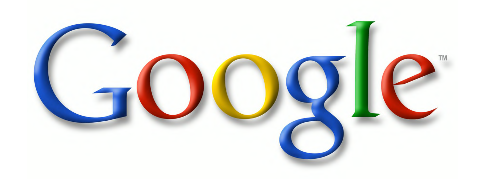






HISTOIRE

DE

L'UNIVERSITÉ DE CRACOVIE.

HISTOIRE

DE

L'UNIVERSITÉ DE CRACOVIE

MOYEN AGE ET RENAISSANCE

Kazimierz PAR

CASIMIR MORAWSKI

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ

TRADUCTION

DE

P. RONGIER

LECTEUR EN LANGUE FRANÇAISE A L'UNIVERSITÉ.

VOL. I.

PARIS
ALPHONSE PICARD ET FILS
82, Rue Bonaparte 82.

CRACOVIE
G. GEBETHNER ET COMP.
23, Rynek główny 23.

1900.

IMPRIMERIE DE L'UNIVERSITÉ DE CRACOVIE.

AVANT-PROPOS.

L'université de Cracovie vient de célébrer le cinquième centenaire de sa fondation. Ce jubilé a donné lieu à un grand nombre de publications de circonstance, pieux hommages des maîtres et des disciples à l'antique «Alma mater».

Parmi ces ouvrages, *l'Histoire de l'Université* par M. Casimir Morawski occupe certes un des premiers rangs. Aussi avons-nous pensé qu'une traduction de ce travail ne serait peut-être pas sans intérêt pour le grand public européen. Elle comprendra trois volumes. Le second et le troisième sont en préparation, et, nous l'espérons, pourront être bientôt livrés aux lecteurs.

L'édition polonaise est intitulée: *Historya Uniwersytetu Jagiellońskiego, Kraków 1900, in 8°. Tom I, str. XII, 467. Tom II, 472.*

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

Casimir le Grand

et

la création de l'université de Cracovie.

Les premières universités. — Paris et Bologne. — Charles IV et la fondation de l'université de Prague. — Etat des lumières en Bohème à cette époque. — Portrait de Casimir le Grand. — Influence de la Hongrie et de la Bohème. — Entourage et collaborateurs de Casimir. — Skotnicki, Strzelecki. — Ecoles d'alors. — Motifs de l'érection de l'université. — Démarches préalables. — Urbain V. — Pourparlers engagés dans ce but à Avignon, par l'intermédiaire de Jean de Busk et de Janko de Czarnkow. — Correspondance avec Avignon. — Le faubourg de Kazimierz est choisi comme siège du futur établissement; mobiles de ce projet. — L'année 1364 et la création de l'université de Cracovie. — Acte d'érection. — Caractères propres et particularités distinctives de la fondation de Casimir. — Réserves pontificales. — Installation et fonctionnement de l'école de Casimir. — Comment la réalité répondit à la hardiesse des vues du roi.

Au lendemain de l'an mille, de ce millénaire si anxieusement attendu, dans la crainte de la fin du monde et du jugement dernier, la Chrétienté se reprit à vivre d'une existence nouvelle; une nouvelle ardeur ranima les âmes: elles sentirent qu'un large avenir s'ouvrait devant l'humanité, avenir de luttes et de progrès qu'il fallait affronter avec courage. Un souffle printanier circula parmi les hommes, vivifiant les sentiments et raf-

fermissant les intelligences. Le morne pessimisme qui avait pesé sur l'âge précédent se dissipait enfin aux clartés de cette aurore, un confiant sursum corda résonnait comme le mot d'ordre des »siècles nouveau-nés«.

Ainsi que toutes les époques de l'humanité, le moyen-âge eut ses flux et ses reflux, ses alternatives de grandeur et de faiblesse, dans les idées et les passions, en un mot, ses périodes de splendeur et de décadence. Le règne de Charlemagne, alors qu'autour de ce prince se groupèrent des talents divers qui rayonnèrent au dehors, fut une époque de renaissance. De même le XI-e siècle. Il ne faudrait cependant pas entendre par là une résurrection des croyances et des conceptions antiques, étouffées sous la floraison du Christianisme: certes, au XI-e siècle, les auteurs grecs et latins sont lus et goûtés, beaucoup plus même que dans les siècles suivants; mais les chefs-d'oeuvre classiques appréciés de quelques lettrés ne trouvent en général qu'une indifférence sans cesse grandissante, et cent ans après, Jean de Salisbury, le constate avec autant d'amertume qu'Erasme de Rotterdam le fera au XVI-e siècle. Ce que nous appelons renaissance au XI-e siècle, n'est que l'épanouissement de la pensée du moyen âge dans le domaine de la spéculation religieuse, son vol hardi s'élevant jusqu'aux plus hauts problèmes humains, puis s'appesantissant lentement pour descendre et échouer enfin dans les profondes ornières de la scolastique.

L'énergie de ces générations qui atteignirent aux plus nobles cimes, les tourne vers l'Orient, et, les engageant dans la première Croisade, les conduit au tombeau du Sauveur; en même temps se découvrent à leurs yeux les merveilles et les prodiges de ces lointaines contrées. — C'est en 1079, que naissait en Bretagne, près de Nantes, le véritable père, le créateur de la théologie du moyen âge. La méthode d'investigation qu'il employa le premier devait marquer de son empreinte tout le labeur intellectuel des âges suivants et s'imposer aux grandes écoles

qui commencèrent à s'ouvrir vers la fin du XII-e siècle. Aux deux puissances prépondérantes qui avaient dominé la société du moyen âge, l'imperium et le sacerdotium, allait s'en ajouter une autre, le studium — l'université, de force presque égale, qui, à coté de l'Empire et de l'Eglise, devait jouer un rôle important dans les destinées de la pensée humaine et de l'humanité en général.

Les deux plus anciennes universités naissent en pays de langue romane, l'une dans l'Italie septentrionale, la seconde dans la capitale de la France. Nous ne parlet rons pas ici de leurs origines. Ces deux cités, Bologne e- Paris, étaient depuis longtemps des centres d'études où se pressaient en foule savants et élèves. Mais ce fécond mouvement scientifique n'avait été jusqu'alors astreint à aucune règle, à aucune organisation corporative qui ajoutât aux prestige des maîtres, l'autorité d'une institution. Ce n'est que vers les trente dernières années du XII-e siècle que s'accomplit cette évolution: elle dota le monde occidental de cette »Universitas« qui pesa d'un si grand poids sur le progrès du monde, pendant la seconde moitié du moyen âge. A Bologne fleurirent surtout les études de droit et la nouvelle école devint le foyer des recherches et des travaux juridiques. Depuis longtemps déjà Paris était renommé pour ses théologiens, lorsqu'y fut érigée l'école qui, dans le domaine de la science sacrée, allait devenir une autorité dont les décisions rivaliseraient presque avec celles du Saint-Siège et avec les décrets des conciles. Ces deux premières universités furent le résultat et pour ainsi dire le couronnement de longs travaux préparatoires: sans modèle, elles surgirent comme quelque chose d'absolument nouveau. En raison de la marche opposée que suivirent leur organisation et leur fonctionnement, Bologne permettant à ses étudiants une ingérence active dans la direction de l'enseignement, tandis que Paris remettait entre les mains de ses »magis-

tri« une autorité exclusive et incontestée, à la différence de discipline scientifique vint s'ajouter une différence de constitution, et ces divergences donnèrent naissance aux deux universités prototypes de toutes les universités postérieures.

L'Europe possédait donc au XIII-e siècle deux écoles où, des régions les plus éloignées, affluaient les jeunes gens avides de s'instruire. C'étaient les deux grands luminaires du monde, les sources où l'on venait s'abreuver de toute part[1]). Leur dénomination »Studium generale« n'indique nullement la réunion de toutes les sciences dans un seul et même endroit; elle signifie que cet établissement est accessible à tous et non pas seulement aux écoliers locaux. L'autre terme, »Universitas«, désigne une corporation d'individus liés par une même organisation: par conséquent »l'Universitas« des maîtres, ou celle des maîtres et des écoliers. A l'origine cette expression ne s'employa jamais sans un complément.

L'élan une fois donné, il ne fut plus possible d'en limiter l'énergie aux deux centres qui tenaient la première place par leur ancienneté et leur importance. Plusieurs universités naquirent dès le XIII-e siècle, en Italie, sous l'influence et à l'instar de Bologne; en France, on fonda à la même époque les études générales d'Orléans et d'Angers[2]). L'empereur Fréderic II crée l'université de Naples; Innocent IV, en 1244 ou 1245, jette les fondements de l'université »in Curia Romana«. L'Espagne et le Portugal suivent l'exemple des autres peuples latins, de sorte que, dès le XIII-e siècle, tout le monde roman est en-

---

[1]) Denifle. Die Universitäten des Mittelalters. Berlin. 1885. pag. 747.

[2]) Nous laisserons de côté les vieilles universités anglaises, Oxford, fondée peut-être au XII-e, Cambridge, au XIII-e siècle, parceque ces universités se developpèrent à part et eurent évidemment pour l'Europe orientale une bien moindre importance.

traîné dans le mouvement et en recueille aussitôt les fruits.

En attendant l'Europe orientale sommeillait encore dans les ténèbres et devait y rester longtemps avant de s'engager résolument dans la voie des réformes. Ceux qui aspiraient à une culture supérieure, à des clartés plus vives, n'achetaient qu'au prix d'un long et périlleux voyage en Occident la réalisation de leurs désirs. Ils se rendaient à Paris, à Bologne, pour acquérir la science nouvelle, étudier les nouveaux problèmes qui passionnaient les esprits; ils allaient chercher au delà du Rhin et des Alpes le savoir trop parcimonieusement révélé dans leur propre pays. La distance devait rendre singulièrement difficiles ces lointaines pérégrinations. Aussi lorsqu'on se décida enfin à imiter l'Occident, ce furent les contrées les plus éloignées et non les pays voisins de la France qui firent les premiers pas; pour ces derniers en effet, le besoin d'un »Studium generale« ne se faisait guère sentir.

Lorsqu'en 1347, le pape promulgua l'acte de fondation de la première université de l'Europe centrale, il existait déjà, de récente ou d'ancienne création, seize universités en Italie, et quinze en dehors de la péninsule. L'initiative de Charles IV était donc tardive, mais elle n'en eut pas moins une grande portée. Il choisit Prague pour siège de l'institution destinée à devenir le brillant asile des lettres et des sciences, afin que l'éclat de cette glorieuse université rejaillit sur son royaume. Paris et Bologne s'étaient, comme nous l'avons dit, élevées spontanément et développées d'une manière indépendante, offrant ainsi des modèles tout préparés aux futures »Etudes générales« Charles IV ne pouvait hésiter longtemps dans le choix du type à imiter. Il était pénétré de la civilisation française et avait lui même séjourné et étudié à Paris: d'ailleurs les problèmes théologiques

eurent toujours pour lui un attrait tout particulier. Il était donc tout naturel que Prague adoptât l'organisation de Paris.

Charles IV a été le premier prince de l'Europe orientale qui ait considéré la diffusion de l'instruction comme un des grands devoirs d'un monarque [1]. La Bohème était du reste un sol tout préparé à ces semences, car elle était certainement alors à la tête de la culture allemande. L'animation de la vie intellectuelle à Prague même et en dehors de cette ville favorisait extrêmement les desseins élevés du roi. Il avait à ses côtés l'illustre chancelier Jean de Neumarkt, homme actif, ami du progrès, styliste très pur pour son temps, dont la chancellerie s'inspirait des idées générales que les humanistes devaient faire triompher plus tard. En 1350, le fameux tribun idéaliste, Cola di Rienzo, arrive à Prague. Charles IV échange des lettres avec Pétrarque; le chantre de Laure paraît à la cour impériale, en 1355, resserre ses anciennes relations et en contracte de nouvelles. Avec ces visiteurs, le rayonnement de la civilisation italienne pénètre dans le Nord. L'ordre des Augustins qui, depuis le XIII-e siécle, avait joué un rôle capital dans la recrudescence littéraire, commença alors à se propager en Bohème. Le génie de Saint Augustin va bientôt exercer une immense attraction sur les esprits. Pétrarque qui, à Paris, avait lu pour la première fois les écrits de ce grand maître, en était resté tout enivré. L'ordre nouveau, fondé au XIII-e siècle, florissait en France et en Italie; en peu de temps il avait conquis une autorité décisive dans les universités de Paris, de Toulouse, de Padoue et de Bologne. Il ne tarda pas à se répandre dans les provinces orientales de l'Allemagne, et dès le XIII-e siècle, il paraît en Bohème. Cependant ce n'est que sous Charles IV qu'il

[1]) Burdach. Vom Mittelalter zur Reformation (1893) pag. 23 et suivantes.

prend tout à coup une large extension, grâce au puissant appui du souverain et de ceux qui l'entourent, entre autres du chancelier Jean de Neumarkt. L'esprit régnant dans cet ordre rappelle la brûlante ardeur du grand saint africain: ces docteurs veulent émanciper la pensée humaine, la délivrer des liens de la stérile spéculation scolastique et la pousser dans des voies plus hardies. Le fameux couvent de S. Spirito à Florence fut le studieux asile où cet esprit s'épanouit et brilla dans sa plus complète splendeur. Dans les murs de ce monastère se forma une sorte d'académie où, sur le mode familier des dialogues de Platon, on discutait les plus hautes questions philosophiques et théologiques que l'enseignement des universités d'alors renfermait dans des formules sèches et rebattues. Luigi de' Marsigli fut le théologien le plus éminent de cette compagnie; c'est à son école que se forma le savant Coluccio dei Salutati qui, notaire d'Urbain V à Avignon, et puis chancelier de Florence pendant de longues années, remplit ces fonctions avec un savoir et une autorité rares. Il mourut en 1406. Mais ce sont-là fleurs du midi. Reportons-nous au nord, en plein moyen âge, et allons-y suivre la pensée humaine essayant avec lenteur et sans éclat de se frayer un pénible chemin.

En Pologne, sous le règne de Ladislas Lokietek, le souci de consolider les assises chancelantes de l'Etat et de fortifier le pouvoir royal, absorbait si impérieusement toutes les volontés que les courants qui entraînaient les esprits dans d'autres régions de l'Europe ne pouvaient ici se faire jour, et qu'il était difficile de songer à une plus haute culture, en face des problèmes ardus posés par l'existence même de la République. Casimir le Gand, fils et successeur de Lokietek, reçut à son avènement au trône un royaume déjà plus fortement constitué. Excep-

tionnellement doué et très sensible à toutes les impulsions étrangères, le jeune roi était enclin à favoriser tout ce qui pourrait assurer l'évolution progressive de la société. »Dans les annales de chaque nation, écrit Szajnocha [1]), nous rencontrons de grandes figures historiques dont il est impossible d'établir la généalogie morale, la parenté avec la génération qui les précède, tout aussi bien qu'avec celle qui les suit. Casimir le Grand est une de ces figures en partie énigmatiques«.

Au père »manu et animo ferox« comme s'exprime Długosz, au vaillant Lokietek, à l'âme »héroïque«, succède un prince qui porte sur le trône tant de conceptions particulières, tant de projets, un esprit si impatient de progrès en tous genres, qu'entre le règne moyen âge de l'un et le gouvernement de l'autre, il y a comme une sorte de solution de continuité. Ce jeune homme entreprenant s'avance avec une audacieuse décision, avec des pas de géant que les contemporains ne peuvent suivre et que, ni le passé du pays, ni l'état social de l'époque ne suffisent à expliquer. Il nous faut chercher la clé de cette personnalité dans une âme d'élite, ouverte à toutes les nobles voix résonnant du dehors. Casimir a quelque chose de débonnaire qui contraste avec la forte trempe et les inclinations brutales des princes du moyen âge. Il recherche la paix, une paix non pas oiseuse mais bénie et féconde: aussi tout son règne n'est-il qu'une suite de traités et d'oeuvres pacifiques. L'attrait qu'ont pour lui la beauté, l'élégance et le faste, le distingue nettement de ses prédécesseurs. Ces penchants se manifestent dans les réceptions royales, où il aimait à s'entourer de pompe, dans les festins, où il surveillait avec soin le choix des mets et des boissons [2]), et sur tout dans les innombrables monuments dont il

[1]) Siècle de Casimir le Grand.

[2]) non exigua illi cura fuit, quid esset quid quoque biberet. Dlugosz. Hist. Pol. III, 326.

couvrit le pays entier, toujours soucieux de leur magnificence et de leur solidité [1]).

Il a pour l'Occident, qu'en première ligne lui représente le monde allemand, un bon vouloir qui confine à la faiblesse [2]); il professe pour l'individualité un respect tout moderne et ne prend en considération ni la famille, ni la naissance, appréciant par dessus tout le mérite [3]).

Un tempérament prompt à céder avec emportement aux tentations des sens, complétait cette riche et exubérante nature. Ces dispositions passionnées l'entraînèrent même dans bien des erreurs, dans bien des fautes. La chronique sentimentale du grand roi compte, il est vrai, de belles et touchantes pages: son grand attachement pour Hedvige, sa mère, ensevelie à Nowy Sącz, le souvenir gardé à sa première femme, Anne, fille de Gédymin, sa tendre affection pour Marguerite de Bavière, soeur de Charles IV, que la mort lui ravit, presqu'à la veille des noces [4]); mais de trop nombreuses faiblesses témoignent qu'il n'était pas capable de refréner ses penchants et qu'appelé à gouverner les autres, il ne savait pas se dominer lui-même. Dlugosz stigmatise en termes sévères ces écarts qui causèrent la mort de Martin Baryczka, vicaire de la cathédrale de Cracovie, noyé par ordre du roi et amenèrent des conflits, tant avec le Saint-Siège qu'avec le clergé du pays. L'entourage de ce prince était animé à l'égard de

---

[1]) Dlugosz. Liber Benef. I, 532: universum regnum Poloniae cocto nobilitavit latere. Voir ibid. I, 592: splendidis pro magnificentia regali mensam regiam ferculis et poculis ornat.

[2]) Dlugosz. Hist. Pol. III. 262: nationes... Almannicae, quas speciali prosequebatur benivolentia et praerogativa.

[3]) Dlugosz Ibid. pag. 325: clericos... quos sciebat... in aliqua parte peritos et excellentes, etiamsi sortis humilis et obscurae originis fuissent, singulari illos prosequebatur favore... neglectis praeteritisque nobilibus.

[4]) Voir Caro, Geschichte Polens II, 232 et 307.

ce élcrge d'un certain esprit d'opposition. Nous lisons en effet dans Janko de Czarnkow (Cap. 58), au sujet de la mort de Jean Suchywilk, d'abord familier de la cour de Casimir et devenu plus tard archevêque de Gniezno, que ce dignitaire protégeait les laïques et emprisonnait souvent les ecclésiastiques »ribaldos et nequam appellando«.

Cependant, malgré ces réserves, Dlugosz n'épargne pas ses éloges au souverain qui, écrit-il, possédait »summa civilitas«; et il ajoute, peignant d'un seul trait fort heureux ce monarque exceptionnel et en avance sur son siècle: Il fut un fils bien dégénéré, mais pas uniquement dans le mauvais sens du mot »Animus enim suus a patrio plurimum degenerans«. Il s'offre à nos yeux avec ces caractères de complet développement qui frappent parfois dans les derniers représentants d'une famille. Il est également évident que c'est un précurseur, marqué des signes avant-coureurs d'une renaissance, signes trop hâtifs que devait effacer le sombre lendemain de ce règne.

L'action qu'eurent sur lui les pays voisins, la grande impressionnabilité et l'étonnante facilité d'assimilation de Casimir le Grand font donc en partie comprendre ses actes. Le royaume qui lui échut en partage touchait, au midi à la Hongrie, à la Bohème au couchant. Depuis 1308, la Hongrie, sous la maison d'Anjou, avait été mise en contact, par la famille royale, avec toute la civilisation de l'Occident et s'en était sentie peu à peu pénétrée. Les métiers et les arts de l'Italie y avaient trouvé asile [1]); la mollesse napolitaine y était venue tempérer et adoucir la grossièreté d'autrefois, l'âpreté des vieilles moeurs: elle apporta à la cour le goût du luxe et de l'ostentation par lesquels Charles Robert sut se concilier les magnats [2]), et, malheureusement, y introduisit aussi la licence et la

[1]) Sokolowski: Un don de la reine Hedvige a la cathédrale du Wawel. Cracovie 1891. p. 5.

[2]) Huber:Geschichte Oesterreichs. T. II. p. 201.

corruption que les jeunes civilisations aussi bien que les anciennes ne manquent jamais d'ajouter à leurs dons. C'est dans ce milieu que Casimir encore adolescent contracta les premiers germes du vice. Sa soeur Elisabeth avait épousé, en 1320, le roi de Hongrie, Charles-Robert. Le jeune prince fit de longs séjours à la cour de son beau-frère et y noua une intrigue avec la fille de Félicien Zach, l'un des adversaires de la dynastie angevine. Cette liaison aboutit à une scène dont l'horreur rappelle les crimes du palais de Naples, ou les drames de famille de la Renaissance. Le père outragé par le déshonneur de sa fille, se précipita un jour dans la salle où la famille royale prenait son repas, abattit d'un coup de sabre quatre doigts de la main à la reine Elisabeth, soupçonnée d'avoir favorisé cette amourette, et laissa pour morts sur le sol les précepteurs des enfants royaux. Ceci se passait en 1330. Il paraît que le roi Casimir offrit plus tard une généreuse hospitalité aux victimes de la colère de leur souverain, venues en Pologne pour y chercher un refuge. Des émotions et des secousses de ce genre durent forcément modifier à plus d'un égard l'âme du fils de Lokietek. Si, pendant son règne, il ne se distingua point par son ardeur guerrière et y préféra les transactions diplomatiques, ce quiétisme et ces inclinations conciliantes furent certainement les fruits d'une jeunesse voluptueuse et molle [1]). Mais d'autre part il fut aussi redevable à la Hongrie de plus d'une saine pensée, de plus d'une fertile conception. Charles Robert lui donna l'exemple d'un monarque qui, par tous les moyens, s'efforçait de relever le pays soumis à son sceptre: la brillante culture de cette cour éveilla certainement chez Casimir des aspirations civilisatrices qui plus tard lui suggérèrent d'heureux desseins et des résolutions sa-

---

[1]) Casimir emploie plus tard le tailleur hongrois, Etienne. Voir Monum. Med. Aevi. IV, 1. 190.

lutaires. Elisabeth, malgré les sévères jugements de l'histoire, devait être une princesse d'une trempe peu commune[1]), capable non seulement de se livrer aux désordres que la malice des chroniqueurs lui reproche, mais encore d'introduire l'ordre dans le gouvernement qu'elle dirigea souvent elle-même, ou qui subit mainte fois sa décisive influence.

A la même époque, une dynastie de l'Occident, celle de Luxembourg, régnait en Bohème. Nous avons déjà parlé du brillant mouvement des esprits en ce pays, mouvement qui atteignit un large développement sous Charles IV et trouva sa dernière et suprême expression dans la création de l'université de Prague. De ce côté-là aussi l'exemple à suivre était tentant, et Casimir n'avait qu'à jeter les yeux autour de lui pour y trouver des motifs de noble émulation. Au printemps de l'année 1356, il se rendit à Prague et put y examiner de près les oeuvres de Charles IV. C'est sans doute sous le coup des impressions rapportées de Prague que Casimir le Grand appella de Bohème et installa à Kazimierz qu'il venait de fonder les moines Augustins dont l'action éminemment féconde l'avait frappé, lors de sa visite à Charles IV. Ces religieux durent également à Casimir leur second établissement à Olkusz[2]). D'ailleurs la création de la ville de Kazimierz n'est guère qu'une fidèle imitation des travaux que Charles IV avait exécutés à Prague, en y fondant la nouvelle ville (Nowe miasto) à laquelle il donna même d'abord son nom, 1348[3]). C'est aussi probablement de Bohème que vint à Casimir l'idée de régle-

[1]) Szajnocha ressent pour elle un penchant instinctif.

[2]) Dlugosz. Liber Benef. III. 470: Casimirus Secundus Poloniae rex fundata civitate Casimiria.... vastitatem ejus et infrequentiam sacris saltem templis et locis impleturus, monasterium fratrum eremitarum sub regula B. Augustini a. d. 1363 fundat novumque ordinem fratribus ex Praga accersitis fundat. Cf. ibid. 472.

[3]) Palacky, Geschichte v. Böhmen, III, 304.

menter l'administration de la justice. Charles garantit à son royaume la tranquillité et l'ordre légal; il lutta contre les perturbateurs de cet ordre, contre les chevaliers pillards qui détroussaient les marchands voyageurs; il tenta, par une nouvelle codification d'introduire partout la paix et la sécurité [1]).

Le roi de Pologne, comme on le sait, apporta aussi tous ses soins à assurer ces bienfaits à son peuple. Et la Providence lui accorda pour cette tâche l'appui du pays et l'aide de vaillants collaborateurs. Aussi, sans perdre de vue les indices qui nous guident pour retrouver la trace de l'étranger dans l'administration et le gouvernement de Casimir, devons-nous simultanément tenir compte de ce qu'il dût aux suggestions locales ou aux conseillers qu'il sut grouper autour de lui.

Parmi eux, au premier rang, se place Jarosław Bogorya Skotnicki. Elevé en Italie, où il parvint, à Bologne, à la dignité de syndic [2]) de l'université, ce personnage avait de profondes connaissances en jurisprudence. C'est lui qui en 1321, détermina les étudiants de Bologne à quitter cette ville pour aller s'établir à Imola. Un violent conflit avait éclaté entre les étudiants et la cité; certain jeune homme, d'origine anglaise, accusé d'adultère avec une bourgeoise bolonaise, avait été condamné par l'autorité municipale, et mis à mort. Jarosław Skotnicki, prenant fait et cause pour les écoliers, se mit à leur tête, donna le signal d'abandonner la ville, en guise de protestation, et avec eux refusa d'y rentrer avant que satisfaction leur eût été accordée pour la violence commise. Jaroslaw figure jusqu'à présent, à côté d'autres dignitaires de l'université, sur un bas-relief conservé au »Museo civico« de Bologne.

---

[1]) Palacky. Geschichte v. Böhmen, III, 338.

[2]) Et non de recteur, comme l'avance Janko de Czarnkow; son nom ne se trouve pas sur la liste des recteurs de Bologne.

Revenu dans son pays, il ne tarda pas, grâce à son savoir, à s'y distinguer dans les plus hauts emplois. Janko de Czarnkow l'appelle: grand au conseil, magnus consiliis. Le roi passa plusieurs semaines chez lui, à Łowicz, avant la réunion de l'assemblée générale de Wiślica, en 1347, et il est le seul que le prologue du Statut de la Grande Pologne désigne nominativement comme inspirateur des projets législatifs de son souverain [1]). En qualité d'archevêque de Gniezno, Jarosław déploya, lors du synode de 1357, une activité législative égale à celle que le roi apporta à l'élaboration des lois territoriales. On arrêta dans ce synode, tenu à Kalisz, les constitutions ecclesiarum Poloniae, et on les promulgua en y ajoutant les décisions des précédents synodes.

Jarosław Skotnicki joue auprès de Casimir un rôle analogue à celui que l'archevêque de Prague, Ernest de Pardubice, remplit auprès de Charles IV: ce pasteur énergique convoqua également, en 1349, un synode provincial et prit l'initiative de la codification des lois ecclésiastiques alors en vigueur.

Un neveu de l'archevêque Jarosław, Jean Strzelecki, avait sans doute aussi acquis son titre de docteur à Bologne. Il fut successivement chargé, en Pologne, de diverses fonctions ecclésiastiques et séculières, et il assista auprès du roi à l'assemblée de 1347, à Wiślica. Un moment chancelier de Cracovie en 1350, il occupa cette même charge de 1357 à 1373, en releva singulièrement le prestige, en accrut l'importance et en réforma l'organisation. De 1363 à 1370, il eut pour vice-chancelier Janko de Czarnkow, historien remarquable et confident écouté du roi. Malgré qu'il fût ecclésiastique et, après la mort de Casimir, archevêque de Gniezno, Strzelecki était animé de dispositions quasi hostiles envers le clergé et Helcel

[1]) Helcel. Anciens monuments du droit Polonais. I. CCXXI.

supposé que c'est à son instigation qu'il convient d'attribuer l'introduction dans les statuts du roi de certains articles défavorables aux intérêts et à la suprématie des prêtres. Il jouissait auprès de Casimir d'un immense crédit — regem suis consiliis regere videbatur, affirme Janko de Czarnków (c. 58). Ce fut en tout cas l'un des introducteurs et des propagateurs des lumières de l'Occident.

Le roi puisa évidemment dans la sphère de ces doctes personnalités l'idée d'une grande oeuvre dans le domaine de l'éducation nationale, de la création d'une école qui rivalisât avec la jeune mais déjà florissante université de Prague.

Nous ne tenterons pas de tracer ici le tableau de la vie intellectuelle en Pologne, à cette époque. Nous nous bornerons à rappeler que le soin de donner l'instruction et l'éducation incombait à l'Eglise, et que leur diffusion s'opérait sous ses ailes et sous sa protection. Les écoles paroissiales, toujours plus nombreuses, étaient chargées de l'enseignement élémentaire; tandis que dans les écoles cathédrales on se livrait à des études supérieures. On y apprenait les arts libéraux, septem artes liberales, et en outre on y suivait des cours de théologie et de droit [1]). Cette école théologique était quelquefois appelée, tout comme dans les universités, facultas theologica. Néanmoins, malgré son caractère elevé, elle conserva toujours son étroite destination particulière: ce fut une institution diocésaine, soumise à l'évêque local. Elle

---

[1]) Le regretté Szujski a commencé une esquisse de l'histoire de la civilisation en Pologne sous Casimir le Grand. Récits, T. IV. 293. L'ouvrage du Dr. Karbowiak: Histoire de l'éducation et de l'instruction publique en Pologne au moyen âge (1898) est aussi un recueil de matériaux fort précieux.

ne pouvait égaler, ni sous le rapport de l'autorité, ni sous celui de la portée, les centres scolaires reconnus par les pouvoirs séculiers, dotés de privilèges par Rome, et, par conséquent, en possession d'une universelle et légitime renommée.

Casimir le Grand, ne voulut pas se contenter d'un pareil état de choses. A ses côtés existait l'école cathédrale de Cracovie où, en dehors de l'écolâtre, se trouvaient encore quelques autres maîtres. Nous connaissons même un étranger, un Italien qui, à cette époque, y donna des leçons, de 1348 à 1372. C'était un certain Arnold de Cancina ou Caucina, parfois suppléé dans ses fonctions par son inséparable compagnon Amboldo Johannis de Campino [1]).

---

[1]) Voir Karbowiak I. c. 135. Cet Arnold était collecteur papal en Pologne. Voir Reg. Avign. T. 149, f. 65, année 1362. Les archives du Vatican possèdent les comptes-rendus de sa gestion. Collectoria vol. 181 et vol. 182. En 1366, Urbain V, sur la présentation du roi, accorda à Ambold, un canonicat à Gniezno. La demande du roi se trouve dans les Regesta supplicationum (Vatican) Tom. 43, f. 250 v.; supplicat S. V. devotus filius vester Kasimirus rex Pol. quatenus Amboldo Johannis de Campino presbytero, familiari continuo commensali Arnoldi de Cancina collectoris et apost. sedis nuncii in Polonie et Ungarie regnis, qui citra XVI annis legendo in artibus scolaribus Sandomirie et Cracovie continuavit in dictis regnis et adhuc servire non desistat ac pronunc in ambasia dicti regis existenti, graciam facientes specialem de canonicatu in ecclesia Gnesnensi et prebenda vacante.... dignemini misericorditer providere; non obstante quod idem Amboldus obtinet ecclesiam parochialem in Laurenczicz dioc. Crac. Urbain V le promut à cette dignité par l'acte suivant (Regesta Avign. T. 162, f. 409): Amboldo Johannis de Campino. Volentes itaque tibi qui ut asseritur per sexdecim annos vel circa in artibus in studio Cracoviensi et alibi legendo studium continuasti.... Arnold de Cancina fit son testament en 1371 (Rationes collectorum. Arch. du Vat. T. 182, f. 1—11). Dans un écrit daté de Cracovie, 25 octobre 1372, il déclare devoir une certaine somme d'argent magistro Amboldo canonico gnesnensi notario suo a XVI annis, servienti in negotiis camere apost.... racione servicii facti per ipsum Ambol-

Toutefois cette école ne pouvait donner à Casimir ni la gloire, ni les avantages qu'il recherchait, et elle ne répondait ni aux hautes visées, ni aux vastes desseins qui tendaient à créer une institution de premier ordre, sur d'aussi larges bases que ses pareilles dans le reste de l'Europe. Il songea donc à établir un »studium generale« à Cracovie. Son ambition personnelle et son esprit d'entreprises qui s'étaient exercés dans la construction de somptueux édifices, semés a profusion dans tout son royaume, allaient maintenant se porter vers des fondations d'une autre espèce. Prague et sa magnificence excitaient son émulation. C'est dans ces dispositions que le trouvèrent et l'entretinrent l'archevêque Jarosław et les Bolonais qui, tout imbus de la science universitaire du Midi, rêvaient d'en éveiller l'écho dans le vedovo sito du Nord. L'éloignement des grands milieux intellectuels les confirmait dans cette pensée; cette considération n'avait-elle pas été décisive pour l'instauration de l'université de Prague? Car ce n'est pas à Cologne, ni dans aucune des grandes cités de l'occident de l'Allemagne que surgirent les premières universités de l'Europe centrale, mais bien sur les confins orientaux de l'Empire, à Prague, à Cracovie, à Vienne. La position géographique, les besoins locaux déterminèrent pour la plupart l'érection de ces institutions: le voisinage d'autres croyances, exigeait sur les frontières du catholicisme des champions exercés et prêts à la lutte. Rien n'est plus caractéristique à cet égard que la lettre du roi Louis de Hongrie et de la reine Elisabeth, au pape Clément V, pour le prier d'accorder à Etienne de Insula, de l'ordre des Augustins, le grade de maître en théologie. Dans ce document les souverains regrettent

---

dum scolam Cracovie in castro nomine ipsius domini Arnoldi per quinque annos regendo scolares.

Nous devons la gracieuse communication de tous ces documents à M. Abraham qui les a découverts à Rome.

que la sagesse éclairée d'ecclésiastiques leur fasse souvent défaut dans leurs conseils et dans ceux de l'Etat (quod peritia doctorum in sacra scientia theologiae in ipsorum et regni eorundem consilio saepe se sentiunt indigere), et ils s'en plaignent d'autant plus vivement que, disent-ils, ils doivent combattre les erreurs des infidèles dont ils sont environnés[1]) On ressentait alors partout ce besoin de savants thélogiens. Cependant la théologie régnait alors à Paris, en dominatrice absolue de toutes les sciences. Avoir des envoyés, des représentants de cette reine dont les inspirations et les décisions étaient trop éloignées pour parvenir facilement, fut donc le souhait le plus ardent des chefs d'Etat de l'Orient chrétien.

A toutes ces considérations s'ajoutaient, surtout pour Casimir personnellement, des motifs plus positifs, d'ordre purement matériel. Il ne manquait pas moins de savants légistes. Quoique des notaires à privilège impérial ou papal fissent dans le pays des séjours de plus en plus fréquents, quoique la chancellerie royale fût toujours bien pourvue de gens au courant du droit, exercés par la pratique dans les questions les plus épineuses, il n'y en avait pas moins grande pénurie d'hommes de loi. Ces fonctionnaires en effet, remplissaient alors l'office de la diplomatie actuelle: ils aplanissaient les conflits internationaux; et Casimir, prince essentiellement pacifique, dont le règne fut rempli par des négociations continuelles, voisin des Teutoniques qui l'inquiétaient sans cesse par des contestations de frontières ou des compétitions de principes, sentait plus que tout autre la nécessité d'être secondé par des légistes et devait pousser de tous ses efforts à l'étude du droit dans ses états. Louis de Hongrie ne tarda pas à suivre ses traces: en 1367, il créa, à Cinq-Eglises, (Fünfkirchen) une université qui n'eut d'ailleurs qu'une durée éphémère.

---

[1]) Chartularium univ. Paris. T. II. s. I, p. 570.

Les dynasties de ces contrées, rivalisèrent en effet de zèle dans la fondation de ces institutions qui, croyaient-ils, devaient entourer leur trône d'un nimbe de gloire. Casimir s'inspira de l'Université de Prague. Les Habsbourgs et la maison d'Anjou s'inspirèrent de Casimir. Il est cependant certain que le terrain n'était pas suffisamment préparé en Pologne, pour l'éclosion des projets royaux. Aussi leur mise à exécution ne fut-elle pas le résultat de longues mesures préalables, mais bien le fruit d'une résolution audacieuse et subite du roi, trop prématurée même, comme on devait bientôt s'en apercevoir. Mais dans la manière dont ils furent conçus et élaborés, se manifeste la surprenante hardiesse de cet esprit qui, tout en jetant les assises de la future grandeur et illustration de la Pologne, songeait déjà aux clochetons de l'édifice et y arborait l'étendard du triomphe.

Pour mener à bien son entreprise, Casimir s'adressa au Saint-Siège: il ne pouvait d'ailleurs agir autrement. C'était en effet, depuis le milieu du XIII siècle une conviction générale que le droit d'établir des universités n'appartenait en propre ni à une ville, ni à un prince, mais que la confirmation de ces institutions était une prérogative du pape ou de l'empereur. Ce qui contribua à répandre cette manière de voir, c'est que le caractère essentiel des universités consistait à conférer des grades autorisant à enseigner dans le monde entier, jus ubique docendi; or, ce privilège universel ne pouvait être confirmé que par les puissances universelles du temps, c'est-à-dire la papauté ou l'empire. D'autres raisons s'ajoutaient à celle-là. L'université au moyen âge était une institution avant tout religieuse: les maîtres appartenaient au clergé, la majorité des écoliers s'y destinaient ou en faisaient déjà partie; le droit et la théologie étaient des sciences ecclésiastiques [1]). Il n'y avait que l'ingérence du pape qui pût

---

[1]) Voir v. Bezold: die ältesten deutschen Univ. in ihrem Verhältniss zum Staat, dans l'Hist. Zeitschrift N. F. 44 S. 440/441.

régler les études et garantir les privilèges indispensables à toute cette collectivité de maîtres et d'élèves, prêtres ou clercs. C'est le pape qui dispensait de la résidence les dignitaires de l'Eglise et les moines des couvents; c'est lui qui procurait aux professeurs des ressources et des moyens d'existence, en accordant aux universités et à leurs membres de riches bénéfices. En principe, cette intervention du souverain pontife pouvait ne point paraître indispensable; elle fut néanmoins dans la pratique une nécessité si absolue que, depuis le commencement du quatorzième siècle, elle devint la condition fondamentale de toute création de ce genre.

L'initiative de ces créations était prise soit par les villes, soit par les princes ecclésiastiques ou séculiers. Prague et Cracovie furent redevables de leur »studium generale« aux visées régénératrices de leurs monarques. Casimir ne fit que suivre l'exemple de Charles de Luxembourg et d'autres magnifiques chefs d'état. Alphonse VIII de Castille avait déjà, au XIII-e siècle, fondé l'université de Palencia, et, peu après, le célèbre empereur Frédéric II, celle de Naples. On a prétendu que c'est cette dernière école qui servit de modèle au roi polonais. L'hypothèse n'est cependant guère soutenable: il avait à proximité des établissements qui lui montraient le chemin à suivre [1]).

---

[1]) L'acte d'érection signé par l'empereur Fréderic (Huillard-Bréholles. Historia diplomatica Friderici Secundi, Paris 1852, P. II, 450) a peu de traits communs avec le document postérieur octroyé par Casimir. La seule analogie qu'on y puisse signaler c'est que deux cives assistés de deux écoliers devront taxer le loyer des étudiants et que l'empereur, tout comme Casimir, se réserve de désigner les personnes chez lesquelles les étudiants pourront contracter des dettes. Mais des dispositions identiques existaient dans d'autres universités: un acte de Charles II de Naples, pour Avignon, en 1302, (Fournier. Les statuts et les privilèges des universités françaises. II, 305) enjoint au marchand choisi par les étudiants d'avoir à leur fournir de l'argent en cas de besoin.

Dlugosz après avoir mentionné, dans son neuvième livre, la mort du pape Innocent VI, et l'avènement au siège apostolique d'Urbain V qui fut élu le 28 septembre 1362, écrit aussitôt que le roi Casimir a le projet d'établir une université en Pologne... Casimirus rex universitatem studii generalis fundare coepit[1]). Il en parle même dans ses annales de l'année 1361; mais il ne cite que des détails qui se rapportent à l'année 1362. Cette date, adoptée par Miechowita et plusieurs autres chroniqueurs, avait été considérée comme fausse et anticipée par les historiens modernes; cependant les plus récentes recherches out entièrement confirmé l'exactitude du vieil écrivain.

Il est aujourd'hui certain que, dès 1362, Casimir fit les premières démarches pour aboutir à la réalisation de sa grande et royale pensée. Urbain V, élu le 28 septembre et couronné le 6 novembre 1362, venait de monter sur le trône pontifical. Cet illustre pape appartenait au savant ordre des Bénédictins, et, avant son élection, il avait enseigné le droit canonique à Montpellier et à Avignon. Il avait aussi restauré le fameux monastère du Mont-Cassin, et, grâce à lui, un esprit nouveau anima la communauté dont il était membre. Aussi, devenu chef de l'Eglise, ne cessa-t-il de veiller avec sollicitude au développement de la vie intellectuelle; son nom est enregistré dans l'histoire comme celui d'un grand protecteur de la science et en particulier des universités. Il dota de privilèges l'université de Montpellier, releva celle de Pise, protégea celle de Cahors. Les étudiants pauvres avaient en lui le plus zélé des soutiens, et les biographes nous racontent qu'il entretenait à ses frais plus de mille jeunes gens, dans différentes écoles[2]). Casimir le Grand pouvait donc

---

[1]) Hist. Pol. III. 284.

[2]) Denifle, die Universitäten des Mittelalt. I. p. 308, 309, 320, 354—6, 365. Pastor, Geschichte des Päpste I, 84.

trouver dans la personne du grand pontife un puissant auxiliaire et un chaleureux appui.

Avignon était à cette époque, comme Paris, Bologne et Oxford, un foyer rayonnant sur toute l'Europe. Des papes, comme Jean XXII, Benoît XII, Clément VI et enfin Urbain V, embellirent cette cité, la couvrirent de monuments et d'écoles, en enrichirent l'immense bibliothèque. L'étude du droit y fut surtout florissante, et Avignon put, sous ce rapport, rivaliser avec Orléans et Toulouse [1]). On y préparait la Renaissance; on y frayait la voie aux nouveaux courants de l'esprit humain.

Casimir le Grand avait, de fréquents rapports, avec le Saint-Siège, à Avignon. En 1337, au moment de son conflit avec les Teutoniques, il y envoya une ambassade, à la tête de laquelle se trouvait Jean Grot, évêque de Cracovie [2]). Le successeur de Grot, Pierre Falkowski, mourut au cours d'une mission à Avignon. Pendant les années qui suivirent, toute une série de personnages, représentants du roi de Pologne, vinrent dans la capitale papale. Vers 1360 et même plus tard, Jean de Busk y paraît comme envoyé du roi et procureur des affaires polonaises. On le voit déjà à Avignon, à la cour d'Innocent VI, par conséquent avant la fin de l'année 1362. C'est une personnalité d'ailleurs peu connue. Nous savons seulement qu'après avoir rempli des fonctions à la chancellerie royale il fut, en 1346 scriptor curiae [3]), en 1358 capellanus et notarius nostrae majestatis [4]), en 1359 chancelier de Gniezno et notaire aulae nostrae [5]). Un écrit d'Urbain V, de 1363, le qualifie de chanoine de Cracovie, de vice-chancelier du roi Casimir et d'ambassadeur royal

---

[1]) Burdach, Vom Mittelalter zur Reformation (Halle 1893) pag. 55 et suiv., Körting, Petrarca's Leben (1878) p. 85.

[2]) Długosz Hist. Pol. III. 175.

[3]) Le code de la Grande Pologne. Zakrzewski. II n. 1250.

[4]) III. n. 1380.

[5]) Code diplomatique de la Petite Pologne III p. 135.

accrédité auprès de la Curie apostolique. Dans cet acte, le pape lui accorde un canonicat à Cracovie, la plus haute charge du diocèse, après celle d'évêque, lui conserve les dignités ecclésiastiques qu'il avait précédemment acquises et lui permet d'en solliciter de nouvelles [1]). Dans un autre document de mars 1364 [2]), le pape assure à Casimir que Jean de Busk s'est toujours acquitté avec le plus grand zèle des missions qui lui avaient été confiées et il persuade au roi de ne point croire aux calomnies répandues contre ce fidèle serviteur.

Malgré que ce personnage fût assez effacé, il convient pourtant de supposer qu'en sa qualité d'envoyé du roi il a pu jouer un rôle important dans la fondation de l'université. Il est même permis d'admettre que Jean de Busk, ayant en droit de réelles connaissances et ayant vu de ses yeux l'école d'Avignon où cette science était si cultivée, a contribué à l'élaboration des plans royaux. — Urbain V le promut à l'archidiaconat du diocèse de Cracovie. Mais cette distinction fut pour lui la source d'une foule de déboires et de difficultés; il fut même évincé de sa charge par Jean Zawisza, plus tard chancelier et évêque de Cracovie. Ces évènements eurent lieu de 1364 à 1366. Janko de Czarnków raconte cet incident, en des termes dont l'amertume prouve que Jean de Busk était de la même nuance d'opinion et du même parti que cet historiographe, qu'il appartenait au groupe d'hommes éclairés secondant les vues du roi et combattant pour en assurer le succès [3]). Janko de Czarnków avait séjourné à Avignon en même temps que Jean, et s'y était lié avec lui. Il nous apprend d'ailleurs lui-même que vers 1366, il se trouvait dans cette capitale et qu'il y rencontra Ladislas le Blanc [4]).

---

1) Theiner, Monumenta Poloniae I, 622.
2) Ibid. I. 624.
3) Monum. Poloniae, II, 702.
4) Ibid. II. 662.

D'un autre côté nous savons que Janko était encore à Avignon au commencement de l'année 1362, et qu'au mois de mars de la même année, il versa à la Curie une certaine somme envoyée de Pologne [1]). Ces détails ont une importance de premier ordre. Au moment où, dans l'âme de Casimir, germait la pensée de créer une université, un des meilleurs et des plus éminents serviteurs de ce prince résidait à Avignon, où cette pensée ne pouvait que rencontrer approbation, aide et soutien.

C'est d'Avignon que nous vient la première mention des desseins du roi; elle porte la date d'octobre 1362. Aussitôt après son avènement au trône, Urbain V s'était intéressé à l'entreprise de Casimir qui lui avait écrit avoir l'intention de fonder une université, parce que les voyages en Occident sout trop onéreux, exposent à trop de dangers. »Item ut in civitate Cracoviensi, insigniori regni sui studium generale in quacunque facultate et specialiter tam juris canonici, quam civilis erigere valeat cum privilegiis aliorum studiorum generalium potissime cum propter magnam distanciam studiorum generalium ultra XL dietas distancium scientia in illis partibus exilium paciatur et multi nobiles clerici de Polonia aliqui capti et alii detenti et in captivitate mortificati sunt et fuerunt« [2]). Enfin le seize octobre 1362, le pape Urbain V

[1]) Regesta Avign. T. 149. f. 65. Nous y lisons que le collecteur en Pologne, Arnold de la Cancina, a déposé 800 florins entre les mains de Jean, évêque de Poznanie, pour que celui-ci les transmît à la Curie, et plus loin: Hinc est quod prefatus Dnus Episcopus Pozn. in satisfactionem et solutionem dicti depositi ista die per manus d. Janconis de Czarnecow, eccles. Pozn. et Wladisl. canonici, procuratoris sui solvit et assignari fecit dictos 800 flor. Daté: Avignon 4/3 1362.

[2]) M. Abraham a découvert ce remarquable document à Rome (Reg. supplicat. T. 36, Urban V a. I fol. 85 v.) et nous lui en devons la communication. Cette pièce est enregistrée avec beaucoup d'autres dans le Rotulus Regis Poloniae. Elle porte en marge »Fiat« avec la date du consentement accordé: VIII Id. aprilis a. I,

écrit à l'archevêque de Gniezno, lui demande quels privilèges le roi compte accorder à la nouvelle université et réclame des informations ainsi qu'une copie des documents relatifs à cette question [1]).

Voilà comment les actes romains confirment de tous points le récit de Dlugosz.

---

c'est-à-dire 6 avril 1363. La date de la présentation de la demande royale n'est pas indiquée.

[1]) C'est encore M. Abraham qui nous a fourni ce document extrait des Regest. Avignon. à Rome (Urbanus V, An. I, Par. VI, Tom VI. 155). Il est à peu près identique à la lettre qu'Urbain V adressa le 22 septembre 1364, à l'évêque Jean de Brixen, chancelier du prince Rodolphe IV, au sujet du projet de création d'une université à Vienne (Kink, Geschichte der Universität zu Wien 1, 2, 1). En voici la teneur: Venerabili fratri Archiepiscopo Gneznensi salutem etc. Nuper pro parte carissimi in Christo filii nostri, Kazimiri regis Poloniae illustris, fuit nobis expositum, quod idem rex ad utilitatem rei publice intendens generale studium litterarum in quo preciosa margarita sciencie reperitur, statui et ordinari per Sedem Apostolicam in civitate sua Cracoviensi, que, ut asseritur, insignior aliis civitatibus regni sui Polonie et ad hoc ydonea et accommoda existit, plurimum desiderat et quod tam ipse rex, quam dilecti filii, universitas dicte civitatis, studio huiusmodi ac docentibus et studentibus ibidem nonnulla privilegia et libertates dare et concedere proponunt. Nos igitur, qui utilitatem huiusmodi ferventer appetimus, de premissis certam noticiam non habentes, fraternitati tue, de qua in hiis et aliis fiduciam gerimus in Domino specialem, per apostolica scripta committimus et mandamus, quatenus ad regem et civitatem predictos, si opus fuerit, personaliter accedens, de voluntate et consensu regis et universitatis predictorum in hac parte et presertim de huiusmodi privilegiis et libertatibus per dictos regem et universitatem concedendis studio hujusmodi ac docentibus et studentibus in eodem, que et qualia fuerint, aliisque circumstanciis universis diligencius te informes et quodcunque per informaciones inde repereris, nobis, per tuas patentas (sic) litteras, harum seriem continentes, tuoque sigillo signatas, intimare, necnon litteras et instrumenta super concessionem privilegiorum et libertatum huiusmodi confecta ipsorum regis et universitatis sigillis munita, fideliter destinare procures ut exinde, habita certitudine predictorum in huiusmodi negocio, tucius procedere valeamus. Datum Avinione XVII Kal. Novemb. Anno primo.

L'historien polonais parle de l'ambassade qui fut envoyée à ce sujet à Avignon et dit qu'elle comprenait des notables, ecclésiastiques et séculiers [1]). Nous avons déjà mentionné quelques-uns des émissaires royaux; nous ne saurions donner d'indications plus précises sur cette ambassade. Długosz ajoute qu'Urbain V accueillit favorablement la prière du roi, ce qui est incontestablement la vérité. Mais en outre dans son récit abondent des détails qui étonnent le lecteur, et dont l'inexactitude, la contradiction même ne laissent pas d'éveiller certains doutes.

Długosz assure que le roi résolut d'établir l'université à Kazimierz, et il l'appelle studium Kazimiriense sive Cracoviense. Quelque étrange que puisse paraître cette particularité, il faut pourtant l'accepter comme un fait positif; le roi eut primitivement le projet que le chroniqueur lui prête; mais à quelles considérations obéit-il pour s'y arrêter? Il semble extraordinaire que Cracovie, la capitale, ait été ainsi mise de côté, quoique précisément sous Casimir le Grand elle eût pris une importance considérable à laquelle d'ailleurs le roi s'était constamment intéressé, désirant que »aux endroits et places principales elle ne fût pas déparée par de vilaines constructions«. C'est sous ce prince, en 1354, que fut ouverte aux marchands étrangers de tous pays, la cité de Cracovie, dont »fama longe lateque per orbem ubilibet commendabiliter praedicatur«. Le nom de ce monarque occupe donc une page glorieuse dans l'histoire du développement de cette ville [2]).

Quels étaient donc les motifs qui poussèrent le roi à établir ailleurs son université? Peut-être en première ligne le désir de favoriser l'extension de Kazimierz qu'il avait fondé en 1335, sur l'emplacement du village

[1]) Hist. Polon. III, 284: missis notabilibus nuntiis et oratoribus suis ecclesiasticis et saecularibus in Avinionem.

[2]) Szujski. Monumenta medii aevi T. IV. p. XXXI.

de Bawoł, et à l'embellisement duquel il apportait tous ses efforts. Des sanctuaires grandioses, comme l'église du »Corpus Christi« et celle de Sainte-Catherine, témoignent éloquemment des largesses qu'il prodigua pour la splendeur de son oeuvre [1]).

Il est aussi possible que Casimir n'ait pas trouvé chez les bourgeois de Cracovie le soutien et la bonne volonté qu'il en attendait et qui lui étaient indispensables pour accomplir ce qu'il rêvait. Les conflits n'étaient pas rares alors entre les villes et les écoliers, à propos de certaines immunités accordées à ceux-ci, ou bien à cause de la cherté des logements, ou d'autres semblables questions; peut-être le projet royal se heurta-t-il à des difficultés de cette nature sur le seuil même de son exécution. Mais il est plus probable que des malentendus et des considérations d'une autre espèce étaient ici en jeu. Sous le règne de Lokietek une révolte des bourgeois de Cracovie et de leur bourgmestre, Albert, avait été rigoureusement réprimée, et les conséquences de cette rébellion s'étaient durement fait sentir à la cité. Casimir le Grand, successeur de Lokietek, tout en contribuant à augmenter la prospérité de sa capitale, ne pardonna pas entièrement aux bourgeois l'esprit de mutinerie dont son père avait eu à se plaindre. Aussi, se croyant lésés, les Cracoviens accueilirent-ils par des murmures plusieurs ordonnances de leur souverain.

La fondation d'une nouvelle ville dans leur voisinage immédiat, leur déplut grièvement; et c'est aussi avec dépit qu'ils virent accorder aux habitants de Kleparz, en 1366, les droits et franchises dont ils jouissaient eux-mêmes [2]). En outre, Casimir fortifia l'élément nobiliaire

---

[1]) Voir Długosz Hist. Pol. III, 470: fundata civitate Casimiria... vastitatem ejus et infrequentiam sacris saltem templis et locis completurus.

[2]) Monum medii aevi IV. p. XXIX.

établi dans les villes, en lui assurant certains privilèges, faveur que les bourgeois ne supportèrent qu'avec peine et qui fut le germe d'une politique funeste dans l'avenir [1]).

Enfin la sympathie non déguisée que le roi portait aux juifs scandalisait au plus haut point les bons bourgeois. Dès son avènement au trône il avait confirmé le statut accordé aux israélites en 1264, par Boleslas le Pieux, et en avait étendu les effets à toutes les provinces de son royaume. Bientôt on vit un juif, Lewko, gratifié de la confiance du monarque auquel sans doute il prêtait de l'argent, ainsi qu'à plusieurs autres grands personnages de la cour. En toute occasion, Casimir défendit résolûment ce »Iudaeus noster Cracoviensis«, lui facilita la rentrée de ses créances [2]), recourut même a ses conseils pour l'organisation des salines dont il lui donna même la direction [3]). Ce financier influent était fort mal vu des autochthones. Il courait des bruits exagérés sur ses richesses dont on attribuait en partie la source à des maléfices. On contait que l'anneau de Lewko avait des propriétés magiques [4]).

Tous ces griefs, tous ces mécontentements se firent jour en 1369, dans les représentations adressées au roi par les conseillers municipaux de Cracovie [5]). Ils s'y plaignent qu'ils ne peuvent réparer murailles, tours ni ponts, parce qu'on a réduit leurs revenus; ils dénoncent l'altération de la monnaie, les exactions des fonctionnaires royaux. L'amère rancune contre les juifs domine tout cependant: ils les accusent de dérober les criminels au châtiment, en cachant les voleurs, ou de se rendre eux-mê-

---

[1]) Kutrzeba. Histoire de la famile Wierzynek. — Annuaire de Cracovie II (1899) p. 69, 72—73, 76.

[2]) Code de la Petite Pologne III, p. 167 et 170.

[3]) Helcel. Monuments du droit polonais I, 218.

[4]) Helcel. Ibid. I, XIV.

[5]) Monum. Med. aevi IV, 2, 23.

mes justice, en se saisissant des coupables et en les conduisant au château. »La première cause de cette situation néfaste, c'est que la ville de Cracovie a été dépouillée de ses droits et qu'elle est tombée sous la domination des juifs qui se montrent en toute circonstance ennemis jurés des chrétiens et commettent des illégalités sans nombre«. Il ne ressort que trop de ce qui précède que les froissements et les désacords étaient fréquents entre la ville et le roi, et peut-être la résolution de construire la première école de la nation hors de la capitale fut-elle prise sous le coup de ces manifestations répétées d'opposition [1]).

En 1362, Casimir avait donc l'intention de construire cette école dans la ville qu'il avait fondée, aux portes mêmes de Cracovie. Les étudiants devaient, suivant l'usage pratiqués en Italie, loger chez les particuliers, moyennant retribution; dispositions qui eussent assuré aux habitants de Kazimierz des bénéfices nouveaux et certains. Dlugosz, en exposant le plan du roi, parle en même temps des bâtiments que l'on avait commencé à élever. Il s'exprime en ces termes [2]): »Le roi... fait édifier à Kazimierz, près des murs, sur un vaste emplacement carré de mille pas de côté, un »studium generale« magnifique. Les maisons fort belles, les salles, les pavillons, tout est en brique et destiné à loger maîtres et étudiants de la future université«. Peu après, il ajoute: »En ce temps-là (1362) le roi entreprit beaucoup de travaux, pour venir en aide à la population menacée de la misère et de la famine« [3]). Le premier des passages que nous venons de citer est accompagné d'une note qui permet de croire que l'entreprise de Kazimierz ne fut pas

[1]) N'était-ce pas encore une réaction de la dynastie polonaise contre la bourgeoisie allemande de Cracovie?

[2]) Hist. Pol. III. 284.

[3]) Hist. Pol. III. 287.

très activement poussée; »la mort du roi porta un coup mortel à ces travaux; ni la dotation, ni la fondation elle-même n'aboutirent«. Dans le »Liber Beneficiorum« du même Dlugosz (I, 173) nous lisons que le roi »locum pro collegiis muris fabricaverat«, à Kazimierz. Dans un autre endroit de cet ouvrage (III, 29), il dit avec encore plus de réserve: »condito oppido Casimiriensi in quo et universitatem atque studium generale fundare, erigere et fabricare coeperat«.

Miechowita copie Długosz et cela presque textuellement. A la date de 1361, il écrit que le roi fit commencer, près des murs (secus murum) et de l'église de Saint Laurent, les bâtiments de l'université; mais que tous ces édifices ne furent jamais achevés, à cause de la mort du roi. Il répète à peu près les mêmes assertions, IV, 74, (1494).

Ces renseignements manquent de netteté, ils sont vagues et contradictoires. Les mêmes auteurs s'expriment tantôt comme si les constructions avaient été terminées, tantôt comme si la mort de Casimir avait interrompu les travaux et ruiné l'entreprise.

Długosz cependant est plus clair lorsque, au sujet de ses propres projets, il revient sur ces circonstances. Il raconte [1] qu'en 1478, il avait l'intention d'ériger en cet endroit un couvent de Chartreux, mais que les habitants de Kazimierz s'y opposèrent »propter locum quem tanto tempore vacuum domibus et hortis... occupaverunt«. Donc en 1478, il n'y avait plus trace des superbes maisons et bâtiments de Casimir; le terrain désert avait été occupé par les habitants d'alentour depuis nombre d'années. Par conséquent, si Casimir eut un moment le dessein d'y construire la nouvelle université, les travaux se bornèrent sans doute à quelques substructions, et il ne saurait être question ni de leur complet achèvement ni de leur utilisation.

[1]) Hist. Pol. III. 284.

Il ressort de tout ce qui précède que le roi négociait à Avignon, en 1361, l'approbation de ses projets et qu'en même temps il préparait à Kazimierz l'emplacement où il comptait leur donner suite, mais que ce plan primitif reçut à peine un commencement d'exécution et fut en définitive abandonné. En octobre 1362, Urbain V écrivait à ce sujet à l'archevêque de Gniezno; en avril 1363 il accordait la sanction sollicitée par le roi[1]). Mais la chancellerie papale délivra-t-elle simultanément l'acte de confirmation? C'est ce qu'on ignore. Dans les documents que possède l'université, l'acte de confirmation porte la date de 1364, c'est-à-dire de l'année même de l'érection. A quoi attribuer ce délai? La Curie apporta-t-elle du retard à la transmission des pièces, ou quelque autre difficulté en avait-elle causé l'ajournement? Un document du conseil municipal de Cracovie, de 1364, constate que l'autorisation du Saint-Siège était parvenue à Cracovie avant le 12 mai de la même année; mais y était-elle parvenue dans le courant de 1363, ou seulement en 1364? Impossible de préciser.

Il serait aussi fort risqué d'affirmer que les évènements de 1364 furent la suite et l'aboutissement des démarches antérieures. On serait porté à le croire, étant donné que Długosz, à la date de 1364, ne parle plus de la fondation de l'université, considérant cette fondation comme un fait accompli en 1361—1362. L'écrit confirmatif d'Urbain V, du 1-er septembre 1364[2]), contient un passage reproduisant à peu près textuellement la demande du roi de 1362[3]). Il semblerait donc que la première sup-

---

[1]) Dans le Rotulus regni Poloniae on lit l'annotation: Fiat, (VIII id. aprilis Anno I).

[2]) Cod. diplom. univ. Crac. I, 6.

[3]) Cod. univ. Crac. I, 6: Une université est nécessaire à Cracovie, car les écoliers se rendant aux universités étrangères sont exposés à de graves périls: multique ex clericis nobilibus dicti regni eundo ad studia generalia.... capti, alii vero in captivitate detenti,

plique eût servi de base et de point de départ. Cependant certaines particularités des faits qui se déroulèrent en 1364, permettent de supposer que cette seconde entreprise a différé de la précédente et exigé de nouvelles négociations avec le Saint-Siège. Nous n'attacherons pas grande importance à l'expression employée par Urbain V dans son décret du 1-er septembre 1364, où il dit que la demande du roi lui a été présentée »naguère« »nuper«; ce mot peut évidemment se rapporter à la demande transmise en 1362. Mais l'acte de 1364 garde le silence sur la ville de Kazimierz; et cette omission indique clairement qu'on a renoncé à établir l'université dans cet endroit et qu'on a choisi Cracovie pour en être le siège. Les motifs qui avaient amené cette modification nous sont complètement inconnus. Peut-être se rendit-on aux prières des Cracoviens? Peut-être la volonté du souverain pontife imposa-t-elle au roi cette condition et dota la capitale, »insignior aliis civitatibus regni«, de ce présent de la munificence royale dont elle était d'ailleurs digne de tous points.

Cette année 1364 fut mémorable pour Cracovie. — Une foule de princes et de grands seigneurs, »un moult grand parlement«, selon les paroles du chroniqueur français Machaut, y étaient accourus jouir de la grandiose hospitalité du roi. Cette brillante réunion avait sans doute été provoquée à l'effet de ratifier la paix entre l'empereur Charles et Louis de Hongrie. Casimir en avait été le médiateur. La vieille cité reçut ses hôtes avec éclat et le monarque trouva en Wierzynek, bourgeois de Cracovie, originaire des bords du Rhin, un auxiliaire qui lui permit de donner à ces fêtes une pompe vraiment royale. Ce fut comme le baptême du royaume nouveau-né, le ba-

---

morti traditi fuerunt. Reg. supplicat. T. 36. (Urban V) f. 85 v.: et multi nobiles clerici de Polonia aliqui capti et alii detenti et in captivitate mortificati sunt et fuerunt.

ptême de Cracovie capitale. A ce congrès diplomatique prirent part l'empereur Charles, venu avec une suite nombreuse, Louis de Hongrie, le roi Waldemar de Danemarck, le roi de Chypre Pierre, en tout cinq rois et neuf princes [1]. Casimir le Grand enclin à la magnificence s'efforça d'éblouir ces étrangers, et Długosz note avec complaisance que ce splendide accueil répandit la renommée du roi dans le monde entier — pro ea tempestate Casimiri Poloniae regis famosum et celebre erat nomen, in singulas gentes ex eo tempore diffusum.

Et c'était en cette même année 1364 qu'il avait orné sa couronne de son plus beau fleuron. L'acte érectif de l'université est du 12 mai. Il fut donné »ex regalis magnificentiae beneplacito« et probablement rédigé par Jean Suchywilk, docteur des décrets, »doyen et chancelier de Cracovie«. Cet acte était précédé de l'acte approbatif d'Urbain V, comme le constatent les échevins de la ville, et malgré que le document royal n'en fasse pas mention [2]. La pièce papale ne nous est point parvenue.

Cet acte d'érection, promulgué le jour de la Pentecôte, expose d'abord le but du nouveau foyer scientifique: ce sera un studium generale comprenant toutes les facultés (in qualibet licita facultate), une source de bonne doctrine (fons doctrinarum irriguus), où l'on puisera la maturité du jugement, les vertus et l'érudition.

Après ces considérations générales dont sont d'ailleurs coûtumiers les documents de ce genre, suit l'énumération des privilèges accordés aux membres de l'université, aux recteurs, aux docteurs, aux maîtres, aux

[1] Au sujet de ce congrès qui se tint vraisemblablement en septembre 1364, voir Kutrzeba, Histoire de la famille Wierzynek, p. 52 et suiv.

[2] Cod. univ. Crac. I. 4.

étudiants, aux copistes, aux libraires (stationarii), aux massiers. Ce corps peut se recruter, soit parmi les sujets du roi, soit parmi les étrangers (ex diversis mundi partibus). Le roi leur assure à tous les droits et franchises en vigueur dans les universités, et principalement à Bologne et à Padoue. C'est ainsi que les étudiants qui viendront à Cracovie ou en partiront seront libérés de toute taxe, de même que les vivres qui leur seront destinés. De plus, il s'engage à protéger et à défendre tout étudiant attaqué et dépouillé dans les limites du royaume, et promet une indemnité, dans le cas où le vol aurait été commis par ses sujets.

Viennent ensuite des prescriptions relatives aux logements. Le roi désigne des »hospitia« pour les membres de l'université; le loyer exigible sera fixé par deux citoyens de Cracovie et deux étudiants. Plus loin, au sujet du recteur et de la juridiction à appliquer à l'université, il est spécifié que les écoliers doivent avoir leur propre recteur ayant qualité pour juger les affaires litigieuses, civiles (jurisdictio ordinaria). La sentence du recteur est sans appel; en cas de réclamation, l'arrêt du recteur est examiné à nouveau par les conseillers de l'université. Ce même recteur doit aussi juger les causes criminelles de peu d'importance comme, par exemple, les rixes entre écoliers, et, dans ce cas, les »juridictions étrangères« — extranea judicia — sont exclues. S'il se produit un délit pénal plus grave comme vol, adultère, meurtre, l'autorité du recteur devient incompétente: le membre de l'université clerc (clericus) est traduit devant l'évêque, le laïque comparaît au tribunal royal [1]). Mais, même dans ces circon-

[1]) En pareil cas l'accusé est justiciable du tribunal royal: non secundum consuetudines patriae vel statuta, sed juxta leges per nos aut judicem deputatum accusatus debet judicari.

Kämmel: Die Universitäten des Mittelalters bis zum Eintritte des Humanismus (Schmid: Geschichte der Erziehung II) dit à ce propos, p. 425: doch sollte der Angeklagte nicht nach dem Landes —

stances, il faut que le recteur préalablement informé ait donné son consentement à l'arrestation et à l'incarcération du coupable.

Puis ce sont des dispositions concernant les fonctions des professeurs et leur dotation. Au début de l'acte, le roi parle de toutes les facultés (in qualibet licita facultate); dans la suite il passe sous silence la théologie, et ne mentionne que le droit canon et civil, la médecine ou physique et les »artes liberales«. Dans le droit canon, un professeur devait enseigner les décrets, c'est-à-dire commenter le recueil composé, entre 1139 et 1142, par le camaldule italien Gratien, ouvrage en trois parties, considéré comme le fondement même de cette science. Un autre professeur devait lire les cinq livres de Décrétales, réunis en 1234, par le dominicain Raimond de Pennaforte, sur l'ordre de Grégoire IX, et embrassant toute la codification du droit compris dans les décrétales pontificales. Ces deux maîtres principaux auraient des émoluments annuels de 40 marcs. Il y aurait encore une troisième chaire de droit canonique »sedes sexti Clementinarum«, avec une dotation de 20 marcs. On y devait expliquer les »additions aux décrets«, c'est-à-dire le »liber sextus« de Boniface VIII (1298), recueil des constitutions pontificales à partir de 1234, de plus les Constitutiones Clementinae, du pape Clément V, de l'année 1313, renfermant principalement les décisions du concile de Vienne, en 1311, publiées à nouveau par Jean XXII, en 1317. On désignait souvent ces deux ouvrages sous le nom de »Nova jura«, par opposition au Decretum et aux Décrétales.

L'enseignement du droit romain avait naturellement pour base les Pandectes de Justinien de 533. On les di-

oder Stadtrecht beurtheilt werden, sondern nach dem kanonischen oder dem römischen Recht, ein sehr merkwürdiger Versuch zu praktischer Anwendung des letzteren in einer Zeit, wo ausserhalb Italiens nur die römische Kirche als Korporation nach dem römischen Rechte lebte.

visait en 50 livres et trois volumes. Les 23 premiers livres, le premier et le second titres du 24me livre portaient le nom de »Digestum vetus«. Le »Digestum infortiatum« comprenait du 24-e au 38-e livre, tandis que les livres 39 à 50 formaient le »Digestum novum«. Aux Pandectes se rattachait le Codex Justinianeus (repetitae lectionis) de 534, codification du droit impérial, des ordonnances et des édits des Césars. Ce répertoire était en douze livres dont les neuf premiers constituaient ce qu'on appelait au moyen âge le Codex, et les trois autres le Volumen. On devait donc étudier cette vaste compilation à l'université de Casimir le Grand. Le professeur du Codex aurait une rétribution de 40 marcs; autant celui d'Infortiatum; celui du Volumen, 20 marcs seulement. Des lectorats de »Digestum vetus et novum« avec une dotation annuelle de 40 marcs devaient être créés l'année suivante. L'université aurait donc ainsi trois décrétistes et cinq légistes, autrement dit professeurs de droit romain. Deux maîtres en médecine toucheront 20 marcs chacun, et un maître ès arts sera placé à la tête de l'école de Notre-Dame, avec un traitement de 10 marcs. Charles IV, à Prague, avait de même confié au professeur des arts libéraux, Walter, la direction des écoliers de l'église paroissiale de Thein, le chargeant d'y enseigner et d'y faire des promotions. Le tout ensemble eût formé une corporation de onze professeurs. Le roi assigna le prélèvement de ces dotations sur les revenus des salines de Wieliczka et enjoignit au directeur de ces mines d'acquitter trimestriellement les pensions stipulées.

Les derniers paragraphes contiennent des règlements spéciaux. C'est aux étudiants des diverses facultés qu'appartiendra le choix des maîtres aux chaires précitées. Le recteur doit être pris exclusivement parmi les écoliers; aucun docteur ni professeur ne pourra remplir cette fonction. Au chancelier de Cracovie en exercice sont attribués la plus haute autorité sur les examens des écoliers et le

pouvoir de les confirmer en dernier ressort (approbandi examen omnimodam habeat potestatem). Ce dernier détail trahit, sans aucun doute, l'action personnelle du chancelier Jean Suchywilk qui, de cette façon, se proposait d'établir et de faire prévaloir la prépondérance royale sur celle du Saint-Siège. Par contre l'évêque de Cracovie délèguera son official qui surveillera les exercices des étudiants, »pour que ceux-ci passent de la théorie à la pratique et prennent de l'assurance dans leurs argumentations«. Enfin le roi ajoute qu'il désignera un changeur ou un Juif de Cracovie, lequel prêtera de l'argent aux étudiants dans le besoin et n'exigera pas d'eux plus d'un gros par marc mensuellement.

Nous venons de résumer l'acte royal; examinons-en maintenant la valeur intrinsèque et la portée.

La pièce en question contient quantité de formules traditionnelles en ces sortes d'écrits. Nous y trouvons par exemple que l'université doit être »scientiarum praevalentium margarita«, de même que dans beaucoup de documents du même genre, et, entre autres, dans la lettre d'Urbain V à l'archevêque de Gniezno (1362), dont nous avons parlé plus haut. Elle n'est pas non plus sans de nombreuses analogies avec la lettre de Clément VI, sanctionnant la création de l'université de Prague, en 1347 [1]).

Mais l'acte de Casimir contient des particularités très inattendues, sortant des coûtumes suivies. Tandis que les universités allemandes se formèrent d'après celle de Paris, idéal et modèle auquel on empruntait les méthodes et quelquefois le personnel, »ex diluvio scientiarum studii Parisiensis«, le roi de Pologne copie Bologne et Padoue,

[1]) Nous lisons dans cette lettre au lieu de »scientiarum margarita« le terme plus logique de »minera«. Mon. hist. Univ. Prag. II, 219.

transplante dans son pays leur organisation et leur réglementation. Les étudiants de Cracovie ont les mêmes droits, les mêmes privilèges que les étudiants italiens: eux aussi nomment des professeurs aux chaires fondées par le roi; et c'est parmi eux qu'ils vont choisir le recteur qui sera placé à la tête de la nouvelle école. C'est donc un »studium generale« en opposition à celui de Paris et à ceux qui s'en sont inspirés: un studium d'étudiants en face de ces »studia« de maîtres. En outre, la nouvelle université doit instruire, il est vrai, »in qualibet licita facultate«, c'est-à-dire enseigner la théologie, le droit canon, le droit romain, les arts libéraux. Mais bientôt il n'est plus question de chaires de théologie; la chaire des arts libéraux est reléguée à l'ancienne école de Notre-Dame, tandis que nous voyons se multiplier les chaires de la faculté de droit, et surtout celles de droit romain dont la situation est particulièrement favorisée. Il faut toutefois remarquer qu'en ce qui concerne le droit canon, la médecine, les arts, il est écrit au présent — salariamus, damus, — et que pour le droit romain (leges) il y a »providerimus« [1]), au futur, ce qui démontre jusqu'à l'évidence, que ces dernières créations, arrêtées dans l'esprit du roi, n'étaient pas d'une réalisation facile. C'était, en tout cas, hardi et extraordinaire. Pour la Pologne, en effet, le droit romain était chose étrangère; ce n'est même que beaucoup plus tard qu'il conquit sa naturalisation, comme branche de la science, dans les universités européennes: là où on l'avait admis dans le plan primitif des études, il se réduisit bientôt à un enseignement intermittent, faute de maîtres, ou disparut vite du programme des cours ordinaires. A Heidelberg, où l'université fut fondée en 1386, les trois sections du droit canon trouvèrent aussitôt les profes-

---

[1]) C'est du moins ce que nous lisons avec Muczkowski: Notice sur la fondation de l'université de Cracovie, Cracovie 1849. pag. 22.

seurs nécessaires, alors que le droit romain n'eut, au début, qu'un seul maître, l'Aragonais Matthieu Clementis. En sorte que, soit par manque d'instructeurs, soit que l'objet du cours fut d'une utilité pratique restreinte, cette étude fut fort négligée jusqu'au milieu du XV-e siècle [1]. Le même phénomène se produisit généralement dans toutes les universités en dehors de l'Italie: le droit canon fit presque entièrement exclure de l'enseignement le droit romain, et, dans l'université la plus considérable, celle de Paris, celui-ci avait été interdit, en 1219, par le pape Honorius III.

Casimir le Grand au contraire adopta une conception absolument différente. Pour lui, le droit romain devait être l'objet d'une préférence marquée et Cracovie doubler Bologne. C'était certes une pensée audacieuse mais difficilement réalisable. Aussi le mot »providerimus« indique-t-il que le souverain se rendait parfaitement compte de ce qu'elle avait d'aventureux. Le roi donc s'écartait délibérément des sentiers propres à son époque, à ses contemporains, des modèles qu'il avait immédiatement sous ses yeux. Méditait-il, comme Charles IV, de fortifier l'autorité royale au moyen du droit romain, ou par l'introduction progressive de ce droit, d'effacer les divergences des législations dans les divers territoires dont se composait la Pologne? Peut-être. Il est aussi certain que les Bolonais le poussaient dans cette voie, vers laquelle l'entrainaient encore des encouragements venus d'Avignon, où les légistes étaient en considération et faveur.

Tel fut le cadre tracé au nouvel établissement »d'instruction commune pour les grimauds«, selon l'expression de Bielski, dans sa chronique du monde.

D'ailleurs les projets du roi vont être chaleureusement soutenus. D'abord le 12 mai, le jour même de l'ac-

---

[1]) Thorbecke. Geschichte der Universität Heidelberg, p. 99.

te d'érection, les consuls ou conseillers de la ville de Cracovie s'engagent, par contrat spécial, à respecter les libertés et privilèges de l'université. Cette pièce est revêtue des signatures de bourgeois d'alors, notamment de Nicolas Wierzynek. Elle contient, outre le résumé de la concession royale, des passages fort significatifs: on y fait ressortir, en premier lieu, les bienfaits qui peuvent résulter pour les voisins schismatiques ou infidèles de cette réunion »de magistri, de docteurs et d'écoliers«, en Pologne. Puis, il y est déclaré que le roi a fondé cette école avec la permission du Saint-Siège »ex voluntate divina et benigna largitione Sanctissimi in Christo Patris et domini nostri, domini Urbani papae Quinti«. Ce document a péri et nous ne possédons que la bulle ultérieure d'Urbain V.

Cette bulle d'Urbain V approuvant la création d'une université à Cracovie, porte la date du 1-er septembre. Il n'y est pas parlé d'autorisations antérieures moins officielles: c'était là l'autorisation définitive et formelle [1]). Le pape y répond aux représentations du roi, qui lui étaient parvenues depuis peu (nuper), et où il était exposé que la capitale de Cracovie était trop éloignée des universités existantes, que les étudiants se rendant en Occident couraient les dangers les plus divers et les plus redoutables, et qu'enfin l'Etat souffre de la pénurie de légistes et de personnes instruites. Le document pontifical comprend deux parties: l'une toute de généralités, l'autre s'occupant particulièrement des désirs du roi de Pologne. Si le roi réclame l'appui et l'approbation du Saint-Siège, Urbain V

[1]) De même Rodolphe IV promulgua l'édit de création, à Vienne, le 12 mars 1365, quoique la bulle du pape ne lui fût point encore parvenue. Le pape avait demandé, vers la fin de 1364, des informations précises à l'évêque de Brixen; il s'adressa pareillement à l'archevêque de Gniezno, en 1362. Rodolphe n'attendit pas la confirmation papale, délivrée le 18 juin 1365. Voir Kink. Geschichte d. Univ. in Wien I. 4.

lui répond comme si l'acte royal d'érection n'existait pas et que ce fût lui qui, de sa propre autorité, créât l'institution, initiative que la Curie apostolique avait seule mission et pouvoir de prendre. Le privilège papal est en grande partie dressé selon des formules admises. Il concorde, presque en toute sa teneur, avec ceux de Prague, de Vienne, de Fünfkirchen et des universités postérieures. Il est évident qu'à cet égard la chancellerie pontificale avait adopté une sorte de rédaction qui, avec de légers remaniements, s'adaptât à tous les cas spéciaux [1]). C'est ainsi que nous y trouvons un passage sur la mission dévolue au Saint-Siège de répandre l'instruction, et un autre sur les sentiments religieux de la dynastie polonaise, considérations que répètent, à peu près dans les mêmes termes, les bulles analogues. Si cependant Casimir le Grand fondait un »studium generale in qualibet licita facultate«, la bulle pontificale faisait exclusion catégorique de la théologie, comme cela eut lieu pour Vienne et Fünfkirchen. Cette clause prohibitive de la théologie était du reste alors assez fréquente. Beaucoup d'universités n'obtinrent que longtemps après leur création une faculté de théologie; par exemple Bologne, en 1360, et Padoue, en 1363. On a constaté que, parmi les quarante six universités constituées avant 1400, vingt-huit avaient été ainsi formellement privées, à leurs débuts, de la faculté de théologie. Cela tient en partie à ce que Paris, dès le XII-e siècle, passa pour le foyer privilégié et en quelque sorte consacré de la science théologique. Les papes d'Avignon, surtout au XIV siècle, alors que Paris devint, d'après l'opinion des contemporains, romanae sedis studium, apportèrent tous leurs soins à étendre le prestige de cette métropole, à protéger son éclat et sa renommée auxquels

---

[1]) Voir Kaufmann: Die Universitätsprivilegien der Kaiser, Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft, Jahr 1889, 1 Band, Seite 118.

l'institution de nouvelles écoles théologiques eût pu porter atteinte [1]). Si Prague échappa à la règle commune, ce fut une faveur, une exception.

Sur un autre point encore, la bulle d'Urbain V est en contradiction avec l'édit de Casimir. Le Pape décide que c'est l'évêque de Cracovie, et, en cas de vacance, le vicaire general ou l'official qui présidera aux examens de doctorat ou de maîtrise et accordera le grade de docteur ou de maître, ainsi que les droits (licentia) d'exercer l'enseignement dans les »studia generalia«.

Dans un écrit du 13 septembre de la même année, adressé au roi en personne, Urbain V mentionne expressément et l'acte royal constitutif, et celui des conseillers de la ville de Cracovie. Mais ici Sa Sainteté modifie nettement les dispositions du monarque; au lieu du chancelier de Cracovie, ce sera l'évêque et ses suppléants qui dirigeront les examens et confèreront les grades, »cum hoc ad nos dumtaxat pertineat«, c'est-à-dire qu'il revendique pour le Siège apostolique le droit d'instituer des maîtres et d'accorder la »licentia docendi«, que nul ne peut obtenir que de l'autorité et avec l'agrément de ce Saint-Siège.

Sous l'aridité de leur forme, ces vieux textes gardent donc la trace d'une lutte sourde entre les pouvoirs ecclésiastiques et séculiers. L'absence de documents ou le silence de ceux qui nous sont parvenus ne nous permettent pas d'en connaître les résultats, et nous ignorons de quel côté resta la victoire. Cependant les paroles émanées d'Avignon furent le Fiat créateur de l'institution qui devait désormais répandre les lumières en Pologne et dans toute l'Europe orientale. Elles tombaient des lèvres d'un pape, grand protecteur et soutien des universités, et il les adressait d'une ville où on avait mis au premier rang l'é-

---

[1]) Voir. Denifle l. c. 705.

tude du droit, comme Casimir voulait le faire dans la grande école qu'il ouvrait à Cracovie.

La sanction pontificale était donc accordée. Cracovie et la Pologne allaient entrer par cette université dans la grande famille occidentale des nations civilisées. Comment fonctionna à l'origine la jeune institution? Voici qu'après ce brillant acte de fondation, nous sommes tout à coup rplongés dans des ténèbres que percent à peine et à d ares intervalles de vagues lueurs dispersées et parfoise même venant de l'étranger. En sorte que l'on est porté à se demander, non si l'université se développa, mais bien si réellement elle exista pendant les années qui s'écoulèrent jusqu'au règne de Ladislas Jagellon.

Une entreprise de cette nature n'exigeait pourtant à cette époque ni de grands ni de pénibles efforts. L'autorisation du pape, et des ressources même modestes une fois obtenues, on se mettait vaillamment à l'oeuvre, au nom de Dieu, et avec confiance en l'avenir. Le fondateur spirituel (plantator) de l'université de Heidelberg, un certain Marsilius von Inghen, avec deux compagnons, un maître de Prague et un docteur en théologie de Paris, inaugura les cours et leçons. Le théologien professait à huit heures, les deux autres enseignaient »in artibus«, l'un à six heures du matin, l'autre à une heure après-midi. Au cours du premier semestre, il se présenta deux autres maîtres de Prague; et on essaya, à cinq, de pourvoir aux besoins des trois facultés [1]. Comme on le voit, mettre en mouvement un studium generale n'était pas alors une tâche bien ardue.

Restait la question du local. A ce point de vue encore le moyen âge n'avait pas d'exigences excessives. — A Bologne et à Prague, les professeurs firent, à l'origine,

---

[1]) Paulsen. Hist. Zeitschrift 45 (1881) p. 263

leurs cours dans leur propre demeure. Il en fut de même à Paris: et si les auditeurs affluaient, on n'hésitait pas à donner les leçons en plein air ou sur les places publiques [1]).

Comment s'y prit-on à Cracovie pour donner à la science un asile? Il n'est plus question des bâtiments de Kazimierz en 1364, au moment de la fondation de l'université à Cracovie. On dut donc se préoccuper de trouver un édifice quelconque pour y installer les chaires. Dans l'acte même d'érection, Casimir avait assuré au maître ès arts une école convenable, celle »de Notre Dame« qui, par ce fait, se trouvait élevée au rang de faculté de philosophie [2]). C'est ainsi qu'avait agi Charles IV, en confiant à Walter l'école de Thein, en lui remettant »regimen ad ecclesiam beatae Virginis«, et lui permettant d'y enseigner la médecine, la physique et les arts [3]). Une sèche mention de l'un des manuscrits de la bibliothèque Jagellonne jette un peu de lumière sur d'autres dispositions prises à cette époque. Nous lisons en effet dans le Codex Nr. 2032 de la dite bibliothèque, recueil renfermant des traités de théologie et de philosophie du moyen âge, sur un feuillet ajouté à une dissertation »De regimine principum«, l'annotation suivante: »Explicit expositio.... in castro Cracoviensi seu in universitate studii a. d. 1367 per manus cujusdam studentis nomine«....; le feuillet est déchiré en cet endroit. Mais cela suffit pour nous apprendre que trois ans après la fondation de l'université, des cours avaient lieu au château de Cracovie; peut-être avait-on réuni à l'école cathédrale la faculté des décrets, ce qui tout en rehaussant le niveau de la vieille école assurait

[1]) Luchaire. L'université de Paris sous Philippe-Auguste (1899) pag. 23.

[2]) Brandowski. Fondation de l'université de Cracovie en 1364 (1872) p. 250.

[3]) Mencken, Scriptores rerum germ. III. 2018.

un refuge à la nouvelle. A Prague aussi, certains maîtres de l'université à ses débuts enseignèrent à l'école cathédrale [1]).

Ce fragment laconique jette néanmoins une fugitive clarté sur cette époque et sur ces annales si avares de renseignements, là où précisément on pourrait s'attendre à en rencontrer d'abondants. En 1368, le roi promulgue un édit de réglementation des salines [2]). On y énumère les revenus de certaines personnes et corporations prélevés sur les produits des mines de Wieliczka et de Bochnia. Et pas un mot de l'université ni des professeurs qui cependant, d'après l'acte d'érection, devaient tirer leur traitement de Wieliczka.

Néanmoins il dut y avoir quelque vie universitaire. Il est permis de supposer qu'on enseigna au studium de Casimir les arts libéraux qui étaient la préparation aux études supérieures et qui comprenaient le trivium médiéval, c'est-à-dire la grammaire, la rhétorique et la dialectique, et le quadrivium, c'est-à-dire les mathématiques, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique, matières qui rentraient aussi dans le programme des écoles secondaires. Il ne dut pas y avoir non plus grande difficulté à trouver un décrétiste capable d'initier les étudiants aux secrets du droit canon [3]). Les maîtres en médecine n'étaient pas nombreux, à ce moment-là. Le roi Casimir avait attaché à sa personne le docteur Henry, appelé de fort loin, de Cologne. Enfin, pour la Pologne, le temps des légistes n'était pas encore venu. On peut donc croire, comme nous l'avons dit, qu'au début de l'université, il y eut une animation, ou tout au moins des

---

[1]) Denifle l. c. 589.

[2]) Helcel. Monuments du droit polonais I. 217.

[3]) Le Codex n. 5278, récemment acquis par la bibliothèque Jagellonne contient la »Summa Rajmundi de Pennaforte... per manus Alberti Cracov. studentis sub. a. D. 1369.«

manifestations d'existence quelconque, comme d'ailleurs ce fut le cas de beaucoup d'autres institutions à leurs premiers pas. Nous n'avons qu'a rappeler que l'université de Naples, fondée en 1224, cessa presque d'exister de 1229 à 1234, que celle de Salamanque, ouverte en 1230, ne tarda pas à dépérir et qu'on dut la restaurer de fond en comble, en 1243; que celle de Vienne, créée en 1365, périclita bientôt pour ne se relever qu'en 1377 et subir une réforme radicale en 1384. La réforme que Jagellon accomplit plus tard est, par rapport à la fondation de Casimir, ce que fut à Vienne la restauration du duc Albert III pour la création de Rodolphe. L'oeuvre de ce dernier végétait, faute d'hommes et d'argent. Cette école ne possédait point de faculté de théologie et les cours de droit et de médecine n'y furent organisés que partiellement. Ce ne fut qu'en 1384 que le duc Albert combla toutes les lacunes et créa, à la place de ces chaires précaires et désertées, une université complète à quatre facultés. — Ce dépérissement des universités au moyen âge, phénomène des plus fréquents et des plus ordinaires, était en général causé par le manque de ressources matérielles et intellectuelles. Le prélèvement des fonds nécessaires était fort défectueux. Si c'étaient les dîmes qui devaient les procurer, les rentrées s'en effectuaient très irrégulièrement; si c'était à d'autres sources qu'on les empruntait, ces sources ne tardaient pas à tarir. L'université de Vienne ne dut son existence ou son semblant d'existence dans ses premières années qu'à une circonstance toute fortuite: la faculté des arts avait été rattachée à l'école cathédrale de Saint Etienne et put ainsi subsister au milieu du désarroi universel[1]). Il est fort probable qu'à Cracovie on se trouva dans des conditions identiques.

Aussi ne doit-on pas s'étonner que sur les listes des

[1]) Aschbach, Geschichte der Wiener Universität (Wien 1865) pag. 25.

étudiants de l'université de Prague, figurent parfois des bacheliers en philosophie, c'est-à-dire ès arts, ayant obtenu leur grade à Cracovie. Muczkowski[1]) en a compté trois, en 1368, 1370 et 1373. Le registre matricule de Cracovie, qui commence à l'année 1400, cite parmi les bienfaiteurs de l'université, recommandés aux prières des fidèles, un certain Nicolas Gleywicz qui avait été bachelier artium de l'université de Cracovie »adhuc tempore Casimiri regis«[2]). Tels sont les témoignages positifs du fonctionnement de l'institution de Casimir, dans les années qui suivirent sa fondation. Cependant nous devons tenir compte de l'assertion de Dlugosz et des historiens qui, avec lui, prétendent que l'oeuvre de Casimir fut sérieusement compromise par la mort de ce prince — quod tamen morte Casimiri interveniente non fuit prosperatum, nec dotatio ipsa et fundatio fuit sortita effectum[3]). Quoique ces termes soient trop catégoriques, ils n'en sont pas moins un indice du hâtif dépérissement de l'oeuvre. L'historiographe de Casimir le Grand, Janko de Czarnkow, passe entièrement sous silence la création de l'université.

Vraisemblablement tous ces annalistes n'attachaient

---

[1]) Notice sur la fondation de l'université de Cracovie, p. 28.

[2]) Peut-être faut-il rapporter aux temps de l'université Casimirienne le récit placé par Martin, abbé des Bénédictins dans son dialogue Senatorium (Peez, Scriptores rerum austriac. II, 626—628) dans lequel le senex raconte qu'une jeune fille suivit pendant deux ans, in veste virili, les cours de l'université de Cracovie et était sur le point d'obtenir son baccalauréat lorsque la vérité fut découverte. La jeune fille mortifiée, entra au couvent. Amore studii sexum occultavit — lisons-nous dans le texte de ce récit. On se croirait sans doute en présence d'une fable si plus d'un trait de cette histoire n'avait un caractère de réalité, de vérité incontestable. La jeune fille finit par être arrêtée dans la maison du bourgeois Kaldherberg, ajoute le vieil écrivain. Et l'on sait qu'il y avait alors à Cracovie une excellente famille bourgeoise de ce nom. Voir Album Stud. l. 9 Cod. diplom. civit. Crac. (1879) p. 162.

[3]) Dlugosz. Hist. Pol. III. 284.

guère d'importance à une institution qui commença à péricliter dès le berceau. Les Cracoviens avides de savoir, ne pouvant assouvir chez eux cette soif intellectuelle, continuèrent à se rendre en grand nombre, soit à Prague, soit dans des villes plus éloignées. Nous possédons une lettre d'un certain Thomas de Cracovie qui étudiait à Prague, avant 1378. Ce personnage, après une existence très tourmentée, se fixa à Paris et y devint professeur de théologie. On sait qu'il y prit part à des disputes et à des controverses théologiques [1]). Au bout de trente années de séjour à Paris, ce vieillard, d'un âge fort avancé, eut le mal du pays et le désir de revoir Cracovie, qui »avec sa vallée pleine de charme« et les tours de son château touchant aux nues, se peignait à ses yeux, à travers le prisme de la distance, sous les plus poétiques couleurs. — Aussi dans une supplique remplie des redondances, des citations et de l'affectation coûtumières au moyen âge, demanda-t-il à Jagellon, sans doute vers 1430, de lui permettre de goûter encore »les douceurs du pays natal«, et à cet effet de lui accorder une prébende en l'église Saint Stanislas, pour y venir passer ses derniers jours. Ce qu'il y a de plus intéressant pour nous dans cette lettre si intéressante, c'est le tableau de la carrière scientifique du quémandeur. Il y expose qu'il a quitté Cracovie ne sachant que les éléments de la grammaire — in elementis grammaticae oblactatus —, qu'il partit pour Prague attiré par la douceur des arts libéraux — liberalium artium postulans dulcorem — et y devint, sous le règne de l'empereur Charles, bachelier ès arts; que, de là il gagna Oxford, puis enfin Paris, où il obtint la maîtrise, et plus tard le doctorat en théologie. Nous voyons donc que Cracovie ne contribua pas beaucoup à son éducation et à son ins-

---

[1]) Voir Hergenröther, Handbuch der allg. Kirchengeschichte II, 869, not. 1, et Gerson, Opera. Tom. V. 277 (débats sur l'affaire Petit, 1414).

truction, et si dans son épître il appelle la capitale des Jagellons »illustre par la science — munda studiis« il le fait à cause de l'heureuse tournure qu'avaient prise les choses en son absence et du progrès d'un enseignement dont il n'avait point été à même de profiter personnellement.

Cependant, tandis que la fondation de Casimir le Grand ne parvenait pas à prospérer, faute d'éléments vitaux suffisants, dans les contrées voisines il en surgit de semblables qui eurent un meilleur sort. Vienne ouvrit son université en 1365, Fünfkirchen la sienne en 1367; néanmoins cette dernière ne réussit pas à se développer et disparut avant le déclin du siècle. Les universités allemandes de cette époque, créées au moment où Urbain VI occupait le siège pontifical, Heidelberg en 1386, Cologne en 1389, Erfurt en 1392, naquirent sous une plus heureuse étoile. Evidemment le besoin de ces foyers de lumières se faisait alors généralement sentir, et les princes, voyant que c'était le plus sûr moyen d'illustrer leur couronne et leur pays, montrèrent en ces entreprises la plus noble émulation. L'Ordre teutonique voulut aussi marcher sur les traces des souverains protecteurs des lettres, et à cet effet, sollicita l'approbation d'Urbain VI. Au lieu de Cracovie qui ne s'était pas montrée à la hauteur des plans royaux et des exigences de sa mission, c'est Chelmno (Kulm) qui allait maintenant devenir un centre intellectuel pour les territoires de l'ordre et les pays limitrophes. Le pape octroya la bulle demandée pour Chelmno, en février 1386 [1]): il consentait à l'installation d'une université, sans même en exclure les études théologiques. Toutefois le projet resta sur le papier: il témoigne seulement des vastes ambitions de l'Ordre et projette quelque clarté indirecte sur la décadence de l'université toute voisine de Cracovie.

L'oubli ensevelit la conception prématurée de Casimir le Grand dans la tourmente de l'âge suivant. Elle

[1]) Woelky. Urkundenbuch des Bisthums Kulm I, 289.

était trop en avance sur son temps, comme beaucoup de traits caractéristiques de ce même prince, comme la langue claire et simple de son historien qui, en regard de la bizarrerie du moyen âge semble être un précurseur de la renaissance. Elle eut la hardiesse de ces sanctuaires élevés à Kazimierz, vrais monuments d'une pensée royale, dont l'essor planait si haut, au dessus des contemporains et de l'époque. Aujourd'hui encore ils dominent leur médiocre entourage qui, pendant une longue suite de siècles, a vainement tenté de s'élever jusqu'à eux.

LIVRE PREMIER.

LADISLAS JAGELLON.

CHAPITRE I.

Restauration de l'université par Jagellon en 1400.

Hedvige et Jagellon. — Leur union, son but et ses causes. — Préludes de la restauration de l'université. — Les Bénédictins slaves. — La Pologne et la Bohème. — Les Tchèques en Pologne: Jean Jérôme de Prague, Jean Sczekna. Matthieu de Cracovie et son action. — Le pape autorise l'ouverture d'une faculté de théologie à Cracovie. — Fondation d'un collège lithuanien à Prague. — Les partisans des projets d'Hedvige en Pologne. — Pierre Wysz. — Mort de la reine. — La fondation de 1400 et son mot d'ordre. — Dotation des premiers professeurs. — Le collège de la rue Sainte-Anne.

L'université créée par Casimir le Grand survécut à son fondateur, décédé en 1370. Mais elle n'eut comme on l'a vu précédemment, qu'une existence précaire continuellement menacée de s'éteindre. Les années qui suivirent la mort du roi furent du reste peu favorables à l'éclosion d'une renaissance intellectuelle. Louis de Hongrie, successeur de Casimir, se faisait le plus souvent suppléer dans le gouvernement du royaume et, ne comprenant pas la Pologne, ne s'y intéressait qu'en passant. Aussi l'institution dont les débuts auraient eu besoin d'être surveillés avec amour et protégés avec une affectueuse sollicitude, devait-elle bientôt dépérir, victime de l'indifférence royale. En revanche Louis apportait tout son zèle à l'oeuvre in-

augurée à Fünfkirchen, en 1367. Il y manda d'Italie le célèbre canoniste Galvanus de Bologne. Néanmoins, l'université hongroise, après avoir végété quelque temps, disparut bientôt sans voir l'aurore du XV-e siècle. Il est évident qu'étranger à la Pologne, Louis devait avoir encore un bien moindre souci de la nouvelle école cracovienne.

A la mort de Louis, un interrègne de deux ans (1382—84) sema des troubles dans le pays. Décidément les circonstances contraires se multipliaient sur le chemin de l'université naissante. Mais un soleil éclatant allait dissiper tous ces nuages.

Hedvige monte sur le trône de Pologne en 1384, et il semble qu'avec elle y pénétre le souffle de la civilisation occidentale, chargé des plus généreuses tendances, et qu'il y éveille une ère nouvelle, toute rayonnante de la vaillance, de la vertu, de la poésie de cette figure exceptionnelle. Cui tunc similis in orbe terrarum secundum propaginem homo de stirpe regia non est visus, il n'y avait point alors de personne de souche royale qui put lui être comparée —, dit une note d'un calendrier cracovien du moyen âge [1]). Et nous nous associons volontiers à ces paroles.

D'une beauté rare et d'une instruction étendue, elle unissait à ces qualités un don du ciel plus précieux encore, une âme ouverte aux plus nobles aspirations Du côté paternel elle avait hérité de la riche culture de la maison d'Anjou. On sait que les plus grands noms du monde des lettres se trouvent liés à ceux de ses ancêtres dont les fronts furent couronnés de toutes les fleurs du Parnasse, et Hedvige nous paraît leur digne descendante au milieu des rayons de cette aurore des esprits appelée la Renaissance. Son bisaïeul, Charles, put dire à Dante, dans le huitième livre du Paradis: Assai m'amasti. Son grand-père, Charles Robert, est désigné comme

[1]) Monumenta Poloniae II, 926.

le plus sage des monarques dans des lettres pontificales. Pétrarque pleura le meurtre de son oncle André; enfin c'est auprès de son père Louis que le tribun Cola Rienzi vint chercher un refuge.

Du côté maternel, par sa grand-mère Elisabeth, soeur de Casimir, le dernier des Piasts, elle prit l'esprit, entreprenant qui distingua le règne de ce prince. Cette alliance de l'élément étranger avec l'élément natal permettait d'augurer un magnifique avenir à la jeune reine. Son coeur, son intelligence, sa main devaient semer à profusion les bienfaits sur le pays dont le trône lui était échu en partage. Il y a des côtés féminins dans son exquise bonté, elle est trop tendre, trop indulgente. Souvent elle intercéda en faveur des condamnés auprès des conseillers de la ville de Cracovie [1]; aussi le pape Boniface IX lui écrivit-il un jour qu'elle recommande parfois des gens, contrairement à sa conviction, parce qu'elle ne sait refuser une grâce. Mais cette bonté lui inspira aussi des actes sages et virils qui ont à jamais glorifié son nom dans l'histoire. L'université de Cracovie en particulier peut être reconnaissante à la Providence et fière d'avoir trouvé au seuil de son existence, à côté de son berceau, cette vigilante protectrice, puissante et grave à la fois, qui lui légua son souvenir sacré, embaumé de tous les charmes de son coeur.

Le mariage d'Hedvige avec le prince lithuanien Jagellon eut lieu en 1386. L'appréciation qu'en donne Długosz (Hist. Pol. IV, 533) est une des pages les plus remarquables de son grand ouvrage et frappe par la subtilité psychologique de son analyse. Jagellon, né et élevé au milieu de la barbarie, apportait sur le trône une nature mal équilibrée, oscillant entre les finesses de l'homme avisé, du rusé diplomate oriental, et les naïvetés pu-

[1]) Monum. medii aevi IV, 2, 63.

ériles du paysan primitif; nature passive, bénévole, presque indolente excepté à la chasse, exercice favori auquel ce prince se livra avec passion jusqu'à sa mort. S'il buvait avec tempérance, il mangeait sans choix et sans mesure. Infatigable veneur, rentré au logis il s'abandonnait trop volontiers à une somnolente oisiveté. Simple dans ses vêtements, accueillant et affable, il n'en avait pas moins en certaines occasions un ton hautain qui déconcertait son entourage même le plus intime. La semence chrétienne était ici tombée sur une âme encore profondément esclave des superstitions enfantines et rustiques. Il ne put même jamais renoncer à quelques-unes de ces pratiques étranges; il manifestait sa foi nouvelle par des prosternations et des prières sans fin. Chez lui, en religion, en politique, en civilisation, en tout on sent le néophyte. La destinée le tira des forêts lithuaniennes pour lui confier la mission la plus vaste et la plus difficile, pour en faire l'instrument des oeuvres politiques les plus profitables aux pays sur lesquels il régnait et à la religion qu'il avait acceptée, plaça enfin à ses côtés une femme accomplie, en laquelle s'épanouissait avec éclat la fleur d'une civilisation qui put à peine jeter en lui ses premières racines.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la vie conjugale du ménage royal: pour eux les jours s'écoulèrent sans doute ternes et monotones. Il est probable qu'il n'y eut entre eux aucun sentiment profond; inclinations, idées, compréhensions, ils différaient en tout: un abîme les séparait. Jagellon donne à la cour un certain caractère oriental; pour ses chasses, il a amené des veneurs et des valets lithuaniens; ses musiciens, joueurs de luth et de cymbale, sont ruthènes; ruthènes encor les peintres qu'il charge de décorer les églises et sa chambre à coucher [1]).

---

[1]) Voir Les comptes de la cour du roi Ladislas Jag. et de la reine Hedvige, Cracovie 1896. p. 216. Ainsi se trouvent éclaircis les

Au château, il est en chausses, sarrau et casaque grossière, et son tailleur Henry est rarement occupé à lui faire un costume d'apparat, à la mode française — more Gallico [1]). Les repas sont moins somptueux qu'abondants. Il n'est jamais plus heureux que lorsqu'il peut recevoir à sa cour sa soeur bien aimée, Alexandrine de Mazovie; avec sa générosité habituelle, il la comble de présents, bijoux, étoffes, chevaux: c'est sans doute la plus grande affection de sa vie.

La plupart du temps, la reine vivait à l'écart, loin de son mari. Outre ses nombreuses damoiselles, elle a quelques Hongrois parmi ses gens: Paul, pour le service journalier, le chapelain Jean, pour le service spirituel [2]). Son existence est simple; elle se mortifie par des jeûnes continuels. Cependant elle fête souvent à sa table des invités polonais ou étrangers; une fois même elle leur fait entendre le chant d'étudiants mandés à la cour [3]), et toujours ses hôtes la quittent éblouis de sa beauté et de l'élévation de son esprit.

Mais au-dessus de ce train quotidien sans élégance et peut être sans harmonie, planent les grandes idées, issues en partie de l'union de ces deux époux; elles placèrent Jagellon sur un piédestal qui le haussa jusqu'à sa vaillante compagne, et, pour Hedvige, dorèrent la teinte grisâtre et désolée d'une alliance mal assortie. De larges horizons, de grandes perspectives lointaines compensèrent pour elle les tristesses de la solitude étouffante et retrécie. En faisant le sacrifice de ses rêves et de ses sentiments personnels, elle éleva cette immolation d'elle-même à la dignité d'une rançon pour l'Eglise et la patrie. Elle épousa Jagellon à contre-coeur, mais elle s'éprit avec pas-

---

termes de Długosz (Hist. Polon. IV, 536): ecclesias sculptura graeca, — illam magis quam latinam probabat —, adornavit.

[1]) Ibid. p. 158.

[2]) Ibid. p. 147 et 262.

[3]) Ibid. p. 150.

sion de tout ce que ce mariage symbolisait en quelque sorte et rendait réalisable: l'introduction de l'Orient dans la grande famille chrétienne de l'Europe. Et ce prince lithuanien à demi sauvage gardera par la suite des siècles son relief historique et sa durable renommée, parce qu'il fut l'instrument de la volonté d'une femme aux vues sublimes et qu'il sut même parfois se placer à la hauteur de sa mission et la comprendre.

La restauration ou plutôt la résurrection de l'université de Cracovie fut une des oeuvres d'Hedvige et de Jagellon. Avant de passer à l'appréciation de cet évènement, il convient d'en examiner les prémisses, la série de circonstances qui remplirent les dernières années du XIV siècle et servirent comme de préparation à l'acte mémorable qui se dresse à l'entrée du siècle suivant.

Dès la première année de son mariage, Jagellon se rend en Lithuanie, tandis qu'Hedvige va prendre possession de la Ruthénie. Interêts politiques et religieux marchent ici de concert; et dès lors se répandent les principes auxquels la politique polonaise obéira dans la période qui va s'écouler. La conversion et le relèvement de l'Orient sont devenus l'étoile directrice de tous les pas; in hoc signo agit Jagellon, agit Hedvige qui y trouve sinon son propre bonheur, au moins celui de faire des heureux. Dans la vie intellectuelle de cette époque, les mêmes tendances, les mêmes efforts ont puissamment marqué leur empreinte.

En 1390, s'accomplit un acte très caractéristique, d'autant plus qu'il fait ressortir deux traits essentiels des aspirations contemporaines: la conversion de l'Orient et en même temps le sentiment sans cesse croissant de la mission du monde slave dans l'histoire. Cet acte avait eu d'ailleurs un précédent analogue, quarante années auparavant, en Bohème.

Lorsque Charles IV fonda l'université de Prague, il souleva simultanément la question de l'union des Eglises d'Orient et d'Occident, question qui, depuis des siècles, préoccupait les papes et les théologiens. Le grand Luxembourgeois agitait alors dans son esprit les plus vastes desseins. Il échangea ses vues avec Etienne Duszan qui, au midi de l'Europe, avait fondé un grand empire slave, et s'était donné le titre d'empereur des Serbes. Charles songeait à une action commune des deux grands états slaves, dont l'un s'étendrait sur tous les territoires de l'occident, l'autre sur tous ceux de l'orient de l'empire romain. La mort de Duszan et la première invasion des Turcs devaient bientôt anéantir ces chimériques espérances. Mais la pensée de la réunion des deux Eglises n'en fit pas moins son chemin. Charles IV crut que des prêtres faisant usage de la langue slave dans la liturgie pourraient contribuer au triomphe de cette cause. En Orient, les derniers vestiges du rite slave se conservaient en Dalmatie, en Croatie et en Bosnie, chez des Bénédictins qui avaient combiné la règle de Saint Benoît avec celle de Saint-Basile [1]). Charles IV appela donc ces religieux à Prague, les installa au couvent d'Emaüs et ne leur ménagea ni sa bienveillance, ni sa protection [2]). Et voilà que les souverains polonais allaient reprendre les projets de Charles IV. Jagellon en commença l'exécution par l'acte fondamental de 1390. Il fit venir de Prague des Bénédictins, entre autres le frère Wenceslas, lui offrit un asile à Kleparz, et un emplacement pour une église et un monastère où il se proposait de loger plus tard trente moines. L'église, sous le vocable de la Sainte-Croix, fut bientôt à moitié construite, c'est-à-dire que le choeur et la sacristie en furent terminées. Une maison de bois, avec

[1]) Voir Szajnocha. Hedvige et Jagellon IV, 165.
[2]) Palacky, Geschichte Böhmens III, 306.

jardin, servit d'habitation provisoire[1]). Tout alla bien d'abord et l'oeuvre sembla prospérer. Dlugosz vit encore les Bénédictins à Sainte Croix et entendit les chants liturgiques »nobilis Slavici idiomatis«. Mais, de son vivant même, l'ardeur primitive baissa à un tel degré que, faute de moines, on se vit contraint de charger un prêtre séculier de l'administration de l'église inachevée. Cependant les rois de Pologne poursuivirent par d'autres voies le but qu'ils s'étaient marqué[2]).

Si l'on s'inspira de Prague en amenant dans le pays des Bénédictins slaves, c'est qu'en général — et nous devons le faire remarquer ici — les relations avec la Bohème étaient plus intimes que jamais: c'est là qu'on puisait des exemples, c'est de cette métropole lumineuse qu'on attirait en Pologne les hommes capables d'y apporter le trésor du savoir. Tout ce qui était tchèque était alors tellement en faveur qu'il s'en fallut de fort peu qu'on n'adoptât la langue de ces voisins à la cour de Jagellon. Aussi les hôtes arrivés de Prague étaient-ils accueillis avec empressement à cette cour où ils apportaient, en même temps que leurs connaisances étendues, l'auréole de leur foi; Jagellon n'avouait-il pas que ses familiers tchèques l'avaient instruit et confirmé dans ses croyances[3])? Hedvige, secondait le roi dans la pratique de cette hospitalité.

L'un des premiers parut à Cracovie Jean, autrement dit Jérôme de Prague, de l'ordre des Prémontrés. Dans

---

[1]) Długosz. Liber Benef. T. III. 225.

[2]) A cette époque on organisa l'évêché de Przemyśl, dont le premier titulaire fut Eryk Winsen, mort en 1391 ou 92. Un bourgeois de Cracovie, d'origine génoise, Godefroid Factinante dota cet évêché, par son testament, en 1393. Voir Fijałek. Etudes sur l'histoire de l'université p. 84.

[3]) Długosz. Hist. Pol. IV. 439: quod a plerisque Bohemis, in iure divino et humano doctoribus, curiam meam sequentibus, fidei rudimenta, velut novus catholicus sugebam.

les registres du vice-trésorier Hinczka [1]), nous lisons à la date de 1394, qu'on a acheté dix aunes de drap noir, pour Jean, confesseur de Sa Seigneurie royale. Il est à peu près certain qu'il s'agit ici de Jean de Prague. Długosz parle longuement de lui dans le »Livre des Bénéfices«. Il raconte que ce personnage séjourna plusieurs années à la cour de Pologne, qu'il accompagnait le roi partout, que ses sermons étaient tout particulièrement goûtés de Jagellon et des soldats de ce monarque qui enfin le choisit comme confesseur [2]). Ce Jérôme de Prague après avoir obtenu dans sa ville natale le grade de docteur ès décrets, y professa ensuite quelque temps, et simultanément entra dans l'ordre des Prémontrés, à Strahow. — Bientôt après, en 1394, on le voit en Pologne, sans qu'il soit possible de se rendre compte des circonstances qui l'y avaient conduit. Cependant il est très vraisemblable qu'il y fut mandé en qualité de missionnaire pour les pays d'Orient, car il se distingua bientôt par son zèle dans l'apostolat, ainsi que le rapporte Eneas Silvius dans son ouvrage »de Europa«. C'est sans doute pendant les années 1394 à 1398 qu'il déploya le plus d'activité [3]). — C'est lui qui fut le premier abbé du couvent des Prémontrés que Jagellon créa à Nowy Soncz, en 1409. Plus tard, vers 1413, il se transporta en Italie, et nous le rencontrons encore, vieillard, au concile de Bâle [4]). Sa renommée propagée par le recueil de ses sermons se conserva longtemps en Pologne, et il contribua beaucoup

---

[1]) Comptes de la cour du roi Jagellon. Cracovie 1896 p. 205.

[2]) Liber beneficiorum III, 79....; M. l'abbé Fijałek dans son ouvrage sur Jacques de Paradis suppose que Jean de Prague fut temporairement professeur de théologie à Cracovie.

[3]) Voir à ce sujet dans le Časopis musea Kralostvi českeho, l'excellent travail de M. Jaroslas Bidlo: Češti emigranti w Polsku v době husistké, 69ème année, livrais. 1, p. 118, livrais. 2, p. 243, et livrais. 4 p. 424.

[4]) Voir Brückner — Biblioteka Warszawska 1892. mars. p. 461.

à implanter la doctrine chrétienne, non seulement à la cour mais encore jusqu'au fond des forêts vierges de la Lithuanie et de la Samogitie.

Un autre Tchèque, le cistercien Jean Stekna ou Sczekna, remplit auprès d'Hedvige, comme Jérôme auprès de Jagellon, l'office de confesseur. En 1392 et 1393, il s'était acquis une grande réputation d'orateur sacré à Prague: le fameux Jean Hus l'appela plus tard: velut tuba resonans, praedicator eximius [1]). On ne saurait exactement fixer le moment de son apparition en Pologne. Ce qu'il y a de certain c'est qu'il habita Cracovie en 1397, qu'il fut l'exécuteur et peut-être l'instigateur des projets d'Hedvige. Cette princesse recevait alors fort souvent des Tchèques; fort souvent il en arrivait à la cour, et dans les registres de l'époque figurent fréquemment des dépenses pour les »hospites de Bohemia«. Il y est inscrit, par exemple, en 1394, la quantité de bière et les sommes d'argent données à la reine pour fêter ces nouveaux venus [2]).

Un autre personnage que les liens du sang et des relations nombreuses unissaient à la ville natale, et qui était appelé à y exercer une grande influence sur le cours des évènements, le célèbre Matthieu de Cracovie, passe mainte fois, lui aussi, de Prague en Pologne. C'est à Prague qu'il avait fait ses études. Bachelier ès arts en 1355, il y obtenait, en 1381, la suprême dignité académique, la maîtrise en théologie. D'abord professeur dans cette même capitale, en 1393 ou 1394 il la quitte pour Heidelberg, où, tout en occupant une chaire de théologie, il parvint, en 1395, à la haute situation de chapelain (Pfaffe) du prince Ruprecht II. Et comme théologien, et comme philosophe, il fut un des maîtres marquants de la jeune université d'Heidelberg, à la prospérité de laquelle il participa dans une large mesure. Après 1400, Matthieu abandonna l'en-

---

[1]) Loserth, Hus und Wiclif p. 63.

[2]) Comptes de la cour etc. p. 566.

seignement pour la politique. Ses ouvrages le placent au premier rang des écrivains ecclésiastiques du temps, il y aborde toutes les grandes questions théologiques et entre autres le grand problème qui passionnait alors tous les esprits, la réforme de l'Eglise. Sa renommée et ses services lui valurent en 1405 l'évêché de Worms et en 1408 l'offre de la pourpre cardinalice par le pape Grégoire XII, offre que d'ailleurs Matthieu se crut tenu de décliner [1]. Cependant au milieu des occupations de son existence si agitée et si remplie, Matthieu tournait sans cesse sa pensée et son coeur vers sa ville natale de Cracovie, et c'est ici qu'il devient pour nous particulièrement intéressant. Dès 1390, le conseil de la cité entre en correspondance avec lui. Il lui envoie à Prague des émissaires chargés de lui remettre des lettres [2]. C'est probablement à la suite de ces démarches qu'il arrive en Pologne. Nous lisons en effet dans le relevé des dépenses de la ville pour 1390 et 1391 l'énumération des présents, »honores«, dont les conseillers gratifièrent maître Matthieu: du vin, des poulets, un mouton y figurent [3]. Enfin, en 1391, il y est inscrit la somme d'argent versée à deux envoyés de la ville chargés de ramener ce concitoyen si apprécié (ad conducendum magistrum Mattheum [4]).

Nulle part on n'indique expressément à quoi tendait cette correspondance, ni quel but avaient ces présents. Il semble néanmoins évident que ces instances et ces honneurs s'adressaient à celui qu'on croyait capable, en raison de sa grande expérience, de porter remède à la ruine de l'école de Casimir et de la relever de sa détresse. Le 20 décembre 1396, Matthieu fut nommé recteur de l'uni-

---

[1]) Voir à ce propos Thédore Sommerlad, Matthaeus von Krakau Halle, 1891.

[2]) Voir Monum. medii aevi IV, 2 p. 229.

[3]) Ibid. p. 228, 231. 233.

[4]) Ibid. p. 233.

versité de Heidelberg. Mais il cessa peu après de remplir ces fonctions dans lesquelles il fut suppléé par le vice-recteur, Jean de Noet[1]). On ne peut attribuer ce désistement qu'au départ de Matthieu pour Cracovie, car, à la date de 1397, les registres de la ville accusent encore des payements à son profit[2]). Les consuls municipaux lui attribuent même une pension annuelle de 40 marcs, sa vie durant, chaque fois qu'il viendra à Cracovie (litteram super 40 marcis census... domino Mattheo... donatis et quumcunque idem dominus... Cracoviae moram traxerit, ad tempora dumtaxat vitae persolvendis[3]). Depuis ce moment, jusqu'en 1400, Matthieu est absent de Heidelberg. Il a donc dû être retenu dans sa lointaine patrie par des affaires de la plus grave importance. En ces mêmes années, ainsi que nous l'apprennent les registres municipaux, Jean Sczekna, le Tchèque, confesseur de la reine, dont nous avons parlé plus haut, se trouve aussi à Cracovie[4]).

Cette année 1397 fut signalée par deux actes considérables qui témoignent d'une profonde compréhension de la mission qui incombait alors à la Pologne. Si l'initiative immédiate n'en revient pas à la reine Hedvige, ils n'en trouvèrent pas moins auprès d'elle un chaleureux appui et une persévérante protection. Ces deux actes permirent à la Pologne de remplir dans les contrées qu'elle venait de s'annexer le grand devoir d'apostolat qui lui avait été imposé en même temps que le gouvernement de ces peuples.

Depuis quelques années déjà Jagellon et Hedvige

---

1) Toepke. Matrikel der Universität Heidelberg I, p. 64/65.

2) Monum. medii aevi IV 2, 255.

3) Monum. medii aevi IV 2, p. 166.

4) Monum. medii aevi IV, 2, 256. En 1402 la ville gratifie Sczekna d'un don de vin de France ibid. p. 269. Voir encore M. l'abbé Fijalek: Etudes sur l'histoire de l'université de Cracovie (1898) p. 62 et suivantes.

avaient adressé au Saint-Siège la prière d'étendre à une faculté de théologie l'approbation précédemment donnée à l'érection d'une université à Cracovie. Les besoins d'un pays qui s'était incorporé tant de nations à demi-payennes exigeaient impérieusement cette concession: de doctes théologiens y étaient plus nécessaires qu'ailleurs, non seulement pour repousser l'ennemi, mais avant tout pour y gagner des fidèles et répandre la bonne parole chrétienne dans les immenses territoires de l'Orient. Jagellon et surtout Hedvige, dès le début de leur règne, avaient senti toute la grandeur de cette lourde tâche. C'était pour les aider à l'accomplir qu'ils avaient appelé les Bénedictins slaves; c'était parce que les Tchèques y apportaient un concours précieux qu'ils avaient accueilli avec tant de bienveillance ces maîtres de qui la Pologne recevrait la science et la Lithuanie la foi. Ils songèrent bientôt à utiliser à cette fin la création de Casimir le Grand. Si l'école végétait à peine, il fallait peut-être attribuer cet état de choses à la supériorité écrasante de Prague avec sa faculté de théologie. La création d'une faculté de théologie à Cracovie ne manquerait certainement pas de ranimer l'institution expirante et d'avoir en outre, à tous les égards une immense portée. Les souverains en sollicitèrent donc l'adjonction à l'université, auprès de Boniface IX qui, à la mort d'Urbain VI, avait pris en main le gouvernail de l'Eglise catholique. Le consentement du pape fut signé le 11 Janvier 1397 [1]). Le souverain pontife, entrant dans les vues royales dont il saisissait d'ailleurs toute la justesse, s'était empressé d'accorder l'approbation souhaitée. Très large, trés libéral sous ce rapport, il avait de même consenti à la création de facultés de théologie à Ferrare, à Pavie, à Fermo, et très vraisemblablement aussi à Buda où l'on venait de fonder une université [2]).

---

[1]) Codex diplom. universitatis Crac. I, p. 27.

[2]) Nous ignorons comment se comporta la faculté de théolo-

Sans attendre les heureuses conséquences que cette mesure aurait sans doute pour la Pologne, la reine Hedvige, pénétrée de la nécessité de soutenir le christianisme en Lithuanie, chercha d'un autre côté à lui venir en aide. Cette année même elle fonda à Prague un collège pour les étudiants en théologie lithuaniens. A cet effet, avec la permission du roi Venceslas IV, elle acheta une maison sise dans la vieille ville et en même temps constitua une redevance perpétuelle de douze mille gros de Prague, hypothéquée sur des terres voisines et destinée à l'entretien de la maison et de ses habitants. L'un des trois exécuteurs de ce plan de la reine, et certainement le plus actif, fut Jean Sczekna qui occupait alors une situation exceptionnelle à la cour d'Hedvige et qui, en récompense de son dévouement, obtint la cure de Przemankow [1]. Le collège occupa un ancien bâtiment nommé Jerusalem et commença à recevoir des boursiers dès 1397. Plus tard, on l'appela collège lithuanien ou collège de la reine Hedvige.

Mais ce n'est pas seulement les conseils du dehors qu'écouta la reine, et tout porte à croire qu'à côté de Matthieu de Cracovie et de Jean Sczekna, elle eut des confidents polonais. Dans les dernières années du XIV-e siècle, l'instruction s'était répandue en Pologne, ainsi qu'en font foi les listes des personnages distingués par les papes à cette époque. Il n'est pas rare d'y voir, à la suite du nom, un titre scientifique, et nombre de Polonais prennent place au chapitre des docteurs ès décrets [2]. C'est

---

gie de Cracovie aussitôt après son installation. Radymiński dit, dans le Ms. Bibl. Jag. 226 p. 28: eandem (fac. theol.) ordinandam assignatis ex thesauro regis pro lectoribus stipendiis Jo. Isnero Hedvigis committit.

[1]) Voir Tomek, Geschichte der Prager Universität (Prague 1849) p. 59. Sur Sczekna, voir Długosz Liber benefic. II. 149, ainsi que Monumenta univ. Pragensis, II, 355, 359, 362.

[2]) Theiner. Monum. Poloniae I.

à Prague, c'est dans le midi de l'Europe qu'on allait conquérir ces grades honorifiques qui, surtout dans la carrière ecclésiastique, servaient d'échelon vers les grandeurs. Dans la période qui suivit 1390, la nation polonaise fournit un bon tiers des juristes de l'université de Prague. Il est vrai que cette nation comprenait outre les Polonais, les Lithuaniens, les Prussiens, les Silésiens, les Lusaciens, et même des Saxons et des Thuringiens.

Et Cracovie possédait aussi des maîtres qui entretenaient une étincelle de vie dans l'école en décadence de Casimir, ou s'apprêtaient à saisir la première occasion qui leur permettrait d'enseigner. Matthieu de Cracovie était issu de l'opulente famille bourgeoise des Stadtschreiber. Les Wigandi jouissaient aussi d'une haute réputation méritée. Maître Nicolas Wigandi sortait sans doute de l'école de Prague où il avait été l'élève de Matthieu qui, par son savoir et son autorité, pesa d'un si grand poids sur toute la première génération des maîtres de l'université de Cracovie. Après avoir terminé ses études ès arts, à Prague, en 1379 [1]), Nicolas séjourna encore dans cette ville en qualité de professeur et y compléta ses connaissances [2]). Plus tard il est au nombre de ceux, qui d'après les registres municipaux de Cracovie, touchent une rétribution de la ville. Il y est inscrit, à ce titre, aux années 1395—1397 et suivantes [3]). Après la restauration de l'université par Jagellon, Nicolas Wigandi, pendant de longues années, est attaché comme maître à la nouvelle école. Il est réputé pour ses sermons et pour un recueil de »Postilles dominicales« fort populaire [4]). Les papiers officiels parlent aussi d'un certain Nicolas de Gorzkow qui, maître ès arts

[1]) Monumenta historica univ. Pragensis I, 1, 186.

[2]) M. l'abbé Fijałek. Etudes sur l'hist. de l'univ. de Crac. 82.

[3]) Monumenta medii aevi IV, 2, 318, 341. Il reçoit cette rétribution ratione altaris corporis Christi, et, une autre fois ratione altaris Floriani.

[4]) M. l'abbé Fijałek. Etudes etc. etc. p. 88.

et bachelier ès décrets en 1382, est qualifié de docteur ès décrets, dans des pièces des archives épiscopales de 1389 [1]. Ce fut le troisième recteur de l'université Jagellonnienne.

Ce personnage qui, dans sa jeunesse, avait été un des plus dévoués serviteurs de la reine Hedvige, et un des plus zélés partisans de la politique de cette princesse, devint le troisième évêque de Vilna. A cette époque la souveraine ne vivait plus, mais cette promotion était certainement conforme aux vues politiques de la défunte [2].

A la mort de Jean Radlica qui, promu docteur en médecine à Montpellier, fut dans la suite chancelier et évêque de Cracovie, le siège épiscopal de cette ville fut occupé, à partir de 1392, par Pierre Wysz de Radolin, prêtre érudit et très en faveur auprès de la reine Hedvige. Celle-ci l'éleva à cette dignité, malgré l'opposition du chapitre [3]. C'était un homme d'un savoir étendu; après de brillants examens, il avait acquis à Padoue en 1386, le grade de docteur »in utroque jure«, après y avoir exercé les fonctions de recteur des ultramontains en 1385. En 1386, 87, il est professeur de droit canon dans la même ville [4]. En 1389, on le voit à Rome, en qualité de référendaire pontifical auprès d'Urbain VI. Celui-ci l'envoie bientôt comme ambassadeur du Saint-Siège en Pologne et en Hongrie [5]. En tous cas, l'évêché de Cracovie ne pouvait se trouver en de meilleures mains, et Pierre Wysz était apte à seconder Hedvige dans les oeuvres grandioses qu'elle projetait.

La reine est en effet la cheville ouvrière des entre-

---

[1] Code de la Petite Pologne III, 340. Codex diplom. eccles. cathed. Crac. n. 355.

[2] Dlugosz. Hist. Pol. 3, 577.

[3] Caro, Geschichte Polens III, 143.

[4] Voir Gloria, Monumenti dell' università di Padova, I, 73 et II, 179 et le docteur Fijałek »Przewodnik naukowy« (1894) p. 747.

[5] Theiner Monumenta Pol. I, 760.

prises civilisatrices qui devaient régénérer les pays naguère réunis à la Pologne; c'était elle qui les préparait, les animait, les dirigeait, conseillée et éclairée dans toutes ses tentatives par Matthieu de Cracovie. Ce savant ne restait éloigné d'Heidelberg que pour se consacrer à la tâche difficile de faire renaître et prospérer l'école de Casimir. Nous n'oserions avancer ce fait si catégoriquement s'il n'était confirmé par le témoignage contemporain de Jean Andreae de Ratisbonne, l'historien des troubles hussites [1]). Dans sa chronique: de expeditionibus in Bohemiam contra Hussitas, il écrit au chapitre douze que la reine Hedvige, avant de mourir, décida Jagellon à ouvrir un studium generale à Cracovie, et que ce prince mit sa promesse à exécution, principalement par l'entremise de Matthieu, futur évêque de Worms. Enfant de Cracovie, Matthieu avait, pour ce motif, toute la confiance du roi [2]). Nous avons ici une preuve incontestable et qu'on ne saurait suspecter des services méritoires de Matthieu en cette circonstance. Mais c'était Hedvige qui avait eu l'initiative de toutes les réformes, et malgré que la mort imminente jetât déjà ses ombres sur la beauté et la jeunesse de cette princesse, elle n'en persistait pas moins dans ses desseins.

Pendant toute l'année 1397, la reine Hedvige négocia avec l'ordre teutonique. Elle qui, au cours de son règne, avait continuellement tenu en main les affaires internationales, mettait maintenant en oeuvre sa toujours séduisante douceur pour amener les Chevaliers à faire des concessions à la Pologne.

Les rapports avec Jagellon n'avaient pourtant aucune cordialité. Ce dernier, dans les conflits avec l'Ordre teutonique ne partageait pas l'humeur accommodante de sa femme et suivait une politique tout opposée. En outre

---

[1]) Voir Höfler Geschichtsschreiber der Hussitischen Bewegung. Theil II, Wien 1865, p. 406.

[2]) Ibid. p. 433.

le couple royal n'avait pas d'enfant, et les dangers que la stérilite d'Hedvige faisait courir à l'Etat nouvellement constitué multipliaient encore les causes de froideur.

Tout à coup, une lueur d'espérance sillonna ces lugubres ténèbres. En 1398, Hedvige devint enceinte. La joie fut universelle. Le pape sollicité de verser l'eau du baptême sur le front de l'héritier attendu, délegua Adalbert Jastrzembiec pour le suppléer et permit de donner au nouveau-né le prénom de Boniface. Mais cette allégresse fit bientôt place à la déception. Au mois de juin, de l'année 1399 la reine mit au monde une fille qui, nommée Boniface sur les fonts baptismaux, ne survécut que quelques jours. La mère suivit de près l'enfant au tombeau. Epuisée par la maladie, frustrée dans ses plus chers désirs, elle quitta ce monde le 17 juillet, après une existence des plus remplies et des plus fécondes. Ses suprêmes pensées, exprimées dans son testament, s'occupaient encore de tout ce qu'elle avait tant aimé, surtout de la grande école de Cracovie. Elle léguait à Pierre Wysz et Jean de Tenczyn, exécuteurs de ses dernières volontés, ses vêtements, meubles et joyaux pour être vendus, et le produit affecté, partie au soulagement des pauvres, partie à la fondation de l'université de Cracovie. Ce voeu de la reine mourante devait être bientôt réalisé.

La mémoire de cette princesse incomparable a été pieusement gardée par l'histoire; elle s'y conserve beaucoup plus durable qu'elle n'eût fait dans les souvenirs des descendants que lui refusa la Providence. Elle n'avait, il est vrai, à qui léguer ses richesses; elle les offrit donc aux générations polonaises inconnues, et cet or, ces perles allaient leur assurer une longue subsistance morale dans l'avenir. C'est ainsi que cette souveraine, ce modèle de sainteté et de grâce, s'inscrivit dans les annales de l'instruction publique en Pologne, comme une bienfaitrice infatigable, une généreuse donatrice; et, à chacun de ses pas, à chacune de ses conquêtes, la pensée polonaise émue et

reconnaissante, doit se tourner vers cette lointaine et pure image.

L'université, cette fille posthume d'Hedvige, allait enfin se constituer, agent de la foi et de la civilisation en Orient, comme l'avait voulu la reine »catholicae fidei in Lithuania plantatrix«, ainsi que l'appelle Długosz. Nous verrons plus tard si la nouvelle institution a tenu ce qu'on attendait d'elle. Ce qui est certain, c'est que les idées qui présidèrent à sa fondation n'auraient jamais dû cesser depuis de l'animer, de l'accabler comme un remords aux heures de relachement et de défaillance. Aujourd' hui encore la magnifique devise d'Hedvige: — La civilisation de l'Orient — devrait toujours vibrer aux oreilles des maîtres et des élèves de l'antique école, et les guider au milieu des circonstances difficiles et périlleuses où, malgré tout, ils sont tenus de remplir leur traditionnel et imprescriptible devoir.

Un an à peine après la mort d'Hedvige, Jagellon publia le 26 juillet 1400 l'acte qui réorganisait l'université. La reine défunte et ses collaborateurs avaient si bien préparé les voies, qu'on n'avait plus qu'à s'y engager résolûment. L'école de Casimir le Grand, comme on l'a vu, n'existait en somme que sur le papier: il fallait nécessairement la régénérer, la ranimer. Cette rénovation équivalait presque à une fondation nouvelle. Aussi Jagellon est-il, dans les documents et les traditions, tantôt considéré cemme le réformateur, tantôt comme le créateur de l'université. Le général des Cisterciens, dans un mandement aux abbés de l'ordre en 1417 [1]), dit que cette école a depuis longtemps obtenu ses privilèges, mais qu'elle n'a guère été fréquentée avant que le roi Ladislas Jagellon ne l'éût enfin restaurée. Jagellon lui même, dans

[1]) Codex diplom. univ. I, n. 61.

un document de 1417, au sujet du studium creé sous Casimir (inchoatum), déclare que des circonstances contraires en empêchèrent l'essor (sed ex quibusdam impedimentis non continuatum [1]). On appelait communément »reformatio« ce genre de restauration.

Cependant dans l'acte constitutif de 1400, Jagellon s'exprime comme si les travaux de ses prédécesseurs n'avaient pas eu lieu, comme s'il créait une université entièrement nouvelle [2]). Evidemment l'affaissement dans lequel se consumait l'école de Casimir autorisait cette manière d'agir et de parler, comme il autorise les diverses opinions qu'on en a émises depuis. Mais non seulement l'acte ne fait pas mention de Casimir, mais, ce qui est encore plus surprenant, la reine Hedvige y est aussi passée sous silence. Et pourtant il n'est qu'une copie amplifiée du plan du grand Piast, il n'est que la réalisation du rêve d'Hedvige, morte avant d'avoir pu assister à l'éclosion de son oeuvre. Il y entre, il est vrai, un nouvel élément qui n'aurait pu être pris en considération par Casimir le Grand: la propagation du christianisme et de la science en Lithuanie. Cette pensée devait diriger toute la marche de la nouvelle institution, être la base de son organisation et de sa conduite. Sans doute elle était de nature à animer d'une large et puissante vitalité l'école commençante; et si les hommes et les institutions ont besoin pour s'élever et grandir, de se proposer de grandes tâches, presque jamais université naissante n'entendit d'appels à l'action plus encourageants, ne se vit destinée à un aussi gigantesque labeur.

Dans l'acte en question, la stipulation des privilèges aux étudiants qui se rendraient à Cracovie, la détermination des juridictions compétentes, les voeux pour la prospérité de l'institution, tout cela est à peu près textuellement emprunté à Casimir. Comme Casimir, Jagellon

---

[1]) Cod. dipl. I, n. 62.
[2]) Codex diplom. I. n. 16.

décide que l'approbation des examens est réservée en dernier ressort au chancelier royal en exercice, et qu'un banquier ou un juif sera désigné pour prêter des fonds aux étudiants.

Mais en dehors de ces analogies, il y a aussi des différences essentielles. La nouvelle université est destinée à assurer l'évangélisation de la Lithuanie; c'est cette conquête pacifique qu'elle doit tenter, et, pour y réussir, ce n'est pas le droit mais bien la théologie qui lui fourniront les armes les plus irrésistibles. En conséquence les modèles italiens devaient être abandonnés et Paris devenait le type idéal à imiter. Aussi Jagellon ne manque-t-il pas de citer Paris »lumière et ornement de la France« en tête des établissements qu'il énumère. Aussi ne confie-t-il plus aux étudiants l'élection des maîtres et du recteur. Ces formes italiennes ne pouvaient plus s'adapter à Cracovie. L'université Jagellonne comprend quatre facultés, mais la faculté dominante est celle de théologie. D'ailleurs Boniface IX n'avait-il pas sanctionné, en 1397, l'ouverture d'une école de théologie? Cette école fut sans aucun doute le noyau autour duquel se groupa toute la nouvelle création.

Casimir le Grand avait ordonné le prélèvement des honoraires des professeurs sur les revenus des salines; Jagellon procéda d'une autre manière. Au lieu de fixer séparément une rétribution à chacun des professeurs, il leur assigne en bloc une somme de 100 marcs, payables en quatre termes trimestriels et pris sur le produit de l'octroi de la ville. L'évêque de Cracovie, assisté du recteur, ont plein pouvoir pour en fixer la répartition entre les professeurs. Ce même évêque est institué conservateur, c'est-à-dire protecteur de tous les droits et privilèges des étudiants et de l'université. Il est le défenseur des libertés de l'école; il est chargé de poursuivre tous ceux qui auraient tenté d'y porter atteinte.

Nous nous sommes abstenu de parler jusqu'ici de la

disposition la plus importante de cet acte, de celle qui garantit à l'oeuvre de Jagellon la prospérité et la durée.

Ainsi que nous l'avons dit précédemment, Casimir se proposait de construire pour l'université un vaste édifice comprenant des salles de cours et des demeures pour les professeurs. Ce plan, comme on l'a vu, n'avait pas abouti. L'université de Cracovie devait être avant tout »batie en hommes«, et elle ne put surmonter les difficultés inhérentes à une pareille situation, parce qu'une tâche de cette nature exige des ouvriers exceptionnels et doués de capacités également exceptionnelles. Jagellon dut se préoccuper de ne pas exposer son oeuvre à la chute qui avait presque détruit celle de son prédécesseur. En regardant autour de lui, il trouverait des avertissements et des leçons. Casimir avait été obligé de chercher ses exemples fort loin: il n'avait à proximité que Prague qui eut pu lui en fournir. Les conditions etaient maintenant tout autres. On avait fondé en 1365 l'université de Vienne. Presque simultanément naissaient en Allemagne celles de Heidelberg (1386), de Cologne (1389) et d'Erfurt (1392). »La circonstance qui amena cette rapide éclosion fut sans doute la dispersion des professeurs de Paris et de Prague, survenue à peu près vers la même époque, et causée, ici, par les divergences religieuses et politiques qui, sous le règne de Venceslas, s'étaient accentuées, là, par les troubles du schisme qui déchirait l'Eglise depuis 1378«[1]). Aussi quand Jagellon se mit à l'oeuvre, put-il se renseigner auprès de personnes familières avec les exigences d'une université à ses débuts. Un heureux hasard voulut qu'il eut précisément à ses côtés un homme, Matthieu de Cracovie, qui comptait de longues annés d'expérience, comme ancien professeur de l'université de Prague et, en dernier lieu, de celle de Heidelberg.

---

[1]) Paulsen, Sybels Histor. Zeitschrift 45, 261.

Dans l'acte même d'érection de Jagellon, les lacunes de la fondation de Casimir étaient comblées par la création d'un collège. »Afin que les docteurs — lisons-nous dans ce document — les maîtres, les licenciés, les bacheliers, les étudiants de l'université de Cracovie puissent librement et commodément se livrer à leurs leçons, exercices et autres occupations, nous désignons notre maison sise rue Sainte-Anne pour servir de logis aux maîtres et de point de réunion aux étudiants, laquelle maison nous incorporons à tout jamais à l'université, comme propriété des docteurs, maîtres et membres du collège«. Telle fut l'origine d'un premier collège à Cracovie. Arrêtons-nous un instant au seuil de cet asile et examinons-en les divers aspects.

A l'Occident, au treizième siècle, les collèges surgirent et se multiplièrent promptement. Ils étaient spécialement des demeures d'étudiants, et cette destination leur fut surtout universellement attribuée en Italie. A Paris cependant, ils abritèrent souvent les maîtres aussi bien que les élèves. Le plus célèbre de ces collèges, fondé par Robert Sorbon, au XIII-e siècle, recueillit les maîtres ès arts libéraux: ils devaient y trouver les moyens de poursuivre leurs études et de les compléter par la théologie (Collegium magistrorum artium, qui e liberalitate regia vitae necessaria percepturi ibidem theologiae vacent[1]). Il en était à peu près de même dans l'Europe orientale. Les collèges y étaient presque exclusivement réservés aux maîtres qui, comme à la Sorbonne, continuaient d'être étudiants. Un maître ès arts libéraux en effet ne se confinait pas à ce grade; — ils s'efforçait d'en acquérir de plus élévés, en des facultés supérieures. Mais il n'y avait point en Orient de collèges accessibles à des étudiants non pourvus de titres académiques et ne faisant pas partie du corps enseignant.

---

[1]) Chartularium univ. Parisiensis I, 347.

En 1366, Charles IV fonda aussi un collège, à Prague. Douze maîtres ès arts libéraux devaient y habiter et y donner des leçons. Les statuts exigeaient de deux d'entre eux, déjà bacheliers en théologie, des cours de théologie, tandis que les autres, tout en faisant leurs études théologiques, professeraient »in artibus«. Les membres de ce Collegium Carolinum devaient ensuite, par rang d'ancienneté, être pourvus de canonicats et de prébendes à la collégiale de Tous-les-Saints; une maison offerte par Charles, et depuis nommée Collège de Tous-les-Saints, fut alors mise à la disposition des maîtres [1]). A Heidelberg, le premier chancelier de l'Université, Conrad von Gellhausen, stipula dans son testament la vente de ses bijoux et livres pour en affecter le produit à la fondation d'un collège de douze maîtres, sur le modèle de celui de la Sorbonne [2]). Le prince Ruprecht II veilla, dès 1390, à l'exécution du legs de Conrad. Mais il modifia les clauses du fondateur en créant un collège princier »artistarum« pour six maîtres de la faculté des arts, et en transférant à d'autres dépenses universitaires l'excédant de la somme obtenue [3]). Ces fondations contribuèrent à consolider les nouvelles institutions: elles leur assuraient ces assises matérielles si indispensables à des écoles en formation.

Jagellon procéda exactement de la même façon. Ce Lithuanien grossier, transporté de ses forêts natales sur le trône de Pologne, emprunte à l'Occident les instruments les plus actifs de la civilisation et les emploie à doter sa nouvelle et surtout son ancienne patrie des bienfaits inappréciables du savoir. Cette métamorphose paraîtrait inexplicable si, dans toutes ces innovations, il n'avait été le simple metteur en oeuvre des volontés de la

---

1) Denifle. Entstehung der Universitäten, p. 598.
2) Winkelmann: Urkundenbuch der Universität Heidelberg I, 51.
3) Thorbecke. Geschichte der Univ. Heidelberg I, 22.

généreuse épouse qui, d'au delà du tombeau, le guidait et lui montrait la voie; s'il n'avait subi l'ascendant de tous ceux qui naguère encore travaillaient conjointement avec la reine à la félicité future de leur pays, et voulaient, comme elle, y éveiller le progrès.

Au mois d'août 1400, les exécuteurs testamentaires de la reine Hedvige versent une partie de la somme provenant de l'aliénation des biens de la souveraine, pour l'achat de la maison sise rue Sainte-Anne et destinée au nouveau collège [1]). Cette maison avait éprouvé diverses vicissitudes. D'abord propriété d'Etienne Panchirz, elle avait ensuite appartenu à Pierre Gerhardsdorf qui la céda pour l'installation du collège. La rue Sainte Anne touchait alors au quartier juif et les immigrants orientaux y logeaient habituellement. Souvent même on l'appelait rue des Juifs; les documents hésitent à cet égard entre l'une et l'autre dénomination; tantôt nous y lisons que la maison était située rue des Juifs, tantôt rue Sainte Anne [2]). Toutefois ces incertitudes montrent que l'élément sémite avait accaparé depuis lontemps cette partie de la ville et s'y était extrêmement développé. Non loin du débouché actuel de la rue Sainte-Anne, les Juifs avaient leur cimetière, et c'était aussi dans ces parages que se trouvait la synagogue où ils célébraient leur culte [3]).

Au moyen âge les universités furent souvent établies dans les quartiers habités par les juifs. Par un singulier concours de circonstances ce fait se répète fréquemment. C'était peut-être une violence commise de parti-pris sur la propriété des israélites. A Prague, Charles IV crée le premier collège en plein ghetto, dans la maison du juif Lazare [4]). A Vienne, après l'expulsion des juifs, en

---

[1]) Codex diplom. un. Crac. I, n. 17.
[2]) Cod. diplom. un. Crac. I, p. 17 et 19.
[3]) Monum. medii aevi IV, LXXX.
[4]) Tomek: Geschichte der Prager Universität I, 23.

1421, la ville fait démolir la synagogue, à proximité de la place actuelle des juifs, et les matériaux en sont offerts à l'Université pour la construction d'une maison [1]). Mais c'est à Heidelberg que les juifs eurent à subir les plus onéreuses spoliations, au profit de l'université nouvelle. Le prince Ruprecht II (1390—1398) eut à peine pris en main les rênes du gouvernement qu'il se déclara leur impitoyable adversaire et les accabla de vexations. La ville manquait de logements pour les professeurs et les élèves; le prince résolut de remédier au mal par un coup de force. Il chasse les juifs de Heidelberg, et, en 1391, offre à la jeune université les demeures ainsi évacuées. C'est dans l'une de ces maisons qu'il place le collège des artistes devenu plus taid le Collège princier [2]).

A Cracovie il n'y eut ni illégalité, ni contrainte. Mais l'université établie dans le quartier juif fut une brèche ouverte dans cette citadelle orientale que la colonie juive finit par déserter peu à peu pour se fixer ailleurs. Le don d'une maison à l'université fut un acte décisif dans la création jagellonnienne. Elle eut dorénavant un terrain solide où s'appuyer, un champs d'action approprié à ses besoins: ce collège d'artistes et de théologiens. C'étaient en effet ces deux facultés qui, comme à Paris et dans toutes les écoles imitatrices de la Sorbonne, constituaient l'élément vital de l'université; et puisque des organisations similaires prospéraient en maint endroit, on pouvait légitimement espérer que Cracovie, elle aussi, voguerait vers le progrès et en même temps y entraînerait le pays. Casimir le Grand, dans sa création, s'était montré trop épris de la science du droit romain. Son peuple avait besoin de pain quotidien, d'aliments réconfortants et non de fleurs décoratives mais superflues. On courut en 1400 au plus pressé; on s'inquiéta avant tout de la diffusion des premiers principes, bases de toute instruction; on assura la

---

[1]) Aschbach, Geschichte der Wiener Univ. I, 192.

[2]) Thorbecke: Geschichte der Universität Heidelberg I, 22.

subsistance aux maîtres ès arts libéraux chargés de cours, et on leur permit ainsi d'atteindre au sommet des connaissances humaines, à la théologie. Cette étude devint l'objet du plus haut enseignement de l'université de Cracovie, de toutes les universités. Elle semblait d'ailleurs, en Pologne, imposée par les intérêts bien compris de l'Etat encore chancelant auquel les érudits étaient utiles, mais les apôtres nécessaires.

CHAPITRE II.

Organisation et ressources de l'Université. (1400—1410).

Inauguration solennelle de l'université. — Pierre Wysz, chancelier de l'université. — Importance de cette charge. — Affluence des maîtres de Prague. — Premiers professeurs. — Recteurs et doyens. — Dotation de l'université par le roi et par d'autres bienfaiteurs. — Chapitre de Saint-Florian. — Maisons collégiales de l'université. — Lignée des Piast de Mazovie. — La Lithuanie et la Ruthénie, objets de la sollicitude constante de l'université. — Nombre des professeurs. — Sujets des cours. — Fréquentation de l'université.

L'université jagellonne fut créée à une époque de la vie nationale extraordinairement féconde, aussi bien sous le rapport des individualités que sous celui des évènements. La date de son inauguration ne précède que de quelques années celle du plus grand triomphe des armées polonaises, ce »magnus conflictus« où les Teutoniques essuyèrent l'immense désastre »magna strages«, thème longtemps inépuisable des chansons populaires et des récits des historiens. Parmi les représentants de la génération qui avaient fondé l'université, les uns allaient assister à cette lutte mémorable, les autres élevaient la jeunesse destinée à cueillir, en cette journée glorieuse, la plus éclatante des annales de la Pologne, des lau-

riers plus brillants que ceux de la science. Mais dix ans devaient s'écouler avant cette irréparable défaite des ennemis implacables du pays, dix ans, pendant lesquels la nouvelle école élabora sa future organisation, puis en fixa les principes pour les siècles à venir.

L'inauguration de l'université eut lieu dans l'été de l'année 1400 et fut marquée par trois imposantes solennités, ainsi que nous l'apprend le livre des immatriculations [1]).

Le 22 juillet, fête 'de Sainte-Marie Madeleine, le roi Ladislas procéda à l'ouverture de l'école (Collegium almae universitatis studii Cracoviensis est institutum... per principem Vladislaum...). Nous n'avons aucune donnée sur cette cérémonie et nous ignorons en quelle forme fut accomplie cette »institution«. Le 24 juillet, furent reçues les immatriculations de l'université. En tête du registre brille le nom du monarque »fondateur et donateur«; puis viennent les noms de quatre dignitaires de l'Etat: Pierre Wysz, déjà qualifié de »chancelier de l'université de Cracovie«, Nicolas de Kurow, évêque de Kujavie, »magister in artibus», Jean de Tenczyn, castellan de Cracovie, ami du bien public (zelator) et protecteur de l'université, puis enfin Clément de Moskorzew, vice-chancelier du royaume, »promoteur de l'université«. Le choix de ces personnages est significatif. Vraisemblablement ce n'est pas seulement grâce à leurs dignités qu'ils figurent au-dessous du roi dans le registre matricule universitaire, et d'autres titres les recommandaient plus particulièrement pour cet insigne honneur dont tant d'autres furent privés: des services rendus à l'école naissante. Pierre Wysz et Jean de Tenczyn, par cela seul qu'ils avaient été les exécuteurs testamentaires de la reine,

[1]) Voir Album studiosorum universitatis Cracov. ab anno 1400, p. 1.

étaient dignes de cette distinction. Quant à Nicolas de Kurow nous ignorons ce qui la lui valut. Mais il est probable que ce futur archevêque de Gniezno s'était aussi intimement intéressé au sort de la fondation royale. L'acte d'érection est délivré »per manus« et »ad relationem« de l'évêque de Kujavie. Le vice-chancelier de la couronne, Clément de Moskorzew figure aussi à côté de Nicolas et y joue les deux fois le même rôle. Le registre porte ensuite les noms de douze prélats et chanoines, soit de Cracovie, soit d'autres églises et de vingt-huit curés de diverses localités. Cette inscription au nombre des membres de l'université assurait à ces personnages, non seulement les droits et privilèges accordés à la nouvelle institution, mais encore les grâces que les prières et mérites de l'université ne manqueraient pas d'obtenir du ciel en leur faveur. C'est pourquoi en se faisant inscrire, ces ecclésiastiques et ces fonctionnaires offraient en même temps une certaine somme à l'école; et c'est aussi pour la même raison qu'on voit parfois sur les registres des noms de femmes »ad participationem orationum et meritorum universitatis«, ainsi que s'expriment ces antiques livres d'immatriculation [1]).

En outre, 205 étudiants s'inscrivirent dès cette première année. Ce chiffre élevé confirme éloquemment, et le besoin d'une école supérieure dans le pays, et le manque qui jusqu'alors s'en était fait sentir. Il était de bon augure et permettait d'envisager l'avenir avec confiance.

Enfin, le 26 juillet, le privilège d'érection fut promulgué et les cours furent inaugurés. C'est l'évêque de Cracovie lui-même, Pierre Wysz de Radolin qui fit la leçon d'ouverture sur le droit canon. Cette leçon devait être en quelque sorte le modèle de celles qu'on allait donner, le tracé de la ligne de conduite à suivre. Ce fut pour l'université un honneur bien propre à relever les

---

[1]) L. c. p. 2.

coeurs et les esprits. Mais d'autres mobiles poussèrent l'évêque à cette manifestation. Examinons-les de plus près. Il est possible que Pierre Wysz n'ait pris la parole qu'en qualité de collaborateur de la feue reine, dans l'oeuvre qu'on venait de mener à bonne fin, oeuvre à laquelle il avait, entre tous, prodigué son zèle et ses efforts. Du reste, maître ès arts libéraux, docteur in utroque jure, ancien professeur à Padoue, il semblait plus que tout autre désigné pour ce discours. Stanislas de Skalmierz l'appelle précepteur et maître (praeceptor et magister) de droit divin et humain, tout aussi bien que des arts libéraux [1]). Si cependant Pierre Wysz se pose ici en instructeur, en membre du corps universitaire, si, par cette leçon initiale, il consacre et illustre les premiers pas de l'université, ce droit être pour d'autres raisons encore. Le pape, en sanctionnant la création de ces écoles supérieures et en leur reconnaissant le droit d'enseigner, nommait d'ordinaire en même temps un prélat chancelier de l'Université, au consentement et à l'agrément duquel serait subordonnée la délivrance des grades académiques.

Nous avons dit que Casimir le Grand avait confié dans l'acte d'érection de son université, le droit de présider aux examens à son chancelier de Cracovie. Il y avait encore alors en Pologne, nombre d'autres chanceliers

---

[1]) Discours de Stanislas de Skalmierz, Ms. de la bibl. Jag. 191. p. 616 et 714. Voir aussi le Ms. 723. Un manuscrit de Munich, Mon. Cod. lat. 18757, pag. 83 b. contient: Questiones .... factae per magistrum Stephanum et Petrum episcopum Cracoviensem. Ce sont diverses questions de rituel et de droit canon, entre autres la question du jour: utrum presbyter peccans et celebrans missam ... prodest alicui... qu'il tranche en se prononçant pour l'affirmative. Le second auteur de ces dissertations est sans doute Stephanus Hoppher, auquel Pierre Wysz concède, en 1402, un autel in capella ad S. Barbaram, d'après le Cod. Cathedr. Crac. II. n. 464. Il fut l'un des premiers à professer à Cracovie, et il avait peut-être connu Wysz à Padoue, car dans l'acte précité on le qualifie de: magister in artibus, clericus Pataviensis dioecesis.

et beaucoup de chancelleries, qui s'étaient multipliées après le règne de Boleslas Bouchetorse, subsistaient toujours. C'est ainsi qu'au XIV-e siècle on voit des chanceliers de Cracovie, de Lenczyca, de Kujavie, de Sieradz, de Dobrzyn, de Ruthénie et de Poméranie[1]). Naturellement, sous Casimir le Grand, c'est la chancellerie de Cracovie qui est la plus importante. Elle avait à sa tête, depuis 1357, Jean Suchywilk qui momentanément, en 1350, avait occupé ce poste. C'est peut-être lui qui, dans l'organisation de l'université, fit attribuer au chancelier de Cracovie cette ingérence dans la collation des grades. Néanmoins le pape Urbain V supprima cette disposition royale et se réserva la désignation du dignitaire écclésiastique à qui serait dévolue cette autorité.

Comment se termina le conflit entre la volonté du roi et celle du pape? A qui fut confiée cette haute surveillance dans l'université de Casimir? La réponse à ces questions reste enfouie dans l'ombre qui couvre l'histoire de cette institution. Jagellon à son tour, dans l'acte d'érection de 1400, répéta la formule de Casimir: comme son prédécesseur, il décida que »chaque chancelier en exercice aurait tout pouvoir confirmatif des examens«, c'est-à-dire de conférer les grades. Par contre, l'évêque de Cracovie serait conservateur de l'université. Il y avait donc là un nouveau germe de froissement, de différend avec le Saint-Siège.

Mais les fonctions de chancelier s'étaient transformées depuis le règne de Casimir. D'abord, tous les chanceliers provinciaux furent supprimés, et, dans la Pologne unifiée, il n'y eut plus qu'un grand chancelier et un vice-chancelier d'Etat. Louis de Hongrie effectua peut-être cette innovation qui se maintint sous le règne d'Hedvige et prévalut définitivement sous Jagellon. Qui fut donc chancelier de l'université pendant le règne de ce dernier souverain?

---

[1]) Roman Maurer. Les fonctionnaires des chancelleries des princes et rois de Pologne, jusqu'en 1386. Brody 1884 — p. 22.

L'acte d'érection nous apprend que la volonté royale promut à cette dignité le chancelier de l'Etat, en même temps chancelier de Cracovie. Cependant les plus anciens documents prouvent que ces prescriptions de Jagellon ne furent pas exécutées. L'évêque de Cracovie, Pierre Wysz, est appelé chancelier de l'université dans une vieille note des archives, ayant trait à la fondation du studium cracovien [1]; il est encore appelé chancelier dans un discours de Stanislas de Skalmierz, premier recteur de l'université; enfin, un document de 1409 lui reconnaît expressément ce titre [2]; et, après Wysz, toute une série ininterrompue d'évêques de Cracovie, occupent ce poste [3]. Il est donc évident qu'au moment même de la constitution de l'université, survint un incident qui écarta le conflit imminent entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique et rattacha la dignité de Chancelier de l'université à la personne des évêques de Cracovie. Toutefois la manière dont ce résultat fut atteint reste pour nous un mystère [4].

[1]) Album studiosorum I, 1.

[2]) Codex diplom. univ. I. p. 79.

[3]) La volonté du roi et celle du pape auraient pu se trouver d'accord, si les évêques de Cracovie avaient été en même temps chanceliers du royaume. Sous Jagellon, les chanceliers furent: Zaklika, Adalbert Jastrzembiec, Jean Szafraniec, Jean de Koniecpolc. Voir Maurer: Les fonctionnaires de la chancellerie de Ladislas Jagellon, dans la Bibliot. Warszawska 1877 (III) p. 25. D'entre eux tous Jastrzembiec est le seul qui fut simultanément chancelier et évêque de Cracovie, de 1413 à 1423.

[4]) Les observations de Kaufmann dans le Litter. Centralblatt (1895) 49 p. 1751, ne tirent pas cette affaire au clair. M. l'abbé Fijałek (Etudes sur l'hist. de l'univ. p. 11) suppose que la volonté du pape prévalut; que cependant le pouvoir de l'évêque-chancelier de Cracovie subit une certaine modification: les promoteurs ne furent pas à l'origine les chanceliers de l'université, mais les vice-chanceliers royaux, Clément de Moskorzew et Nicolas Tromba (1403—1411). Dans l'album Stud. il ne traduit pas le mot »promotor« par «bienfaiteur«; il y voit un terme technique, officiel. Le Saint-Siège fit en 1410 des concessions au roi; Jean XXIII en reconnaissant tous les privilèges royaux accordés à l'université (Cod. Diplom. 87)

Néanmoins on peut légitimement admettre que Pierre Wysz par son discours inauguratif sur le droit canon, fit acte de chancelier de la nouvelle université; qu'il voulut marquer par là le lien qui le rattachait à cette institution sur laquelle il allait dorénavant étendre d'office sa protectrice sollicitude. Cette allocution donna le ton à toutes les voix qui ne cessèrent plus de résonner du haut des chaires de l'université de Cracovie et dont le retentissement se prolongea en Pologne et en Europe. Et maintenant, parlez, ordonnait-elle, instruisez, pour la plus grande gloire de Dieu et de votre pays.

Mais à qui confiait-on ainsi la mission de propager le savoir? La réponse à cette question jettera quelque clarté sur l'histoire des premiers pas de la grande école jagellonne.

Au grand souverain que fut Charles IV, avait succédé sur le trône de Bohème, en 1378, son fils, Venzel, prince d'un esprit étroit et paresseux. Ses continuels démêlés avec ses sujets tchèques avaient amené la déca-

fait aussi mention du chancelier: statuit etiam rex, ut quotiescunque aliquos scolares ... ad privatum examen poni contingeret, super illos cancellarius ipsius regis ... approbandi ipsum examen haberet omnimodam potestatem. On répète donc ici, sans aucune restriction, les termes mêmes de l'acte d'érection de Jagellon, en 1400. Toutefois ce pape de Pise fit toutes sortes de transactions avec Jagellon, afin de le maintenir dans son obédience, comme le fait justement remarquer M. l'abbé Fijałek. Dans la pratique néanmoins on suivit une autre route. Ce sourd désaccord fut un moment applani, en 1413, par la promotion de Jastrzembiec, chancelier de l'Etat, au siège épiscopal de Cracovie. Par cette combinaison, les exigences du roi et du pape se trouvaient à la fois satisfaites; la dignité de chancelier de l'Etat et celle de chancelier de l'académie étant réunies dans la même personne. Mais après la retraite de Jastrzembiec les difficultés pouvaient renaître. Le successeur de ce prélat (1423), Zbigniew Oleśnicki, l'emporta sur la volonté du roi...« Désormais les évêques de Cracovie détiennent sans partage la charge de chancelier de l'université; ils sont promoteurs, et, le cas échéant, se font remplacer par des vice-chanceliers choisis par eux parmi les théologiens«.

dence du royaume. La brillante école de Prague, si florissante sous Charles IV, privée maintenant de protection, abandonnée de ses meilleurs maîtres, commençait à déchoir de sa splendeur première. Un écrivain contemporain, affligé de cette chute, stigmatise les agissements du roi en termes d'une extrême virulence. Nous y lisons entre autres assertions[1]: »Il a mené l'illustre université de Prague à une ruine irrémédiable. Indifférent pour tous les hommes de valeur ou de savoir, il a contraint les maîtres les plus éminents à quitter le pays, pour se réfugier sur les bords du Rhin, soit à Heidelberg, soit ailleurs, où les princes les accueillaient et savaient les apprécier«. Cet exode de Prague est en effet éloquemment constaté dans les annales de la jeune université de Heidelberg. C'est Heidelberg qui donna le plus large asile aux transfuges de Bohême, et, en 1387, sur seize professeurs, il y en avait dix qui avaient conquis leurs grades académiques à Prague[2]).

Cracovie leur ouvrit aussi ses portes. Długosz et, à sa suite, Miechowita, à propos de la création de l'université jagellonne[3]), parlent des maîtres appelés de Prague, »polonici bohemici et almannici idiomatis«. Ces doctes gens appartenaient donc à différentes nationalités. C'étaient des Polonais, des Tchèques ou des Allemands. Les uns naguère encore enseignaient à Prague; les autres s'y étaient préparés à leur future carrière et en avaient rapporté leurs connaissances et leurs grades. Plus d'un, sans doute, y avait suivi les leçons du fameux Matthieu de Cracovie.

C'était à Prague que le premier recteur de l'université, Stanislas de Skalmierz, avait étudié. Bachelier ès arts, en 1382, il y avait obtenu la maîtrise en 1385.

---

[1]) Chronicon Rhenense dans le Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde 1878, IV, 80.

[2]) Thorbecke, Geschichte der Univ. Heidelberg p. 17.

[3]) Długosz Histoire de Pologne III, 540, année 1400; Miechowita même date.

Plus tard, en 1389, il s'inscrit à la faculté de droit, y devient bachelier, en 1391, et docteur en 1396[1]). Dès cette époque il est qualifié de chanoine de Przemyśl et de Skalmierz, de recteur de l'église de Saint-Pierre, à Skalmierz. Nos historiens affirment que la reine Hedvige s'intéressait à lui tout particulièrement et fit les frais de son éducation à Prague. Il avait dû se distinguer de bonne heure pour qu'on lui eût ainsi fait l'honneur de le mettre à la tête de la nouvelle école. C'est sans doute à son talent oratoire qu'il fut redevable de cette distinction. Stanislas de Skalmierz devint en effet une sorte d'orateur officiel de l'université, fonctions que remplirent les professeurs d'éloquence dans les universités plus modernes. Il prononça l'oraison funèbre de la reine Hedvige, rendit hommage aux premiers recteurs et prêta l'éclat de sa parole à chaque solennité du jeune studium. Il est regrettable que dans toutes ces harangues nous ne trouvions que des renseignements vagues et insignifiants. Leur auteur parcourt au gré de sa fantaisie le vaste domaine de l'Ancien et du Nouveau Testament; il hérisse son style des étranges fioritures auxquelles on se complaisait au moyen âge; il est inépuisable en métaphores ampoulées, en comparaisons inspirées des hardiesses de l'apocalypse. Son discours intitulé: »Recommandation de l'université nouvellement instaurée«, est un curieux spécimen de cet art emphatique. Il fut prononcé, ou dans l'année même de l'ouverture de l'établissement, ou fort peu de temps après.

Les facultés et les maîtres de l'école naissante y sont comparés aux bêtes de l'apocalypse qui s'assemblent autour du trône de l'Eglise. Pierre Wysz, évêque de Cracovie, »chancelier de l'université«, y est loué pour ses connaissances et son talent qui brillent dans la poésie aussi bien

---

[1]) Tous ces détails sont empruntés aux Monum. Univ. Pragensis I. 208—209. 227 II, 102, 16, 5.

que dans la prose; les professeurs sont une nouvelle phalange de l'Eglise militante [1]).

Stanislas de Skalmierz faisait sa lecture quotidienne de l'Ecriture Sainte. Il fut renommé pour sa science en littérature sacrée et aussi pour la charité qu'il exerça constamment à l'égard des pauvres et des orphelins. Après avoir été recteur de l'université, à deux reprises différentes, en 1400 et en 1413, il mourut, plein de jours, en 1431 [2]).

Quelques mots sur Jean Isner qui, professeur de théologie à Cracovie, dès 1401, devait bientôt fonder la première bourse de l'université. Il avait été professeur à la faculté des arts, à Prague, en 1378. Etabli à Cracovie, vers la fin du XIVe siècle, il appartint au groupe des personnages qui se signalèrent par leur zèle à préparer le terrain à l'institution projetée et à en faciliter la création. L'université le compte avec gratitude parmi ses plus grands bienfaiteurs. Il était issu d'une opulente famille bourgeoise de Cracovie et mourut en 1410. Quand la reine Hedvige créa la faculté de théologie, en 1397, c'est à lui qu'elle en confia l'organisation [3]).

Le troisième recteur de l'université, en 1402, Nicolas

---

[1]) Radymiński présente les choses comme si Stanislas de Skalmierz avait prononcé cette harangue à l'ouverture de l'université, après la leçon de Pierre Wysz. C'est possible, mais ce n'est pas certain. Les discours de ce premier recteur de Cracovie se trouvent dans les manuscrits 191 et 723 de la Bibliot. Jagel. Voir aussi Wiszniewski, Histoire de la lit. pol. IV, 244, et M. l'abbé Fijałek, Etudes sur l'hist. de l'univ. p. 118 et suivantes.

[2]) Monumenta Poloniae hist. II, 908.

[3]) C'est ce que nous apprend Radymiński (Ms. Jag. 226 p. 28 v.) facultatem... Jo. Isnero ordinandam committit. — Cela paraît vraisemblable. — D'après les Monum. univ. Prag. II, 89, Joannes Isenner de Buthenheym s'inscrivit, en 1376, aux cours de droit. Est-ce le même personnage? Voir d'autres détails sur Isner dans Bidlo: Časopis musea českeho 1895. livr. I, p. 126, et dans les Etudes de M. Fijalek p. 57.

de Gorzkow, docteur ès décrets, avait aussi étudié à Prague. Il y devint bachelier ès arts en 1370 [1]). On le perd ensuite de vue jusqu'en 1374, où il s'inscrit à la faculté de droit de Prague. En 1382, il est maître ès arts, et bachelier ès décrets [2]). Plus tard il est docteur en droit canon. C'était aussi un des familiers de la reine Hedvige, et, conformément aux intentions de la reine défunte, il fut promu, sur la fin de sa vie, à l'évêché de Vilna.

Nicolas Pyser de Pyzdry, également élève de l'université de Prague, fut recteur en 1406; il avait obtenu la maîtrise ès arts en 1386 [3]). Inscrit à la faculté de droit, en 1387 [4]), on le trouve encore dans la capitale de la Bohème, en 1395, comme membre de la faculté des arts [5]). Après lui, le rectorat échut, en 1407, à François Creisewitz de Krzysowice, près de Brieg, qui, maître ès arts, à Prague, en 1396, y enseigne, de 1397 au mois d'octobre 1400 [6]). Il passe ensuite à Cracovie. Par son instruction théologique dont il puisa peut-être les premiers éléments à Prague, mais qu'il compléta à Cracovie, sous les professeurs Isner et Sczekna, comme aussi par sa longue carrière dans l'enseignement (il mourut en 1432), Krzysowic appartient presque exclusivement à Cracovie. C'est à son école que se formèrent nos plus remarquables théologiens de l'époque du concile de Bâle [7]). Ses successeurs à la dignité de recteur, Elie de Wawelnica (1409) et Nicolas Kozlowski (1410), sortaient aussi de l'université de Prague, où ce dernier subit les examens pour la maîtrise ès arts, en 1402 [8]). Nous venons d'énumérer toute une série des premiers rec-

[1]) Monum. univ. Prag. I. 144.
[2]) Code de la Petite Pologne III, 340.
[3]) Monum. univ. Prag. I, 235.
[4]) Monum univ. Prag. II, 99.
[5]) Ibidem I, 299.
[6]) Monum. univ. Prag. I, 355 — Voir Mon. III, p. 33.
[7]) Voir. M. Fijałek — Etudes.., p. 94.
[8]) Monum. un. Prag. I, 369.

teurs, afin de faire ressortir l'influence de Prague. Encore n'est-ce pas tout, et se fit-elle sentir en beaucoup d'autres détails.

Jean Falkowski était encore à Prague, maître ès arts libéraux, en 1401 [1]); en 1399, il s'y était inscrit à la faculté de droit [2]); en 1403, il est doyen des »artistes«, à Cracovie. Dans le second semestre de cette même année, cette charge de doyen est remplie par André de Malborg qui figure également, en 1401, parmi les professeurs ès arts de Prague [3]). Les deux doyens de 1404, Jean Kreuzburg de Kluczborg et le Tchèque Pierre Brandys, sont aussi des élèves de l'université de Prague. Jean de Kluczborg commente l'Ecriture Sainte, en 1410, avec le titre de »cursor«. Cette même année, il célèbre en un discours la bataille de Grunwald; en 1413, il s'occupe dans ses leçons des sentences de Lombardus; enfin, il est licencié en théologie, en 1418, et, en 1423, il obtient le diplôme de docteur, le premier peut-être délivré à Cracovie. Il a laissé divers discours et des traités »de missa« et »de horis canonicis« dans lesquels il donne des commentaires sur le Saint-Sacrifice de la messe et des explications liturgiques sur l'officium divinum [4]). Pierre Brandys, professeur à Prague, en 1401, est maître ès arts à Cracovie, en 1402, et doyen, en 1404; il revient à Prague, en 1408, et suit les cours de droit, tout au moins jusqu'en 1410. Nous le retrouvons ensuite à Cracovie. Les alternatives de cette existence témoignent de la confraternité des deux universités slaves voisines et de l'intimité de leurs relations [5])

---

[1]) Monum. un. Prag. I, 366.

[2]) Monum. un. Prag. II, 109.

[3]) Ibid. I, 363.

[4]) M. l'abbé Miaskowski dans Beiträge zur Krakauer Theologengeschichte (Paderborn 1899, p. 9 et suiv.) nous donne sur lui de curieux détails tirés du manuscrit I. Q. 376, de la bib. de Breslau.

[5]) Voir à ce sujet Bidlo Časopis etc. (1895) livr. 2 et 3 p. 233.

Jean Szafraniec, chanoine de Cracovie, qui prit une part méritoire à la dotation de l'université de cette ville, étudiait le droit, à Prague, en 1395. »Il est probable que non seulement Kreuzburg, mais André de Malborg, Krzysowic et beaucoup d'autres maîtres ou théologiens novices, parmi lesquels il n'y avait qu'un Allemand authentique, le Malborg précité, et un Tchèque, Pierre Brandys, arrivèrent à Cracovie, en 1401 et 1402, par l'entremise du chanoine Jean Szafraniec à qui maître Matthieu lui-même les avait désignés [1]«. Les doyens des arts à Cracovie, en 1405, avaient, comme tous ceux dont nous venons de parler, été élevés à Prague, et y avaient fait leurs premières armes comme professeurs: Nicolas Sculteti de Conradiwalde est maître à Prague, en 1397 [2]; Erasme de Nissa y exerçait encore en 1401 les fonctions de doyen de la faculté des arts [3]. Antoine Tempelfeld, doyen des »artistes« à Cracovie, dans le premier semestre de 1406, avait obtenu la maîtrise, à Prague, en 1400 [4]. Guillaume Kesinger, doyen, en 1407, avait été professeur à la faculté des arts de Prague, en 1401 [5].

Nous pourrions multiplier ces exemples: citons encore Jean Sczekna qui rendit de si grands services, lors de la fondation de l'université, et Barthélemy de Jassel (Jasło, dans le diocèse de Cracovie) qui, en 1402, enseigne à Cracovie, comme maître ès arts et bachelier en théologie, et était encore en activité, à Prague, en 1399 [6]. Nous faisons de lui une mention spéciale à cause des services qui ont gravé son souvenir dans les annales et dans les coeurs de l'école cracovienne. Il ne nous a pas été permis de découvrir en quoi il se rendit si méritant; toujours est-il

---

[1] Cette hypothése de M. l'abbé Fijalek (Etudes... p. 98) est fort admissible.

[2] Monum. univ. Prag. I, 319.

[3] Monum. univ. Prag. I, 117.

[4] Ibid. I, 347.

[5] Ibid. I, 366.

[6] Voir Cod. univ. Crac. I. n. 25 et Mon. univ. Prag. I, 342.

que les trois noms de Barthélemy de Jasło, d'Isner et de Sczekna »qui fideliter insistebant pro incremento universitatis« sont pieusement réunis dans les prières officielles de l'université [1]).

Cette affluence de transfuges de Prague justifie les paroles de Długosz qui dit de Jagellon: »Autour de ce roi se pressèrent en foule des docteurs et des hommes éminents tchèques, la fleur et la sève de la grande école de la Bohème [2])«; mais en attribuant cette immigration aux troubles hussites dont il en fait la conséquence, cet historien s'abuse certainement et méconnaît la vérité. L'espoir d'une chaire dans la nouvelle école et les promesses royales déterminèrent cet abandon de Prague que Długosz revêt presque de l'auréole d'un martyre dont la gloire devait, pensait-il, rejaillir sur l'université de Cracovie.

L'université de Prague fut donc la mère de celle de Cracovie à laquelle elle fournit ses premiers maîtres, hommes d'une rare valeur. Matthieu de Cracovie en surveilla sans doute le recrutement et en fit lui-même le choix. Il y eut peu de Tchèques parmi eux; par contre, on y voit quantité de bourgeois cracoviens, ou des Silésiens d'origine.

Avant d'étudier à quel attrait cédaient ces savants en quittant l'étranger, examinons encore un curieux aspect de tout ce mouvement. Avec ces docteurs arrivèrent de Prague à Cracovie divers manuscrits du moyen âge, trésor de savoir où, par la suite, puisèrent avec fruit les professeurs de l'école jagellonne et tous les studieux du pays. Ces livres constituèrent le fonds le plus précieux de la bibliothèque cracovienne qui commençait à se former [3]); et les maîtres Isner, Sczekna, Nicolas de Gorzkow furent les intermé-

[1]) Album studiosorum univ. Crac. I, 9.

[2]) Liber Benef. III, 79.

[3]) Voir Wisłocki, Catalogue des man. de la bibl. Jag. 1, XI.

diaires zélés de ces transactions civilisatrices entre les deux peuples slaves voisins. Cracovie s'enrichit d'une foule de traités théologiques, philosophiques et astronomiques, ouvrages où était renfermée presque toute la science du moyen âge, sans compter les leçons des maîtres de l'université de Prague [1]).

Et maintenant éssayons de faire ressortir les circonstances qui déterminèrent tant de docteurs à abandonner des situations acquises pour s'établir à Cracovie. Dans une lettre, écrite en 1418, au pape Martin [2]), Jagellon dit qu'il a attiré, »à grands frais«, à Cracovie, des gens de différents endroits. Ces dépenses faites pour la jeune université, furent les assises sur lesquelles elle put s'établir et prospérer. Et en pénétrant jusque dans les détails de ces premières dotations, nous pourrons constater sans peine que non seulement le roi, mais toute la nation comprit la nécessité de s'imposer de lourds sacrifices pour soutenir l'école qu'on venait d'ouvrir, et que la générosité des particuliers rivalisa avec la munificence royale en dons et legs à cette institution vraiment nationale dont on espérait les meilleurs résultats pour le pays.

Et comme pour resserrer encore les liens entre l'université et la société, pour populariser l'établissement, on mit à sa tête, dans les premières années de son existence, des hommes qui n'étaient pas des érudits de profession, mais qui par leurs lumières et l'intérêt qu'ils portaient à l'avenir de l'école, étaient dignes de remplir les hautes fonctions du rectorat.

En 1401, la direction de l'université passe »au très illustre prince Jean custode et chanoine de Cracovie et de Sandomir.« Jean est déjà custode du chapitre de Cracovie, en 1390. Il est également custode et chanoine ainsi que vicaire, c'est-à-dire suppléant de l'évêque in spiritua-

---

[1]) Voir Jaroslav Bidlo. — Časopis musea Kral. českeho. Livr. I, (1895) p. 124—126.

[2]) Codex diplom. univ. Crac. I. 63.

libus, en 1410[1]). Il porte le titre de prince de Drohiczyn. Nous ne saurions dire s'il descendait des Piast de Mazovie, auxquels la terre de Drohiczyn échut en partage, en 1391, ou si, comme le prétend Narbutt, il était Lithuanien d'origine et neveu du grand Witold. En tout cas, il était apparenté au roi Jagellon qui l'appelle »illustris frater noster[2])«. Stanislas de Skalmierz celébra l'élection de ce Jean avec sa grandiloquence habituelle. Il exalte en lui la brillante naissance et sa conduite plus brillante encore; il l'appelle »bienfaiteur particulier et défenseur ardent de la nouvelle école«. Il invoque encore une autre raison qui en dehors de ces qualités le recommandait à cette suprême distinction: Jean a été pendant »plusieurs années« étudiant à la faculté de théologie de Cracovie. Il comptait donc au nombre des premiers élèves de cette faculté, fondée en 1397[3]). Le recteur qui lui succéda, Nicolas de Gorzków qui, en sa qualité d'official de Cracovie, faisait aussi rejaillir la splendeur de sa grande situation sur l'université, trouva en ce même Stanislas un apologiste de ses vertus[4]). L'orateur relève principalement ce détail que, malgré ses occupations d'official, malgré son rôle important au chapitre, malgré son activité de prédicateur, Nicolas a su trouver le temps de remplir ses fonctions de recteur et ne s'est pas dérobé à cet onéreux devoir. Le recteur de 1403 fut Othon, écolâtre de Cracovie, personnalité marquante dont la signature se trouve fort souvent sur les documents de Jagellon. Stanislas de Skalmierz lui a aussi consacré une de ses harangues, où il énumère les mérites de l'élu et le loue d'être »urbanitate vitae admirabilis«[5]). En 1404 c'est Jean

[1]) Codex eccles. cathedr. Cracov. II, n. 364 — II, n. 523.

[2]) Codex cathedr. Crac. II, n. 452.

[3]) Ce discours de Stanislas de Skalmierz se trouve dans le cod. 723 p. 401 de la Bibl. Jagel. Nous y lisons: viri... nonnullis annorum curriculis olim in alma universitate sacrae paginae studentis.

[4]) Ms. bibl. Jag. 723, p. 381.

[5]) Ms. bibl. Jag. 723, p. 348.

Szafraniec, un des bienfaiteurs persévérants de l'université, qui en devient le recteur. Issu d'une excellente famille, il était alors chanoine et custode de Cracovie. Il devint plus tard doyen du chapitre, vice-chancelier et chancelier de la couronne, enfin évêque de Włocławek. Si l'université l'éleva à ce poste éminent, ce fut sans doute en reconnaissance des services passés et en prévision de ceux qu'il pourrait rendre encore. Jean Szafraniec avait d'ailleurs suivi les cours de droit canon, à Prague, depuis 1395. En 1400, après l'inauguration de l'université de Cracovie, il se rendit à Heidelberg, où il rejoignait probablement Matthieu de Cracovie. Il n'y fit qu'un court séjour. Il est pourtant probable que ses avis furent décisifs dans le choix des maîtres cracoviens. Cependant c'est moins sa science, toute respectable qu'elle fût, que sa situation sociale et politique qui contribua à lui donner tant de relief dans la nouvelle université. Dlugosz, dans la liste des évêques de Włocławek (Opera I, 537), l'appelle vir simplicis ingenii litterarum parum peritus. Mais Długosz n'aimait pas Szafraniec. — Parmi ces recteurs que des titres mondains, disons le mot, politiques avaient fait élire, citons encore Jean de Rzeszów, curé de S. Michel, à Cracovie, qui mourut en 1436, archevêque de Léopol. Voilà donc cinq recteurs avant tout décoratifs, nommés pour que leur personne ajoutât du lustre à l'université et lui conciliât les esprits. Ils siègent tous au chapitre de Cracovie: l'université en portant sur eux son choix se recommandait à l'évêque, au public et aux élus eux mêmes. Si nous nous sommes étendu sur ces nominations, c'est qu'elles furent très caractéristiques, en ces années de début de notre grande école; plus tard nous ne rencontrerons guère de recteurs de ce genre. Trois de ces premiers directeurs de l'université devinrent évêques; ce fait n'est-il pas éloquent? C'est du reste ce qui se passait aussi ailleurs. A Vienne, après la réforme de l'université, en 1377, le

recteur de 1378 fut Conrad, comte de Hohenberg, celui de 1380, le quatrième, fut Rodolphe de Schaumberg[1]). Quoi qu'il en soit, si la science ne gagnait pas beaucoup à ces distinctions, elles étaient profitables à l'université pour laquelle il s'agissait alors avant tout de vivre et de durer.

Les conditions d'existence de l'école et des professeurs dépendaient, en premier lieu, des rémunérations attribuées aux travaux. Aussi les fondateurs d'universités assignèrent-ils des traitements fixes (salaria) à un certain nombre de professeurs; tandis que les rétributions payées par les élèves, le »pastus», comme on disait au moyen âge devait assurer l'entretien des autres maîtres. Mais ces émoluments n'atteignaient à un chiffre considérable qu'à la faculté des arts, où les étudiants étaient nombreux. Dans les facultés supérieures de théologie ou de droit, où la fréquence des étudiants était bien moindre, ces rétributions n'auraient pu procurer des ressources suffisantes à aucun professeur. Les bénéfices ecclésiastiques dont disposait l'université paraient alors à ces besoins. On a fait remarquer — et fort justement — que les chapitres des cathédrales et des collégiales avaient depuis fort longtemps assumé l'obligation d'enseigner, tout au moins dans le domaine de la théologie et du droit canon; on tira parti de ce précédent en faveur des nouvelles institutions. Un certain nombre de canonicats furent annexés aux universités, ou bien le titulaire d'un canonicat fut astreint à faire un cours, et on dispensa les promus à cette dignité de la résidence et de certains devoirs re-

[1]) Voir Aschbach, Geschichte der Wiener Univ. (1865) p. 28. Aschbach ajoute dans une note que ces deux personnages ne sont pas désignés comme maîtres et qu'il reste dès lors douteux qu'ils aient été réellement membres de l'université. L'un des recteurs de Cracovie que nous avons cités plus haut, Nicolas de Gorzków, a probablement enseigné quelque temps: quant aux autres il est permis de croire qu'ils n'ont jamais professé.

ligieux. C'est ainsi que se constitua le corps des professeurs des facultés supérieures [1]).

On ne procéda pas autrement à Cracovie. Les largesses du roi, ou plutôt celles de la reine Hedvige dotèrent l'université de plusieurs bâtiments où elle put s'installer. Les artistes et les théologiens eurent, rue Saint Anne, un collège pour leurs cours et leurs demeures. En 1403, l'université acheta, grâce aux fonds laissés par la reine, l'ancienne maison de Sędziwoj de Szubin, palatin de Kalisz; cette maison sise rue Grodzka (du château), près du couvent de Saint André, fut destinée aux canonistes et, primitivement, aussi aux maîtres en médecine [2]). Mais il est évident que tout cela ne suffisait pas plus que ne suffisaient les cent marcs de subvention prélevés sur les rentes de l'octroi de Cracovie et dont l'évêque de cette ville, assisté du recteur en exercice, devait effectuer le partage entre les professeurs, selon les mérites de chacun d'eux [3]). C'étaient là de trop modestes revenus pour pourvoir aux besoins d'un nombreux personnel. Aussi ne tarda-t-on pas à tenter de remédier à cette indigence. A cet effet, le roi Ladislas, Jean de Tenczyn, grand bienfaiteur de l'université, et le chancelier Zaklika, demandèrent au pape de daigner incorporer à l'université la collégiale de Saint-Gilles, à Cracovie, avec toutes ses prébendes. Jusqu'alors le patronage de ces bénéfices avait appartenu par moitié aux Toporczyk, aux Tenczyński et aux Zaklika d'une part, et, de l'autre, aux Bénédictins de Sieciechów. Dorénavant ce patronage devait passer à l'université; le recteur et les maîtres auraient à pourvoir aux vacances des prébendes, des canonicats et des offices de custode, à charge toutefois

---

[1]) Paulsen dans Sybels Historische Zeitschrift (1881) 45. p. 393.

[2]) Voir à ce sujet le Codex univ. Crac. I, 48 et 51. En outre Długosz X (1400) et Miechowita à l'occasion du récit de la fondation de l'université.

[3]) Codex univ Crac. I, 29.

de payer deux prêtres à qui serait confié le service religieux de la dite église. Boniface IX, en mai 1401, consentit à cette adjonction, sous les formes et aux conditions précitées [1]). Cette collégiale comprenait une prélature, c'est-à-dire un office de custode et les trois canonicats ou prébendes de Sadowie, Górka et Prondnik. L'incorporation sanctionnée par le pape allait avoir lieu. Dans les prières de l'université furent dès lors recommandés à Dieu, les bienfaiteurs qui collegiatam S. Egidii incorporaverunt [2]). Cependant l'université devait attendre bien longtemps la jouissance de ses droits. Des documents d'une époque postérieure nous apprennent que le privilège d'incorporation parvint, non à l'université, mais, on ne sait trop comment, à Sieciechów, où il demeura caché pendant de longues années [3]), et que les abbés de Sieciechów, avec les Tenczynski, continuèrent à exercer le droit de patronage. Długosz, en parlant de l'église de Saint Egidius, dans son Liber Beneficiorum, ne souffle mot de l'université et se borne à déplorer l'abandon et la ruine de ce sanctuaire [4]). Ce n'est qu'en 1566 que l'université entra en possession de l'acte si longtemps tenu secret, et, en 1572, elle se mit à revendiquer ses droits auprès du Saint-Siège. Sur ces entrefaites, les dominicains s'étaient attribué une partie des prébendes et des bénéfices de la collégiale. Enfin, en 1594, après de laborieuses négociations, on imputa sur les revenus une certaine somme qui fut assignée au collège juridique. La fondation n'avait donc été d'aucun secours à l'université naissante.

Les dispositions prises par le roi, en juin 1401, eurent un tout autre résultat. Le monarque accorde alors aux professeurs de théologie, aux docteurs et aux maîtres

---

[1]) Codex diplom. univ. 1. 32.

[2]) Album Stud I, 8.

[3]) Voir Informatio summaria de ecclesia S. Aegidii dans les Archives de l'univ. 435 n. 9505.

[4]) 1, 600.

de l'université les canonicats et prébendes relevant de l'église de Saint-Florian. Cette mesure est une des plus considérables qu'ait enregistrées l'histoire de l'université à ses premiers pas; aussi allons-nous nous y arrêter longuement. C'était encore une imitation de Prague. En 1366, le roi Charles IV avait décidé qu'à l'avenir seuls les membres du collegium Carolinum, et cela par rang d'ancienneté (vocatione senior) seraient admis au chapitre de l'église de Tous-les-Saints. En même temps cependant il exceptait de cette donation faite aux professeurs de l'université [1]), la cure et le doyenné de cette église. Quelque chose d'analogue va maintenant avoir lieu à Cracovie. Les professeurs de l'université, par rang d'ancienneté dans leurs fonctions (qui primus existit tempore) doivent passer du collège jagellonien aux canonicats de Saint-Florian. Toutefois le roi retranche pour le moment la cure et l'office de custode de cette concession [2]). C'est, comme on le voit, la copie frappante de la manière d'agir de Charles IV. L'acte est d'ailleurs rédigé de telle sorte qu'il est évident que le roi, en signant cette donation au profit de l'université, en apprécie toute l'importance. On remarque en effet dans cette pièce la répétition des formules et des principes de l'acte d'érection: le roi y réédite des considérations générales, il y parle de ses grands desseins d'apostolat à l'égard de la Lithuanie, de la création de la grande école et de son heureux développement (incrementa felicia). Suit la formule d'incorporation. Toutefois, les décisions anciennement prises par le roi, devaient être en même temps modifiées par cet acte. Jagellon y stipulait en effet que, dès que les revenus de Saint-Florian attribués à l'université, atteindraient ou dépasseraient cent marcs, le trésor royal cesserait de payer cette même somme qui, lors de la création de l'université, avait

[1]) Monum. univ. Prag. II. 236 et 244.
[2]) Codex univ. Crac. 1, 36.

été destinée aux professeurs et garantie sur les produits de la douane. De plus, les professeurs qui seraient promus à ces canonicats devraient faire des cours à l'université et y résider; il ajoutait enfin que les premiers cent marcs qui, provenant de cette source, entreraient dans la caisse de l'université, aussitôt que les bénéfices de Saint-Florian deviendraient vacants, reviendraient aux maîtres ès arts libéraux, parce que ces arts sont un acheminement aux études supérieures» quia artes sunt aliarum ministrae facultatum«. Cette ordonnance fut confirmée par un édit royal de 1403, dans lequel on supprima certaine clause préjudiciable à l'université [1]): les cent marcs affectés, lors de l'érection, à la rétribution des professeurs leur seront toujours payés, quels que soient les revenus tirés des canonicats de Saint-Florian. Le roi déclare que la restriction faite précédemment à ce sujet lui semble maintenant dommageable et funeste à l'université, ce pourquoi il la supprime. Plus tard, on trouva ces prébendes fort maigres et on s'en plaignit, car, au moment des arrangements primitifs, l'université avait arrêté que chacun de ses membres pourvu d'un bénéfice de Sain-Florian, ne toucherait de ce chef que vingt marcs et rendrait le surplus »aux autres maîtres du collège«. Cela parut trop onéreux aux nouveaux chanoines, et, en 1407, ils adressèrent une supplique à l'évêque de Cracovie pour faire rapporter ou amender ce règlement. L'évêque, Pierre Wysz, chargea Jean Szafraniec et l'écolâtre Othon, membres du chapitre de Cracovie, d'examiner cette affaire conjointement avec les professeurs. En 1409, intervint une ordonnance [2]), aux termes de laquelle chaque professeur, chanoine de Saint-Florian, recevrait dorénavant à ce titre 30 marcs; après cette augmentation, toutes les récriminations cessèrent. Mais en faisant ces dotations, le roi ne s'en tint

---

[1]) Codex univ. Crac. 1, 55.
[2]) Voir Codex diplom. univ. Crac. I, 79.

pas aux seules prébendes de Saint-Florian; il y ajouta encore »ses trois chancelleries royales de la Grande-Pologne, de Lenczyca et de Sieradz«. Du temps de Ladislas Jagellon, ces chancelleries n'étaient que des vestiges d'un lointain passé; »car, dit Długosz dans le Liber Beneficiorum (I, 501), autrefois lorsque le pays était morcelé, il y eut entre les princes et les seigneurs une émulation à créer des fonctions et des places«. C'est ainsi que dans ces menues principautés dont la Pologne était formée furent instituées des chancelleries, en partie confiées à des ecclésiastiques et entretenues par les dîmes; sous Jagellon, elles n'étaient plus qu'un anachronisme. Aussi le roi résolut-il d'abandonner les anciens errements et, avec les produits de ces charges, d'enrichir Saint-Florian, ou plutôt, de rétribuer les professeurs. De la sorte, ces chancelleries constitueraient de nouvelles prébendes pour le chapitre, et les professeurs pourraient desormais être promus, soit à Saint-Florian, soit à une des chancelleries qui venaient d'y être attachées. Dans les deux cas, ils seraient nommés officiellement »promoti«. Par ces dispositions ils étaient donc admissibles au doyenné, la seconde dignité de cette église [1]), ou bien à la chantrerie, jointe à la cure de Saint André, à Olkusz [2]), à la prébende appelée Czapelska [3]), à celles dites Świepietnicka [4]), Jasielska [5]), Nieglowicka [6]); et par suite on devait encore disposer de trois canonicats que les fonds provenant des chancelleries auraient permis de créer. Ce furent là les principales ressources du collège des »artistes«. Aussi, en 1422, le chapitre de Saint-Florian était-il déjà composé de six professeurs, sans compter le

[1]) Liber benef. 1. 481.
[2]) Ibid. p. 483 et 485.
[3]) Ibid. p. 488.
[4]) Ibid. p. 490.
[5]) Ibid. p. 492.
[6]) Ibid. p. 495.

curé et le custode, nommés par le roi [1]). Une part des revenus était fournie par les dîmes prélevées dans des localités spécifiées, l'autre par le domaine commun, terres et maisons, appartenant à la collégiale. La pension normale d'un professeur fut fixée à trente marcs. Cette dotation devait venir en aide aux membres du collège des »artistes« qui néanmoins restaient astreints à se préparer aux facultés supérieures, à »s'appliquer« aux décrets et surtout à la théologie. Et comme l'ancienneté dans la carrière était prise en considération dans les promotions à Saint-Florian, il n'est pas étonnant que les facultés supérieures, les théologiens et les candidats au grade de théologien, aient été en définitive presque exclusivement favorisés. Tout bénéficiaire de Saint-Florian était, il est vrai, obligé à des lectures, à des controverses à la faculté des arts libéraux, mais les dispenses s'obtenaient facilement, et, sans doute on ne se fit pas faute de profiter de cette latitude. Ce n'est qu'en 1603 que la séparation devint complète entre les théologiens et les artistes. Il fut alors décidé que les dignitaires de Saint-Florian travailleraient exclusivement à la faculté de théologie et n'auraient plus aucun devoir à remplir aux arts libéraux, ceux-ci étant d'ailleurs suffisamment pourvus. Mais jusqu'à ce moment la théologie et les arts furent en de continuels rapports, unies par mille liens de dotations et d'obligations diverses. La communauté de logement ne faisait que resserrer cette union. Tandis qu'à Prague Charles IV avait destiné une maison particulière pour servir d'habitation aux chanoines de l'église de Tous-les-Saints [2]), loin d'en faire autant à Cracovie, on désigna le collège des »artistes« comme demeure aux »promoti« de Saint-Florian, et, en même temps, à ceux qu'on appelait »les professeurs royaux«.

Dès 1401, Pierre Wysz, évêque de Cracovie, suivit

---

[1]) Codex univ. Crac. I, 138.

[2]) Denifle, Die Universitäten des Mittelalters 1. 599.

l'exemple donné par le roi. Par un acte du 15 juin, il fait des dons divers à l'université »pour les professeurs de théologie, les docteurs, les maîtres et l'université«, selon les expressions ordinairement en usage dans ce genre de documents[1]). La théologie y est mentionnée en première ligne, parce que c'est la science que chacun doit s'efforcer d'acquérir, qu'il faut protéger et soutenir avant tout. Pierre Wysz confère à l'université d'abord la prébende de l'église ou chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, située non loin de l'emplacement où s'éleva plus tard le »collegium juridicum«, en face de l'église Saint-André; puis la prébende de l'église Saint-Adalbert, sur la place de Cracovie; enfin, l'église paroissiale de Luborzyca et deux canonicats à la cathédrale de Cracovie. Le choix entre les candidats devait être effectué par l'université qui, en cette occasion, était tenue d'avoir égard à l'ancienneté. L'évêque procèderait canoniquement à l'installation des élus. Tous ces bénéfices rapportaient annuellement 170 marcs. Ces dispositions n'étaient pas entrées en vigueur en 1411, parce que les titulaires primitifs des prébendes vivaient encore; mais le pape Jean XXIII sanctionna alors la concession épiscopale qui assurait l'entretien et les honoraires de cinq professeurs, docteurs, licenciés ou bacheliers en théologie et ès decrets, ou bien encore, maîtres ès arts libéraux[2]). En 1422, par suite des décès survenus dans l'intervalle, l'université était déjà entrée en possession de plusieurs des bénéfices dont nous venons de parler. Ce fut alors que l'évêque de Cracovie, Adalbert Jastrzembiec, conformément aux instructions du Saint-Siège, publia un règlement relatif à ces bénéfices. Un des canonicats de la cathédrale, celui que détenait Stanislas de Skalmierz, devait désormais n'être conféré qu'à des docteurs ou à des licenciés ès décrets. Le second canonicat de la ca-

[1]) Codex univ. Crac. 1, 38.
[2]) Codex univ. Crac. 1, 91.

thédrale dont le titulaire était Jean Szafraniec, reviendrait plus tard aux maîtres, licenciés ou, tout au moins, bacheliers en théologie. Un docteur ès décrets, ou, à son défaut, un licencié de cette science serait proposé pour la cure de de Luborzyca. La chapelle de Sainte-Marie-Madeleine fut également réservée à des docteurs ou à des licenciés en droit canon; enfin les artistes obtiendraient la prébende de Saint-Adalbert [1]).

C'étaient là, à l'exception des canonicats au Wawel, des bénéfices de moindre valeur, accordés à des professeurs qui n'avaient pas encore été gratifiés d'une prébende à Saint-Florian. L'obligation d'enseigner y restait d'ailleurs attachée, et, de plus, les titulaires étaient tenus de rémunérer des vicaires, si les besoins de l'église en exigeaient. Les facultés supérieures, la théologie et les décrets, profitèrent surtout de ces charges, à la presque complète exclusion des maîtres ès arts. Pour ces derniers, les cent marcs annuels, stipulés par Jagellon dans l'acte d'érection, étaient toujours la principale ressource. Nous ne pouvons néanmoins rien dire de positif, ni sur la quote-part attribuée aux »artistes« ni sur le nombre de ces professeurs royaux (regales) demeurés au »salarium« du souverain. Dans un manuscrit postérieur, nous lisons que les cent marcs fournis par l'octroi de Cracovie étaient distribués »à ceux qui enseignaient la philosophie«, et qu'il y avait sept de ces professeurs royaux. D'autres sources ne parlent que de six [2]). Quoi qu'il en soit il fallait que cette faculté qui comprenait tant de branches scientifiques, formait le plus grand nombre de maîtres et exigeait beaucoup de professeurs, trouvât ailleurs les moyens de faire face à ses besoins et à ceux du corps enseignant qui lui était

---

[1]) Codex univ. Crac. I, 139.

[2]) Codex bibl. Jag. Nr. 59 (XVI-e—XVII-e siècle), C. 58: Brevis historia Academiae Cracov. Les statuts de 1603 citent en tête des professeurs ès arts, six »regales«. Voir Muczkowski. Liber promotionum CXLVI.

indispensable. Peu à peu des secours lui vinrent de plusieurs côtés.

Dans les prières que l'université avait instituées et qu'elle ordonnait de réciter pour ses bienfaiteurs [1]), tout au commencement, immédiatement après le nom de l'évêque de Cracovie, vient celui de »Szafraniec, grand bienfaiteur qui a fondé une bourse pour l'entretien d'un membre du collegium«. Jean Szafraniec, au blason »Stary Koń« est une des personnalités les plus marquantes de ces premières années du siècle et de l'université. Il devint plus tard évêque, vice-chancelier (1418) et chancelier (1423). En 1404, sans aucun grade scientifique, il est recteur de l'université. Ses mérites exceptionnels le désignèrent sans doute à cette flatteuse distinction; il fut en tout cas un de ceux qui considérèrent comme un devoir social de s'occuper activement de la nouvelle école, et les sacrifices qu'il s'imposa de bonne heure pour lui venir en aide, furent un contagieux exemple.

Le 15 octobre 1401 [2]), Jean Szafraniec, siégeant alors en qualité de chanoine au chapitre de Cracovie, et son frère, Pierre Szafraniec, incorporent à l'université et lui cèdent en toute propriété une partie de leur terre de Trontnowice; une chaire en la faculté des arts libéraux sera créée et subventionnée par les revenus de cette terre; le professeur qui l'occupera devra »legere et disputare et exercitia facere«, et, en outre, être desservant de l'autel de Saint-Barthélemy à l'église cathédrale. Cette altarie ne fut fondée qu' en 1406 [3]). En 1412, les frères Szafraniec dotent cet autel de la terre de Podstolice, afin que des revenus soient assurés à un nouvel altariste qui sera obligé en même temps „unum actum in teologia vel philosophia le-

---

[1]) Album Studiosorum I, 8.
[2]) Codex univ. Crac. I, 43.
[3]) Codex univ. Crac. 1, 67.

gere« [1]. — Le patronage de cette donation fut confié aux professeurs. Elle avait été inspirée par les vues les plus larges et les plus généreuses, pour contribuer à répandre les lumières dans ce royaume de Pologne où elles étaient si nécessaires [2]. Depuis lors le maître Trontnovicensis, de la fondation Szafraniec, prit rang parmi les professeurs ès arts, immédiatement après les professeurs royaux [3]. Les Szafraniec ont droit à la place d'honneur qu'on leur fit dans les prières universitaires, par leur généreuse initiative, si empressée et d'un si salutaire exemple; ils y ont aussi droit dans notre histoire.

Après eux vient, dans ces mêmes prières, Nowko »qui d'une semblable manière dota un maître«. Ce Nowko, chanoine de Sandomir, et prébendier de l'église de Saint-Adalbert, à Cracovie, fonda un autel à la cathédrale de Cracovie, sous l'invocation de Sainte Marie l'Egyptienne et de Saint Alexis. A l'appui de cette fondation il donna et »incorpora« à cet autel une maison qu'il possédait en face du couvent de Saint-André, et en légua le patronage aux professeurs de l'université, chargés d'en choisir le chapelain parmi les maîtres ès arts libéraux. Conformément à la volonté du fondateur, ce maître devait enseigner la grammaire ou la rhétorique à l'université, et diriger, deux fois par semaine, des exercices sur ces matières. C'est en 1406 [4] que furent prises ces dispositions. Grâce à elles la faculté des arts s'enrichit d'une nouvelle chaire

---

[1] Liber Benefic. 1, 247.

[2] Codex univ. Crac. 1, 67.

[3] Voir Muczkowski Lib. promot. CXLVI. Nous avons moins de détails sur le chapelain, subventionné par la terre de Podstolice. En 1491 (conclus. univ.), un docteur ès décrets échange l'altarie de Saint-Barthélémy pour la cure de Luborzyca. Donc cet autel de Saint-Barthélémy était subséquemment passé aux juristes.

[4] Cod. univ. Crac. 1, 70.

qui porta le nom de Nowko et qui, malgré l'exiguité de son allocation [1]), subsistait encore au XVII-e siècle.

L'origine de la »collégiature« dite de Stobner est moins connue. Nous savons que Jean Stobner, bachelier ès arts, à Prague, en 1379, se transporta ensuite à Cracovie, où, grâce à son concours, ou plutôt aux legs inscrits dans son testament, on créa à l'université, et cela peu après l'inauguration de 1400, une chaire spéciale de mathématiques et d'astronomie. Dès ses débuts Cracovie posséda donc une chaire qui existait à Bologne mais qui manquait à beaucoup d'autres universités [2]). Cette particularité était grosse des plus heureuses conséquences pour l'avenir de la science.

Enfin l'université reçut, peu de temps après, la fondation de Catherine Menżyk, femme de Jean Menżyk de Dombrowa, palatin de Ruthénie et l'un des combattants de Grunwald. Du titre de cette fondation, destinée aux honoraires d'un professeur des arts libéraux, les chanoines de Saint-Florian payaient annuellement douze marcs, et la chaire de la dame Menżyk exista fort longtemps à l'université de Cracovie [3]).

Ces quelques faits importants témoignent de la protection dont le roi et les citoyens entourèrent la nouvelle institution à son origine. Aussi l'université recommanda-t-elle ces bienfaiteurs aux prières de ses membres, et en outre les célébra dans des discours et des sermons qui alors étaient prononcés à chaque grande solennité universitaire. Il était encore tout naturel qu'à côté des souvenirs du roi Jagellon on évoquât la mémoire de la reine Hedvige et qu'on s'acquittât envers elle d'un

---

[1]) Długosz Liber Benefic. 1. 228. Voir aussi à ce sujet Fijałek. Etudes sur l'histoire de l'université p. 19.

[2]) Voir Günther: Geschichte des mathemat. Unterrichts im Mittelalter. Berlin 1887, p. 229.

[3]) Voir sur cette fondation Długosz Liber Benefic. 1, 513 et 514.

tribut de reconnaissance. Une de ces allocutions caractéristiques nous est parvenue; elle date du XV-e siècle [1]).

Le prédicateur y énumère une foule de bienfaiteurs de l'école, plus ou moins connus. Il y ordonne de prier, entre autres, »pour tous les ducs de Mazovie et pour chacun d'eux en particulier, notamment pour la très haute princesse Anne, épouse du duc Michel«. Il s'agit ici de la fille de Ziemowit et d'Alexandrine, soeur de Jagellon, mariée à Michel, fils de Sigismond Kiejstutowicz, duc de Lithuanie [2]). Ce rameau des Piast de Mazovie marqua la plus vive sollicitude pour l'école de Jagellon. Le duc Ziemowit eut beaucoup d'enfants d'Alexandrine, cette soeur préférée du roi de Pologne. Princesse d'une intelligence supérieure, elle veilla en mère attentive à l'éducation de sa famille. Son nom est aussi inscrit dans le vieux registre matricule de l'université (p. 5). La nombreuse lignée qui naquit d'elle se faisait remarquer par la beauté, la vaillance et l'élégance de ses manières. Długosz parle de ses filles »d'une beauté rare«. L'une d'elles, Cymbarke, fut la mère de l'empereur Frédéric III. Les fils furent, dit-il, »extraordinairement forts et policés« [3]). Un esprit de civilisation avancée a sans nul doute régné dans cette brillante maison [4]). La soif d'une haute culture la mit en relation avec l'école cracovienne dont elle sut s'attirer la reconnaissance. Un des fils de ce couple mazovien, Alexandre, s'incrivit, en 1417, à l'université et en fut le recteur, en 1422. Plus tard, il devint évêque de Trente et patriarche d'Aquilée: il obtint même le chapeau de cardinal — des mains, il est vrai, de l'antipape Félix V [5]). Le rectorat de ce prince, tout honoraire qu'il fût probablement, n'en fait pas moins res-

---

[1]) Codex epistolaris de Szujski. Pars II, p. 337.

[2]) Balzer: Généalogie des Piast, p. 508.

[3]) Długosz, Hist. Pol. IV, 346.

[4]) Voir Caro, Geschichte Polens III, 559.

[5]) Les meilleurs détails biographiques ont été recueillis par Balzer «Généalogie des Piast«, p. 499.

sortir les étroites attaches de cette maison princière à l'institution de Jagellon et nous explique le chaleureux souvenir qu'elle laissa dans les murs de l'antique école et qui s'y est longuement conservé.

Ces oraisons officielles de l'université nous peignent le mieux la part qu'avaient les particuliers dans l'appui prêté à l'oeuvre d'Hedvige et de Jagellon, et elles ont perpétué à jamais la mémoire des dons et des donateurs. La reine Hedvige y est appelée »rénovatrice« de l'école, et c'est envers elle qu'avec raison la postérité montra le plus de gratitude. Car cette oeuvre, magnifique joyau de sa pensée, ne fut rendue viable que par le sacrifice des vrais joyaux de la souveraine. En 1405, Jean Tenczyński, exécuteur des dernières volontés d'Hedvige, fit un nouveau pas vers la réalisation des projets de la reine: des deniers qu'elle avait laissés, il acheta pour l'université, au prix de 688 marcs, une mine de sel dans les montagnes de Bochnia, dont les produits seraient entièrement mis à la disposition des professeurs [1]).

C'était aussi en communion d'esprit avec la défunte reine qu'en 1409 et 1410, Jean Isner, professeur de théologie, jeta les fondements de la première bourse pour les étudiants pauvres et fit, dans ce but, l'acquisition d'une maison rue de la Vistule. En créant cette oeuvre, Isner eut en vue les provinces dont la conversion tenait tant à coeur à la souveraine, la Lithuanie et la Ruthénie; aussi voulait-il que cet asile fût surtout ouvert »aux Lithuaniens et aux Ruthènes aptes aux études théologiques ou à celles des arts libéraux [2])«. D'ailleurs cette pensée d'Hedvige relie comme d'un fil d'or tous les actes de l'université à cette époque; c'est elle qui est l'âme des dotations et des règlements; c'est elle qui place l'université sur un piédestal d'où elle peut découvrir

[1]) Voir le Cod. diplom. univers. Crac. I. 64. Deux tiers de ces fonds (de fovea) étaient affectés aux juristes; le troisième tiers aux théologiens. Voir Cod. univ. Crac. I, 141.

[2]) Sur la fondation d'Isner, voir le Cod. univ. I, 75, 78, 82.

de vastes horizons historiques. Grâce à son action vivifiante, la jeune institution s'engagea sans hésitation dans la voie tracée, et le succès le plus complet vint récompenser les efforts et les résolutions. En dix ans, l'école put compter sur un fonctionnement certain et régulier. Aussi, lorsqu'en 1410, Jean XXIII reconnut et sanctionna toutes les ordonnances royales, toutes les fondations au profit de l'université, en énumère-t-il une longue série dans sa bulle qui semble une sorte de règlement de compte, un rapport sur les dix premières années de l'école [1]). C'est également alors que Jean XXIII institua trois conservateurs chargés de faire valoir tous les droits de l'université et de les défendre contre tout empiètement et toute violation. Dans l'acte d'érection de 1400, Jagellon avait nommé l'évêque de Cracovie conservateur de l'université [2]); on en créait maintenant trois, conformément aux usages pratiqués ailleurs: le pape confiait ces trois charges aux doyens des chapitres de Gniezno, de Cracovie et de Breslau [3]). Ce sont eux qui seront dorénavant les gardiens tutélaires des privilèges de l'établissement nouveau. Urbain VI avait procédé absolument de même, en 1383: les curés de Mayence et de Breslau, ainsi que le doyen de Tous-les-Saints à Prague, furent choisis comme conservateurs de l'université de cette dernière ville [4]).

Le nombre des professeurs en fonction jusqu'en 1407, témoigne éloquemment du développement de l'université en ces premières années. Ils furent quarante [5]) à propager le savoir, du haut de leurs chaires de Cracovie. Les savants venus de Prague, dont nous avons parlé précédemment, figurent d' abord dans cette liste; mais il s' y trouve encore un Tchèque, dont nous ne nous sommes pas occupé jusqu'ici:

---

[1]) Voir Codex univ. Crac. I, 87 et 91.
[2]) Cod. univ. I. 29.
[3]) Cod. univ. 1. 84.
[4]) Monum. univ. Prag. II. 271.
[5]) Voir Liber Promotionum, ed. Muczkowski, p. 1.

c'est maître Mauricius de Sancto Marco. Ce personnage, fameux à Prague pour ses connaissances théologiques, s'appelait réellement Maurice Rvačka.[1]) C'était un religieux augustin de poenitentia dont le couvent avoisinait l'église Saint-Marc à Cracovie[2]): de là, l'appellation que nous avons rapportée. Il ne dut pas séjourner longtemps à Cracovie, car dès 1408, il est en Italie, en qualité d'envoyé du roi Wenceslas[3]). Plus tard nous le rencontrons au concile de Constance où, en raison de ses anciennes relations avec les Polonais, il prit fermement leur parti contre les Teutoniques. C'était d'ailleurs une personnalité de marque; ardent catholique, il fut très mêlé au mouvement hussite, et c'est même probablement à la suite de ces troubles qu'il revint en Pologne et y reprit ses occupations d'autrefois.

Nous lisons encore sur notre liste le nom de maître Laurent d'Upsal, en Suède. Aucun autre renseignement à son sujet. Mais nous l'avons noté en passant, parce que c'est le premier Suédois qui ait paru à notre université. Plus tard, comme on le sait, maîtres ou élèves d'Upsal vinrent à mainte reprise à Cracovie, soit pour y enseigner, soit pour y élargir leurs connaissances.

En tout cas, il est certain que le corps enseignant était dès lors assez nombreux pour satisfaire à toutes les exigences d'une université, et même que — ce qui peut sembler surprenant — la force d'expansion de l'école se fit aussitôt sentir. En 1405, Jean de Rzeszów, recteur de l'université, s'étant rendu à Racionz pour y négocier avec les Teutoniques, obtint l'autorisation de créér une colonie académique à Chełmno (Kulm), où devaient être délégués trois professeurs de l'université de Cracovie. Qu'advint-il de ce projet? — On ne le sait. En cette circonstance les Polonais s'appropriaient l'idée des Teutoniques qui, au

---

[1]) Tomek, Geschichte der Prager Universität, p. 73.
[2]) Długosz, Liber Benef. III. 468.
[3]) Palacky, Geschichte von Böhmen IV, 225.

XIVe siècle, avaient résolu de créer une université à Chełmno. Il en fut sans doute de la nouvelle tentative comme de l'ancienne: elle échoua complètement[1]).

Ainsi donc, au bout des dix premières années de son existence, l'université de Cracovie avait déjà deux collèges, celui des théologiens et artistes, désigné généralement sous le nom de »maison des artistes«, et celui des juristes. C'est pourquoi dans les documents contemporains il est question des deux collèges (utrumque collegium) qui constituaient l'université[2]). Ces deux grands établissements ne formaient qu'un tout et n'étaient pas, comme en Italie, à Bologne par exemple, deux corporations, deux universités établies côte à côte dans la même ville, l'une de droit, l'autre de médecine et d'arts. La médecine qui au moyen-âge était si étroitement unie à la philosophie d'Aristote, était à Bologne toujours associée aux arts; et lorsqu'en 1360, la théologie eut sa faculté spéciale en cette université, les étudiants de cette science très peu nombreux se joignirent aussi aux artistes. Quoique les principes fussent fort différents dans le Nord, on y aboutit à des résultats identiques, car, ainsi que nous le verrons, la médecine finit par se joindre aux arts libéraux. Mais ce n'est pas ici le lieu de s'occuper de cette question. Dans les premiers temps de l'université Jagellonne, la médecine ne joue absolument aucun rôle; il est même probable que cette faculté n'y fut pas créée. On peut d'ailleurs le remarquer dans la plupart des universités de cette époque. La faculté de médecine ne fut instituée dans les universités que fort postérieurement, aussi bien à Bologne[3])

---

[1]) Radymiński raconte ce fait dans le Cod. univ. Jag. 226 p. 3. Il y dit de Jean de Rzeszów: impetravit ut colonia academica in Culmensem civitatem deduceretur. Il ne cite pas la source où il a puisé cette indication. Radymiński sait orner ses récits de poétiques couleurs, mais il n'invente pas les évènements.

[2]) Voir par ex. année 1406. — Cod. un. Crac. I. 71.

[3]) Rashdall I, 236.

qu'à Heidelberg[1]); et dans les écoles du Nord, ce n'est qu'après une longue période de stagnation que ces études trouvèrent quelques adeptes. Il y avait mille motifs à cette indifférence pour la médecine, à cette infériorité en comparaison des autres sciences. Aussi n'avons-nous rien à dire de la médecine à Cracovie, au début de l'université. En 1422, quand Adalbert Jastrzembiec, évêque de Cracovie, fit paraître le règlement de notre école, il y spécifia que le recteur et les trois doyens de théologie, du droit canon et des arts libéraux exerceraient le gouvernement de l'établissement[2]). Mais la médecine et son doyen furent passées sous silence, car en réalité cette faculté n'existait pas. Quant au droit proprement dit, il n'y avait à Cracovie que le Décret et les Décrétales qui fussent enseignés. Le droit canon en effet avait une utilité pratique, tandis que le droit civil n'intéressait que les érudits. Du reste dans toutes les universités septentrionales les légistes n'eurent jamais une situation florissante; l'étude du droit romain y fut toujours peu en honneur ou même complètement négligée. A Cracovie la faculté et le collège des juristes ne comprenaient que des canonistes; l'utrumque jus n'existait que sur le papier de l'acte érectif et devait encore fort longtemps n'exister que là. L'assertion de Paprocki (Armorial de la noblesse) que »fort peu de Polonais s'occupent de droit impérial«, vraie au XVIe siècle, devait l'être encore plus au XVe. Les raisons ne manquaient pas qui justifiaient ce mépris du droit romain: elles étaient de nature fort diverse et découlaient de toutes les conceptions de la vie et de la science au moyen âge.

Le collège de Jagellon était le coeur même de l'université. On y enseignait les arts libéraux, on s'y préparait aux hautes études et on y apprenait même la

---

1) Thorbecke l. c. p. 95.

2) Codex univ. Crac. 1, 141.

science par excellence, la science suprême, la théologie. C'est de là que l'instruction devait rayonner sur le royaume; c'est là que les âmes devaient se préparer à leur salut et à celui des autres. Ce collège portait à juste titre le nom du royal fondateur parce que, comme toute l'université d'ailleurs, il était la mise en oeuvre des desseins du monarque, l'école de la foi et de la civilisation. Le trivium et le quadrivium des arts libéraux, sous l'aile de la religion, n'avaient qu'un but: le ciel en l'autre monde, et, en celui-ci, la conquête spirituelle des territoires naguère réunis à la Pologne, de la Lithuanie et de la Ruthénie. Et la grandeur de cette tâche explique l'ardeur de ceux qui s'y consacrèrent à l'origine; l'Esprit Saint, l'Aigle de Pologne, le Cavalier de Lithuanie, furent les emblèmes sous lesquels ils se rangèrent; ce furent les »spiritus moventes et creatores« de leurs actes, les enseignes qu'ils déployèrent à la proue du navire de l'université flottant vers l'avenir. Et Jagellon rendant grâces à Dieu de la victoire des étendards polonais, en 1410, pouvait aussi remercier le ciel d'avoir donné à la nation des insignes qui la conduiraient à d'autres triomphes sur d'autres champs de bataille.

Les étudiants accoururent en foule, dès l'ouverture des portes du studium generale. Nous avons déjà dit qu'il s'en inscrivit 205, dès la première année [1]). L'année suivante, ce chiffre s'abaisse à 43 élèves [2]), pour se relever à 97 en 1402, retomber à 80 en 1403, atteindre 99 en

[1]) Le premier étudiant inscrit, en 1400, est Mathias Johannis de Tarnow (en polonais Tarnowski); peut-être est-ce le même qui devint plus tard chanoine de Posen (Acta capitulorum ed. Ulanowski p. 40), comme nous l'a fait remarquer M. l'abbé Fijalek.

[2]) L'année de l'ouverture des cours, plusieurs personnes s'inscrivirent, à la seule fin de participer aux privilèges de l'université. Aussi — et cela eut lieu dans toutes les universités — les registres portent-ils une foule de noms en dehors de ceux des étudiants. A Cologne, il y eut 735 immatriculations la première année,

1404, 130 en 1405, et 127 en 1406. La fréquence diminue ensuite assez sensiblement. On compte 93 étudiants en 1407, 35 en 1408 — c'est le nombre le moins élevé — 57 en 1409, enfin 88 en 1410. Evidemment c'est ici l'âge ingrat de l'institution, le moment ou elle lutte pour s'attirer du renom et de la faveur. Après 1410, pendant toute une série d'années, à fort peu d'exceptions près, elle admet plus de cent élèves annuellement; et comme nous le verrons, dans la seconde moitié du siècle, en certaines années ils sont trois cents; en 1499, le chiffre de 400 est dépassé. C'est la Pologne qui fournit l'immense majorité de ce contingent de disciples: trompant toute attente, la Lithuanie et la Ruthénie n'en envoyèrent que quelques-uns. Les Silésiens cependant s'empressèrent autour des chaires nouvelles; les Hongrois, des voisins eux aussi, ne montrèrent pas le même zèle; et ce n'est que plus tard qu'ils prirent vivement part au mouvement vers Cracovie. Çà et là, dans les registres, nous rencontrons des noms d'étudiants venus de lointaines contrées. Ainsi, par exemple, en 1402, il y en a un de Gandelfyngen, en Souabe, un autre de Thuringe, un autre d'Eisenach; en 1401 et 1405, paraissent deux Saxons. Mais ce sont là des exceptions fort rares; elles montrent néanmoins que la nouvelle de la création de l'université s'était assez rapidement répandue, sans toutefois que l'institution eût acquis cette renommée qui, dans la suite, lui valut une si grande affluence d'élèves. Les ordres religieux établis en Pologne ne tardèrent pas non plus à confier leurs »alumni« aux maîtres de l'université. En 1403, s'y inscrivent six frères bénédictins de Tyniec; trois en 1406. Les Cisterciens de Mogila et les religieux de Miechów sont aussi représentés parmi les premiers élèves, et plus d'un des noms que nous lisons dans les

---

et le chiffre des inscrits est inférieur à cent, dans les années suivantes. Voir Paulsen, Histor. Zeitschrift 45, 292.

pages poudreuses du registre matricule devait plus tard s'illustrer par la science, se graver à jamais dans l'histoire de l'Eglise et de la patrie. En 1405, Jacques Zaborowski devient élève de l'école où il devait ensuite professer le Décret. En 1406, c'est Zbigniew d'Oleśnica, celui-là même qui, ultérieurement, devait être si mêlé à la vie de l'université, y tenir une si large place et, tant par ses fondations que par ses réglements, peser du plus grand poids sur les destinées de l'école de Jagellon. Evêque, cardinal, Zbigniew fut la plus puissante personnalité de l'histoire de Pologne au XVe siècle.

CHAPITRE III.

L'université devant l'Europe. Concile de Constance.

Importance des universités à cette époque. — Schisme dans la papauté. — Tentatives pour en amener la fin. — Le conciliarisme. — La Pologne et le schisme. — Concile de Pise. — Le roi Sigismond. — Concile de Constance. — Mission de la Pologne à ce concile. — Les délégués polonais; rôle marquant de Paul Vladimiri et d'André Laskary. — Les décrétistes. — Traité «de Annatis« par Paul Vladimiri. — Premières manifestations des Polonais à Constance. — Attitude radicale prise par André Laskary. — La question polono-teutonique. — Traités et démarches de Paul Vladimiri. — Pierre Wolfram. — Pamphlet de Jean Falkenberg contre les Polonais. — Les haines nationales au moyen âge. — Les Slaves et les Allemands. L'affaire Falkenberg devant le concile. — Polémiques de plume à cette occasion. — Conclave de 1417 et exaltation de Martin V. — L'union des Eglises au concile. — L'affaire Petit et l'affaire Falkenberg, dans les derniers mois du concile. — Scènes tumultueuses et opposition des Polonais au nouveau pape. — Apaisement partiel du conflit. — Les professeurs de l'université de Cracovie à Constance. — Paul Vladimiri, André de Kokorzyn, Pierre Wolfram. — Les conséquences du concile pour la civilisation européenne et, en particulier, polonaise. — La conduite des envoyés polonais à Constance.

Au XIV-e siècle, l'importance des universités s'accrut considérablement en Europe. A côté de ces deux pouvoirs, l'église et l'empire, qui, sans doute, s'appuyaient sur des principes très élevés, et, entourés d'une auréole de gloire,

sanctionnés par les siècles, apparaissaient comme les héritiers du Christ et des Césars romains, s'élevait maintenant un autre pouvoir, jeune et d'autant plus audacieux que son royaume n'était pas de ce monde, mais qui, malgré tout, n'en prit pas moins une part active au gouvernement des hommes. Né à l'ombre de l'Eglise et uni avec elle, il avait des foyers et des capitales disséminés par tous les pays et tenait sous son étreinte presque tout le domaine de l'Eglise romaine. A la fin du XIV-e siècle, lorsque l'autorité du Saint-Siège, minée par le schisme, perdit de sa force, ce pouvoir grandit en d'incroyables proportions. L'université de Paris surtout, la plus brillante de toutes alors, se mit à jouer sur la scène du monde un rôle souverain; et le prestige de cette fameuse école s'étendant aux universités des autres pays qui, pour la plupart, s'étaient modelées sur elle, leur fit partager cette puissance.

La papauté et l'université de Paris étaient alors placées sur la même ligne; toutes deux étaient appelées »les lumières de l'univers«, toutes deux étaient considérées comme les sources de toute sagesse, nous voulons dire de la sagesse théologique. Pierre d'Ailly assurait que la destruction de l'université de Paris serait un des signes avant-coureurs de la venue de l'Antechrist[1].) Tant on avait alors haute opinion de l'influence de cette institution sur le monde; tant on la croyait indispensable à l'humanité! Les universités représentaient en effet à cette époque un élément essentiel de la société, une autorité générale; surtout l'université de Paris avec sa théologie. Quand l'empire tomba en décadence, en Europe et même en Allemagne, quand la Papauté, à la suite du grand schisme, descendit de son piédestal supra-terrestre pour se teindre de particularisme national, les universités semées sur toute la surface de la vieille Europe constituèrent une sorte de

[1]) Voir à ce sujet Denifle dans l'Avant-propos du Chartularium univ. Par. tome III, p. VI et suivantes.

lien entre les peuples; partout soumises à la même organisation, elles tentèrent de faire régner parmi les hommes un ordre nouveau succédant au désordre actuel. Dans ces centres intellectuels se rencontraient toutes les nationalités; races et croyances s'y mêlaient; et cette unité leur imposait une mission conciliatrice dans le désarroi sans cesse grandissant des foules, les poussait à chercher l'effacement des discordes et l'apaisement des dissensions.

La désagrégation de l'humanité commença certainement en 1378, lorsque le parti français intronisa Clément VII, comme successeur des papes d'Avignon, tandis qu'Urbain VI était élu à Rome. A partir de ce moment, l'Eglise fut en proie à l'indécision et à l'incertitude; les obédiences divisèrent la chrétienté en deux: les Clémentistes entrèrent en lutte avec les Urbanistes, et chaque parti s'attribua exclusivement le bon droit et la légitimité. Après la captivité de Babylone à Avignon, apparaissait la confusion babylonienne, non des langues, mais des esprits et des consciences.

En même temps le besoin d'unité commença à se faire sentir dans le monde; et des idées de concorde, des appels à l'union qui mettrait fin aux maux de l'Eglise et à la détresse des âmes, retentirent de toute part. Souvent alors se firent entendre des voix implorant le secours, des conseils essayant de sauver le christianisme près de périr. Mais la tâche était rude de dissiper les haines entre deux adversaires obstinés. Trois chemins s'offraient pour y parvenir: ou les négociations pour un compromis, ou la cession, c'est-à-dire l'abdication des deux papes, ou enfin — moyen extrême — la convocation d'un concile oecuménique qui ramènerait la paix. Tous les esprits étaient absorbés par ces grandes questions, à la fin du XIV-e siècle. Ce fut un Allemand, Conrad de Gelnhausen, professeur à l'université de Paris, qui, le premier, émit l'idée

du concile, »via synodi«. Dans son »epistola concordiae«, publiée en 1380, il déclare que l'Eglise universelle, représentée par le concile, est infaillible. Le concile, prétend-il, peut être convoqué sans l'assentiment du pape et se prononcer contre le pape dans l'erreur. Cette mesure radicale trouvait sa justification, disait l'auteur, et dans les malheurs des temps, et dans les difficultés de l'heure présente.

Conrad est donc le père de la théorie du conciliarisme, c'est-à-dire de la thèse que le concile est au-dessus du pape. Ces maximes entachées de révolution, trouvèrent depuis de nombreux partisans. Henry de Langenstein, professeur à l'université de Paris, et, ensuite, réformateur de celle de Vienne, les épouse avec ardeur. Il soutient que le premier devoir de l'empereur est de convoquer le concile. Cependant, dans ses écrits, il prône parfois la »via cessionis« comme remède efficace et porte de salut [1]).

Voilà donc les solutions proposées à la société: elle n'avait plus qu'à choisir. C'étaient principalement les universités et leurs docteurs [2]) qui avaient agité ces graves problèmes, et aucune de ces écoles ne les avait soulevés avec tant de passion, ne les avait pris en main avec tant de zèle que l'université de Paris. Dès 1381, elle décide que la convocation du concile est seule capable de sauver l'Eglise. A partir de ce moment, elle va devenir le guide et l'instigatrice de toutes les démarches tendant à l'unité, et pendant de longues années, elle ne cessera d'apporter à cette oeuvre les plus énergiques efforts. Le conciliarisme y recruta plusieurs chauds partisans, entre autres le célèbre Gerson. Néanmoins, à la fin du siècle, c'était le projet d'abdication des pontifes qui semblait le plus près d'aboutir;

---

[1]) Voir là-dessus Kneer: Die Entstehung der conciliaren Theorie. Rom 1893 p. e. p. 96.

[2]) Voir Kaufmann. Geschichte der deutschen Universitäten Bd. II, p. 428.

en 1395, l'université de Paris adressa à toutes les universités un manifeste où cette »via cessionis« était chaleureusement recommandée[1]. Partout cependant les années s'écoulaient en pourparlers et en exhortations stériles: la position était trop difficile pour que les voeux et les conseils des esprits, même les plus éclairés, pussent immédiatement en dissiper les embarras. En attendant, les papes se succédaient à Rome, et les antipapes en France; Urbain VI, décédé en 1389, laisse le trône pontifical à Boniface IX que remplace, en 1404, Innocent VII. Deux ans après, la tiare passe à Grégoire XII. Pendant ce temps, en France, Pierre de Luna, professeur de droit à Montpellier, occupe le siège d'Avignon, à la mort de Clément VII, en 1394.

Au commencement du XV-e siècle, les partisans de l'unité redoublent de courage et d'efforts. Quelque chose que nous pourrions appeler l'opinion publique et qui était l'expression des désirs des âmes poussait toujours davantage à la convocation du concile. En élevant la voix à cette heure critique, les universités, selon la remarque fort juste d'un savant anglais, jouaient le rôle de la presse d'aujourd' hui, suivaient les courants de l'opinion, les dirigeaient, donnaient les mots d'ordre. Si, en fin de compte, les paroles si longtemps prodiguées prirent corps, si l'on aborda résolument les tentatives hardies et les actes décisifs, ce fut principalement l'oeuvre de l'université de Paris. Ce sont ses légats et ses envoyés qui, comme des ambassadeurs d'une puissance, parcoururent l'Europe, en mission auprès des princes et des universités, tandis que les traités des savants parisiens, étudiant sans cesse la situation et exposant les moyens de salut, préparaient doctement le terrain.

La Pologne, pendant le grand schisme se tint tout

---

[1]) Kneer l. c. 98.

d'abord résolument et fidèlement du côté des papes romains; elle fut Urbaniste. Le gouvernement, les corporations, restèrent dans l'obédience d'Urbain VI et de son successeur, Boniface IX. Celui-ci, redoutant que la Pologne ne passât à l'obédience de Pierre de Luna, c'est-à-dire de l'antipape Benoît XIII, fit certaines concessions à Jagellon [1]).

En 1397, ce Boniface est en communications fréquentes avec le gouvernement royal; il autorise la fondation d'une faculté de théologie à Cracovie. Mais rien ne révèle mieux la cordialité des rapports entre les deux cours que la démarche faite, en 1398, par Jagellon, auprès du Saint-Siège. La reine Hedvige attendait sa prochaine délivrance et le roi pria le Saint Père d'être le parrain de l'enfant tant espéré. Une fille naquit, et, en l'honneur du pape régnant à Rome, on lui donna les noms d'Elisabeth Bonifacia. Ce fut aussi ce pape qui approuva et encouragea les premiers pas de l'école de Cracovie, réorganisée en 1400. Innocent VII qui vint après lui, en 1404, ne tint pas longtemps le gouvernail de l'Eglise et le passa, en 1406, à Grégoire XII. Sous ce pontife, la Pologne allait s'écarter de la ligne droite qu'elle avait suivie, et prendre à l'égard de la papauté une attitude fort différente de celle qu'elle avait observée jusqu'alors.

Nous avons parlé des démarches tentées pour amener l'unité dans l'Eglise. Elles échouèrent devant la résistance opiniâtre des pontifes. Grégoire XII maintenait énergiquement la réalité de ses droits, Benoît XIII s'obstinait à rester à son poste sur la défensive; aucun des deux ne voulait entendre parler d'abdication.

C'est alors que les conciliaristes répandirent le projet de trancher le différend malgré les papes et en les laissant de côté. En 1408, la France s'adressa aux princes régnants et aux gouvernements, en les adjurant de demeurer neutres, c'est-à-dire de se tenir en dehors de l'obédience aux

---

[1]) Dlugosz, Hist. Pol. III, 510.

deux papes; en même temps, les cardinaux des deux obédiences étaient invités à se réunir en assemblée pour faire cesser les divisions qui déchiraient l'Eglise et le monde. Bientôt après, les cardinaux s'étant séparés des deux rivaux, signèrent à Livourne, en 1408, un acte aux termes duquel ils déclaraient que, en l'absence de tout symptôme de dispositions conciliantes aussi bien chez l'un que chez l'autre des deux compétiteurs, ils avaient résolu de convoquer un concile qui rétablît l'unité de l'Eglise.

En prenant cette initiative révolutionnaire, les cardinaux adhéraient à la doctrine de la suprématie du concile, et s'apprêtaient à la faire triompher. Beaucoup de souverains applaudirent à ces propositions du »Sacré Collège révolté«, et, le 25 mars 1409, s'ouvrit le Concile de Pise.

Ce fut une sorte de prélude à la grande assemblée de Constance. D'ailleurs les mêmes vues et les mêmes tendances s'y manifestèrent, à peu près sous les mêmes formes. Mais à Pise on ne fit qu'ébaucher avec timidité et hésitation l'oeuvre qui ne devait trouver qu'à Constance son expression, sa constitution précise et définitive. Les universités y marquèrent déjà leur décisive et croissante influence; les délégués de treize de ces institutions prirent part aux délibérations. Cependant l'assemblée ne fut pas nombreuse: elle eut le caractère évident d'une réunion de représentants, non de l'Eglise entière, mais d'une fraction dissidente qui agissait témérairement et au mépris des traditions. La Pologne et l'université de Cracovie envoyèrent leurs délégués à cette assemblée. Długosz [1]) le constate expressément en disant: »Pierre Wysz, évêque de Cracovie, docteur in utroque jure, accompagné d'une suite nombreuse et brillante, se rendit en grand apparat à ce concile, pendant toute la durée duquel il travailla, pour la gloire de Dieu, de l'Eglise et

---

[1]) Hist. Pol. III, 575.

de la patrie, à extirper l'hérésie, et en outre déploya beaucoup de magnificence et de largesses«. Długosz énumère encore d'autres Polonais qui prirent part au concile, et, à ce propos, nous apprend que l'université de Cracovie, et plusieurs évêques du pays s'y firent suppléer par des procureurs. C'est sur l'injonction de Grégoire XII que Pierre Wysz était parti pour l'Italie, en qualité de mandataire du roi dans l'affaire du schisme [1]). Nous ne savons ce qui put le déterminer à quitter subitement Grégoire pour se rendre à Pise. L'université de Cracovie fut représentée au concile par Elie de Wawelnica [2]), recteur, en 1409. Nous n'avons aucun détail sur cette ambassade [3]). Mais nous connaissons beaucoup mieux les conséquences qu'eurent pour la Pologne les décisions de ce concile, que le rôle qu'y jouèrent les Polonais. Le concile déposa, vers le milieu de 1409, les deux compétiteurs au trône pontifical, et élut un troisième pontife, Alexandre V, qui devait unifier l'Eglise. Cette mesure inconsidérée et illégale entraîna des conséquences pires que l'état de choses existant jusqu'alors. Au lieu d'une »malheureuse dualité«, comme s'expriment les écrits du temps, on eut le règne d'une »maudite trinité« plus funeste encore, qui devait continuer à déchirer les entrailles de l'Eglise et de la société.

La Pologne, ayant abandonné Grégoire XII, le seul pape réellement légal, se rallia à l'élu du concile de Pise. Le désir d'un accord était si violent qu'Alexandre V parut le sauveur du moment, et son choix la solution tant sou-

---

[1]) M. l'abbé Fijalek, «Przewodnik naukowy i lit.» 1894, p. 749.

[2]) C'est ce qu'on affirme dans une pièce de vers sur ce maître. Cod. Jag. n. 225: Concilium Pisis pergit adire sacrum.

[3]) Nous ne connaissons pas les motifs qui ont pu pousser l'université à assister à l'assemblée de Pise. C'est peut-être Pierre Wysz qui décida les maîtres à s'y présenter. Heidelberg, plus correcte n'y parut pas. Voir Thorbecke, Geschichte der Un. Heidelberg I, 30.

haitée d'une crise insoutenable. Długosz ne ménage pas les louanges à Wysz, pour avoír prêté les mains à cette combinaison, et il prend délibérément parti pour le nouvel élu. Les cardinaux réunis notifièrent aussitôt leur choix à la Pologne, en l'invitant à accéder à l'obédience du pape qu'ils venaient de nommer [1]). Ils ne tardèrent même pas à envoyer un ambassadeur spécialement chargé de traiter cette accession. L'affaire fut d'autant plus facile à régler que d'anciennes relations personnelles unissaient Jagellon à Alexandre V. Celui-ci en effet, autrefois moine franciscain et missionnaire en Ruthénie, était entré en rapports directs avec le roi et avait même acquis une certaine connaissance des langues slaves: Długosz le qualifie de »slavonicae linguae peritus« [2]). Néanmoins des considérations plus importantes que ces sympathies individuelles déterminèrent le gouvernement polonais, comme tant d'autres princes, à se soustraire à l'obédience de Grégoire XII pour accepter celle d'Alexandre V; ils crurent par là détruire le schisme.

Ces espérances furent complètement déçues. Grégoire XII ne renonça pas plus à ses droits véritables que Benoit XIII à ses prétendus droits, et l'élu du synode de Pise mourut en 1410, n'ayant fait que passer sur le siège pontifical. Les cardinaux choisirent à sa place Balthasar Cossa qui, sous le nom de Jean XXIII, prit le gouvernail de la barque de Saint Pierre secouée par la tempête. La Pologne persistant dans la voie où elle s'était engagée se rangea tout de suite sous son obédience. Elle le fit d'autant plus volontiers que le roi allemand Sigismond, en montant sur le trône, en 1410, pencha immédiatement du côté de Jean; de telle sorte que les nations chrétiennes se promirent de cette union du potentat du

---

[1]) Lenfant, Histoire du concile de Pise I. 3, 33.

[2]) Dlugosz. Hist. III, 592; IV. 116.

Nord avec le pape les résultats les plus heureux, le terme définitif des bouleversements de l'Eglise. Dès l'année de son avènement, Jean s'intéresse à la Pologne et à sa jeune université, ainsi qu'en font foi les actes des archives. Exalté en mai, le 21 juillet 1410, il nomme les conservateurs de la nouvelle institution [1]), et, le 24 juillet, il en reconnaît les privilèges, les statuts et la dotation matérielle [2]). Il est évident que des relations s'établirent sur le champ et qu'elles prirent aussitôt un caractère positif et net.

Cette année 1410 est mémorable dans nos fastes par la grande défaite des Chevaliers teutoniques; elle marque le moment où, émergeant des brumes du passé, notre pays paraît sur la scène de l'histoire et de l'Europe. C'est sur le champ de bataille de Grunwald qu'il reçut le baptême du sang et conquit le droit d'élever la voix dans la chrétienté. Introduite par des propylées décorées d'étendards teutoniques sur la vaste arène du monde, la Pologne devait, au cours de ce quinzième siècle, si fécond, se signaler par sa puissance, son autorité et ses individualités, avancer hardiment dans la voie du progrès et y marcher de pair avec l'Occident.

Le concile de Pise et ses conséquences n'avaient fait que redoubler les désirs d'unité de l'Eglise. Plus que jamais on continua à débattre les mesures recommandées jusqu'alors comme efficaces, et un nouvel expédient vint même s'ajouter aux anciens: on reconnut à l'Empereur le droit de convoquer le concile. Tous les regards se tournèrent vers Sigismond; n'allait-il pas prendre en main la cause de l'Eglise et la faire aboutir à la solution attendue? N'était-il pas d'ailleurs de son intérêt personnel de remédier à la division de l'Eglise, puisqu'il ne pouvait être couronné empereur à Rome, tant qu'un seul chef

[1]) Codex diplom. univ. Crac. I, p. 84.

[2]) Cod. diplom. I, p. 87.

ne dirigerait le monde chrétien rendu à l'unité. Sigismond, fort pénétré de l'immense étendue de son pouvoir, était en outre tout disposé à en franchir les limites pour empiéter sur le domaine religieux; la qualification d'advocatus ecclesiae qu'à cette époque on ajoutait souvent à ses autres titres flattait son ambition et ses rêves de domination universelle, stimulait cette vanité qu'il montra sans cesse, jusqu'à la fin de sa vie. Inégal et fantasque dans sa conduite, persévérant, mais toujours fantasque dans ses chimériques desseins, il nourrissait les plus vastes conceptions et se grisait aisément des apparences de la puissance, à défaut de la réalité. Les voeux des peuples favorisaient ses sentiments, ses intérêts et ses projets. De concert avec Jean XXIII, il commença bientôt à parler de la nécessité de réunir un concile oecuménique, et, grâce à son entente avec le pape, le 9 décembre 1413 fut promulguée la bulle qui convoquait l'assemblée universelle de Constance.

Les préparatifs furent assez longs [1]); aussi le concile ne s'ouvrit-il qu'en novembre 1414. En importance, il dépassa tout de suite le concile de Pise. Ce fut un véritable congrès des nations, une vaste représentation des peuples de l'Occident de l'Europe: l'affluence fut énorme. A Pise, on avait déjà adopté de nouvelles formes et admis aux discussions et aux votes des gens pourvus de grades universitaires; à Constance, on vit un grand nombre de laïques se mêler aux débats et les universités en prendre la direction. Tout ce que le monde savant ou civilisé d'alors comptait d'éminent se rendit à Constance. A côté de 33 cardinaux, de 5 patriarches et de 300 évêques, l'on y vit une foule de princes et de seigneurs, sans compter les

[1]) Ces préparatifs sont bien exposés dans l'ouvrage de Finke: Acta Concilii Constanciensis. Vol. I. p. 169 et suiv.

représentants, souvent fort nombreux, de 37 universités. Une grande oeuvre allait s'accomplir: l'unité de l'Eglise sous un seul pape, la suppression des funestes abus qui en viciaient l'organisation; on élaborait même des projets plus élevés encore et qui ouvraient de très vastes horizons, tels que l'union avec l'Eglise grecque [1]. On devait en outre discuter des questions qui depuis si longtemps préoccupaient l'humanité, celle par exemple des rapports des conciles avec la papauté; et tous les éléments hétérogènes qui de tous les points du monde avaient convergé vers la petite ville suisse allaient se trouver dans l'agitation. Après l'ouverture du concile, il y eut durant plusieurs mois, foule de nouveaux arrivants; une députation succédait à l'autre et venait augmenter le nombre des délibérants. En raison de la gravité des circonstances et du caractère européen de l'assemblée, les gouvernements et les institutions tinrent à coeur d'envoyer des représentants du plus haut mérite.

Ce n'est pas ici le lieu de décrire les longues vicissitudes de ce concile. Nous avons l'intention de ne nous occuper que de ce qui a exercé une action quelconque sur les sentiments et les esprits en Pologne, sur le développement de l'université et de la vie intellectuelle de la nation. La Pologne se proposait de soutenir deux causes devant le concile; l'une universelle, concernant l'unité de l'Eglise; l'autre qui l'intéressait de plus près, la propagation du christianisme en Orient, à laquelle se rattachaient ses rapports avec l'Ordre teutonique détesté. Il fallait donc choisir des délégués à la hauteur de cette double mission, des hommes cultivés qui joignissent à la connaissance des questions ecclésiastiques celle des affaires courantes polonaises, et pussent représenter dignement leur pays. Długosz nous a transmis les noms de ces dé-

---

[1] Sigismond avait déjà débattu ce projet avec Jean XXIII, avant même 1411. Acta concilii Const. I, p. 236.

putés [1]). En première ligne fut désigné Nicolas Tromba, archevêque de Gniezno, serviteur éprouvé et fidèle de Jagellon, promu en 1412 à ces fonctions, les plus élevées dans la hiérarchie polonaise, personnage qui, par la politesse et le faste de ses manières, semblait particulièrement qualifié pour être à la tête de l'ambassade; il était d'origine bourgeoise, ce qu'on avait tenté de dissimuler en lui donnant plus tard le nom noble de Tromba. Il devait être accompagné par le prince Jean Opolski, dit »le Goupillon«, alors évêque de Kujavie. Ce prélat, après avoir tâté du droit à Bologne, avait mené en Pologne une existence assez aventureuse; bon vivant, il aimait les joyeusetés peu convenables à son état, et il joua souvent vis à vis des chevaliers teutoniques un rôle fort équivoque pour un Polonais. Il ne fut sans doute choisi qu'à cause de son illustre naissance. Jacques de Korzkwia Kurdwanowski, évêque de Płock, voisin des Teutoniques, en connaissait parfaitement la politique; c'était d'ailleurs un homme exceptionnellement instruit, »rarae litteraturae«, écrit Długosz. Il avait puisé ce savoir à Bologne, où, encore jeune, il s'était particulièrement distingué et avait obtenu des dignités universitaires, telles que le rectorat. Il assista au concile de Pise, en 1409. C'est aussi lui qui, avant la bataille de Grunwald, prêcha en polonais devant les escadrons qui allaient combattre, et leur démontra la légitimité de cette guerre [2]). Jacques et l'évêque élu de Posen, André Laskary de Gosławice, complétaient la délégation des dignitaires ecclésiastiques. En même temps qu'eux devaient se rendre à Constance, Jean de Tuliszkow, castellan de Kalisz, et Zawisza le Noir, »le plus excellent chevalier du royaume«, selon l'expression de Długosz (IV, 320): miles suae aetatis temporibus in Christia-

---

[1]) Hist. IV. 178.

[2]) Długosz Hist. IV, 16. Quant à son séjour à Pise, voir Lenfant, Histoire du concile de Pise I, 3, 180.

nitate nulli secundus. Enfin Paul Włodkowicz de Brudzewo, alors recteur de l'université, se joignit à eux, en qualité d'envoyé du roi et de l'école jagellonienne [1].

Paul de Brudzewo et André Laskary furent les représentants de la science, dans cette ambassade polonaise. C'est à eux qu'incomba la tâche de lutter au concile et d'y défendre les intérêts du roi et du pays. Outre les liens noués entre eux par la parenté intellectuelle et les souvenirs communs des mêmes écoles et des mêmes professeurs, ils étaient encore amis de jeunesse. En les accréditant à Constance, la Pologne y envoyait ses deux plus doctes citoyens.

André, fils de Laskary de Gosławice, au blason »Godziemba« [2], fit sans doute ses études à l'étranger, et débuta dans sa carrière politique, en 1392, par des négociations qu'il conduisit avec les chevaliers teutoniques, étant alors praepositus au chapitre de Włocławek. Après avoir été promu à d'autres charges ecclésiastiques, et être devenu, en 1397, après Pierre Wysz, le chancelier de la reine Hedvige qui l'avait en haute estime, il se rendit à Padoue, dans les premières années du XV[e] siècle, afin d'y compléter ses études. Ce séjour en Italie devait avoir pour son avenir de larges conséquences. Il s'y rencontra, en 1403, avec un autre de ses compatriotes, Paul de Brudzewo, et s'étant perfectionné dans le droit canon, obtint le doctorat, le 22 février 1405 [3]). En 1411, il avait fait un voyage à Rome, en compagnie de Zbigniew d'Oleśnica, secrétaire

---

[1]) Voir aussi au sujet des Polonais qui ont participé au concile, Prochaska «Au Concile de Constance», 1897, p. 13. Les noms polonais sont tellement estropiés dans la Chronique d'Ulrich von Richenthal, qu'on ne peut faire aucun fond sur ces indications.

[2]) Voir sur lui M. l'abbé Fijalek: Fixation de la chronologie des évêques de Włocławek. — Przewodnik naukowy, 1894, p. 852.

[3]) Gloria, Monumenti II, 431.

du roi, et de Jean Śledź[1]), pour présenter à Jean XXIII, au nom de Sa Majesté polonaise, l'hommage d'obédience et en même temps, porter plainte au Saint-Siège, contre l'Ordre teutonique. Il devait dans la suite jouer plus d'une fois un rôle prépondérant dans les démêlés avec cet Ordre. En 1414, quand mourut Pierre Wysz dont André avait peut-être autrefois suivi les leçons, à Padoue, il succéda à ce prélat sur le siège épiscopal de Posen, et peu après vint siéger au concile de Constance, où il déploya une si brillante activité. Plus tard encore, en 1423, il fut le seul membre du clergé polonais, au concile de Pavie. Cette assemblée qui devait être oecuménique, ne fut jamais reconnue comme telle par l'Eglise, et se termina assez piteusement. Ce fut lui qui célébra la messe solennelle, avant l'ouverture des débats, et c'était encore lui qui présidait la séance, le 22 juin, lors du transfert de la réunion à Sienne. Il fut aussi président de la nation allemande[2]). Ce concile qui comptait sur la venue de Martin V, se vit déçu dans son attente. Le pape, froissé par les théories des canonistes qui demandaient la restriction de l'autorité pontificale, se tint éloigné de l'assemblée où on les avait émises. Peu de temps après, André Laskary, au déclin d'une vie pleine de labeurs et de peines, voulut enfin prendre quelque repos et se retirer au monastère de Melk. Il demanda donc d'être déchargé de son évêché; mais cette démission ne fut pas acceptée, et il passa ses dernières années au service de la patrie et de l'Eglise. C'est une personnalité fort remarquable à tous égards. Audacieux, peut-être à l'excès, dans ses opinions, il fut, à Constance, un des partisans les plus décidés du conciliarisme, autrement dit de la suprématie du concile sur le pape.

---

[1]) Sur Jean Sledź, voir Lewicki. Cod. epist. saec. XV. II, p. 47.

[2]) Voir là-dessus Hefele Conciliengeschichte VII, 390, 392, 406.

Pendant toute sa longue carrière il suivit l'impulsion que lui avaient donnée ses maîtres.

Dans les premières années de l' université, Paul Włodkowicz de Brudzewo en fut le membre le plus marquant. C'était un décrétiste de premier ordre, et c'est sans doute grâce à lui que cette science domina et éclipsa bientôt toutes les autres, dans la jeune université de Cracovie, comme elle l'avait fait dans la plupart des grandes écoles de l'Europe. Stanislas de Skalmierz, dans un éloge de l'université de Cracovie [1]), reconnaît au droit canon cette supériorité que, tandis que les autres disciplines donnent des connaissances dans les questions, soit spirituelles, soit temporelles, il réunit ces deux mondes.... tractat modo de temporalibus, modo de spiritualibus. Cette situation quasi privilégiée de la science des décrets était générale à cette époque. Les canons étaient à la longue devenus la partie essentielle des études sacrées; les plus hautes capacités s'y consacraient; ils assuraient l'accès aux charges les plus élevées, et y conduisaient le plus rapidement. C'était une déviation du véritable esprit de l'Eglise et de la saine doctrine, et mainte fois des sages avaient essayé de réagir contre cet engouement. Dès le XIIe siècle, le fameux Pierre de Blois recommandait de se souvenir que le Christ n'avait pas été prendre André ni Pierre au prétoire. Néanmoins, depuis l'apparition du recueil de Gratien, le droit canon fut particulièrement en faveur dans le clergé, parce qu'il était la porte des honneurs et des dignités [2]); et lorsqu' un maître du moyen âge répète : dat Galenus opes et Justinianus honores, ce Justinien ne signifie pas le droit romain alors dédaigné, mais avant tout le droit canon. Cette étude en effet avait d'immenses avantages, entre autres elle donnait à des

---

[1]) Recommendatio universitatis Cod. bibliot. Jag. 723, p. 413.

[2]) Wessenberg: Die grossen Kirchenversammlungen des 15 und 16 Jahrhundertes, Constanz 1845 I, 378.

roturiers la clé de situations autrement inabordables pour eux. Aussi les décrétistes parvenaient-ils, au XIVe et au XVe siècle, aux postes les plus en vue, à la pourpre cardinalice même, comme le célèbre François Zabarella[1]. Dès lors il est aisé de comprendre que cette science ait primé les autres et que l'université de Cracovie ait choisi un canoniste pour la représenter au concile de Constance: Paul Włodkowicz de Brudzewo eut, le premier à l'université, l'honneur exceptionnel de remplir, deux années de suite, en 1414 et en 1415, les fonctions de recteur. Il est possible qu'on l'ait réélu en 1415, pour distinguer particulièrement l'envoyé au concile. Ce qu'il y a de certain, c'est que la nouvelle institution put s'applaudir de son choix et n'eut pas à le regretter.

Ce vaillant décrétiste avait commencé ses études à Prague et y était devenu bachelier ès arts, en 1389[2]. Nous ignorons à quelle date il obtint la maîtrise; toujours est-il qu'il enseigna en qualité de maître ès arts libéraux, en cette même université, pendant les années 1396 et 1397[3]. En même temps, afin de parvenir aux chaires supérieures de la faculté de jurisprudence, il apprenait le droit canon, sous la direction de Maurice Rvačka qu'il mentionne plus tard avec gratitude dans ses écrits. Il subit les épreuves du baccalauréat en droit, à Prague, en 1396[4]. Nous le trouvons ensuite comme écolâtre de Posen à Padoue, où, vers 1404, il continuait ses études de droit, à côté d'un autre Polonais, André Laskary[5]. Tous les deux purent alors profiter des savantes leçons du fameux décrétiste François Zabarella qui, depuis 1391, se montrait un professeur incomparable, et par ses com-

---

[1]) Schulte: Die Geschichte der Quellen und Litteratur des canon. Rechts (1877) II, 459.

[2]) Monumenta univ. Prag. I. 265.

[3]) Ibid. p. 310, 317, 321.

[4]) Monum. univ. Prag. II. p. 18.

[5]) Gloria, Monumenti della università di Padova I, 362 et II, 428.

mentaires des Clémentines et des Décrétales s'était acquis le glorieux surnom de monarque ou roi des juristes. Ce maître plaçait l'étude du droit au-dessus de celle de la théologie [1]), partageant à cet égard l'opinion de son siècle qui prétendait que »nullus clericus nisi causidicus«. Ses principes relativement à la supériorité du concile sur le pape, thèse dont il fut un champion déterminé, furent adoptés par la plupart de ses nombreux disciples. Paul Włodkowicz obtint donc à Padoue la licence ès décrets et s'obligea en même temps à y recevoir les insignes de docteur. Le manque d' argent ou de temps mit obstacle à l' exécution de cette promesse. Rentré en Pologne avec le titre de licencié en droit canon, il est aussitôt pourvu d' un lectorat des décrétales à l' université de Cracovie. C'est une lettre de Jean XXIII, adressée à Paul, en mars 1411, qui nous révèle ce détail. Dans cet écrit, le pape accède à la prière du maître cracovien, le dispense des engagements contractés à Padoue, parce qu'un voyage dans le but de les remplir eût été trop onéreux. Il lui permet donc de prendre à Cracovie les insignes de docteur, sans tenir compte des dits engagements [2]). Evêque de Florence, en 1410, Zabarella est promu cardinal, en 1411. Paul Włodkowicz rencontra a Constance son ancien professeur revêtu de la pourpre: il y trouva également Maurice Rvačka. Pendant tout le cours de sa longue existence, il ne cessa de témoigner à Zabarella le plus grand respect et la plus vive reconnaissance.

En 1411, Paul est custode de la cathédrale, à Cracovie [3]); en 1412, il est en Hongrie, comme envoyé du roi Jagellon auprès de Sigismond, choisi comme arbitre entre

---

[1]) Voir à son sujet Kneer: Der Kardinal Zabarella, Münster 1891, notamment pag. 14.

[2]) Reg. later. 147. Joh. XXIII. fol. 144 (découvert par M. Abraham).

[3]) Cod. eccles. cathedr. Cracov. II, 530.

la Pologne et l'Ordre teutonique. Dans sa mission, il était secondé par des collaborateurs qu'il connaissait antérieurement et qu'il devait bientôt rencontrer à Constance, André Laskary, Zawisza le Noir, et encore, maître Pierre de Wolfram, licencié ès décrets, membre de l'université de Cracovie, qui ensuite se distingua au concile. Cette délégation précéda le départ définitif pour Constance et fut la dernière tentative de conciliation entre les deux voisins.

Paul Włodkowicz fut-il l'unique porte-parole de l'université au concile? Il est permis de se le demander, si l'on considère que certaines universités eurent une nombreuse représentation; Heidelberg, par exemple, délégua sept professeurs. Peut-être, au début, Cracovie n'envoya-t-elle que son recteur qui, du reste, était en premier lieu plénipotentiaire du roi, et par la suite, plusieurs de ses collègues dont nous parlerons plus loin, notamment Pierre Wolfram, vinrent s'adjoindre à lui.

La députation quitta la Pologne, en novembre 1414, et parvint à Constance, le 29 janvier 1415. De même que César, durant le passage des Alpes, écrivait un traité de grammaire, Paul Włodkowicz »eundo per viam«, en route pour Constance, méditait et rédigeait ses propositions. Mais sa pensée ne sortit pas de l'actualité: il s'occupa des questions les plus agitées à cette époque, de celles qui passionnaient alors le monde. C'est ainsi que fut composé le livre: »de Annatis« [1]).

C'est un des monuments les plus importants, l'une des manifestations les plus caractéristiques de cet esprit d' opposition qui régnait alors partout contre la curie romaine. C'est en même temps l'expression la plus véhé-

[1]) Monuments du droit polonais V, 299.

mente des doléances, des plaintes de la Pologne contre la papauté; c'est enfin l'affirmation du principe de la suprématie du concile sur le pape, principe soutenu par tant d'écrits contemporains et dont on se servait comme d'un bélier pour ébranler l'organisation monarchique de l'Eglise. Paul devait sans doute aux leçons de l'université de Padoue sa critique hardie et serrée, ainsi que sa manière d'envisager la situation. Son professeur, François Zabarella, n'avait-il pas prôné le conciliarisme; et le traité de ce maitre »de schismate« n'avait-il pas contribué puissamment à ce qu'on passât des paroles aux actes, dans le concile de Pise?[1]) Mais d'autre part les influences et les mécontentements locaux guidèrent certainement la plume de l'écrivain polonais. D'ailleurs les récriminations contre l'oppression matérielle de l'Eglise par la curie romaine ne dataient pas d'hier; et l'ouvrage qui s'attaqua le plus violemment à la cour de Rome et proclama, plus énergiquement que Conrad von Gelnhausen lui-même, la suprématie du concile sur le pape, fut probablement écrit par un Polonais, Matthieu de Cracovie[2]).

Le traité de Paul, si formellement agressif, porte un titre trop étroit: »de Annatis«, car, dans les thèses des premières pages, l'auteur expose toute une série de griefs actuels contre la curie, et c' est sans doute par manque de temps qu'il n'a pu développer que la question des annates. Le point de départ de la dissertation est que, dès l'instant où l'Eglise de Rome est à la tête des autres églises, il faut avant tout songer aux réformes que le concile universel a l'obligation d'introduire »in capite«. Suit l'énumération des sept abus qu'on repro-

---

[1]) Kneer: Die Entstehung der konciliaren Theorie, p. 126.

[2]) De Squaloribus Curiae Romanae. L'auteur en est encore incertain. Cette question mériterait de susciter une monographie, non moins que le «de Annatis» de Paul Włodkowicz, dont il serait intéressant de connaître les sources.

chait communément à Rome. Le premier c'est que le pape exige, sur les bénéfices qu'il attribue, la totalité ou la moitié des revenus de la première année; qu'il prélève en outre diverses contributions (servitia communia), qu'il en poursuit le recouvrement d'une manière irrégulière, avant même que le titulaire du »beneficium« ait été mis en possession de ce bénéfice. Ces plaintes visent, comme on le voit, les annates si généralement attaquées alors, en France et encore plus en Allemagne, où on ne cessait de réclamer la convocation d'un concile qui les abolirait. Cependant les modérés n'allaient pas si loin; ils se seraient contentés de la suppression des excès, et d'une nouvelle réglementation de cet impôt nécessaire, sans lequel le Saint-Siège eût été privé d'une bonne partie de ses ressources [1]). Paul Włodkowicz, lui, considère ces redevances comme indignes (non decet) du trône pontifical, et il flétrit les procédés en usage pour les recueillir, comme pernicieux et entachés de simonie [2]). En second lieu, l'auteur accuse le pape de ne pas tenir compte du choix des chapitres et de se »réserver« la collation des bénéfices. Ces »réserves papales« qui, surtout depuis le XIII-e siècle s'étaient singulièrement multipliées et étendues [3]), sont encore le troisième abus contre lequel s'élève Paul Włodkowicz. Du reste le concile de Constance délibéra sur les restrictions imposées aux pouvoirs ecclésiastiques locaux et s'éleva contre la centralisation papale [4]). Le qua-

---

[1]) Voir Hergenröther: Kirchengeschichte II, 669 et 691. — Finke Forschungen und Quellen zur Geschichte des Konstanzer Koncils, p. 283. — Finke: Die kirchenpolitischen Verhältnisse zu Ende des Mittelalters, p. 7.

[2]) Tractatus I, p. 304. — Il paraît que Paul avait précédemment écrit un opuscule sur la simonie. — Ce traité est perdu.

[3]) Gross: Lehrbuch des kathol. Kirchenrechts. Vienne 1894, p. 150.

[4]) En janvier 1415, parut un mémorial allemand contre les réserves; Hergenröther: Handbuch II, 674.

trième usage blâmable est celui des »expectatives«, c'est-à-dire des droits accordés par le pape sur des charges non encore vacantes; l'expectative était en effet interdite par l'Eglise elle-même [1]); néanmoins on la pratiqua de plus en plus, au grand mécontentement de tous. Enfin, cinquième pratique funeste, les dignitaires de l'église sont déplacés capricieusement et sans justes raisons.

Toutes ces plaintes furent évidemment provoquées par des faits qui s'étaient passés sous les yeux de l'auteur et dont son pays avait eu à souffrir; ce sont des griefs locaux pour ainsi dire, mais les sixième et septième points de la dissertation touchent à des questions plus générales, intéressant l'Eglise universelle. Paul dénonce les promotions au cardinalat qui, mal faites, introduisent dans le Sacré Collège des personnalités inutiles (cardinalium inutilium minus discreta creatio), ce qui, selon l'auteur, est la source de tous les autres maux. Et l'on comprend aisément cette récrimination, puisque c'est aux cardinaux que revient la principale responsabilité du schisme du XIVe siècle, qu'ils rendirent inévitable en abandonnant le pape légitime. Au moment du relachement général, chacun des compétiteurs à la papauté multiplia les nominations au cardinalat, et les choix ne furent pas toujours très heureux. Aussi, dans tous les ouvrages qui, à cette époque, font appel à la réforme, la rénovation du Sacré-Collège est-elle un des thèmes le plus volontiers débattus [2]). Au concile de Constance les nuages amoncelés éclatèrent: on voulut enlever aux cardinaux toute ingérence dans les délibérations, et surtout leur en soustraire la direction. En relevant ces torts de la papauté, Paul Włodkowicz n'était donc que l'inter-

---

[1]) Gross: l. c. p. 123.

[2]) Finke: Forschungen und Quellen zur Geschichte des Constanzer Concils, p. 82.

prète des revendications de tous. Enfin, septièmement, l'Eglise romaine montre une négligence coupable à convoquer les conciles où l'on pourrait se concerter pour réparer les fautes commises; »il faudrait en outre déterminer le mode de convocation du concile, au cas où le pape montrerait du mauvais vouloir à le réunir«. C'est ici la théorie même des »conciliaristes« qui prétendaient que l'initiative du concile oecuménique pouvait être prise en dehors de l' Eglise. C' est celle qu'avait émise Conrad de Gelnhausen dans son epistola concordiae [1]; celle qui avait poussé les cardinaux dissidents à tenir le concile de Pise.

Si nous nous sommes arrêté longuement aux plaintes que Paul Włodkowicz formule en tête de son traité, c'est parce qu'elles nous peignent nettement les dispositions des délégués à leur départ de Pologne et nous font connaître les doctrines qu'on proclamait alors du haut des chaires de Cracovie et dont l'écho se répercutait au loin dans la nation. Elles sont en quelque sorte le programme que les ambassadeurs inscrivirent sur leurs étendards en allant à Constance, et pour lequel ils allaient agir et combattre [2]; elles nous montrent que l'ancien disciple de Zabarella avait marché sur les traces de son maître et avait su gagner des adeptes aux principes professés à Padoue. Si François Zabarella, revêtu maintenant de la pourpre cardinalice, eut à Constance une attitude plus conciliante et plus calme, si l'action de Paul avait surtout une portée spéciale, politique, en revanche André de Gosławice, collègue de ce dernier et disciple, lui aussi, de Zabarella,

---

[1] Voir Wenck dans la Historische Zeitschrift (1895) p. 30.

[2] Il conviendrait d'examiner de près les sources du traité de Paul, surtout par rapport aux travaux de Dietrich de Niem. Après le concile, il écrivit, peut-être même encore à Constance, un second traité sur les annates (Monuments du droit polonais V, 305) dans lequel il modifie et précise son opinion au sujet de ces redevances.

représenta à Constance les tendances extrêmes, et en toute circonstance ne manqua pas d'affirmer ses principes radicaux.

Dès l'arrivée de la députation à Constance, l'évêque élu de Posen, André Laskary, se fit remarquer par son talent oratoire. Souvent il prit la parole dans les congrégations, soit en latin, soit en allemand, quoiqu'il ne sût pas bien cette langue, comme l'atteste un témoin contemporain, »Kunde gar böses teutsch«. Mais un prêtre allemand, placé à côté de la tribune ou de la chaire, lui soufflait les mots en cas de besoin [1]). Ce fut lui qui souhaita la bienvenue, d'abord à l'empereur Sigismond, puis au pape Jean [2]). Dans le premier de ces discours, il célébra l'empereur comme maître du monde, médiateur et défenseur de l'Eglise; puis, après avoir déploré le trouble de l'Eglise, les fautes du clergé et des fidèles, il en vint à la conversion de la Lithuanie, inappréciable service rendu par la Pologne à l'Eglise universelle. A ce propos, il rappela les empiètements de l'Ordre teutonique sur ces régions conquises à la foi, et s'en plaignit amèrement, au nom des Polonais. Dans la harangue adressée au pape, André de Gosławice exalta l'humilité comme la vertu la plus propre à rétablir la concorde générale: il recommandait au Souverain pontife cette »virtus humilitatis«, lui insinuant ainsi d'abdiquer pour mettre fin à la scission de l'Eglise.

On sait que cette idée de la renonciation des trois papes — et par conséquent de Jean — au pontificat, était rapidement devenue très populaire au début du concile. Aussi Jean XXIII, voyant les difficultés s'accumuler sur sa tête, s'enfuit précipitamment de Constance, le 20 mars 1415. Deux courants se produisirent alors au sein de l'assemblée; l'un modéré auquel se ralliaient la plupart des cardinaux qui, en raison de l'absence du pape, vou-

---

[1]) Ulrich von Richenthal: Concilium zu Costnitz.
[2]) Von der Hardt: Rerum Concilii Const. T. II, p. 169.

laient rester dans l'expectative, l'autre violent, tendant à intenter une action contre le pape, à le déposer, puis à proclamer l'indépendance et la souveraineté du concile.

C'est au milieu de ce parti avancé que l'évêque de Posen allait se mettre particulièrement en vue. A la fameuse séance du 6 avril 1415, où l'on proclama la suprématie du concile sur le pape et où l'on codifia pour ainsi dire cette doctrine, ce fut André de Gosławice qui lut les décrets devant la promulgation desquels reculait le cardinal Zabarella [1]).

Plus tard, lors du procès qu'on fit à Jean, il fut l'un des commissaires et déploya une activité peu commune qui lui valut une situation prépondérante. On le voit sans cesse honoré de la confiance de son parti qui s'en remettait à lui de la solution des difficultés les plus ardues. En mai 1415, le procès l'absorbe complètement [2]); le 26 mai, il est parmi les cinq députés qui vont à Rudolfszell remettre au pape l'acte d'accusation en 54 articles, et le sommer de comparaître devant le concile pour y entendre prononcer l'arrêt [3]); on sait que cet arrêt fut définitivement rendu le 29 mai et que Jean XXIII fut déposé de sa dignité. Comme on le voit, l'évêque de Posen n'avait pas peu contribué à ce triomphe du conciliarisme.

Quoique le concile lui eût confié plussieurs missions et l'eût nommé commissaire »dans les questions de foi«, quoique il eût été chargé, lors du procès de Jean Huss, de visiter le prisonnier dans sa cellule, afin de l'amener à rétractation, André de Gosławice n'en passait pas moins, dans le camp des modérés, pour un ennemi acharné du Siège apostolique. En juin 1417, le cardinal Fillastre le mentionne parmi ceux »qui tenent occulta concilia et sequuntur regem«, c'est-à-dire au nombre des partisans

---

[1]) Von der Hardt l. c. IV, 96.
[2]) Hardt l. c. IV, 171—236—237—263.
[3]) Hefele: Conciliengeschichte VII, 136.

quand même de Sigismond et des conspirateurs contre le Sacré-Collège [1]).

Aussi, cette même année, lorsqu'on dut délibérer sur les réformes à introduire dans le corps des cardinaux, ceux-ci exigèrent-ils qu'on écartât des débats ceux qui s'étaient montrés leurs adversaires décidés, »qui notorii erant inimici Romanae ecclesiae et curiae atque cardinalium«. Ceux qu'on qualifiait ainsi d'ennemis notoires de l'Eglise, de la Curie romaine et des cardinaux étaient Robert Halam de Salisbury, docte partisan de Sigismond, persistant à demander qu'on procédât à la réforme, avant l'élection du pape, et André, évêque de Posen [2]). Si le cardinal Fillastre, un des plus conciliants, a employé sans réserve les paroles que nous avons citées, il est évident qu'André de Gosławice, par sa conduite provocante et belliqueuse, s'aliéna les modérés et les cardinaux.

Tous les ressentiments qui fermentaient en Europe avant le concile, trouvèrent en effet en lui un éloquent interprète. Les réformes qu'il désirait tendaient à un bouleversement total de l'Eglise, à une transformation du caractère qu'elle avait eu jusque là. Il fut un des révolutionnaires de l'assemblée.

Conjointement avec ces controverses fondamentales et d'une portée universelle, d'autres affaires de moindre importance, d'une signification plus locale, furent aussi agitées devant le concile. La Pologne s'y était présentée comme la propagatrice de la religion en Orient; mais cependant, sur ce terrain, ses droits, son action et ses projets se croisaient avec ceux de l'Ordre teutonique qui, en dépit du désastre de Grunwald, se considérait toujours comme l'unique missionnaire de ces lointaines contrées, et vivait avec le royaume voisin dans des

---

[1]) Finke: Forschungen etc. 207.

[2]) Ibid. 217.

démélés perpétuels. Des négociations sans cesse rompues et reprises n' avaient abouti à aucun résultat: il s'agissait non seulement de querelles de frontières, mais encore de la délimitation de la sphère d'influence dans ces immenses régions, promises à la civilisation et au christianisme. Le glaive seul pouvait trancher le différend; mais en attendant on cherchait d'autres juges et les sentences que ceux-ci rendaient, loin d'amener la paix, ne faisaient qu'aiguiser les haines et envenimer le conflit. Dès le règne de Łokietek, la Pologne avait soumis sa cause au jugement du pape et de l'empereur, et depuis, ni le temps, ni les arguments n'en avaient hâté la solution. Les deux parties s'étaient présentées devant Sigismond, à Bude, en 1412, pour la dernière fois avant le concile. Les Polonais avaient alors envoyé Laskary de Gosławice, Paul Vladimiri, Pierre de Wolfram et Zawisza de Garbów, le Noir[1]). Une expédition contre les Teutoniques fut la conséquence immédiate de ces vains pourparlers. L'intervention du légat du pape, Guillaume de Lausanne, qui pressait la Pologne de porter ses réclamations contre les chevaliers devant le concile convoqué à Constance et lui promettait un arrêt favorable, amena un armistice, conclu le 7 octobre 1414. Un mois après, le 7 novembre, Jagellon donnait à ses ambassadeurs à Constance le plein pouvoir de remettre un compromis entre les mains du pape, de l'empereur, ou du concile[2]). Les ambassadeurs venaient pour la plupart d'assister aux conférences en Hongrie, et se trouvaient exactement au courant de l'affaire.

Długosz dit que l'arrivée de la députation polonaise au concile mit fin à toutes les calomnies que les chevaliers teutoniques y répandaient contre le roi et la Pologne[3]). Cependant il s'agissait ici, non de banales calom-

[1]) Długosz Hist. IV. 166.
[2]) Codex epist. saeculi XV, II. n. 56.
[3]) Długosz Hist. IV, 180.

nies ni de vagues accusations, mais de principes diamétralement opposés qui bientôt allaient se combattre à Constance.

Le concile en effet ne fut pas seulement une assemblée chargée de rétablir l'ordre dans l'Eglise; il fut en même temps un congrès politique des peuples, dont l'arbitrage devait pacifiquement étouffer les discordes, si préjudiciables à la chrétienté. Etait-ce possible? — Nous n'avons pas à nous en occuper actuellement; qu'il nous suffise de faire observer que, dans la convocation du concile, l'humanité, excédée de tant de déchirements, fut guidée par l'espoir qu'une ère d'entente et d'amour allait enfin luire pour elle. Au sujet de la contestation pendante entre l'Ordre teutonique et la Pologne, contestation dont Jean XXIII avait jadis promis à cette dernière l'heureuse solution, on nomma, le 11 mai 1415, une commission qui devait examiner les points en litige. Il y entra deux membres de chacune des quatre nations qui composaient l'assemblée, anglaise, française, allemande et italienne. Le cardinal François Zabarella la présidait[1]).

Nous ne savons ce qui se passa dans cette commission. En revanche nous connaissons assez exactement les actes d'un homme qui consacra toutes ses forces et toute sa science à la question du conflit polono-teutonique devant le concile; nous voulons parler de Paul Włodkowicz. Des deux disciples de Zabarella, l'un, André de Gosławice fut mêlé à toutes les controverses ecclésiastiques; l'autre, Paul, après avoit indiqué dans son traité des »Annates« ce qu'il pensait de l'Eglise, se voua tout entier à la cause de sa nation. Au concile, les Polonais avaient été rangés dans la nation allemande. Voici le cours que suivaient les débats à Constance. D'abord les nations délibéraient chacune en particulier et se communiquaient ensuite mutuellement leurs décisions; dès qu'on s'était entendu pour mettre une question quelconque

[1]) V. d. Hardt IV, 164.

à l'ordre du jour, on convoquait la congrégation générale des quatre nations. Si alors les nations approuvaient la motion, on la soumettait à la confirmation définitive de la réunion plénière du concile. Il fallait donc avant tout présenter une proposition à sa propre nation et la faire adopter par elle. Paul Włodkowicz s'acquitta de cette obligation préalable en rédigeant un premier mémoire »de potestate papae et imperatoris respectu infidelium«[1], qu'il remit le 5 juillet 1415 à la nation germanique. Il est évident que les Pères de l'Eglise réunis à Constance ne pouvaient trancher des contestations locales, déterminer quels monticules constituaient la frontière entre les adversaires, et quelles bandes de territoire sur les bords de la Vistule il était légitime d'attribuer, soit aux Teutoniques, soit à la Pologne. Paul comprit la difficulté tout de suite et transporta les débats dans la haute sphère des problèmes fondamentaux que les fils de la terre pouvaient cependant mieux trancher que les pères de l'église. D'abord Paul posa nettement ces questions: les infidèles sont-ils privés de tous droits et les chrétiens peuvent-ils arbitrairement envahir leurs domaines, piller leurs biens; est-ce juste de chercher à convertir les payens par le feu et par le sang; le pape et l'empereur peuvent-ils autoriser ces coups de force; enfin quels sont le rapports de ces deux puissances entre elles? Les points particuliers du litige entre l'Ordre et la Pologne sont entremêlés à ces généralités. Il s'agissait de décider quel serait le grand propagateur du christianisme en Orient, qui aurait le droit de conquête sur ces âmes et sur ces contrées. Les Chevaliers ne renonçaient pas à leurs »Reisen«, à leurs incursions chez les infidèles. La Pologne affirmait que, depuis la réunion et la conversion partielle de la Lithuanie, ces »Reisen« avaient perdu leur raison d'être, qu'elles étaient d'ailleurs

---

[1]) Voir Monuments du droit polonais V, 161.

inadmissibles, même contre des payens, parce qu'il ne convenait pas d'employer l'épée au service de la Croix. Si les Teutoniques s'en référaient aux rescrits des empereurs et aux bulles des papes autorisant leur apostolat, les Polonais contestaient l'authenticité et la légitimité de ces documents. Comme on le voit, la lutte était ardente, lutte de parole et de plume, où l'existence même de l'Ordre teutonique était en jeu.

Le mémoire de Paul Włodkowicz se divise en deux parties. La première commence par des considérations historiques générales sur l'Ordre. Appelée à défendre la Pologne, cette institution est devenue un instrument de ruine et un péril permanent pour une nation chrétienne. Quia — dit éloquemment l'auteur — quos sibi Poloni pro scuto assumpserant, sua ferocitate conversi sunt sibi in flagellum, gemit Polonia. Du reste l'auteur ne sort pas dans cet exorde des limites d'une dissertation académique et ne pose aucune conclusion pratique. Il développe cette théorie que les infidèles ont droit à la vie et au bien être, qu'il n'est pas permis de fondre sur des gens paisibles et de les exterminer. Il dénie, entre autres, aux chrétiens la liberté d'expulser les juifs; »il faut les tolérer, parce que leur loi sert à confirmer la vérité de notre foi (p. 164)« [1]). La seconde partie est beaucoup plus intéressante et plus animée. Elle débute par l'examen des rapports de l'empire avec la papauté. Quelques savants ont vu là un anachronisme, l'exhumation d'un sujet vieilli, sans application au présent [2]). Nous osons être d'un avis

[1]) Stanislas de Skalmierz avait déjà prêché sur ce thème «de bellis justis». Ce problème occupa beaucoup de canonistes en Pologne, surtout au XVe siècle. Voir Fijałek, Etudes etc., p. 118.

[2]) Par exemple Bess dans la Zeitschrift für Kirchengeschichte von Brieger und Bess, 1896, 16 B. p. 397: Die längst nicht mehr aktuelle Frage, wie Kaiserthum und Papstthum sich zu einander verhalten, wird hier mühsam wieder aufgewärmt.

contraire. Si Paul a soulevé cette question dans son mémoire, ce n'est certes pas sans de graves motifs. Le concile ne s'était-il pas réuni sur l'initiative et ne siégeait-il pas sous la présidence de l'empereur Sigismond? Et ce prince n'avait-il pas les visées les plus étendues, lui qui tout enivré de sa puissance voulait restaurer dans son ancienne splendeur l'empire des Césars et des Othons? On parlait de lui comme du sauveur du monde et de l'Eglise, rex qui venturus est; et Dietrich de Niem, Dietrich Urye ne trouvaient pas d' expressions assez pompeuses pour célébrer le trône impérial. Ce dernier panégyriste ne disait-il pas que les papes sont réellement les prédécesseurs de l'Antechrist, parce qu'ils ont tout fait pour abaisser l'imperium depuis Charles IV? D'ailleurs les auteurs allemands contemporains abondent en lamentations sur le déclin de la grandeur impériale et n'hésitent pas à en faire remonter la responsabilité au pape [1]). Sigismond lui-même, quelques heures avant sa mort, ordonna qu'on le revêtît du costume d'apparat impérial; et c'est dans la majesté de ces insignes dont la magnificence l'avait ébloui toute sa vie qu'il entendit la messe pour la dernière fois [2]). Le retour à l'omnipotence de l'Empire d'autrefois était alors le rêve de bien des esprits; et s'il ne se réalisa pas, c'est que Sigismond fut toujours plus épris des apparences et des dehors que de la réalité des choses. L'auteur polonais pouvait donc redouter ces aspirations; d'autant plus que Sigismond, si vacillant en toutes circonstances, avait souvent montré en faveur des Chevaliers teutoniques une partialité et une bienveillance peu déguisées.

Paul Włodkowicz, en discutant ces questions, employait les arguments de son maître Zabarella [3]), entrait

---

[1]) Finke: Quellen und Forschungen 49. Hergenröther Handbuch II, p. 670.

[2]) Voir Lamprecht: Deutsche Geschichte IV, 403.

[3]) Les rapports entre Paul et Zabarella mériterait une étude sérieuse.

en polémique avec Dante, le grand Gibelin, et son ouvrage »De Monarchia«, attribuait formellement au pape la suprématie sur l'empereur ainsi que »les deux glaives«, appelait l'empereur »ministre des affaires temporelles, tenant son pouvoir du pape«.

Après ces remarques générales viennent les propositions pratiques. L'empereur, selon Paul, n'a pas le droit de s'approprier les terres des payens et il ne peut dès lors conférer ce droit à autrui. Les rescrits impériaux qu'invoquent les Teutoniques, n'ont aucune valeur. Plus loin, l'auteur trouve des accents nobles et magnifiques contre les conversions forcées, »quia fides ex necessitate esse non debet« (p. 175). Il attaque ensuite les »Reisen« des Chevaliers. Dans la dixième »quaestio« (p. 179), il aborde un point fort délicat, à savoir le reproche généralement fait aux Polonais d'avoir eu à Grunwald des auxiliaires payens qui avaient facilité la victoire. Paul en montre l'inanité, en s'appuyant sur des exemples tirés de la Bible: il cite l'alliance des Macchabées avec Rome et il avance même cet argument assez bizarre que »pour la protection des produits du sol, nous avons recours aux incantations (ars mathematica) réprouvées par les deux Testaments«.

Le jour suivant, 6 juillet, Paul remit à la nation germanique 52 conclusions, en grande partie tirées de son mémoire et réfutant principalement les assertions du cardinal d'Ostie, Henri de Suse, qui prétendait que, depuis la venue du Christ, les chrétiens ont tous les droits sur les infidèles. L'auteur s'efforce de formuler ses propositions d'une manière tout à fait objective et d'un ton très calme. Il se défend de vouloir blâmer ou offenser qui que ce soit; il déclare qu'il parle, non comme »ambasssadeur« du roi de Pologne, mais comme «docteur«, afin que le saint concile dissipe les doutes et extirpe les erreurs.

Ce qui frappe en effet, et dans le mémoire et dans les thèses qui y sont jointes, c'est la sobriété du langage.

Si l'on considère que les controverses duraient depuis longtemps déjà et avaient aigri les esprits, qu'elles allaient même se déchaîner avec fureur et injures, on ne peut refuser cet éloge à Paul Vladimiri. Même en rappelant Grunwald et l'écrasante défaite des Chevaliers teutoniques, il s'abstient de toute forfanterie, de toute vanité et ne se laisse pas aller à rabaisser l'ennemi vaincu.

Ces deux écrits furent donc communiqués aux membres du concile. Néanmoins ils ne furent suivis d'aucune conséquence immédiate, et il ne pouvait d'ailleurs guère en être autrement.

En mettant au premier plan la question de l'importance du pouvoir impérial, et en essayant d'en déterminer l'étendue et les limites, Paul irrita le roi Sigismond. Celui-ci eût voulu prendre en main l'arbitrage du différend de la Pologne avec l'Ordre et exercer ses droits souverains. C'est pourquoi bientôt après, vers la mi-juillet 1415 [1]), Sigismond manda auprès de lui les représentants de l'Ordre ainsi que ceux de la Pologne, et, en présence de beaucoup de membres du concile, demanda aux Polonais s'ils reconnaissaient la suzeraineté de l'empire d'Allemagne [2]). Cette demande ne pouvait que mettre les interpellés dans une situation très difficile vis-à-vis de Sigismond, puisqu'ils ne pouvaient donner et ne donnèrent pas de réponse affirmative, et Sigismond, très susceptible en cette matière, en fut blessé au point, qu'il fit alors à l'Ordre la promesse péremptoire de le soutenir désormais. Cette question rappelle celles des pharisiens de l'Évangile — consilium inierunt, ut caperent eum in sermone. Il est aisé de deviner quels furent les pharisiens qui tendirent ce piège.

En attendant, les évènements se précipitaient au concile. Grégoire XII abdiqua le 4 juillet 1415; quelques

[1]) Au sujet de cette date voir Prochaska: «Au Concile de Constance» p. 21. Le même: Codex Vitoldi p. 322.

[2]) Caro: Geschichte Polens III, 466.

jours après Huss monte sur le bûcher, et le 18 juillet, Sigismond quitte Constance, pour aller arracher à Benoît XIII sa renonciation. Le 28 novembre, arriva à Constance une députation de Samogitiens nouvellement convertis: c'était une vivante confirmation de l'apostolat de la Pologne. En même temps parut une nouvelle ambassade polonaise sous la conduite du castellan de Kalisz, Jean de Tuliszków, avec une missive royale, où le souverain parlait de ses projets et de ses efforts pour convertir ses sujets payens, se plaignait des envahisseurs »habitués à l'entraver dans la propagation de la foi catholique«, disait qu'il faisait et ferait tout pour détourner de la Hongrie les incursions des Turcs, et repoussait du même coup les calomnies de ceux qui accusaient la Pologne de s'entendre avec les Ottomans [1]. Ces aemuli nostri que le roi inculpait ainsi, c'étaient évidemment les Chevaliers teutoniques. Pendant les délibérations du concile, la querelle entre l'Ordre et la Pologne ne cessa de couver sous la cendre, non toutefois sans projeter souvent de vives étincelles. Le 13 février 1416, la lutte entra tout à coup dans une phase plus bruyante. Ce jour-là, les envoyés saisirent la congrégation en séance de leur plainte contre l'Ordre; Augustin de Pise et Pierre de Cracovie se firent les interprètes des doléances de leur pays. Ce Pierre Wolfram, de Cracovie ou de Léopol, était professeur à l'université jagellonne et descendait, en cette occasion, pour la première fois dans l'arène. Il renforça les rangs du bataillon polonais au concile et y déploya bientôt une extrême activité. Nous le retrouverons sur notre route. A la démarche des Polonais, les Chevaliers teutoniques répondirent par une réfutation devant les congrégations des 23 et 24 février [2]. On n'aboutit à aucune solution. Finalement Sigismond fit comparaître les deux parties devant lui à Paris, où, en avril 1416,

---

[1] Von der Hardt IV, 546—552.

[2] Hardt IV, 606, 614.

intervint un compromis: l'on convint d'une suspension d'hostilités qui devait durer jusqu'au 12 juillet de l'année suivante.

C'est aux luttes de cette époque que se rapporte le traité de Paul Włodkowicz [1]) intitulé: Causa inter reges Poloniae et Cruciferos coram concilio Constantiense ex parte Polonorum dicta A. D. 1416. C'est une dissertation à la mode scolastique, où il soutient que les privilèges des Chevaliers teutoniques sont illégaux et que c'est illégalement qu'ils occupent le territoire des infidèles, qu'ils les font périr. L'auteur argumente ici avec beaucoup plus de passion que dans son précédent écrit sur le pouvoir du pape et de l'empereur. Il est visible qu'avec le temps les esprits s'étaient échauffés. Les calomnies lancées contre le roi qu'on accusait d'être revenu au paganisme (relapsus, p. 118) et de pactiser avec les ennemis de la chrétienté exaspéraient les Polonais. Aussi Paul traite-t-il les chevaliers d'hérétiques, il parle de la »secta Prussiana« (p. 86—87) et invite le concile à étouffer cette hérésie, comme il a étouffé celles de Huss et de Jérôme (p. 90). »Car ce n'est pas une cruauté que de châtier les crimes au nom de Dieu«. Ce traité soulève un coin du voile qui dérobait à nos regards le champ de bataille où la mêlée devenait de plus en plus ardente. Il trahit en même temps la tendance néfaste de transporter la politique sur le terrain religieux. En cette circonstance la confusion provenait du

---

[1]) J'attribue sans hésitation ce traité à Paul. Zabarella, cardinal de Florence y est très souvent cité. La publication qu'on en a faite dans les «Lites ac res gestae Cruciferorum» 66—147 porte d. III. Fran. Card. Florentius (p. ex. p. 82) ou bien d. in Fran. Card. Flor. (par ex. p. 134) ce qui est absolument erroné; il faudrait: Dominus meus Franciscus Card. Flor., comme Paul a l'habitude d'appeler son maître dans les traités qu' il a incontestablement écrits (par ex, Monum. du droit polonais V, 168). D' ailleurs nous trouvons aussi dans les Lites, p. 117, 140, une citation plus correcte d. m. Card. Il y a du reste dans l'ouvrage dont nous parlons des passages entiers. tels que le chapitre sur la monarchie, p. 140—1, qui sont identiques dans le mémoire: De potestate papae, Monum. V, p. 170.

caractère du tribunal, qu'on avait mal choisi pour y évoquer cette cause. De là cette erreur qui, comme nous le verrons, eut une influence décisive sur les actes des Polonais à Constance et y faussa leur situation [1]).

Sur ces entrefaites, le concile adressa à la Pologne et à l'Ordre teutonique un appel à la concorde et au respect de l'armistice conclu à Paris par les soins de Sigismond. Il est probable que Pierre Wolfram porta ce manifeste en Pologne. En septembre parvinrent à Constance les réponses du roi, du grand-maître de l'Ordre, et un mémoire de l'université de Cracovie. C'est à ce même Pierre Wolfram qu'on confia les missives polonaises; ce fut lui, licencié ès décrets, chantre de l'église de Notre-Dame à Wiślica, et membre éminent de l'université (membrum notabile) qu'on chargea de les remettre au concile [2]). Ce personnage qu'on fait tour à tour originaire de Cracovie ou de Léopol, allait maintenant jouer au concile un rôle de plus en plus marquant. En 1416 et 1417, c'est lui qui donnait lecture des écrits arrivés à Constance, fonction précédemment remplie par André de Gosławice [3]). Il avait autrefois suivi les leçons de décrets et obtenu la licence en droit canon à Bologne, vraisemblablement vers 1412 [4]). Cette même année il fait partie, d'après Długosz, de l'ambassade chargée d'aller à Bude régler les questions pendantes entre la Pologne et les Teutoniques [5]). Il se montra de bonne heure à Constance, quoique les auteurs ne le mentionnent pas au nombre des délégués désignés à l'origine

[1]) Le 27 juin 1416, le procureur de l'Ordre écrivait au grand-maître, de Constance: so habt ir wol vernommen von den 50 conclusionibus oder Artikele die die Polenn dem Concilio haben vorgegeben. Bess suppose que ces articles ont été ajoutés au traité «Causa etc.» et communiqués en juin aux nations. Zeitschrift für Kirchengeschichte (Brieger-Bess) 16, 403.

[2]) Voir Hardt IV, 868 et 873.

[3]) Hardt IV, 998, 1012, 1103, 1107, 1112, 1115.

[4]) Catalogue des manuscr. de la bibl. Jag. n. 395.

[5]) Długosz IV, 166.

pour le concile. Nous rencontrons en effet, dès le 5 mai 1415, »Petrus de Lamburga« (Lemberg-Léopol) parmi les députés de la nation germanique [1]). Est-ce l'université qui l'avait envoyé; avait-il été mandé d'autre part? Toujours faut-il noter que, conjointement avec Paul Włodkowicz, il y eût au concile presque à ses débuts un second représentant de l'université de Cracovie, »membrum notabile«, comme s'exprimait la grande école dans le mémoire qu'elle adressa à l'assemblée. Dans le second semestre de 1416, le roi et l'université lui ont remis le soin de leurs intérêts à Constance [2]). Pierre Wolfram présenta au concile les messages du roi et de l'université [3]). Dès lors il y est très en vue et y fait preuve du plus grand zèle.

Les deux documents polonais parvinrent à destination en septembre 1416. Le roi donnait l'assurance qu'il observerait la transaction négociée par Sigismond avec le plus fidèle respect; il recommandait ensuite la Samogitie à la protection et à la sollicitude du concile, et il affirmait que, n'eût été la continuité des guerres et des troubles, ce pays, ainsi que »les autres nations de rite grec«, serait entré dans le sein de l'Eglise romaine. Le mémoire de l'université est fort curieux: il nous révèle l'état des esprits et les courants qui régnaient alors parmi les maîtres de Cracovie.

Dès le début perce une certaine animosité contre l'ancien gouvernement pontifical. L'université affirme que Jagellon ne rompra pas l'armistice conclu par Sigismond et si expressément préconisé par le concile. Si le roi a

---

[1]) Hardt IV, 160.

[2]) Hardt IV, 871, 873.

[3]) Codex epist. saec. XV, T. II, p. 81 (notes). Il est possible qu'il les eût rédigés lui-même. Comme Wolfram se trouvait à Constance en 1415, on est en droit de supposer qu'il retourna en Pologne en 1416, et qu'après un court séjour il se rendit de nouveau au concile.

tenu compte »des admonestations du Saint Siège quoiqu'elles fussent souvent blessantes«, à plus forte raison acceptera-t-il les avertissements du concile »qui représente non seulement la justice apostolique, mais celle de l' Eglise catholique elle-même«. Puis l'Assemblée est invitée, en termes imagés et fleuris, à opérer énergiquement la réforme de l'Eglise; on loue les arrêts rendus contre Wiclef, Huss et Jérôme de Prague. Si leurs partisans osaient se montrer en Pologne, leurs dogmes leur vaudraient »la même auréole de feu« qui a couronné leurs maîtres à Constance.

L'université incite plus loin le concile à combattre sans merci les iniquités du clergé, la simonie et l'ambition qui mendient à la Cour pontificale faveurs et dignités; elle flétrit ces prêtres »qui se rendent à Rome en quête de charges ecclésiastiques, comme des trafiquants vont au marché«. En présence de tant de clercs apathiques ou égarés, on recommande au concile les maîtres et les docteurs »qui réveillent avec les trompettes de l'écriture les pasteurs assoupis et les arrachent à leur indolent sommeil, qui consacrent leurs veilles à un labeur ininterrompu«. Suit un éloge enthousiaste des universités »qui transforment les fils de la terre en fils de la lumière«, de ces Marthes qui »s'embarrassent du soin de bien des choses« et, par leur enseignement, tirent les humbles de la poussière pour les égaler aux princes et même parfois les élever au-dessus de tous les grands d' ici-bas. Ces expressions peignent bien toute la superbe scientifique de ces institutions qui jouissaient alors d'un si grand prestige dans le monde. Cette pièce curieuse se termine par une supplication au concile de donner à l'Eglise, après la réalisation des réformes, un pape selon le coeur de Dieu et l'inspiration du Saint-Esprit, père et guide du troupeau du Seigneur.

La réponse du concile à ces objurgations ne con-

tient que des banalités élogieuses et des encouragements à persévérer dans la répression de l'hérésie [1]).

Sur ces entrefaites, un incident en apparence insignifiant, prêta à la lutte de l'Ordre teutonique contre la Pologne un caractère plus strictement personnel, mais non moins violent. Le 6 avril 1416, Sigismond prorogea la suspension d'armes entre les belligérants jusqu'au 12 juillet 1417. Il avait réuni auprès de lui, à Paris, les représentants de la Pologne et de l'Ordre teutonique. En quittant Constance, il avait emmené une suite fort nombreuse: seize prélats ou docteurs et une escorte de 4000 cavaliers qui l'accompagnaient [2]). D'après Długosz, il fut rejoint à Paris, où il s'était arrêté à son retour d'Espagne, par Nicolas Tromba, archevêque de Gniezno, Jean de Tuliszków, castellan de Kalisz, et Zawisza le Noir, de Garbów [3]). C'est sans doute devant ces envoyés polonais que fut renouvelée la trêve, en avril 1416. Tromba ne tarda pas à revenir à Constance, où nous le retrouvons, le 8 mai, à la séance du concile [4]). Il semble toutefois que l'archevêque de Gniezno se soit plus tard une fois encore rendu à Paris, car Schelstrate note que, dans le cortège du roi Sigismond, à sa rentrée a Constance, le 27 janvier 1417, se trouvait aussi Nicolas Tromba [5]). L'archevêque qui, au témoignage de Długosz, se fit remarquer au concile par la splendeur de ses réceptions [6]), exerça à Paris une fastueuse hospitalité. Długosz en parle en ces termes [7]): »Pendant le séjour du roi

---

[1]) Codex epist. saec. XV, T. II, p. 80.
[2]) Hefele, Conciliengeschichte VII, 231.
[3]) Długosz Hist. IV, 199.
[4]) Hardt IV, 731.
[5]) Tractatus de sensu et auctoritate decretorum Const. Concilii: Rome 1686 et v. d. Hardt IV, 1091.
[6]) Długosz Opera IV, 198.
[7]) Opera IV, 199.

Sigismond à Paris, Nicolas, archevêque de Gniezno, voulant répandre le renom du roi et du royaume de Pologne, offrit un banquet pompeux et magnifique pendant le carême [1]; il y invita et traita avec largesse tous les maîtres, docteurs, étudiants et quelques autres membres de l'université de Paris, ce qui excita beaucoup d'admiration«. Suit un renseignement plus important: »Pendant le repas, les plus anciens docteurs de la dite université remirent à l'archevêque un livre contenant un pamphlet contre le roi Ladislas Jagellon, oeuvre du dominicain Jean Falkenberg«.

Telle fut l'origine d'une affaire qui occupa longtemps les esprits. Le libelle de Falkenberg arriva donc à Constance de Paris. C'est d'ailleurs ce que constatent encore d'autres sources. Cependant il n'est pas inadmissible que l'archevêque n'ait été mis en possession de cet écrit que lors de son second séjour à Paris et ne l'ait apporté à Constance qu'en janvier 1417 [2]).

Jean Falkenberg était originaire de la Nouvelle Marche. Après avoir terminé ses études ecclésiastiques à Kamien, il passa quelque temps dans un monastère de Cracovie, puis retourna dans sa patrie d'où il se rendit à Paris. Enfin, c'est en 1415 qu'il vint probablement à Constance. Cette existence si mouvementée cadre fort bien avec la mobilité de son intelligence et l'ardeur de son tempérament. Particulièrement enclin aux polémiques, partout où il passa il s'attaqua à des personnalités marquantes, laissant libre carrière à son naturel batailleur et passionné. En Pologne, il avait pris à partie l'évêque de Worms, Matthieu de Cracovie, dénonçant comme hérétiques certaines opinions de ce prélat; à Constance, il s'enhardit

---

[1]) Relativement à l'inexactitude de cette date, voir Prochaska: «Au concile de Constance», p. 89.

[2]) C'est ce que suppose Bess, p. 408 et suiv. de la dissertation que nous avons déjà citée.

jusqu'à écrire contre Gerson et Pierre d'Ailly, autorités révérées qu'il traite avec le plus offensant dédain [1]).

Les impressions rapportées de Cracovie furent peut-être pour quelque chose dans la diatribe qu'il écrivit contre les Polonais; mais la défaite des Chevaliers teutoniques à Tannenberg, la voix du sang qui coulait dans ses veines et qui inonda ce champ de bataille, l'excita avant tout à prendre la plume. C'est dans les années 1410 à 1413, c'est à dire à un moment très rapproché de ce désastre et de cette humiliation qu'il composa son livre.

Nous connaissons par un résumé étendu qu'en donne Długosz cet écrit dont l'original a été perdu, détruit [2]): il est enflammé de la plus venimeuse haine. L'auteur affirme d'abord que les Polonais sont des payens, adorateurs de l'idole Jagell; que la nation et le roi, malgré le baptême, restent plongés dans l'idolatrie et sont retombés dans leurs anciennes croyances et superstitions. C'est là le fond de son réquisitoire et son plus grave chef d'accusation. Recherchons à quels mobiles l'auteur obéit en injuriant avec tant de rage un peuple et son souverain. D'abord, comme nous l'avons dit, nous devons faire entrer ici en ligne de compte un ressentiment sans bornes alimenté par le désastre de Grunwald, une colère aveugle qui sème au hasard les calomnies et les outrages. Mais nous n'en devons pas moins nous enquérir des raisons spécieuses qu'il allégua pour justifier son agression, nous placer sur le terrain qu'il choisit. Le grand nombre des payens qui, à cette époque, passèrent à la foi chrétienne a pu porter Falkenberg à ces généralisations osées, et le nom de Jagell, considéré comme l'appellation d'une idole lithuanienne, lui fournit le prétexte de sa sortie contre Jagellon.

D'un autre côté, l'auteur du pamphlet s'autorisa pour jeter l'invective à la face de toute la nation, de ce qu'à

---

[1]) Wiszniewski, Histoire de la littérature polonaise III, 134.
[2]) Opera IV, 213.

Grunwald, lors de la »magna clades«, des Lithuaniens et des Tatars payens avaient combattu dans les rangs polonais. Il déduit de ces prémisses des conclusions très étendues. Il vomit des imprécations contre les Polonais, demande cyniquement l'extermination de »ces chiens impudents qui sont revenus dans les fanges de l'incrédulité«. Il faut les tuer, les tuer tous, avec l'espoir certain d'une récompense céleste; il faut pendre leurs princes et leurs chefs à de honteux gibets, où on les laissera exposés aux rayons brûlants du soleil. Il prêche la guerre sainte contre tout ce qui est polonais, somme Dieu de guider les escadrons des meurtriers et de leur dispenser toutes les couronnes.

Au cours de l'antagonisme qui avait agité les deux puissances voisines, jamais de telles paroles n'avaient été prononcées, jamais n'avait éclaté explosion d'une haine si folle. L'anéantissement de tout un peuple a rarement dans l'histoire été réclamé avec une si farouche effronterie. Les rivalités séculaires du monde slave et du monde germaniques produisirent ce fruit empoisonné. Mais il est heureux que la Pologne n'ait pas à se reprocher cet horrible cri de rage. Il fut l'écho d'un long travail accompli dans les âmes, travail qui n'a pas encore été analysé dans toutes les étapes de son expansion.

Dans les luttes qui, au centre de l'Europe, se poursuivaient, d'une part entre les Allemands gravitant vers l'Orient, et de l'autre, les Slaves, le poste le plus menacé c'était la Bohème au premier rang, au second la Pologne. Aussi est-ce de Bohème que partit le premier signal du péril allemand menaçant le monde slave et l'appel à l'union pour la résistance. En 1278, à la veille de son entrée en campagne contre Rodolphe de Habsbourg, Ottokar II, roi de Bohème, adressa aux princes polonais une proclamation où étaient affirmées les affinités

slaves et dénoncé l'ennemi commun[1]). Il invoquait leur appui »parce que, disait-il, nous sommes pour vous et vos terres un solide rempart; s'il croule, les plus grands dangers vous menacent, car l'avidité insatiable de nos ennemis ne se contenterait pas de votre assujettissement, mais s'emparerait de vos biens et vous soumettrait à la plus insupportable tyrannie. Quels seraient alors les tourments que les Teutons infligeraient à une nation exécrée; sous quel joug pesant ne vous faudrait-il pas courber le front«!

C'est ici la première manifestation du sentiment de solidarité entre les peuples slaves; vain bruit qui s'éteignit sans résultats, sans effets appréciables. En Pologne, il est vrai, la conscience nationale ne tarda pas à s'éveiller en face de l'invasion toujours croissante de l'élément allemand dans le pays. Dès 1283, l'archevêque de Gniezno, Jacques Świnka prend en main l'étendard des revendications patriotiques. Il n'y eut peut-être pas en Pologne au moyen âge d'homme qui comprît mieux la situation de sa patrie, et eût à un tel degré le souci de la personnalité polonaise, d'homme qui aperçût et prévît si nettement le danger de la prépondérance des Allemands dans les villes et les couvents de la Pologne. Lorsque, à l'occasion des solennités du couronnement, à Gniezno, en 1300, l'évêque Jean de Brixen prononça, en présence du roi Venceslas, une harangue latine que tout le monde trouva fort belle, l'archevêque Świnka dit en riant: »Il ne parle pas mal pour une tête de chien et un allemand«[2]). Au fond, ce sarcasme trahissait l'aversion implacable que tous les actes de cet évêque faisaient d'ailleurs ressortir. Au synode de Lenczyca, en 1285, il avait obtenu l'adoption de plusieurs

---

[1]) Stenzel, Scriptores rerum siles. II. p. 479.

[2]) Iste optime praedicasset, si non caninum caput et Teutonicus esset.

Voir Abraham, Affaire Muskata. Comptes rendus de l'Académie des sciences de Cracovie. Série II, t. V, p. 145.

statuts qui font le plus grand honneur à sa compréhension politique et témoignent de sa sollicitude éclairée pour sa nationalité et sa langue. »Nous enjoignons, pour le maintien et le progrès de la langue polonaise — lisons-nous dans le texte des statuts — qu'aux écoles cathédrales et conventuelles on n'installe comme recteurs que des gens qui connaissent bien le polonais et soient en état d'expliquer aux enfants les livres écrits en cette langue«[1]. En même temps on se prononça catégoriquement contre les monastères qui ne voulaient pas accueillir de Polonais; on les menaça de la perte de leurs bénéfices dans le cas où de pareils agissements viendraient à se renouveler.

Après le synode de Lenczyca, l'archevêque adressa encore de cette ville une plainte à ce sujet à Rome; il y cite notamment les Franciscains allemands qui s'étaient multipliés en Pologne et excluaient les Polonais de leur ordre[2]. Dans cette lettre, Jacques Świnka déplore en général les envahissements allemands, le nombre sans cesse accru de leurs colons »qui accaparent les villages et autres localités dont sont dépossédés les Polonais«, les procédés hautains et vexatoires de ces nouveaux venus vis-à-vis de la population locale. C'est donc dans les provinces occidentales de la Pologne, où la pression de l'élément germanique fut la plus forte, que les Slaves firent entendre le premier cri d'alarme si éloquent. Depuis cette époque il devait se perpétuer à travers les siècles, et, ce qui est encore plus important, les actes allaient s'y joindre.

Le grand restaurateur de la Pologne, Ladislas Łokietek, se vit contraint d'imposer par l'épée le respect de son autorité aux colons allemands qui, dans les villes telles que Posen et Cracovie, lui résistaient ouvertement. La rébellion des bourgeois de Cracovie, sous leur bourgmestre Albert, en 1312, mit en pleine lumière la »rabies furoris

[1]) Codex diplomatique de la Grande Pologne I, 511.

[2]) Ibid. p. 574.

Teutonici«, ainsi que s'exprime un chroniqueur du moyen âge [1]). Łokietek marchait de concert avec l'archevêque de Gniezno: tous deux étaient également préoccupés de secouer la torpeur mortelle dans laquelle s'éteignait l'esprit national. Aussi la jalousie et les inquiétudes des chevaliers teutoniques commencèrent-elles à se faire jour et à grandir à partir de ce moment. Les querelles et le tumulte des armes remplissent tout le XIVe siècle; la pensée qu'il faut »exterminare ydioma Polonicum« [2]) est la cheville ouvrière de toutes les intrigues, de toutes les agressions. Enfin, lorsque la Pologne se tourne vers l'Orient et s'unit à la Lithuanie, les craintes de l'Ordre teutonique augmentent encore et la »rabies furoris Teutonici« parvient à ce paroxysme qui déborde dans le factum de Jean Falkenberg.

Cette affaire détermina presque toutes les démarches de la délégation polonaise dans la dernière période du concile; elle modifia fâcheusement l' attitude des députés. Ils essayèrent de grossir un incident évidemment secondaire, préoccupation qui rapetissa et faussa leur activité. Le concile fut saisi de la cause: il était en effet une sorte de congrès politique. Par égard cependant pour sa qualité prédominante d'assemblée religieuse où siégeaient des ecclésiastiques, les Polonais apportèrent tous leurs efforts à donner au procès un caractère religieux, à faire une hérésie religieuse de ce qui n'était qu'une hérésie politique ou internationale. L'énergie des envoyés polonais s'épuisa dans les disputes et se détourna des problèmes autrement vastes et graves, dont la solution eût apporté à leur pays plus d'avantages et de gloire. Si le concile de Constance, par sa division en nations, con-

---

[1]) Monum. Poloniae II, 815 (Annales du chapitre).
[2]) Ibid.

tribua notablement à réveiller le sentiment des particularismes et des antagonismes nationaux[1]), ce conflit polono-teutonique ne fit que jeter de l'huile sur le feu et creusa plus profondément encore l'abîme entre l'Occident germanique et le monde slave.

Au commencement de l'année 1417, les Polonais réitérèrent leurs doléances contre l'Ordre, tant au sujet des contestations de frontières que de l'incompatibilité des principes[2]). Puis, les 8, 9 et 10 février, on engagea le procès contre Falkenberg[3]). Une commission fut aussitôt choisie pour examiner l'affaire, et le concile appela le cardinal Zabarella, entre autres, à en faire partie. Długosz rapporte[4]) qu'on reconnut le livre de Falkenberg comme »mensonger et erroné«, »falsus et erroneus«, et lui-même comme hérétique. Cela s'accorde sans doute avec la vérité, en tant qu'il s'agit de la commission. Mais lorsque Długosz ajoute que, par l'intervention de Nicolas Tromba et d'André Laskary, Falkenberg fut emprisonné pour toute la durée du concile, il n'est pas précisément véridique. Falkenberg fut certainement jeté en prison, lors des poursuites qui lui furent intentées; mais on le relacha dans le courant même de l'année 1417. Długosz n'est pas non plus fort exact quand il avance que l'arrêt de condamnation fut rendu au nom de tout le concile. Il n'y eut pas à ce sujet unanimité dans les nations[5]), en sorte que l'arrêt ne fut pas soumis à la confirmation du concile en séance publique. Falkenberg lui-même en appela de la rigueur de cet arrêt de la commission, et, lorsque l'affaire fut évoquée

---

[1]) Voir Pastor: Geschichte der Päpste I, 168. — Lamprecht: Deutsche Geschichte IV, 409.

[2]) C'est sans doute à ces questions qu'ont trait les articles polonais publiés dans les «Lites ac Res gestae» III, 147—162. Voir Codex epistolarum Vitoldi ed. Prochaska, p. 1001.

[3]) Bess. l. c. p. 411.

[4]) Długosz, Opera IV, 200.

[5]) V. der Hardt IV, 1552.

devant les nations, il supplia les juges de la section germanique de ne pas obtempérer à l'avis des juges des autres nations, mais de se prononcer d'après leurs propres informations. La nation allemande accueillit favorablement cette demande et le professeur de Vienne, Nicolas de Dinkelsbühl, se signala, en cette occasion, par son zèle à servir les intérêts de Falkenberg. En définitive, la sentence de la commission fut mitigée, sans être néanmoins mise à exécution, puisque Falkenberg fut rendu à la liberté [1]).

Le résultat atteint fut donc très médiocre. On condamna le pamphlet comme »erroné«, tout au plus peut-être comme suspect d'hérésie, »haereticalis« [2]), mais non comme hérétique, et cette condamnation ne fut pas approuvée en séance plénière. On pouvait s'attendre d'avance à ce qu'un ouvrage contenant d'aussi monstrueuses propositions fût blamé par les membres du concile. Les Polonais néanmoins désiraient et espéraient une flétrissure plus accablante: ils furent amèrement déçus. Aussi, en dépit de l'arrêt de la commission, la lutte repritelle de plus belle. En réponse au traité sur le pouvoir impérial et papal, écrit en 1415, par Paul Włodkowicz, Jean Falkenberg publia, vraisemblablement vers le milieu de 1417, un second pamphlet sous le titre de: Liber de doctrina potestatis papae et imperatoris [3]). La polémique s'élança du coup au sommet des spéculations juridico-politiques, et, en même temps retomba dans les bas-fonds des sentiments haineux. Ici, Falkenberg adoucit peut-être un peu la brutalité sauvage de son premier traité, blâmé par les membres du concile; il ne préconisait plus ouvertement le meurtre et le carnage, mais il

---

[1]) Voir Bess dans la «Realencyklopädie für protest. Theologie» (Herzog-Hauck), article: Falkenberg. M. l'abbé Henry Likowski travaille à élucider le procès lui-même d'après les documents conservés à Bâle.

[2]) Długosz IV, 214.

[3]) Monuments du droit polonais V, 197.

n'en avait pas moins les mêmes tendances. Il affirme de nouveau en effet, que le roi de Pologne et les princes de ce pays sont de faux chrétiens, que le roi doit perdre sa couronne et son pouvoir, parce qu'en véritable hérétique il triomphe des chrétiens avec l'aide des payens, parce que le crime de l'assassinat de Saint Stanislas retombe sur la Pologne entière! Et, prétend l'écrivain, on ne saurait considérer comme chrétiennes ces foules que le roi fait baptiser en masse, comme du bétail, sans aucune connaissance préalable de la religion. En outre, Falkenberg discute point par point la doctrine de Paul sur les rapports du pape et de l'empereur, et, à ce propos, il exalte le pouvoir impérial, flatterie qui ne pouvait manquer de toucher l'ambitieux Sigismond. Il dit expressément que, dans les choses temporelles, le monde entier est soumis aux ordres de l'empereur, représentant et successeur du Christ sur la terre. C'était en opposition directe avec la doctrine de Paul Włodkowicz que Falkenberg qualifie de docteur en droit non divin, mais papal, »legis doctor non quidem divinae sed papalis«, parce que Paul avait donné au pape la primauté sur l'empereur [1]). En dernier lieu, le pamphlétaire agite aux yeux des Allemands le terrifiant épouvantail de l'invasion slave imminente. Il raconte que le grand-duc de Lithuanie, Witold, enivré de sa victoire sur les Chevaliers teutoniques, s'est un jour vanté qu'il abreuverait bientôt ses chevaux dans le Rhin [2]). L'auteur comptait assurément que cette menace finale ferait le plus foudroyant effet. C'est pour la première fois qu'apparaît ce fameux spectre des Slaves envahisseurs; nous en devons à Falkenberg l'introduction dans la littérature.

Vers la même époque un certain Jean de Bamberg, docteur ès décrets vint seconder Falkenberg et lança

---

[1]) L. c. p. 207.
[2]) L. c. p. 231.

contre les Polonais une dissertation, où il essayait de démontrer, que les Teutoniques ont le bon droit de leur côté, et que la légitimité de leur mission justifie toutes leurs expéditions militaires.

Paul Włodkowicz répondit à ces deux adversaires par son ouvrage: De ordine cruciferorum et de bello Polonorum [1]). Ce long plaidoyer n'est pas capable d'éveiller un vif intérêt, d'abord parce que Włodkowicz n'ajoute guère d'arguments nouveaux à ceux qu'il a antérieurement produits, ensuite parce que dans les questions, que devait trancher le glaive seul, les mots ne pouvaient être que des mots, vides et creux. Dans la première partie de sa réplique, l'auteur, s'attachant à des questions générales, s'efforce de prouver l'illégalité de l'existence même de l'Ordre et s'élève contre les principes d'où il est sorti. Il conteste la légalité des documents sur lesquels les Chevaliers s'appuient; il refuse à ces Chevaliers le droit d'occuper des territoires et soutient qu'ils doivent restituer les domaines qu'ils détiennent. Le voeu de pauvreté est obligatoire pour tous les ordres religieux. Mais ils n'ont ni le caractère ni le but d'un ordre; ils abusent seulement du couvert de la religion, et en abusent pour commettre des cruautés: donc ils sont hérétiques. Dans la seconde partie, l'auteur discute gravement l'opinion selon laquelle les payens seraient dénués de tous droits et l'empereur maître tout-puissant de leurs terres. Włodkowicz prend ici la défense des infidèles; il condamne les théories exagérées de l'omnipotence impériale, combat Falkenberg et Jean de Bamberg. Quoiqu'il ait été soupçonné »d'avoir tenté par ses écrits de porter atteinte à l'autorité impériale«, il n'hésite pas à répéter son ancienne affirmation, que le pape est au-dessus de l'empereur et que celui-

---

[1]) Monuments du droit polonais V, 235. Cet ouvrage fut définitivement rédigé après l'élection du pape, c'est-à-dire, passé novembre 1417.

ci tient de celui-là son pouvoir et sa mission. Enfin, tout à fait dans les dernières pages, l'auteur s'occupe de la »guerre des Polonais«, seconde partie du titre de l'ouvrage. Si l'on a reproché au roi d'avoir pris pour auxiliaires des infidèles, il convient d'invoquer à la décharge de ce prince, qu'en certains cas une telle aide est permise, qu'il s'agissait ici de »se défendre«, »de soutenir une guerre juste«, à laquelle le roi avait été contraint.

Paul Włodkowicz invoquait à l'appui de sa thèse la littérature canonique fort connue; il en appelait, comme de coutume, au cardinal Zabarella; et, de plus, un de ses anciens maîtres, alors membre en vue du concile de Constance, Maurice Rvačka de Prague, vint lui fournir des arguments. Cet éminent théologien, »valentissimus theologus«, prit aussi le parti des Polonais dans leur querelle avec les Teutoniques. Paul lui emprunte des passages entiers et le cite souvent en confirmation de ses arguments (p. 268, 271, 272, 274).

Les deux nations slaves s' unirent donc pour protester contre les prétentions de l'Ordre, par la voix de leurs plus illustres représentants au concile. Cette joute oratoire, dont les détails seraient fastidieux, devient intéressante en tant que manifestation caractéristique de cet éveil de l' esprit slave qui surgit tout à coup, pareil à un fantôme vengeur, devant les yeux des Germains[1]). Dans ces débats de Constance, les Polonais eurent l'honneur d' être les défenseurs du monde slave et, en même temps, grâce à leur situation, les apôtres de la tolérance, les adversaires de la conversion par le glaive et le bûcher. Leur contradicteur, par la sauvage férocité de ses outrages, devait nécessairement scandaliser les esprits et nuire à sa cause même. L' Ordre teuto-

---

[1]) Voir Höfler, Sitzungsberichte der Wiener Akad. der Wissenschaften, 1879, t. 95, page 875—898. — Voir encore le même, tome 97 (1880) p. 886.

nique trouva en lui »a good hater«, un homme qui eût voulu chercher une revanche de la défaite de Grunwald, en faisant dresser des potences par le concile. La véhémence de ses expressions et de ses menaces ne parvenait pas à dissimuler la faîblesse de sa position offensive; et les deux adversaires eurent tort de porter le débat dans le domaine de la religion. Falkenberg traitait d'hérétiques les Polonais et Paul Włodkowicz. Celui-ci rejetait la même accusation sur le dominicain allemand et sur l'Ordre teutonique tout entier. C'est Falkenberg qui déplaça le champ du combat et déserta la région lumineuse des droits et des faits pour affronter les profondeurs mystérieuses de la conscience.

Pendant qu'une partie des membres du concile s'occupaient de ces querelles, d'autres affaires, d'un intérêt universel, attendaient leur solution. Au milieu de l'année 1415, Grégoire XII, après la déposition de Jean XXIII, renonça volontairement au Siège apostolique. Au mois de juillet 1417, on proclama l'obstiné Benoît XIII parjure et schismatique, et on défendit à tout fidèle de rester dans son obédience. Le schisme était donc écarté. Mais l'Eglise n'avait pas de chef; le concile, depuis le commencement de l'année 1415, dirigeait la barque de Saint-Pierre, mais il ne pouvait rester indéfiniment au gouvernail: il lui fallait, avant de clore ses délibérations, élire un pape qui reconnût et confirmât ses décisions et ses actes. Un parti s'était constitué et poussait vivement à la prompte élection de ce pape. Ce parti comptait dans ses rangs les cardinaux, les Espagnols, les Italiens et les Français. Le camp opposé, formé des Allemands et des Anglais, avec le roi Sigismond à leur tête, prétendait qu'il fallait d'abord commencer par les réformes, c'est-à-dire corriger les abus, redresser les erreurs, et ensuite seule-

ment procéder au choix du Souverain Pontife [1]). Les Polonais, à cet égard, prirent parti pour la nation allemande et Sigismond. Paul Włodkowicz, dans son traité »Des Annates«, n'avait-il pas soutenu, que le concile avait pour mission principale d'extirper les abus et de mettre un terme aux excès de pouvoir du Saint-Siège? En 1417, les cardinaux n'avaient-ils pas considéré André de Goslawice comme un des principaux agitateurs de l'opposition, et ne l'appelèrent-ils pas alors »l'ennemi avéré de l'Eglise romaine«? Quoique les actes officiels de cette période du concile gardent un silence surprenant sur Laskary, il est fort probable que celui-ci dut, en ces circonstances, déployer la plus grande activité. Les représentants de la Bohème, qui marchaient de concert avec les Polonais, ne manquèrent pas de se signaler par leur zèle à défendre la même cause. En mai 1417, Maurice Rvačka prit la parole pour réclamer une immédiate et catégorique réforme du clergé, et, en juin, Etienne Palecz renouvela la même motion [2]).

Au mois d'août de la même année, à une séance où assistait Sigismond, le représentant du roi de Pologne joignit sa voix à celle des membres de l'assemblée qui se plaignaient »d'avoir éprouvé de grands préjudices de la Curie romaine qu'il convenait de réformer«. On résolut donc de ne pas permettre l'élection avant l'accomplissement de cette oeuvre de régénération [3]). Et les exigences de la nation germanique étaient, dans bien des détails, conformes aux postulats émis par Paul dans son traité-programme [4]).

Finalement cependant l'opinion contraire prévalut. Le conclave se réunit en novembre 1417. Au milieu des

---

[1]) Voir Finke, Forschungen und Quellen zur Gesch. des Konst. Koncils p. 211.

[2]) Voir Hardt IV, 1287 et 1353.

[3]) Finke l. c. p. 217.

[4]) V. d. Hardt IV, 1419.

discussions qui le précédèrent, Nicolas Tromba ne contribua pas peu à incliner les esprits à la concorde[1]), et, avant l'ouverture de la réunion, Pierre Wolfram qui était chargé à cette époque de donner lecture de tous les programmes et documents, lut les anciennes prescriptions relatives au mode de procéder. On sait que le cardinal Otto Colonna, après plusieurs tours de scrutin, fut élu, le 11 novembre 1417, et prit le nom de Martin V. C'est ainsi que fut menée à bien la plus lourde tâche du concile[2]).

On pouvait s'attendre, après l'intronisation du pape, à ce que le concile ne se prolongeât plus longtemps. Il fallait donc se hâter de régler les affaires en suspens; il fallait apporter tous les efforts pour faire adopter les propositions qu'on avait à cuour. La nation germanique, dont faisaient partie les Polonais, rappela à plusieurs reprises à Martin V l'urgence d'assainir l'Eglise. Mais les Polonais évoquèrent en outre deux questions: l'une qui touchait aux plus hautes espérances, aux plus nobles devoirs de leur patrie, l'autre qui se rapportait aux funestes démêlés qu'ils avaient eus depuis de si longues années avec les Teutoniques. Cette dernière devait, sur la fin du concile, enlacer les Polonais dans les mailles d'une situation très difficile. Elle les poussa à des violences qui blessèrent et indisposèrent contre eux le nouveau Souverain Pontife.

Le règne de Jagellon avait assuré à la Pologne l'union avec la Lithuanie et ouvert à cette jeune société l'immense horizon de l'Orient. C'est vers ces régions que s'échappaient les pensées de la pieuse Hedvige, de l'entre-

---

[1]) Ibid. 1481.

[2]) Dlugosz dit IV, 208, que l'archevêque Tromba, obtint quelques voix, plures voces. C'est possible, quoique les autres sources ne confirment pas ce fait. Il est vrai que ces sources, sans mentionner les noms, nous apprennent que certains candidats eurent une ou plusieurs voix. Voir Fromme, Römische Quartalschrift (1896): Die Wahl des Papstes Martin V, p. 133.

prenant et hardi duc de Lithuanie Witold, enfin de Jagellon lui-même. Sous ce prince, politique et religion se donnent la main. La Pologne assume la mission de répandre le catholicisme, de relever de sa décadence et de son abaissement l'Eglise orientale, et nourrit l'espoir ou le rêve de la réunir à celle d'Occident.

C'est dans ce but, dans cette pensée, que fut fondée l'université de Cracovie, comme un grand foyer du catholicisme qui, de là, devait rayonner sur la Lithuanie, la Ruthénie et la Moldavie. Nous n'avons point à analyser ici et à décrire les progrès de cette idée et de cette tendance. Nous ferons seulement remarquer que Jagellon, dès avant le concile, désirait l'union des Eglises et était prêt à tout tenter pour y réussir. En août 1415, il envoya à Constance le dominicain Théodore de Constantinople, porteur d'une lettre »super reductione Graecorum«, sur l'entente avec l'Eglise grecque; on manque de renseignements plus précis sur cette mission et sur ses résultats [1]). En novembre 1415, Witold convoque dans le même dessein un synode d'évêques grecs à Nowogrodek, en Lithuanie. On y déposa de la dignité de métropolite de Ruthénie, l'indigne Photius, pour le remplacer par le Bulgare Grégoire Camblak, dont la vie exemplaire et la piété étaient de sûrs garants du zèle à remédier aux maux de l'Eglise et à la pousser à l'union avec Rome. Ces travaux préliminaires eurent pour conséquence la venue du métropolite Camblak au concile de Constance. Il y fit, le 19 février 1418, avec un nombreux cortège de princes et de personnages orientaux, une entrée pompeuse dont le chroniqueur du concile, Ulrich von Richenthal, nous a laissé une brillante description. La réception au consistoire pontifical eut lieu le 25 du même mois [2]). L'archevêque Tromba et Jacques, évêque de Plock,

---

[1]) Finke, Quellen p. 318.
[2]) Finke l. c. p. 238.

se firent les introducteurs de l'illustre arrivant, et ce fut l'allié des Polonais, l'éminent maître en théologie, Maurice Rvačka de Prague, qui prit la parole en son nom. Dans cette allocution, Maurice faisait ressortir les services rendus par le roi et le grand-duc à la cause de l'union, et affirmait l'obédience de ces princes au chef de l'Eglise romaine. Puis on lut les lettres de Jagellon et de Witold répétant les mêmes protestations de soumission.

Ce fut un acte solennel; mais de pareilles démonstrations n'assurent pas l'avenir, ne garantissent pas le succès. Celle-ci n'eut pas de suites importantes et passa presque inaperçue. Le terrain et les semences n'étaient pas encore suffisamment préparées. L'idée émise devant le concile de Constance devait encore sommeiller de longues années, pour revivre plus tard au concile de Florence[1]).

On revint ensuite aux contestations en cours. Outre les questions de principes, deux questions particulières furent résolues, mais à moitié seulement. L'opinion du Français Petit, qui justifiait le meurtre des tyrans, à propos de l'assassinat du duc Louis d'Orléans par le duc de Bourgogne, en 1407, ne fut pas réprouvée par le concile d'une manière assez péremptoire[2]). La grande majorité des Français, avec le fameux Gerson en tête, réclamaient et réclamèrent en vain un arrêt plus catégorique. La théorie de Falkenberg avait avec celle de Petit ceci de commun, qu'elle faisait également l'apologie du meurtre, non plus, il est vrai, d'un seul individu, mais d'une race entière. Les Polonais se flattaient en vain, que tout le concile se prononcerait dans ce débat. La similitude de situation et d'intérêts rapprocha d'eux une partie des Français et notamment Gerson, contre lequel d'ailleurs ce même Falkenberg venait d'écrire, au

---

[1]) Voir Prochaska, Przegląd powszechny (Revue universelle) 1896 (juillet) p. 50 et suivantes.

[2]) Hefele, Conciliengeschichte 7, 181.

sujet de l'affaire Petit, plusieurs pamphlets aussi plats que virulents [1]). Dans le premier cas, le concile s'arrêta à une demi-mesure, par égard pour les partis alors aux prises en France; dans le second, il se déroba encore, parce qu'en définitive l'agression de Falkenberg, quoiqu'il échafaudât son plaidoyer d'arguments empruntés à la religion, affectait un caractère purement politique et n'était que l'explosion d'une haine de race.

Gerson, dans son traité »Apologeticus« [2]), unit l'affaire des Polonais et celle de Petit; il se plaint de la lenteur et de l'indécision du concile dans ces deux procès, s'efforçant de pousser à une action énergique. On ne voulut néanmoins plus s'occuper de la cause française; mais les revendications polonaises troublèrent les solennités finales. Il faut presque le regretter. La réception de Camblak aurait clos par un acte élevé le rôle des Polonais à Constance; tandis qu' en évoquant derechef le procès de Falkenberg, ils faisaient renaître les désordres, et cela sans aucun avantage pour eux-mêmes. Aussi n'est-ce pas sans étonnement, qu'on les voit s'obstiner à ranimer ce débat. La fierté nationale blessée et exigeant absolument une satisfaction les excita sans doute; mais on eût pu parfaitement dédaigner cette diatribe rageuse. Il est vrai que derrière le pamphlet de Falkenberg se cachait l'Ordre teutonique lui-même; car l'écrit avait été soumis à Henry de Plauen, et si on ne l'approuva pas en totalité, on ne s'en sentit pas moins obligé envers l'auteur auquel, plusieurs années après, le grand-maître Paul de Russdorf fit payer quatre marcs. Cette modique récompense était proportionnelle à la bassesse des sentiments et du langage du vil factum. Mais les Polonais pouvaient-ils s'imaginer que, s'ils obtenaient du concile la réprobation de Falkenberg, cet arrêt porterait une atteinte mortelle aux entre-

[1]) Opera Gersoni (ed. du Pin) V, 1013.

[2]) Opera II, 386.

prises de l'Ordre et à ses prétendus droits? Pouvaient-ils supposer, que les Chevaliers qui, pour légitimer leur conduite s'autorisaient d'un privilège de Grégoire IX de 1234, cesseraient désormais de s'emparer des terres des infidèles? Ce n'était pas à Constance qu'on pouvait faire obstacle à de telles prétentions; le cliquetis des épées sur le champ de bataille de Tannenberg fut une réplique plus péremptoire aux empiètements teutoniques. Le conflit de la Pologne avec l'Ordre était d'une tout autre et beaucoup plus haute portée que le livre de Falkenberg; il dépassait même les moyens d'action et la sphère d'autorité du concile.

Malgré toutes ces raisons frappantes, les Polonais n'hésitèrent pas, dans les derniers jours du concile, à réengager l'affaire du fameux libelle diffamatoire. Ils en avaient précédemment saisi le tribunal; ils résolurent de la mener à bout. Le second traité de Falkenberg, en 1417, les irrita à nouveau et leur prouva que l'auteur, loin de renoncer à la lutte, n'avait été ni retenu, ni corrigé par le blâme de la commission du concile. Nous ignorons les démarches pacifiques, que les Polonais firent auprès du pape pour obtenir satisfaction; mais nous connaissons les scènes tumultueuses que provoquèrent leurs interpellations, à la 45-e et dernière séance du concile, le 22 avril 1418. L'assemblée était présidée par le pape; le roi Sigismond y assistait. Le cardinal Humbald venait précisément de lire la solennelle formule de clôture, et le dominicain Jean, évêque de Catane, commençait le discours après lequel on devait se séparer, lorsque Gaspard de Pérouse, qui se tenait à côté des Polonais[1]) et avait chaleureusement embrassé leur cause, s'avança au milieu de la salle et, au nom des ambassadeurs de Jagellon, rappela que le

---

[1]) Il y avait alors parmi les envoyés polonais Pierre Bolesta Pieskowski, protonotaire apostolique et curé de Lenczyca. Voir Lewicki, Codex epist. saec. XV, t. II, 91 et 102.

concile avait été convoqué pour réprouver et extirper l'hérésie, puis, parlant du pamphlet de Falkenberg condamné selon lui pour hérésie par la commission et par les nations, il exigea que le concile en séance plénière rendît le même arrêt, avant de se disperser. Dans le cas contraire, la Pologne en appellerait au prochain concile. Ce fut le signal d'un violent tumulte. Jean, patriarche de Constantinople, Jean, patriarche d'Antioche, et un religieux dominicain se levèrent aussitôt et déclarèrent qu'au sein de leurs nations il n'y avait point eu unanimité pour condamner Falkenberg comme hérétique. En présence de cette opposition, les avocats Simon de Theramo et Augustin de Pise, contestèrent aux précédents orateurs le droit de porter la parole au nom des nations qui ne les en avaient point chargés. Au milieu de la confusion et des rumeurs, Paul Włodkowicz se leva à son tour, dans l'intention de donner lecture de quelques documents et du texte de la protestation des Polonais. Alors le pape interrompit cette lecture et déclara solennellement qu'il se proposait de respecter toutes les décisions prises par le concile »conciliariter«, mais que les autres ne sauraient l'obliger en rien [1]). Malgré cette intervention du souverain pontife, Paul ayant voulu reprendre la parole, se la vit refuser par le pape. L'envoyé polonais se plaignit alors d'être la victime d'un passe-droit et en appela au prochain concile [2]). Après cet orageux incident, la clôture du concile fut définitivement prononcée.

Mais le rôle des Polonais ne se termina point là. Dès le commencement de mai, ils remirent l'acte d'appel aux notaires, en l'église des Franciscains [3]). Les envoyés polonais se réunirent alors au grand complet; un seul,

[1]) Voir, sur les paroles du pape, Funk, dans les Kirchengeschichtliche Abhandlungen (Paderborn 1897) p. 489 et suivantes.

[2]) Comparer le récit de cette séance chez Hardt IV, 1550 et Bess l. c. p. 416.

[3]) Codex cathedralis Crac. II, p. 432.

André Laskary, le champion du conciliarisme, était absent. Nous ne trouvons pas non plus son nom sur le document d'appel. Cette omission est d'autant plus étrange, que le délégué de Posen n'avait pas, que nous sachions, encore quitté Constance [1]). Nous sommes donc forcés de constater le fait, sans essayer d'en découvrir les causes secrètes. Le document précité expose toutes les phases de l'affaire, soutient que la commission désignée pour examiner le pamphlet l'a réprouvé comme »erroné, calomnieux, scandaleux et évidemmeut suspect d'hérésie«, ce qui est incontestablement la vérité; il ajoute que le collège des cardinaux et les nations ratifièrent cet arrêt et résolurent de porter la cause en séance publique du concile. On n'y fait mention d'aucune contestation dans les nations, et on ne dit pas non plus pourquoi le litige ne fut pas évoqué à l'assemblée générale. En tout cas on assure que ce ne fut ni par la faute des nations ni par celle des cardinaux. Puis on s'adresse au pape lui-même: on lui reproche de n'avoir pas permis, en dépit d'instantes prières et de démarches réiterées, de soumettre au concile entier l'affaire de Falkenberg. Ce faisant, il avait méconnu l'autorité des membres de cette haute assemblée dont l'opinion en matière de foi aurait dû lui être sacrée. D'ailleurs une pareille manière d'agir est d'autant moins justifiée que la Pologne est le rempart de la chrétienté et que ses princes ont récemment montré le plus grand zèle à la réunion de l'Eglise grecque avec Rome. Il ne reste donc plus à la Pologne qu'à en appeler au prochain concile.

Cette remise aux notaires de l'acte de protestation s'accomplit devant des témoins de diverses nations, en présence de Maurice de Prague et d'Etienne Palecz qui, en ces conjonctures, n'abandonnèrent pas les Polonais.

---

[1]) Une lettre de Jagellon, du 8 janvier 1418 (cod. Epist. II, p. 102) aux envoyés à Constance, le nomme expressément. Il est encore dans cette ville le 25 janvier (l. c. p. 106).

C'était une offense qui fut très sensible au pape. Le 4 mai se déroula une scène qui, par sa violence, mit en relief la surexcitation des esprits et des passions et dont le récit, peut-être un peu trop brutal, nous a été transmis par un envoyé anonyme des Teutoniques [1]. Ce jour-là, les membres laïques de l'ambassade polonaise pénétrèrent de force dans la demeure du pape à Constance. Le pape épouvanté s'enfuit, cherchant un refuge d'une chambre à l'autre. Cependant les Polonais, ayant demandé audience, le pape parut et leur dit qu'il n'avait encore jamais subi pareil attentat, qu'il était d'ailleurs prêt à conférer avec eux par l'entremise de délégués. Les Polonais lui remirent alors leur appel; le pape indigné leur adressa les plus sévères remontrances [2], leur faisant remarquer que cet appel ne procédait pas des princes, fils fidèles du Siège apostolique [3]. On se quitta avec une amertume réciproque. On pouvait même s'attendre à ce que cette manifestation entrainât une condamnation plus formelle de la part du Souverain Pontife.

Le 9 mai, fut tenu un consistoire public auquel on invita tous les envoyés polonais. Le roi Sigismond se rendit aussi à cette séance. L' avocat du pape (advocatus camerae) exposa les griefs et les plaintes contre les Polonais, contre les évêques qui en avaient appelé du pape au concile, contre Paul Włodkowicz qui, autrefois, dans son traité de 1415, avait attaqué l'autorité du pape et celle de l'empereur. Maurice de Prague défendit les évêques. Prenant ensuite la parole, Paul Włodkowicz affirma que toutes ces accusations étaient l'oeuvre des Chevaliers teutoniques, et que lui, en présentant ses thèses, s'était borné à réfuter les attaques de Falkenberg.

[1] Lettre anonyme au grand-maître. Archives de Koenigsberg, rapportée par Bess l. c. p. 452.

[2] His sie meineydir und sprach: Die Polan kemen mit gerauchten heubthen.

[3] L. c. dans la lettre du procureur Wormedith, p. 456.

Après plusieurs autres discours, le pape ordonna enfin de lire la minute relative à l'appel, minute provoquée par la conduite des Polonais et, en partie, dirigée contre eux. Néanmoins les autres envoyés et, en dernier lieu, l'archevêque de Gniezno lui-même, déclarèrent qu'ils persistaient dans leur résolution. Ils soupçonnaient évidemment dans l'attitude du pape l'ingérence et les intrigues des Teutoniques, et cette pensée ne pouvait qu'enflammer encore les esprits.

En conséquence, un mandat d'arrêt contre leurs personnes fut promulgué, avec interdiction de s'éloigner de Constance avant que leur cause eût été jugée. Cependant Falkenberg était en même temps traduit devant une nouvelle commission. Le 14 mai, fut rendu un arrêt aux termes duquel le pamphlet était condamné comme »erroneus, scandalosus, crudelis«. Toutefois les juges réservaient à une enquête ultérieure le soin de décider si cet écrit n'était pas entaché d'hérésie. En attendant l'arrêt définitif, Falkenberg devait rester en prison. Le 14 mai, il rétracta les propositions qu'on avait réprouvées.

En définitive, assure Długosz, les malentendus se dissipèrent entièrement [1]). Le 17 mai 1418, les Polonais, avec leurs »huit cents chevaux«, quittèrent la ville où venait de siéger le concile pour regagner leur patrie après tant de peines et de travaux. Nous savons néanmoins d'une autre source que ce départ ne s'effectua pas en complète harmonie réciproque [2]), que l'ambassade garda au pape une rancune qui se manifesta plus tard au détriment des intérêts polonais par le choix de Sigismond comme arbitre dans les démêlés avec l'Ordre teutonique.

Tout s'acheva donc au milieu d'un mécontentement que ne parvinrent pas à effacer les nombreuses faveurs

---

[1]) Hist. IV, 212.

[2]) Prochaska, Au concile de Constance, p. 67.

pontificales accordées alors à la Pologne, d'une irritation causée par la demi-solution donnée aux différends qui agitaient toute l'Europe orientale à cette époque et que des actes, mais non des exposés de principes, pouvaient seuls trancher à tout jamais.

Nous venons d'esquisser à grands traits le rôle de l'ambassade polonaise au concile, dans lequel le recteur, représentant de l'université de Cracovie, tint une place si prépondérante. La situation des envoyés y était des plus difficiles. Questions politiques et questions religieuses s'enchevêtraient, et les antagonismes nationaux compliquaient les délibérations de l'assemblée. De plus, le roi Sigismond, âme des débats, ne pouvait que les rendre plus embrouillées, avec sa politique vacillante qui le poussait tantôt du côté des Teutoniques, comme prince allemand, tantôt vers les Polonais, lorsque ses rêveries impériales le leurraient du mirage de la domination sur la Pologne et sur le monde. Par cela même que les Polonais étaient compris dans la nation germanique, ils se trouvaient dans la plus fausse des positions: séparés des alliés qu'ils avaient parmi les Français, ils se voyaient contraints de se solidariser avec ceux, qui se tournaient contre eux chaque fois que surgissait une question nationale.

Néanmoins, si le concile ne résolut pas les grands problèmes qui lui furent soumis, s'il ne fit pas droit aux hautes revendications qu'il examina, il n'en eut pas moins une grande influence sur le développement ultérieur de la pensée humaine en général et polonaise en particulier.

Les membres de l'université de Cracovie prirent une part trop active à ce concile pour que les travaux de cette assemblée n'eussent aucun poids sur les destinées de la

première grande école polonaise. Nous connaissons déjà quelques-uns de ces délégués. Paul Włodkowicz, surtout à cause de l'activité déployée à Constance et des affaires auxquelles il fut mêlé, devint par la suite une autorité dans les contestations avec les Chevaliers teutoniques. Désormais, le roi de Pologne s'en remît à son avis et recourut à son expérience, à son savoir, dans toutes les négociations avec l'Ordre. Celui-ci, de son côté, considérait Włodkowicz comme son plus redoutable adversaire. Le procureur de l'Ordre, dans un rapport envoyé de Rome, en 1424, au sujet de secrètes machinations tramées contre les Chevaliers, y soupçonne la main de Paul Włodkowicz »deme ich wol getruwe das her unserem Orden also findt ist« [1]. De professeur, il devint diplomate et agent politique, selon la coutume de cette époque. Les maîtres de Paris étaient sans cesse, eux aussi, occupés à des ambassades ou à des missions [2], au grand détriment de l'université et des études; car il ne faut pas perdre de vue que princes et rois fondaient des »studia generalia« en partie pour y trouver aide et appui dans leurs projets ainsi que dans leurs entreprises. L'université de Cracovie, en choisissant, dans la seconde moitié de 1418, dès son retour de Constance, Paul Włodkowicz comme vice-recteur, lui témoignait incontestablement son entière approbation, et prétendait ainsi le récompenser de ses efforts et de son zèle.

Outre Paul Włodkowicz, un autre représentant de l'université de Cracovie avec lequel nous ferons bientôt plus ample connaissance se montra à Constance, mais temporairement, amené par une affaire personnelle du roi Jagellon. En 1417, après la mort de sa seconde femme, Anne de Cilli, décédée en 1416, le roi conçut l'étrange

---

[1]) Prochaska, Codex Vitoldi n. 1126.

[2]) Denifle en faisant mention de ces pérégrinations dans le Chartularium univ. Paris. III. Introd. XIII, se demande avec raison: Quando igitur studuerunt?

projet d'épouser en troisièmes noces Elisabeth Pilecka, personne âgée et maladive, veuve de trois maris et mère de nombreux enfants. Alexandrine de Mazovie, soeur favorite du monarque, le poussait à ce singulier mariage. Le pays ne cachait pas son mécontentement de cette union, et il circulait de mordantes satires où elle était tournée en ridicule. Elle n'en fut pas moins conclue. Mais, comme Hedvige Pilecka, mère d'Elisabeth, avait jadis été la marraine du roi Ladislas, il existait entre les deux futurs époux une parenté spirituelle, »affinitas spiritualis«: il fallait donc une dispense pour lever cet empêchement. C'est pourquoi, en août 1417, le roi dépêcha dans ce but à Constance, André de Kokorzyn, docteur en théologie [1], qui, en 1408, avait été recteur de l'université, et était l'un des plus éminents théologiens de l'époque. Ce ne fut pas sans peine qu'il parvint à vaincre toutes les difficultés que rencontra sa mission. Długosz ajoute au récit de cet évènement, en manière d'appréciation, qu'il eût bien mieux fait de rompre cet »abominabile matrimonium«.

Nous avons déjà cité un troisième membre de l'université délégué à Constance, Pierre Wolfram »de Lamburga« (Lemberg, Léopol), comme il signe lui-même dans ses lettres. Ce personnage était loin d'avoir une haute valeur, quoiqu'il fût très remuant; il pensait à soi beaucoup plus qu'au bien public et son ardeur avait moins en vue le but à atteindre que la récompense probable. Extraordinairement retors et souple, c'est le type du courtisan, perpétuellement à l'affût de bénéfices et habile à s'insinuer dans les bonnes grâces des grands de ce monde. Il était au concile, non comme représentant de l'université dont il était membre, mais en qualité de

[1]) Długosz, Opera omnia IV, 205. Il fut choisi parce qu'il était particulièrement bien vu d'Elisabeth. En 1410, il en avait obtenu la cure de Lancut, et cette grande dame ne cessa jamais par la suite de lui témoigner la plus effective bienveillance. Voir M. l'abbé Fijałek. Etude sur l'hist. de l'un. p. 123.

procureur ou de suppléant de l'évêque de Cracovie, Adalbert Jastrzembiec[1]. Il ne tarda pas à acquérir un certain relief, grâce à son habileté et son superbe organe qui lui valut la fonction de lecteur des ordres du jour et des décrets, en presque toutes les séances publiques du concile. Pour reconnaître ses bons offices, on le fit collecteur des redevances obligatoires prélevées en Pologne par la cour de Rome. Il vivait dans une telle intimité avec Nicolas Tromba, que celui-ci le prit avec lui, sans doute en qualité de secrétaire, lors du conclave pour l'élection du pape. Il parvint ensuite à capter entièrement la faveur du nouveau pontife, Martin V. En décembre 1417, le pape, »en récompense de ses nombreux services«, le nomma chanoine de Saint-Florian, et cela à l'encontre de la volonté du roi qui voulait élever à cette dignité son propre secrétaire Zbigniew Oleśnicki[2]; en janvier 1418, il est confirmé dans sa charge de collecteur des revenus pontificaux et de nonce du Saint-Siège en Pologne[3].

Wolfram jette des regards avides de tous côtés et cette cupidité l'expose à des querelles avec ses compatriotes et ses rivaux, comme celle qu'il eut avec Pierre Bolesta; il marchande sa fidélité au prix de récompenses honorables; il ne tient pas absolument à rester dans son pays, surtout si on lui offre des postes qui lui conviennent mieux ailleurs, à Rome par exemple, où de plus grands que lui vinrent chercher un asile et une patrie. »Où que je sois, je prouverai irréfutablement que je suis né en Pologne de parents illustres«. Ses lettres, d'une latinité médiocre, sont redondantes, mais parfois pleines de fantaisie; il y cite les auteurs classiques, Cicéron, Quintilien, Ovide, invoque l'opinion de Socrate,

---

[1]) Voir Lewicki, Cod. epistol. II, N. 74 et 75.

[2]) Voir Theiner, Monumenta Pol. II, n. 20; et aussi Caro, Liber cancellariae Stan. Ciołek II, 218 et le Cod. epist. (Lewicki) II, n. 74.

[3]) Theiner l. c. n. 21.

d'Epicure et même de Pétrarque[1]) Au commencement de 1418, il est très bien noté chez Martin V; il dit que les petites entrées du Vatican ...secretiores postes palatii lui sont accessibles à toute heure, malgré qu'il n'ait aucun titre à cette confiance[2]). Evidemment il était en grande faveur à la cour pontificale. Aussi, de retour en Pologne, vers la fin de 1418, Pierre Wolfram envoie des lettres à Rome, communique au pape des nouvelles du pays, sollicite d'autres marques de bonté, bref, se pose en agent pontifical[3]). Cette attitude ne pouvait manquer de mécontenter Jagellon; aussi sans parler de nombreuses autres plaintes, en 1423, le roi accuse nettement Wolfram d'abus de confiance, à tel point que le pape se croit obligé de prendre la défense de son zélé serviteur[4]). En somme, ce fut une individualité de second ordre, comme il y en eut beaucoup à Constance, à la suite des grands dignitaires ecclésiastiques et séculiers. Mis en avant par son titre de membre de l'université, il parvint par son savoir-faire, sinon à la gloire, au moins à une notoriété aussi grande qu'enviée.

Le chroniqueur du concile raconte que les Polonais à leur départ de Constance avaient huit cents chevaux[5]); cette brillante troupe était formée par les cortèges des évêques et des seigneurs. Le faste connu de l'archevêque ajouta certainement à la pompe déployée par l'ambassade dans toutes les occasions où elle se produisit en public; mais sans nous attacher à faire ressortir ce côté pittoresque, il sera beaucoup plus intéressant pour nous d'essayer de pénétrer dans l'âme de ceux qui quittaient Constance, de

[1]) Lewicki, Codex epist. II, n. 76 et 82.
[2]) L. c. n. 80.
[3]) L. c. n. 90 et 91.
[4]) Prochaska, Codex Vitoldi n. 1086 et 1087, année 1423. Wolfram arriva alors à Rome.
[5]) Hardt IV, 1583.

constater jusqu'à quel point l'assemblée contribua à élargir leurs pensées et leurs sentiments, et de quelles acquisitions morales ils firent bénéficier leur pays. Nous connaissons assez exactement les honneurs qui échurent à la Pologne et à ses représentants. A la fin du concile, Martin V renouvela le titre de vicaires de l'Eglise romaine dans les provinces de Pskow, de Nowogrod et la Samogitie, donné par Jean XXIII au roi Jagellon et au grand-duc Witold: c'était charger ces princes de l'apostolat en Orient. L'archevêque rapporta de Constance la dignité de primat de Pologne; on confirma André de Goslawice dans sa dignité d'évêque de Posen [1]); et ce ne furent pas là sans doute les seules distinctions accordées.

Mais qu'importe; qu'importent ces titres et ces bénéfices éphémères? Occupons-nous plutôt de la puissante action qu'exerça le concile sur la vie intellectuelle de l'Europe. Les plus vastes intelligences de ce vieux continent s'y trouvèrent réunies; tout ce qui brillait alors par la science ou le talent convergea vers cette petite ville pour y délibérer sur le sort du royaume du Christ et des royaumes terrestres; ce fut l'assemblée des souverains de l'Eglise, des nations et du monde scientifique. Car chacun des grands personnages qui y prit part s'était adjoint les savants les plus doctes pour s'éclairer de leurs conseils et de leurs connaissances. La chancellerie pontificale notamment y amena des hommes de la plus rare culture, remplis d'enthousiasme pour les nouveautés écloses sous le souffle des littératures classiques ressuscitées. L'âme de ce mouvement si décisif dans l'histoire de la renaissance fut, à Constance, le fameux Poggio Bracciolini. Le concile ecclésiastique était aussi, comme nous l'avons vu, un congrès politique. Grâce à Poggio et à ses amis, il devint une réunion scientifique, qui marque un tournant dans la voie du progrès en Europe.

---

[1]) Voir Korytkowski, Les archevêques de Gniezno. II, 45.

Les secrétaires du pape et Poggio en particulier mirent à profit leur séjour à Constance pour faire des excursions dans les monastères de Reichenau et de St. Gallen; ils en fouillèrent les bibliothèques presque délaissées et mirent au jour des manuscrits d'auteurs classiques inconnus ou oubliés depuis des siècles. C'est à ces recherches que nous sommes redevables d'un grand nombre de discours de Cicéron, des Institutions de Quintilien, des oeuvres d'Asconius Pedianus et de beaucoup d'autres écrivains [1]). Des collections enfouies sous la poussière des cloîtres, la lumière de l'antiquité, étouffée depuis des siècles, jaillit soudain et rayonna. Les manuscrits étaient apportés à Constance, et les fervents admirateurs des anciens saluaient chaque nouvelle conquête avec un redoublement de surprise et de joie. C est ainsi que, plus que tout autre évènement historique, le concile de Constance contribua à éveiller dans les esprits l'amour de Rome et de la Grèce.

Le mouvement de la renaissance, qui s'était déjà rapidement développé en Italie, transporta pour quelques années son foyer en Suisse et concentra à Constance ses principales forces. De là, cette lumière dut se répandre plus loin, ne serait-ce que parce que quelques humanistes, cédant aux invitations de nouveaux Mécènes, consentirent à se diriger vers le Nord. Ainsi, Henri de Beaufort, évêque de Winchester et oncle du roi Henri V, ayant admiré les travaux des secrétaires du pape, convia Poggio à venir en Angleterre. Il est vrai que le séjour de ce dernier dans cette contrée ne fut signalé par aucun progrès éclatant dans les nouvelles études; il dut néanmoins y jeter des semences qui fructifièrent plus tard [2]). Quelques années après (1439—1443), un parent de l'évêque de Winchester, le prince Humfrey de Gloucester, fils de Henri IV, fonda la biblio-

---

[1]) Voir là-dessus Voigt: Die Wiederbelebung des klass. Alterthums (2) I, 235 et suiv.

[2]) Voigt l. c. p. 256.

thèque d'Oxford, où il plaça, outre les livres du moyen âge, les oeuvres classiques et celles des auteurs italiens [1]). A Constance, le roi Sigismond engagea à son service le jurisconsulte humaniste Pier Paolo Vergerio qui passa le reste de sa vie au milieu des »barbares«, et mourut en Hongrie [2]). Nous ne saurions déterminer exactement, quelle situation il occupa ni quelle fut son influence. Le moment était prématuré pour que ces messagers de la civilisation puissent pénétrer dans des pays encore plongés en plein moyen âge. Le milieu dans lequel ils eurent à agir ne pouvait ni les apprécier suffisamment ni les comprendre, encore moins profiter pleinement des idées dont ils étaient les propagateurs convaincus.

Les envoyés polonais au concile pouvaient d'autant plus aisément prendre part à cette fraîche efflorescence des belles-lettres que le cardinal François Zabarella, l'ami de la cause polonaise, l' ancien professeur de Paul Vladimiri et d' André Laskary était, lui aussi, un partisan passionné de la vie nouvelle. C'est lui qui avait amené à Constance le célèbre Grec, Manuel Chrystoloras, le premier maître qui ait enseigné le grec; c'est à sa suite que vint au concile Vergerio dont le cardinal florentin fut le constant protecteur. Zabarella se proposait de composer, en collaboration avec Vergerio, un traité sur »la métrique«, destiné à initier les contemporains aux règles et à la prosodie de la poésie antique [3]). Il est donc certain que »le princes des juristes« avait ouvert son âme aux courants d'humanisme, qui se répandaient alors de plus en plus sur toute l' Italie. Mais en Pologne, ni les esprits, ni le terrain n'étaient aptes à recevoir les semences nouvelles. Sans doute les délégués polonais durent emporter de Constance plus d'un ouvrage qu'ils s'y étaient procurés;

---

[1]) Rashdall: The universities of Europe II, 2. p. 463—4.
[2]) Voigt l. c. p. 275.
[3]) Voir Voigt l. c. I, 232, 436. II, 384.

peu toutefois qui dépassassent la limite de la littérature du moyen âge. On voit encore aujourd'hui à la bibliothèque de l'université de Cracovie ces livres qui des mains des professeurs passèrent dans cette collection qu'on commença de former au XV-e siècle. Le premier fonds de cette bibliothèque fut constitué en grande partie de »codices« venus de Prague; comme on le sait, quantité de manuscrits furent tirés de cette cité et vinrent alimenter la science des maîtres de la jeune université. Sczekna et Isner surtout se montrèrent pleins d'ardeur pour ces acquisitions dont ils firent don plus tard à l'université. A ce premier fonds s'ajoutèrent les ouvrages rapportés de Constance, tels que les »Commentaires de Saint-Thomas sur Aristote«, achetés par Paul Vladimiri [1]), et divers traités théologiques ayant appartenu à Pierre Wolfram [2]). Ces modestes témoins prouvent que le séjour des professeurs de Cracovie à l'étranger ne fut pas stérile au point de vue de la science. Vraisemblablement ils recherchèrent et trouvèrent une foule d'écrits peu connus en Pologne et, parmi les traités de philosophie et de théologie, il dût bien se glisser quelques ouvrages d'humanistes, tels que Pétrarque, et certainement plus d'un classique latin. Sur ce point, il est vrai, nous en sommes réduit aux hypothèses.

Un fait plus certain, plus important, plus fécond en résultats, fut la venue en Pologne de deux savants Tchèques qui, à Constance, avaient constamment appuyé et défendu les Polonais dans l'affaire Falkenberg, et à qui la netteté de leur opposition au mouvement hussite rendait impossible le retour dans leur patrie. Il est à peu près avéré que Maurice Rvačka, qui avait passé quelque temps à Cracovie dans les premières années qui suivirent la création de l'université, y retourna en quittant Constance. Mais

---

[1]) Wislocki, catalogue Nr. 769 et 1693.

[2]) Voir Catalogue des manusc. N. 1596. Voir aussi Nr. 344.

ce qui ne fait aucun doute, c'est que l'excellent professeur de théologie, Etienne Palecz, l'un des plus grands adversaires des hussites, s'établit en Pologne immédiatement après le concile. Il siège, en 1420, au synode de Wieluń, en qualité d'archidiacre de Kalisz, et, la même année, se trouve à Breslau au nombre des Polonais envoyés auprès du roi Sigismond; nous le rencontrons enfin en mission à Posen, en 1422 [1]). Nous ignorons quelles furent ses fonctions à l'université; mais c'est bien grâce à lui et à Maurice Rvačka en grande partie que la Pologne ne se laissa pas entraîner dans l'agitation hussite et que l'université de Cracovie prit envers cette doctrine une attitude résolument hostile.

C'est donc le concile de Constance qui pesa ainsi, d'une façon indirecte, à la vérité, mais néanmoins très sérieuse, sur les destinées de l'université de Cracovie. Parmi d'autres détails de moindre portée, nous signalerons l'acte relatif aux Cisterciens polonais. De 1403 à 1426, Jean Stechir, sans doute parent de Nicolas Tromba qu'il accompagna au concile de Constance, était abbé du monastère de Mogila. Ladislas Jagellon avait déjà obtenu à Rome, en 1401, un privilège en vertu duquel tous les cisterciens des couvents polonais, désireux de compléter leurs études, devraient se rendre à l'université de Cracovie [2]). A Constance, ce privilège fut renouvelé et étendu. Jean Stechir contribua sans doute à ce résultat; Jean XXIII lui avait accordé, ainsi qu'à ses successeurs, le privilège de faire usage des ornements pontificaux.

Au concile de Constance, le général des Cisterciens, à la suite des démarches de l'archevêque Tromba, d'André, évêque élu de Posen, et de Jacques, évêque de Płock, promulgua, le 25 juin 1417, un règlement prescrivant aux

---

[1]) Voir dans Časopis Musea Královstvé Českého 1895, le travail de Jaroslav Bidlo: Česti emigranti v Polsku, p. 234—236.

[2]) Fijałek, Jacques de Paradis, p. 16.

abbés Cisterciens des provinces de Gniezno, de Magdebourg, de Gran, de Riga, de Prague et de Léopol d'envoyer dorénavant les religieux et novices de leur ordre faire leurs études à Cracovie; les Cisterciens polonais devaient diriger leurs étudiants exclusivement sur Cracovie; il était fait une exception en faveur de l'université de Paris qui, principal foyer de la science théologique, occupait alors une situation tout à fait à part. Le général des Cisterciens annonce en même temps que le roi Jagellon met à la disposition de la jeunesse studieuse de l'ordre, une maison avec chapelle et dépendances, à Cracovie; cette maison et ses habitants seront placés sous la direction et la protection des cisterciens de Mogila [1]). Par là se trouvait favorisé le développement de l'université; en outre, ce qui donnait réellement à cette décision une grande signification, c'est qu' elle mettait fin à l'invasion des étrangers qui, jusqu'alors avaient trouvé un refuge dans les couvents de Citeaux. Cet ordre, établi en Pologne depuis le XII-e siècle, s'y était promptement répandu et y était devenu un agent de germanisation: il se recrutait en grande partie à l'étranger et ne se mêlait aucunément à la vie nationale [2]). Pousser les cisterciens vers l'université de Cracovie et désigner cette école à ceux qui résidaient en Pologne, comme la seule source de leur instruction, c' était en quelque sorte opposer une digue au danger et remédier au mal contre lequel, dès 1285, protestaient les ordonnances synodales de l'archevêque Jacques Swinka. Les effets de ces dispositions se firent sentir aussitôt: les registres matricules universitaires de 1420 portent toute une liste de cisterciens des cou-

---

[1]) Codex diplom. univ. Crac. I, n. 61. On avait pris les mêmes mesures en faveur de Heidelberg, en 1388. Voir Thorbecke, Geschichte der Univ. Heidelberg, pag. 20.

[2]) Malecki, Histoire et littérature, p. 300. Toutefois il est probable que ces sévères prescriptions étaient surtout dirigées contre Prague et les hussites.

vents de Mogila, Paradis, Lekno, Lend, Jendrzejów, Koprzywnica. Cependant on n'apporta pas une stricte rigueur à assurer l'exécution de la mesure édictée, car la maison particulière promise aux Cisterciens ne leur fut de longtemps accordée. Aussi, même encore au commencement du XVI-e siècle, trouve-t-on des avertissements aux Cisterciens d'avoir à observer les anciens règlements.

Le roi Jagellon qui avait déjà prodigué les bienfaits à l'université, désirait maintenant que le pape Martin V reconnût et sanctionnât les bénéfices et revenus dont avait été dotée la nouvelle école. En ce qui concernait les bénéfices ecclésiastiques, l'agrément du Saint-Siège était indispensable; ils ne pouvaient devenir la propriété de l'université que du consentement de la suprême autorité de l'Eglise. — Aussitôt après la clôture du concile, Jagellon adressa à cet effet une lettre au pape[1]. A ce moment, le pape avait déjà confirmé les fondations, mais la chancellerie romaine avait négligé d'expédier les documents. Peut-être quelque question de principe en avait-elle retardé l'expédition[2]; le roi néanmoins soupçonnait que ces atermoiements étaient l'oeuvre des intrigues »d'un certain Pierre, homme de basse extraction, jaloux du bien général et ne se souciant que de gains et profits«; ce sont les menées de ce personnage, dit le roi, qui ont retenu les pièces dans les bureaux de la chancellerie pontificale. Les paroles méprisantes de Jagellon viseraient-elles le fameux Pierre Wolfram? C'est fort possible et très vraisemblable. Nous savons déjà que Wolfram ne perdait jamais de vue ses propres intérêts et qu'après le concile il fut particulièrement bien vu de Martin V; d'autre part, nous n'ignorons pas que par sa conduite il provoqua plus d'une fois le mécontentement de Jagellon et s'attira la colère royale.

---

[1]) Codex diplom. univ. Crac. I, n. 63. Quant aux dates, voir Fijalek, Jacques de Paradis, p. 183.

[2]) Ibid. p. 124.

La bulle pontificale relative aux dotations de l'université ne fut expédiée en Pologne qu'en octobre 1419 [1]).

Ce fut le dernier acte se rattachant aux fastes du concile, qui eût trait à l'université de Cracovie. Nous avons parcouru cette période si importante dans les annales de l'Europe et de l'Eglise, en faisant ressortir tout ce qui s'y passa de marquant pour l'histoire de la vie morale et intellectuelle de notre pays. Pour compléter ce tableau, nous avons jeté un rapide coup d'oeil sur l'avenir. D'après tout ce que nous avons exposé, on peut conclure que les Polonais, sans jouer le premier rôle à ce grand congrès européen, y tinrent cependant une place fort honorable. A côté d'affaires d'une nature spéciale, telles que le conflit de la Pologne avec l'Ordre teutonique, les envoyés de Jagellon prirent part aux débats sur des questions générales. Dans le domaine religieux, ils secondèrent vaillamment les protagonistes du conciliarisme, et, plus tard, par l'intervention de Nicolas Tromba, ils contribuèrent peut-être d'une manière décisive à l'heureuse élection du pape, élection qui mit fin au schisme désastreux. Par la mission de Grégoire Camblak ils remirent en vue la question de la réunion des Eglises. Enfin ils confirmèrent expressément l'indépendance du monde slave, l'émancipation de la Pologne, la légitimité de sa mission civilisatrice en Orient. C'était jeter le gant à l'impérialisme du moyen âge, qui s'était toujours arrogé le droit de protéger et même de dominer l'Europe orientale. L'Europe orientale, par la voix de la députation polonaise, rappela au monde que si la maxime: rendre à César ce qui est à César, est fort juste, il y a aussi ici-bas des choses qui ne relèvent pas de César, et qui n'en sont pas moins royales et grandes. C' est l' université de Cracovie qui projeta sur l' Orient ces vivifiantes clartés: elles inondent en même temps l' aurore de cette école. A certains égards

---

[1]) Cod. diplom. univ. Crac. I, n. 65.

l'action des députés polonais devança l'époque et les conceptions de l'époque. Le moyen âge considérait les infidèles comme hors la loi. On proclamait, au nom de la foi, qu'il fallait, ou les convertir, ou les exterminer et les dépouiller de biens que des chrétiens étaient seuls dignes de posséder [1]). La théorie de Paul Vladimiri affirmant que les infidèles ont aussi des droits, qu'il convient de respecter, fut une conquête de l'humanisme [2]).

Le professeur cracovien inscrivit donc sur son drapeau une devise de progrès et lutta pour ce généreux principe. Et c'est pourquoi dans les annales de l' humanité, tout aussi bien que dans celles de l'université de Cracovie et du monde slave, le nom de Paul Vladimiri a des titres particuliers à un souvenir reconnaissant et ineffaçable.

---

[1]) Gerson Opera II, 247, en parlant de cette doctrine, ajoute: in hac fundari putatur ab aliquibus Dominorum Prutenorum adversus infideles debellatio suorumque bonorum et Dominiorum conquisitio.

[2]) Bess, dans la Realencyklopädie für protest. Theologie (Article Falkenberg), le reconnait lui-même.

CHAPITRE IV.

L'université pendant la seconde moitié du règne de Jagellon. (1410—1434).

Service public des professeurs de Cracovie. — Paul Vladimiri et son rôle dans le conflit de la Pologne avec l'Ordre. — Phases de ce conflit. — Arrêt rendu par Sigismond à Breslau. — Les Polonais en appellent au pape. — Les Italiens en Pologne. — Relations de Jagellon avec Milan et Florence. — Paul Vladimiri en mission à Rome. — Solution définitive de l'affaire de Falkenberg, en 1424. — Mort d'André Laskary. — Dernières années de Paul Vladimiri; sa fin. — Caractéristique de son oeuvre.

Développement de l'université, nouvelles fondations et créations de chaires. — Les facultés. — Faculté des arts ou de philosophie. — Son enseignement. -- Tâche des maîtres. — Les chanoines de Saint-Florian et leurs fonctions. — Disputes à la faculté des arts.

Faculté de médecine. — La médecine et son enseignement au moyen âge. — Maîtres médecins; Jean de Saccis. — Cette faculté manque des conditions indispensables à sa vitalité et à son développement.

Faculté de droit canon. — Devoirs et dotations des juristes. — Les décrétistes les plus marquants: Jacques Zaborowski, Jean Elgot, Nicolas de Błonie. — Les décrétistes au service des évêques et du roi. — Compétition au sujet du royaume de Witold.

Faculté de théologie. — Ressources dont dispose cette faculté; grades qu'elle confère. — Tendances et méthodes de la théologie d'alors. — L'université et la faculté de théologie citadelles contre l'hérésie

de Huss. — Plans pour ramener la Bohème; disputes avec les Hussites. — Les partis en Pologne à l'égard de ces plans. — Nicolas Kozłowski et André de Kokorzyn. — L'éloquence de la chaire. — Mérites de l'université sous ce rapport.

Hae sunt Marthae matres sollicitae quae circa frequens fidei ministerium satagentes turbantur erga plurima, écrivaient les maîtres de Cracovie aux pères réunis au concile de Constance [1]), comparant les universités à des Marthes qui s'embarrassent du soin de bien des choses. La volonté des princes qui appelaient ces grandes écoles à la vie, imposait en effet aux membres de ces institutions les nombreux et divers devoirs de Marthe. En premier lieu, ils étaient tenus de dispenser leur savoir aux jeunes gens, mais, d'autre part, ils devaient le mettre au service des monarques et des besoins de leur temps; car en ouvrant ces »studia«, les fondateurs étaient avant tout poussés par des considérations d'utilité pratique. Ce qui paraît être le but secondaire des écoles modernes, la préparation à la lutte pour la vie privée et publique, constituait au moyen âge la raison d'être principale des écoles supérieures. Un souverain, en créant une université, se flattait d'avoir ainsi sous la main des gens capables de le guider, de le conseiller dans toutes les complications politiques auxquelles il pourrait être mêlé. Que la civilisation, la propagation du savoir souffrissent de cette déperdition, de cet émiettement des forces scientifiques, c'était une considération moins importante au moyen âge. Le progrès, l'avancement de la science n'étaient pas l'idéal de ceux qui fondèrent ou protégèrent ces foyers d'études. Aussi la science suivit-elle les sentiers battus, s'en tenant aux livres prescrits, consacrés par l'usage. Un homme du moyen âge se préoccupait par dessus tout d'acquérir et de commenter l'héritage du passé, sans se tourner vers de nouveaux horizons.

---

[1]) Cod. dipl. univ. Crac. I. p. 113.

»Le soin de bien des choses« fit donc descendre les maîtres de l'université dans l'arène politique, et nous avons précédemment eu à apprécier le principal représentant de ce genre de professeurs. Nous allons maintenant examiner comment la nouvelle école répondit sous ce rapport aux intentions de son fondateur; nous essayerons ensuite de retracer l'histoire de son essor dans la seconde période du règne de Jagellon.

I.

Paul Vladimiri, à son retour de Constance, ne put se reposer longtemps dans la paix des travaux scientifiques et des tranquilles occupations de professeur de l'université. Il avait montré pendant le concile de telles aptitudes politiques, une connaissance si complète des relations de la Pologne avec l'Ordre teutonique qu'il était hors de doute, qu'en cas de besoin, le roi ne manquerait pas de l'employer aux négociations nécessitées par les querelles sans cesse renaissantes entre les deux adversaires. Toute la politique polonaise tournait alors autour de cette grave question.

Le différend que le concile de Constance n'avait pu ni trancher, ni aplanir, fut porté devant un autre tribunal, celui du roi Sigismond. Il s'agissait de décider de la souveraineté sur la Poméranie, les territoires de Chelm, de Michalow et la Samogitie. La Pologne et la Lithuanie soumettaient ainsi à cet arbitre leurs plus essentiels intérêts; pour l'Ordre, c'était une question de vie ou de mort. Une grande assemblée devait se réunir à Breslau, en 1420, et dissiper toutes les incertitudes. La députation polonaise qui se rendit dans cette ville, comprenait en majeure partie des délégués qui avaient déjà combattu pour la cause nationale à Constance, et Paul Vladimiri était toujours l'âme et l'interprète de toutes leurs revendications. A côté de ce maître, se trouvait un allié tchèque, Etienne Palecz

qui, depuis le concile résidait en Pologne, où il avait obtenu la dignité d'archidiacre de Kalisz.

Maître Paul commença par rédiger un mémoire où il exposa tous les griefs, toutes les prétentions des Polonais[1]). Il y faisait un résumé historique des phases du conflit jusqu'à ce jour, discutait le bien fondé des demandes polonaises et des exigences teutoniques et terminait par un appel à la justice et à l'impartialité de Sigismond. Néanmoins les choses prirent une tournure fort défavorable pour la Pologne, et l'arrêt d'arbitrage fut entièrement conforme aux désirs des Chevaliers teutoniques. Il provoqua, en Pologne et en Lithuanie, la plus vive surexcitation; la délégation protesta contre la sentence inique intervenue[2]), et l'on résolut bientôt de prendre une revanche et d'obtenir une décision équitable devant un autre tribunal, celui du pape Martin V qui réparerait les fautes de son rival dans le gouvernement du monde. A cet effet, Ladislas Jagellon envoya une ambassade à Rome. Le roi souhaitait que le pape modifiât, ou plutôt cassât l'arrêt de Sigismond, qu'il adjugeât à la Pologne et à la Lithuanie les territoires contestés, qu'il voulût bien enfin se prêter à une réforme radicale de l'Ordre teutonique, afin de rendre impossible à l'avenir les agressions des Chevaliers contre les princes chrétiens[3]). Paul Vladimiri fut désigné pour cette mission à Rome, conjointement avec le Milanais, Jacques de Paravesino[4]). Les lettres de créance leur furent délivrées le 23 novembre 1420[5]). L'affaire eut cette fois encore plus de retentissement que de résultats; elle irrita les esprits, dans le pays et à l'étranger, émut les passions et aiguisa les plumes.

---

[1]) Lites ac res gestae (Działyński), III, 192—215.
[2]) Ibid. p. 215.
[3]) Prochaska, Codex Vitoldi, p. 509.
[4]) Lites ac res gestae, p. 218.
[5]) Prochaska, Codex Vitoldi, p. 503.

Le compagnon de Paul Włodkowicz, Jacques de Paravesino était un de ces Italiens qui, à cette époque, se trouvaient en assez grand nombre en Pologne. Jagellon entretenait d'amicales relations avec divers Etats italiens: les besoins du commerce avaient contribué à faire naître ces rapports que, plus tard, l'antagonisme avec Sigismond ne fit que resserrer, le roi s'étant naturellement rapproché des adversaires méridionaux de l'empereur. Les Florentins considéraient Jagellon comme un bienfaiteur, et se rappelaient avec reconnaissance que leurs compatriotes avaient toujours trouvé bon accueil à la cour de Pologne: le monnayeur Léonard Badtoli, entre autres, était de Florence. En 1406, les Florentins envoyèrent au roi deux lions, en témoignage de gratitude pour son infatigable bienveillance [1]. Mais c'est avec les ducs de Milan que l'entente était la plus cordiale. Jagellon aimait à rappeler le souvenir de Jean Galeas Visconti qui gouverna de 1385 à 1402, et parlait avec complaisance du »ferventissimus amor« qui les unissait [2]. En 1390, figurent dans les comptes de la cour de Jagellon, les dépenses occasionnées par la réception d'un ambassadeur envoyé par le duc de Milan à la reine Hedvige [3].

Il est possible que ce soit cette princesse angevine qui ait noué ces relations et les ait léguées à la Pologne. L'amitié de la cour de Pologne avec Philippe Marie Visconti, second fils de Jean Galeas et chef de l'Etat, à partir de 1412, fut peut-être plus étroite encore. Jagellon avait un chenil et des valets de chiens (canistae) milanais [4]; car les princes Visconti étaient renommés par leurs meutes et par leurs talents cynégétiques. Ces chiens

[1] Voir Sokołowski-Szujski, Cod. epist. saec. XV, I, p. 25.

[2] Caro, Liber cancellariae Stan. Ciołek, II, 83.

[3] Voir Piekosiński, Comptes de la cour du roi Ladislas (Cracovie 1896), p. 44.

[4] Ibid. p. 394 et 556. — Voir aussi Burckhardt: Cultur der Renaissance, I, 12 et 14.

étaient dressés à chasser la bête, et quelquefois l'homme. En échange de ces présents, Jagellon envoyait au duc des faucons et des chevaux [1]). Ces communications ne furent pas sans influence sur la Pologne et y amenèrent plus d'un homme de valeur, comme, par exemple, ce Jacques de Paravesino, que Jagellon, dans une missive au duc Philippe, appelle »notre commun serviteur«, »utriusque nostrum fidelis«. Il se peut qu'il soit arrivé à Cracovie en même temps que l'évêque de Milan, Barthélémy Capra qui, sur l'ordre du pape, vint en Pologne, en 1419, dans le dessein de réconcilier cet état avec les Chevaliers teutoniques [2]). A partir de cette date [3]), Jacques fit de longs séjours dans le pays, et chaque fois que des affaires importantes exigeaient d'actives et intelligentes démarches auprès du Saint-Siège, c'est lui que Jagellon envoyait toujours à Rome. En 1425, le roi le recommande au pape, et rappelle à cette occasion que Paravesino l'a fidèlement et fréquemment servi à Rome [4]).

L'ambassade de 1421 fournit à Paul Włodkowicz l'occasion de déployer la plus énergique et la plus habile activité. Le pape Martin V, le 13 mars 1421, chargea le cardinal de Saint-Marc, Guillerin, de réunir toutes les pièces du débat pendant entre la Pologne et les Teutoniques. Chacun des deux partis dressa donc une liste de ses voeux et doléances; Paul Włodkowicz parvint à se procurer une copie des documents présentés par les Chevaliers [5]), et écrivit alors un second mémoire: »Ad impugnandum privilegia Cruciferorum«, par lequel il se proposait de rallier à la Pologne l'opinion publique et

---

[1]) Liber canc. Stan. Ciołek, I, 195.

[2]) Comptes de la cour de Jagellon, p. 534. Liber canc. Stan. Ciołek, II, 112.

[3]) Codex Vitoldi, p. 1039.

[4]) Prochaska, Codex Vitoldi p. 701.

[5]) Lites ac res gestae I, 2, 1.

celle des médiateurs appelés à se prononcer sur la question. Ce mémoire, écrit avec autant de verve que de sagacité, est un des meilleurs ouvrages du maître cracovien[1]. L'auteur recherche d'abord les causes historiques de l'introduction des Teutoniques en Pologne, expose les agissements des Chevaliers et fait ressortir leur dépravation. Il insiste surtout sur ce que cet ordre, essentiellement hospitalier, veut absolument se transformer en ordre militaire; il pèse la valeur des privilèges qu'ils ont extorqués sous les plus fallacieux prétextes, et dont il met en doute la légitimité, tout en signalant les contradictions. Enfin il prouve qu'en somme l'Ordre relève de Rome, et non de l'Empire, que l'Ordre s'est plusieurs fois soustrait à cette dépendance en plaçant les territoires qu'il venait à occuper, la Samogitie par exemple, sous la protection de l'empereur, faisant ainsi acte »d'ennemi de l'Eglise romaine« (p. 314).

C'était donc l'éternel antagonisme entre la papauté et l'empire que réveillait ici Włodkowicz et cela avec d'autant plus d'opportunité qu'on s'attendait alors à voir le pape protester contre la sentence rendue par Sigismond, à Breslau, sentence qui avait soulevé les Polonais d'indignation. Au sujet de cette querelle locale, de ce conflit polono-prussien, s'accusait la séculaire hostilité des deux puissances universelles du moyen âge, dont l'une, l'Empire, voulait réduire l'Ordre à n'être qu'un vassal de l'Allemagne, tandis que l'autre ne voyait là qu'une institution religieuse, nécessairement sous l'autorité du Saint-Siège. Cette rivalité fit naître des controverses sur le point de savoir, quel était en l'espèce le médiateur régulier, ayant qualité pour prévenir et étouffer par la parole, par la plume et par des actes l'effusion du sang et les luttes meurtrières[2].

---

[1]) Lites ac res gestae III, 294—337.

[2]) Voir Caro, Geschichte Polens, III, 494—5.

Après l'empereur qui, en 1420, avait pris l'affaire en main, le pape allait s'en occuper à son tour. La Pologne se tournait vers ce dernier, le suppliant de guérir une fois pour toutes les blessures qui s' envenimaient sans cesse davantage, et, conformément à l' arrêt pontifical de 1339, arrêt pleinement favorable à la Pologne, de daigner prononcer la parole décisive, seule capable de mettre un terme à ces perpétuels démêlés. On s'efforçait d'écarter tous autres arrangements et décisions intervenus au cours de ce long conflit, en leur déniant la moindre signification ou portée légale. Les instances des envoyés polonais, d'une part, et la pression du Saint-Siège, de l'autre, amenèrent les plus éminents jurisconsultes italiens à se mêler au débat et à y donner leur avis. Le différend des Polonais avec les Teutoniques fut passé au crible de la science européenne. Paul Włodkowicz inspira sans aucun doute plus d'un des savants italiens qui élevèrent la voix en cette occasion; lui qui résidait alors à Rome, jouissait en ces matières d' une autorité incontestée et avait dédié son traité à un interlocuteur anonyme [1]). Tous ces savants affirmèrent catégoriquement le bon droit de la Pologne, absolument indépendante de l' Empire, refusant nettement à Sigismond le droit de s'immiscer dans les affaires intérieures de ce pays, et, par conséquent, infirmaient la validité de la sentence de Breslau. C' est dans ce sens que se prononça Dominique de Sancto Gemignano, docteur du Décret et professeur de droit à Florence, connu par ses commentaires sur le recueil des canons [2]); il réprouva l'arrêt de Breslau et fit remarquer que »rex Poloniae non recognoscit imperatorem in superiorem« [3]), expressions qui reviennent dans tous les mémoires d' alors. Jean Milis, docteur utriusque juris et avocat, écrivit aussi deux dis-

---

[1]) Il l'apostrophe souvent ainsi: Carissime.

[2]) Schulte, Geschichte der Quellen des canon. Rechts, II, 294.

[3]) Lites ac res gestae... III, 224. Voir notamment p. 239.

sertations[1]. Dans la première[2], il soutient que le pape est le seul juge compétent dans le procès entre l'Ordre et la Pologne, qu'il doit annuler la sentence de Breslau, et ordonner l' exécution des ordonnances de 1339, au profit de la Pologne. Dans la seconde[3], il démontre les droits de la Lithuanie sur la Samogitie qui, atteste-t-il est comprise dans les limites »intra limites« de la Lithuanie. C'était ici pénétrer au coeur même du débat. Le grand duc Witold, en effet, ne désirait rien si ardemment que la possession de la Samogitie, et, pour l'Ordre, cette contrée était comme un pont jeté entre la Prusse et la Livonie. Aussi l'objet de la guerre de 1410 avait-il été avant tout la Samogitie[4]. Jean Milis, considéré alors comme un des avocats les plus habiles à plaider les causes compliquées, prenait donc hautement parti pour la Lithuanie. Avec non moins de vigueur, Gaspard de Pérouse, le même qui, à Constance, avait si souvent pris fait et cause pour les Polonais, venait maintenant défendre l'indépendance du roi de Pologne contre les prétentions de l'Empire[5]. Enfin le collège des jurisconsultes de l'université de Padoue émit aussi son opinion en la matière: le 4 mars 1421, ils proclamèrent collectivement que le pape avait seul qualité pour être arbitre entre les Polonais et l'Ordre, et que l'arrêt de Breslau devait être rapporté[6]. Le maître florentin, Dominique de S. Gimignano et le Siennois, Franchinus de Castillione[7], se rallièrent à l'avis des Padouans qui comptaient parmi eux des savants

---

[1] Schulte, ibid. 299.

[2] Lites ac res gestae... III, 247.

[3] Ibid. p. 263.

[4] Jaroslav Goll dans les «Mittheilungen des Instituts für österreichische Geschichte», Bd. XV, 450.

[5] Voir Lites ac res gestae... III, 265 et Hardt, Acta Concilii Constant. IV, 1552.

[6] Lites ac res gestae... III, 276.

[7] Ibid. III, 291 et 293.

comme Raphael Fulgosus et le célèbre professeur Prosdocimus de Comitibus[1]).

Les plus hautes intelligences et les autorités les plus vénérées avaient donc, comme on le voit, été appelées à faciliter la solution espérée. En même temps les représentants de l'Ordre et de la Pologne luttaient à Rome à coups de parchemins, et, à force de documents, tentaient de convaincre les esprits et de rectifier l'histoire. Les Polonais enseignaient au pape la géographie des lointains pays du Nord; selon une lettre du procureur de l'Ordre, ils lui ont présenté une toile peinte »ein gemolit tuch im gleichnisse einer mappe mundi«[2]), pour lui montrer que la terre de Chelm et la Poméranie sont enclavées dans les frontières de la Pologne. Toutes ces négociations n'aboutirent à aucun résultat positif; le pape obsédé simultanément par l'Ordre teutonique et par les Polonais, accablé de protestations et de demandes, ne put ni n'osa prendre aucune résolution catégorique. Le roi Sigismond, de son côté, exigeait qu'en cassant l'arrêt de Breslau, on n'offensât ni sa majesté, ni ses droits. En novembre 1421, le pape envoya dans le Nord un nonce chargé d'étudier la question sur place et de transmettre à Rome le résultat de ses recherches. Ce fut à maître Antoine Zeno, docteur ès décrets et référendaire pontifical, que l'on confia cette mission[3]). Néanmoins l'Ordre protesta immédiatement contre ce choix et refusa de se soumettre à cet arbitrage. Il s'en tenait à la sentence de Breslau et considérait l'initiative du pape comme le fruit des intrigues, des fausses informations de Jacques de Paravesino et de Paul Włodkowicz. Il voyait dans Antoine Zeno la créature d'une cabale organisée par une coterie milanaise. C'était, prétendait-il, un intime favori du cardinal Branda, le pro-

---

[1]) Voir sur lui Schulte l. c. 279, 7 et 298.
[2]) Codex epistolaris saec. XV, T. II, p. 119.
[3]) Codex epistolaris s. XV, II. p. 128—129.

tecteur et le défenseur de la Pologne, originaire, comme lui, du duché de Milan. Un troisième Milanais, le chargé d'affaires du roi de Pologne, Jacques de Paravesino, avait déterminé le pape à désigner Antoine Zeno pour cette enquête [1]).

La protestation des Chevaliers paralysa donc à ses débuts l'action du légat récemment nommé. En même temps, le roi Sigismond se plaignait à Rome de cette ambassade et obtenait de Martin V des lettres infirmant les pouvoirs des l'envoyé [2]). En dépit de ces entraves, celui-ci entreprit une vaste instruction et interrogea une foule de témoins sur les points en litige, interrogatoire partial, puisqu'il se borna à écouter les dépositions et les arguments des Polonais. Cette procédure, après avoir rempli le second semestre de 1422, se prolongea jusqu'au commencement de l'année suivante. Elle porta spécialement sur toute une série de questions relatives aux droits de la Pologne sur les territoires contestés, à la validité de l'arrêt de Breslau, à la compétence, tant de l'empereur que du pape, et aux rapports de la Pologne avec l'Empire. Quantité des sommités de l'époque défilèrent devant le légat du pape et rendirent témoignage au nom de la Pologne et en faveur de ses droits. Nous signalerons entre autres, les professeurs de l'université de Cracovie, Stanislas de Skalmierz et Jacques de Zaborów, docteur ès décrets [3]); à côté d'eux figure Etienne Palecz, qui avait assisté à l'assemblée de Breslau [4]). Citons encore quelques prélats remarquables de cette époque: le primat, l'évêque de Posen André Laskary, Jacques Kurdwanowski, Pierre Wolfram de Leopol, et, parmi les jeunes gens, Stanislas Ciolek, chantre de Cracovie, Michel Lasocki, clerc de Plock,

---

[1]) Codex epistolaris T. II, p. 130.

[2]) Ibid. p. 141.

[3]) Lites ac res gestae II, p. 83, 84 et 90.

[4]) Ibid. p. 131.

notaire apostolique et impérial. On est frappé du grand nombre des Italiens qui se trouvaient alors en Pologne, et qui, sans doute à cause de leurs connaissances en droit, étaient occupés dans les chancelleries. Outre Jacques de Paravesino qui séjourna de nouveau en Pologne, en 1422, et prit part au procès, nous rencontrons plusieurs autres Milanais, nommément Gabriel Antoine de Bossis, notaire public [1]), Pierre et François de Crivellis [2]), Isidore de Annono [3]). Il y a aussi des Florentins: un certain Nerius, par exemple, et Leonardus [4]). Les signatures d'Antonius, de Leonardus et d'Isidorus, »Italici«, se lisent au bas d'un acte contemporain de l'évêque de Cracovie, Adalbert Jastrzembiec[5]). Ces noms qui, pris séparément, disent peu de chose, montrent avec force, si on les considère dans leur ensemble, jusqu'à quel point la civilisation méridionale avait insensiblement fertilisé de sa bienfaisante rosée les contrées du nord, et comment cette immigration de petites gens put faire naître et se propager jusqu'aux confins du monde chrétien de grandes idées et de grands courants intellectuels.

C'est au milieu de ces pourparlers longs et stériles qu'éclata, en 1422, la guerre avec l'Ordre teutonique. Cette guerre se termina par une paix boîteuse, en apparence avantageuse pour la Pologne, mais qui, malgré quelques concessions, n'en laissa pas moins subsister toutes les causes de haine réciproque. Paul Włodkowicz, envoyé à Rome, vers la fin de 1421, y séjourna, à ce qu'il semble, assez longtemps, car nous l'y retrouvons encore en 1424,

---

[1]) Ibid. II, 98.

[2]) Ibid.

[3]) Ibid. II, 85.

[4]) Ibid. II, 85. Nerius est mentionné dans les comptes de Jagellon, p. 556.

[5]) Codex diplom. univ. Crac. I, p. 143. Antonius et Leonardus, Florentins, «mercatores nostri dilecti» en qualité de fermiers des salines de Jagellon, en 1425, voir Ulanowski, Libri formularum (1888) p. 80.

sans que dans l'intervalle il soit, que nous sachions, retourné au pays. Après l'arrêt de Breslau, la Pologne froissée s'était tourné vers Martin V; irritée contre Sigismond elle avait donné toute sa confiance au Souverain Pontife qui, d'ailleurs, ne cessa plus de poursuivre l'apaisement des divisions et de multiplier les marques de sa sollicitude pour les Polonais. C'est à ce moment que se joua le dernier acte de l'affaire Falkenberg. Au consistoire du 17 janvier 1424, le pape confirma la sentence rendue par ses commissaires en cette cause, et Falkenberg renouvela solennellement la rétractation de ses calomnies[1]). On le tira alors de sa prison. Nous ignorons les motifs de cet acte. Il se peut que Martin V ait voulu par là marquer ses excellentes dispositions à l'égard de Jagellon, dont il attendait une ferme et catégorique déclaration contre les Hussites. Paul Włodkowicz assista au consistoire pontifical et fut témoin de l'évènement qui, en quelque sorte, couronnait de succès les efforts, qu'il avait déployés pendant le concile de Constance. Son ancien compagnon et ami, André Laskary, était aussi présent à cette séance. Au commencement de 1423, il s'était rendu au concile de Pavie, transporté ensuite à Sienne; il passa en Italie toute l'année 1423 et une partie de 1424[2]). Cet ancien et constant partisan de la suprématie des conciles consacra tous ses soins, à Pavie et à Sienne, à la défense des principes dont il était pénétré depuis sa jeunesse. Bientôt après, se sentant vieux et las, il songea à prendre du repos et adressa une supplique au pape pour être relevé de ses fonctions d'évêque. Non me inveniat praelatum sic inutilem dies mortis[3]); il invoquait, à l'appui de sa demande, son grand âge et le péril du Hussitisme, auquel il ne se sentait plus la force de tenir tête. Il se

---

[1]) Voir Lewicki, Codex epistolaris saec. XV, II, p. XXXVII et 170.
[2]) Lewicki l. c. p. 175.
[3]) Lewicki l. c. p. 198.

proposait, paraît-il, de se retirer au couvent de Melk, pour y méditer sur sa fin prochaine ainsi que sur ses espérances déçues et ses projets avortés. Du reste, il n'avait qu'à regret accepté de succéder, en 1414, à son cousin, Pierre Wysz, sur le siège épiscopal de Posen, se croyant indigne d'occuper cette haute situation [1]). Ce fut pourtant un évêque remarquable, qui sut, malgré la lourde tâche à laquelle il était assujetti, concilier l'amour de la science avec tous ses autres devoirs.

»Ac te nocturnis juvat pallescere cartis«, chantait en son honneur un apologiste posthume [2]). Il mourut à Posen, en 1426, accompagné des regrets universels des fidèles de son diocèse; et celui qui avait été son camarade d'études, le compagnon de ses travaux et de sa vie, l'ami de tous les instants jusqu'aux derniers jours, lui ferma les yeux à son lit de mort: un sermon du moyen âge atteste en effet qu'André Laskary mourut entre les bras de Paul Włodkowicz.

A partir de cette date, le plus méritant des professeurs de l'université, dans la phase initiale de son existence, échappe presque complètement à nos regards. Il n'est pas question de lui dans les troubles hussites qui éclatèrent peu après; son nom ne figure pas sur l'acte des décrétistes de Cracovie (1430), dirigé contre les ambitieuses convoitises de la royauté par Witold. En 1432, sa voix se fit entendre pour la dernière fois: il s'agissait encore d'un démêlé de la Pologne avec l'Ordre teutonique. L'Ordre avait, en 1431, rompu la paix conclue avec la Pologne, et, faisant invasion dans le pays, ravageait la Kujavie et la contrée de Dobrzyn. Paul Włodkowicz adressa alors à Zbigniew Oleśnicki une épître où il reprenait

---

[1]) Długosz Hist., IV, 168.

[2]) Voir la pièce de vers que lui a consacrée Martin de Slupca et l'oraison funèbre prononcée par le chanoine Nicolas, dans Brückner, Comptes rendus de l'Académie des sciences T. XVI, (1892) p. 326, 367.

ses anciens arguments, ses anciens anathèmes[1]). Il y déplore l'abominable dévastation des territoires polonais, flétrit la cruauté des Teutoniques et ne croit pas à la possibilité d'un accord avec cette »secte« qui ne devrait pas être tolérée par l'Eglise. C'est toujours le même cri d'indignation d'autrefois, la même note s'échappant des lèvres du polémiste sous le coup de récents outrages et de récentes spoliations[2]).

Paul Włodkowicz passa sans doute ses dernières années dans cette quiétude presque monacale, après laquelle avait vainement soupiré son fidèle ami, l'évêque de Posen. Depuis quelque temps déjà il était curé de Saint-Gilles, à Klodawa. Grâce à ses instances, le roi Jagellon consentit, en 1429, à installer à Klodawa des Chanoines de Latran, et l'église de cette localité fut érigée en collégiale[3]). Długosz autorise à supposer que Paul, sur la fin de sa vie, entra dans cet ordre; et il raconte que des gens avides profitèrent de cette circonstance pour le dépouiller des bénéfices dont il jouissait. Cette belle existence, si remplie d'utiles labeurs, s'éteignit le 11 mars 1435.

Le grand historien polonais, Długosz, lui a consacré quelques chaleureux éloges. Il célèbre en ce vaillant écrivain l'amour profond de la science et de la patrie, la persévérance à défendre en toute occasion les intérêts nationaux. »Il s'absorbait tellement dans l'étude que, plongé dans les livres, il eût oublié de prendre ses repas, si ses serviteurs ne fussent venus l'arracher à ses recherches«.

---

1) Ms. Czart. 232. Date: mense martio 1432, Paduae. Que signifie ce «Paduae»? — On l'ignore. Nous doutons fort que Paul se soit encore trouvé en Italie, sur ses dernières années.

2) Voir Zeissberg, Poln. Geschichtsschreibung, p. 171.

3) Voir Długosz, Hist. IV, 567 et Łaski, Liber beneficiorum, II, 451.

Pendant tout le règne de Jagellon, depuis l'année de la fondation de l'université, Paul Włodkowicz s'acharna à ses incessants travaux, devint le guide intellectuel de cette école et son plus illustre représentant. Grandi au milieu de l'impression causée par le grand fait historique de l'union de la Lithuanie avec la Pologne, il fut le plus zélé confesseur des principes sur lesquels cette union reposait et qui commençaient à être mis en pratique. Si l'Ordre teutonique avait jusqu'alors tenté de conquérir les âmes en assujettissant les contrées de l'Orient, c'était désormais sous l'étendard arboré par l'union qu'allait se poursuivre l'oeuvre civilisatrice de la propagation du christianisme. Sans doute l'Ordre continuerait ses empiètements, sous l'égide de la puissance universelle de l'Empire; mais la Pologne saurait s'opposer à ces prétentions illimitées, à ces visées ambitieuses, et, affirmant son indépendance, son autonomie, poserait des bornes aux usurpations étrangères, assumerait fièrement le rôle régénérateur qui lui incombait. Ainsi s'écroulaient les fondements mêmes des idées du moyen âge, et la Pologne n'a pas la moins glorieuse page dans l'histoire de ce relèvement du monde. Du sein de cette institution destinée par Jagellon à subjuguer pacifiquement les âmes, à éclairer les intelligences et les consciences, s'éleva la voix du grand jurisconsulte Paul Włodkowicz [1]). Les paroles fermes et énergiques de ce maître furent comme un brillant commentaire des faits historiques, un plaidoyer en faveur des projets du roi et de la mission nationale.

Si nous avons tellement anticipé sur l'avenir à la suite de ce grand homme, c'est qu'il fut le type le plus remarquable et, en même temps, le plus caractéristique des professeurs de l'université au berceau. Voyons maintenant

---

[1]) Voir Lewicki, La révolte de Swidrygiello, 1892, p. 205 206. Le même: Quelques mots sur la réunion de la Lithuanie à la Couronne, 1893, p. 23.

ce que devint l'école, pendant la seconde moitié du règne de son fondateur.

II.

Le roi Jagellon tint rigoureusement la promesse par laquelle il s'était engagé, lors de la création du »studium generale«, à veiller sur le développement de cette université. Les rapports que le souverain eut avec son école, tout d'abord intimes, ne firent avec le temps que le devenir encore davantage; et les preuves de la faveur royale, les témoignages de l'affection du monarque allèrent se multipliant. En 1417, lorsque Paul Włodkowicz prend à Constance la défense de la cause polonaise, le roi se félicite des nombreux bienfaits dont la nouvelle institution a gratifié la République [1]). Dans une lettre de 1418, Jagellon écrit en ces termes au pape Martin V [2]): J'aime l'université comme ma propre fille, je partage ses peines et ses alarmes. »Ma fille«, dit le roi, en parlant de l'école cracovienne, employant le titre affectueux que les rois de France donnaient à l'université de Paris. Et les actes correspondaient aux paroles. L'installation du collège jagellonien laissait alors beaucoup à désirer et présentait de nombreux inconvénients. Dans la maison qu'il occupait avaient lieu les cours, les »exercitia«, les controverses, et, en même temps, cette maison servait de demeure (commoda) aux maîtres. En 1417, on résolut de remédier à ces défectuosités. L'université fit l'acquisition, pour la somme de trois cents marcs, de deux maisons qui autrefois avaient formé un même tout avec le »collegium«, mais qui, depuis, étaient devenues la propriété de juifs. L'une de ces bâtisses se trouvait à gauche de l'ancien collège, rue Sainte-Anne, près des murs de la ville et de

---

[1]) Codex diplom. univ. Crac. I, 119.

[2]) Ibid. p. 121.

la porte appelée »porte juive«. Un terrain adjacent en dépendait. L'autre était située derrière le collège. Le »studium« de Cracovie qui jusqu'alors n'avait eu à sa disposition que le bâtiment à l'angle de la rue Jagellon et de la rue Saint-Anne, s'agrandissait donc dans de larges proportions, et sur la rue Sainte-Anne, et sur la rue Jagellon. Jagellon confirma ces achats par privilège du 19 août 1417. Cette amélioration fut décidée, dit le document [1]), »sur les instantes prières de la très illustre princesse Elisabeth, reine de Pologne, bienfaitrice du studium sus-nommé«. Le roi désirait ainsi assurer la gratitude de l'université à sa femme, Elisabeth Granowska, qu'il venait d'épouser au mécontentement général de la nation. Nous rappellerons que précisément en ce même mois d'août, l'un des meilleurs professeurs de l'université, André de Kokorzyn, s'était rendu au concile pour solliciter la dispense nécessaire pour ce mariage.

L'année même de la mort de Jagellon, le collège prit une nouvelle extension dans la direction de l'église Saint-Anne. La construction en pierre appartenant au juif Isaac et située rue Sainte-Anne, près de la porte juive, devint, en février 1434, la propriété de l'université. Le palatin de Cracovie, Pierre Szafraniec, la paya quatre-vingt-onze marcs, probablement de ses propres deniers, à l'intention de son salut personnel et en souvenir de son défunt frère Jean; par là ils assurait aussi une demeure convenable aux »altaristes« dotés par sa famille et rattachés à l'université [2]).

C'est ainsi que, sur la fin du règne de Jagellon, le collège principal de l'université se trouva installé dans un local assez vaste et répondant aux divers besoins de l'école, des maîtres et des élèves. Il est vraisemblable qu'il

---

[1]) Codex diplom. univ. I, 118.

[2]) Codex diplom. univ. Crac. I, 182. Cette vente suscita plus tard certaines difficultés; voir ibid. p. 184; mais cela n'entraîna pas l'annulation de la nouvelle acquisition de l'université, voir p. 186.

occupait tout l'emplacement actuel de la bibliothèque, rue Jagellon et rue Sainte-Anne. On avait fait de sensibles progrès depuis la modeste maison du coin, destinée primitivement à contenir le nouveau studium.

Et simultanément le roi, ou d'autres bienfaiteurs, multipliaient les donations, assurant ainsi la dotation des maîtres. La fondation de Pierre Wysz, de l'année 1401, commençait à produire ses fruits, par suite du décès ou de la renonciation de ceux qui jusque là avaient détenu les bénéfices qu'elle accordait à l'université. En 1422, Stanislas de Skalmierz, docteur ès décrets, est déjà en possession de l'un des canonicats du château; en 1428, le professeur de théologie, François Creysewitz de Brieg, obtient l'autre canonicat de la fondation Wysz [1]). Les chapelles de Sainte-Marie-Madeleine et de Saint-Adalbert passent également aux mains de maîtres de l'université; ce sont des prébendes »sine cura«, sans obligations paroissiales. François de Brieg, mentionné plus haut, est préposé à la première, dès 1422, tandis que maître Jean de Radochonce est pourvu de la seconde, à la même époque [2]).

A ces anciennes largesses venaient maintenant s'en ajouter de nouvelles. En 1415, Beata, veuve du maréchal de la couronne, Dimitri de Goraj, fit don à l'université d'une partie de sa propriété de Boszczyn [3]). Cet acte généreux montre assez que les particuliers, eux aussi, ne tardèrent pas à entrer dans les vues du roi et eurent la vraie compréhension des besoins du pays. Beata l'accomplit »propter Deum et pro salute animae suae«, ainsi que le rapporte un document ultérieur. En 1431, l'université acheta de Martin Byrowo de Przybynice la seconde moitié de la terre de Boszczyn; cet achat fut notamment effectué par les maîtres du collège des artistes, au prix de

---

1) Codex diplom. I, 140 et 164.
2) Codex diplom. I, 140 et 131.
3) Codex diplom. I, 105.

80 marcs. Dès lors tout ce domaine est géré par les mandataires de l'université à laquelle il appartient [1]).

C'est encore en 1415 que fut faite au profit de l'université la fondation de Niemierza de Krzelow, chanoine de Cracovie et custode de Saint-Florian. Ce personnage est déjà pourvu de ces titres, en 1396; le roi en fait son intermédiaire auprès du chapitre de Cracovie [2]). Niemierza était apparenté à l'illustre famille des Tenczyński; sa soeur Catherine avait épousé le fameux Jean de Tenczyn, castellan de Cracovie, l'un des bienfaiteurs de l'université à son berceau et l'exécuteur des dernières volontés de la reine Hedvige. Ce chanoine avait déjà fondé, en 1403, en l'église cathédrale, un autel sous le vocable de Tous-les-Saints, et l'avait doté de la terre de Wengrce, acquise dans ce but [3]) En 1411, Pierre de Marcinowice joignit à cet autel la prébende de la chapelle de Sainte-Elisabeth, à Kobierzyn, avec tous ses revenus [4]). Niemierza transféra aux maîtres de l'université, en 1415, le patronage et le droit de présentation à cet autel, en spécifiant qu'aussitôt qu'une vacance se produirait, ils devraient nommer à ce poste quelqu'un d'entre eux, Polonais, ancien ou actuel professeur [5]).

La fin de l'année 1418 fut marquée par un nouvel acte de munificence de Jagellon, en reconnaissance peut-être des grands services rendus à la couronne par la grande école, pendant le concile de Constance. Le 22 décembre, ce prince céda aux maîtres de l'université et, conjointement, à l'abbé de Mogila [6]) le patronage de l'église Sainte-Anne qui jusqu'alors avait relevé du roi. Les Szafraniec, infatigables donateurs, suivirent bientôt l'exemple du souve-

---

[1]) Codex diplom. I, 167.
[2]) Codex epistolaris, T. II, p. 26.
[3]) Codex diplom. un. I, 60.
[4]) Ibid. p. 94.
[5]) Codex diplom. I, 106.
[6]) Ibid. I, p. 122.

rain. En 1420, Jean, vice-chancelier de la couronne, et son parent Pierre, fondèrent en leur nouvelle chapelle de la cathédrale l'autel Corporis Christi et le dotèrent du village de Bogucice. En même temps l'université était chargée de présenter désormais au choix de la famille Szafraniec »les altaristes« pris parmi les maîtres ou les élèves de théologie ou de droit canon [1]). La liste de ces bienfaiteurs s'augmente, en 1425, d'un nouveau nom, Jacques de Boturzyn. Il s'engage, par acte solennel, à présenter dorénavant à l'évêque de Cracovie un des »docteurs, maîtres, bacheliers ou étudiants en théologie ou en droit canon«, à l'exclusion de tout autre candidat, lorsqu'il s'agirait de pourvoir à la cure d'Igolomia dont il était le collateur [2]). Ces fondations ne venaient pas directement en aide aux maîtres professant au studium de Cracovie, car elles ne réservaient pas les bénéfices à un »actu legens« c'est-à-dire à un membre du corps enseignant de l'université; elles les assuraient néanmoins à des gens munis de titres universitaires ou à des élèves de l'école de Cracovie, et ces encouragements ne contribuèrent pas peu à attirer des disciples à l'université, à soutenir cette institution dans la haute mission scientifique et sociale qu'elle avait assumée.

Mais voici, toujours en 1425, un acte royal qui a directement trait aux maîtres enseignants. En 1401, lors de la donation des prébendes de la collégiale de Saint-Florian aux professeurs de l'université, Jagellon en avait excepté les charges de praepositus et de custode. En 1425, il supprime une de ces restrictions et décide qu'après la mort de Niemierza de Krzelow, la custodie reviendra à l'un des professeurs, docteurs ou maîtres de l'école de Cracovie [3]). C'était un pas de plus vers l'attribution de tout

---

[1]) Ibid. I, p. 128.
[2]) Codex diplom. I, 149.
[3]) Codex diplom. I, 151.

le chapitre de Saint-Florian aux professeurs de l'université. Bientôt après, en 1427, Niemierza étant mort, un des maîtres lui succédait, et simultanément l'évêque de Cracovie, Zbigniew Oleśnicki, fondait à Saint Florian un nouveau canonicat. A cette occasion le prélat reconnaissait hautement les grands services rendus par l'université, le zèle à défendre la foi, à extirper l'ivraie, et déclarait qu'il fallait augmenter le nombre des maîtres [1]). Le nouveau canonicat créé par Oleśnicki fut pourvu sur les revenus de la custodie. Custode et nouveau chanoine furent astreints tous les deux à enseigner, à prendre part aux leçons et disputes, comme les autres chanoines. C'est ainsi que s'affirmait la sollicitude de Zbigniew Oleśnicki pour l'université, sollicitude dont nous aurons encore à signaler tant de marques.

En 1433, Zbigniew approuva, en qualité d'évêque de Cracovie, une autre fondation due à deux personnages très peu connus: Dorothée Jägerdorff, veuve d'un bourgeois de Cracovie, et son neveu Jean Schefler, chanoine de Ratibor. Ces pieux donataires érigèrent alors, en lui affectant un revenu annuel de vingt marcs, l'autel de Saint-Paul, en l'église de Tous-les-Saints, à Cracovie, stipulant qu'après leur mort, le patronage de cet autel reviendrait aux membres du collège jagellonien, et que ce serait un maître présenté par ces derniers qui obtiendrait la fonction d'altariste, à charge toutefois d'une leçon chaque semestre à la faculté de théologie ou à celle des arts [2]). Ce fut l'origine d'une nouvelle chaire qui, longtemps encore, figura constamment dans les registres universitaires parmi celles qui étaient pourvues d'une dotation.

Pendant le règne de Jagellon, l'université obtint par conséquent des bénéfices plus ou moins bien rentés qui lui permirent de rétribuer ses maîtres. Nous allons en

---

[1]) Codex diplom. I, 159.
[2]) Codex diplom. I, 179.

donner une liste succincte. Il y avait d'abord six professeurs »regii«, royaux, qui touchaient cent marcs sur la cassette particulière du souverain, puis le maître dit Trontnowicki, doté par les Szafraniec, ceux des fondations Nowko, dame Menzyk et Stobner; le maître pourvu de la prébende de Saint-Adalbert, celui qui touchait les revenus de la petite église de Sainte-Marie-Madeleine, celui qui avait la cure de Luborzyca; ensuite la chaire adjointe, en 1433, à l'autel de Tous-les-Saints. Le »Senior« de la bourse des pauvres complétait le nombre de ces maîtres à modestes traitements. Les canonicats de Saint-Florian assuraient une plus large aisance. En 1422, six maîtres de l'université sont déjà en possession du doyenné et de cinq canonicats, à quoi viennent s'ajouter la custodie, en 1425, et, en 1427, le canonicat rétribué sur les revenus de cette custodie. Aussi des documents de 1439 mentionnent-ils huits chanoines de Saint-Florian, membres du corps enseignant de l'université [1]). Enfin deux canonicats du chapitre de la cathédrale de Cracovie constituaient les dotations les plus élevées, les plus riches prébendes accordées à l'université.

Cette institution disposait donc en somme, à la fin du règne de Jagellon, d'environ vingt-cinq charges rémunérées. Joignons à ces bénéfices les fonds provenant de la terre de Boszczyn, des salines dont certains maîtres tiraient leurs moyens d'existence et en outre des versements effectués par les étudiants, frais d'études et taxes d'examens. L'université pouvait donc dès lors fonctionner normalement. Nous allons essayer, dans la suite de ce travail, de mettre en lumière et ce fonctionnement et le développement de son activité, en exposant aussi exactement que possible la répartition de ces ressources et les attributions qu'on en fit aux diverses branches de l'enseignement.

---

[1]) Codex diplom. univ. Crac. I, p. 189 et 191.

III.

Il fallait être au moins maître ès arts pour avoir droit à professer et par conséquent être appelé à jouir d'une de ces prébendes ou dignités. Un maître ès arts libéraux entrant en fonctions à l'université, devait parfois accomplir un long stage avant d'être pourvu d'une chaire, et pour faire face aux dépenses de chaque jour il n'avait que les redevances que lui payaient les élèves, et les honoraires de ses leçons. Dès qu'il obtenait une chaire quelconque, sa position devenait moins précaire, sans toutefois lui assurer le bien-être. S'il s'en tenait aux arts libéraux, il se voyait forcé de se contenter d'emplois secondaires, et ne pouvait aspirer à aucune opulente prébende. Ces dernières ne lui devenaient accessibles que lorsqu'il s'élevait dans la hiérarchie scientifique, se consacrait à quelque étude supérieure, aux Décrets, à la médecine ou à la théologie; c'étaient en effet les seuls grades universitaires qui pussent ouvrir devant lui une carrière fructueuse et semée d'honneurs. L'étudiant du moyen âge, inscrit à l'université, tâchait d'abord de parvenir à la maîtrise ès arts libéraux, qui lui permettait d'enseigner et, tout à la fois, de continuer à suivre les cours des facultés supérieures. Enfin sa suprême ambition était d'arriver à être exclusivement professeur des Décrets, ou de médecine, ou mieux encore de la science par excellence, de la théologie. Cet avancement sur l'échelle scientifique, entraînait une amélioration correspondante dans le domaine matériel, car on était pourvu au fur et à mesure de bénéfices de plus en plus lucratifs qu'on se voyait accorder selon le rang ou l'ancienneté, per senium et ordinem. Dans l'université du moyen âge, ces barrières inflexibles et immuables qui, de notre temps, se dressent entre le maître et l'élève, entre les divers genres de connaissances, n'existaient donc pas. Tout était moins raide, plus mobile, d'autant plus mobile que la science d'alors l'était moins et se tenait renfermée en soi. Une seule et même personne

réunissait souvent en elle le double caractère de professeur et d'élève, une seule et même personne enseignait à la faculté de philosophie les matières les plus variées, et à la longue, un artiste se transformait en décrétiste ou en théologien. Car les sciences n'étaient ni indépendantes, ni mises sur le même rang. Elles formaient au contraire une hiérarchie au sommet de laquelle brillait la théologie, clef de voûte de l'édifice entier dont elle reliait toutes les parties, soleil vers lequel convergeaient toutes les autres études en satellites. Cette organisation des universités au moyen âge s'explique d'ailleurs aisément, les maîtres y étant des ecclésiastiques.

Ces grandes écoles se divisaient, comme celles d'aujourd'hui, en quatre facultés. La faculté des arts préparait en quelque sorte aux trois facultés supérieures de droit, de médecine et de théologie, et les études y comportaient deux degrés: le premier, le trivium, comprenant la logique, la grammaire et la rhétorique, le second, plus étendu, embrassait les mathématiques, la physique et toutes les matières qui, dans le système scolaire du moyen âge, consituaient ce qu'on appelait le quadrivium.

La faculté des arts, quoique la plus nombreuse, était inférieure aux autres. Au point de vue, tant de l'âge des élèves que du programme de l'enseignement, elle répondait à nos collèges d'aujourd'hui. On y apprenait toutes les notions encyclopédiques, qu'un homme instruit et bien élevé devait nécessairement posséder. C'était la porte (janua) à franchir pour atteindre aux autres facultés, le premier degré vers les hautes cimes de la théologie. On disait déjà du temps de Charlemagne: debet scholaris ire per viam ad puteum, id est per scientias adminiculantes ad theologiam. Ce qui signifiait que l'étude des arts libéraux pouvait seule conduire à la source de toute science, à la théologie. Parmi cette »heptas«, cette »septaine« des arts libéraux qui comprenait la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la géométrie, la musique et

l'astronomie, la grammaire était le fondement et la reine de tous les autres. On voyait à la cour de Charlemagne un tableau allégorique des sept »artes liberales«, où la grammaire occupait le premier plan, au centre, sous l'arbre de la science. Elle portait une couronne royale, tenait d'une main un couteau, et de l'autre des verges. Néanmoins, peu à peu, la grammaire fut dépossédée de sa souveraineté par la logique ou dialectique qui, dès le douzième siècle, devint la base de la science, le pivot de l'enseignement. La logique imposa ses distinctions, ses déductions, ses arguties aux autres sciences, à un tel point qu'elles subirent toutes le joug de cette maîtresse despotique. La médecine du moyen âge fut contrainte de se plier à cette domination, et la grammaire elle-même, reine détrônée, se fit l'humble servante de la philosophie. Il fallut rappeler aux grammairiens, à Vienne, qu'ils eussent à se borner à leur spécialité et à éviter toute incursion sur l'océan de la philosophie.,. procedere grammaticaliter et non metaphysicaliter, nec logicaliter. Mais c'est ici un cas de réaction tout exceptionnel. A l'époque dont nous parlons, la dialectique règne et gouverne à l'université de Cracovie. Aristote y est l'autorité la plus révérée. Ce philosophe parvint au nord de l'Europe, au XIII-e siècle, par l'intermédiaire de l'Espagne. Dans cette dernière contrée en effet, on avait découvert des commentaires arabes du penseur grec, et on s'était mis à les traduire en latin. Sous ce travertissement, ou du moins cette teinte orientale, il pénétra dans les écoles européennes et y acquit bientôt une prépondérance incontestée.

Un jeune homme, inscrit à la faculté artistique, devait donc, dans les premières années, se familiariser avant tout avec les secrets de la logique d'Aristote, écouter des cours sur les écrits réunis sous le titre commun de »ars vetus« ou bien de »logica vetus«, autrement dit les »praedicamenta« ou catégories du maître de Stagire et le traité »de interpretatione« (peri ermeneias). La »Logica nova»

qui comprenait les »analytica priora et posteriora« d'Aristote dans la traduction de Boëce, puis les »elenchi« ou leçons sur les syllogismes faux et erronés faisaient suite à »l'ars vetus« dans les études. Le programme des cours d'un élève de Cracovie qui, en 1486, se présentait aux examens du baccalauréat, contient toutes ces matières[1]); il y est de plus mentionné des leçons sur le »tractatus«, c'est à dire le traité de Pierre Hispanus de Lisbonne, qui mourut pape, en 1277, sous le nom de Jean XXI, et fut au moyen âge, après Boëce, le principal guide dans les vastes régions de la philosophie d'Aristote. Ses »summulae« étaient très répandues comme manuel de logique, et les »tractatus« présentaient un court résumé des plus importants enseignements du maître sur le même sujet. La liste dont nous venons de parler, cite encore un cours de »parva logicalia« qui reposait sur dix dissertations médiévales, relatives à certaines parties de la logique. Ces »parva logicalia« étaient aussi des extraits des grands ouvrages d'Aristote.

Les premières années d'un étudiant universitaire se passaient donc dans ces exercices et dans ces travaux sur la logique. Les cours et tout l'enseignement avaient lieu en latin, ce qui ne laissait pas de présenter quelques difficultés pour les débutants. Quelques-uns de ces élèves sortaient des classes élémentaires de latin avec une connaissance tout à fait insuffisante de cette langue. A moins qu'on n'obviât à cet inconvénient par des moyens détournés, les cours de l'université risquaient fort d'être incompréhensibles pour cette catégorie d'auditeurs mal préparés. D'ailleurs l'enseignement universitaire par lui-même ne pouvait aucunément remédier à ces lacunes. A l'université, on enseignait, il est vrai, la grammaire; mais si le fait de se graver des règles dans la mémoire ne donne ni la compréhension, ni la pratique d'une langue, à plus

[1]) Muczkowski, Liber promotionum CXLI.

forte raison ne pouvait-on attendre ce résultat de la grammaire du moyen âge, imprégnée, saturée de logique, toute touffue de principes abstraits qu'elle ne s'abaissait jamais à expliquer au moyen d'un exemple. Sur la liste des cours qu'il a suivis et des exercices auxquels il a pris part, l'étudiant de 1486 a encore inscrit Donatus et »Secunda Pars«. On enseignait donc la grammaire d'après Donat, auteur latin du IV-e siècle; on se servait ou de son ouvrage complet, ou le plus souvent d'un abrégé (Ars minor) traitant des huit parties du discours. La »Secunda Pars« se rapporte au fameux »Doctrinale« du frère mineur Alexandre de Villa Dei, ouvrage qui parut en 1199, et qui depuis lors resta jusqu'à la renaissance le manuel le plus usité pour l'étude du latin. C'est un traité en vers latins sur les flexions des mots, la syntaxe, la métrique et la prosodie. A partir du XIV-e siècle, on le divisa en trois parties »tres partes Alexandri gramatici«; la seconde, d'une réelle valeur, traite de la syntaxe [1]). Ce livre fut le guide ou les jeunes étudiants puisaient toute leur connaissance de la langue qui résonnait seule dans les murs de l'université du moyen âge.

Mais l'usage de la vie quotidienne et l'incessant emploi du latin aux sons duquel l'oreille s'habituait promptement, familiarisait l'écolier avec cette langue, beaucoup plus efficacement que n'eût pu le faire la grammaire. Et du reste, n'était-elle pas la langue de l'Eglise, la langue de la vie publique, de la science, la langue internationale entre les centres intellectuels et les savants? Ce n'était pas sans doute le pur latin de la vieille Rome, mais c'était une langue vivante, élaborée et modifiée sous l'influence du christianisme et des conceptions chrétiennes, de la vulgate et de la philosophie scolastique, langue dédaigneuse des entraves et des exceptions de la grammaire classique,

---

[1]) Reichling: Das Doctrinale des Alexander de Villa Dei, Berlin 1893, p. LXXI.

brisées et supprimées par de nouvelles idées et de nouvelles manières de voir.

Pagina divina non vult se subdere legi
Grammatices, nec vult illius arte regi,

disait-on du latin des Saintes-Ecritures, et l'on se réservait à soi-même cette licence ou cette fantaisie. Car dans toute cette étude du latin au moyen âge, on se souciait bien moins de comprendre l'antiquité et les auteurs anciens que de s'assimiler un idiome encore parlé et d'arriver à s'en servir couramment. On voulait avant tout avoir la clef du livre capital de l'humanité: l'Ecriture sainte, et posséder l'instrument employé exclusivement par la pensée plongée jusqu'à l'ivresse dans toutes les roueries, toutes les arguties de la dialectique. La lecture des auteurs n'était qu'une occupation tout à fait secondaire dans les universités du moyen âge; les universités au contraire contribuèrent largement à faire perdre à ces anciens la faveur séculaire dont ils avaient été entourés. Ces grands écrivains avaient contre eux la scolastique, et cette dernière ayant bientôt accaparé tous les foyers d'étude, le courant anti-classique fut accepté et triompha définitivement.

Littera sordescit, logica sola placet, disait, au XII-e siècle, Jean Sarisberiensis, se lamentant sur la décadence et la disparition des belles-lettres classiques. Elles continuèrent à déchoir pendant toute la suite du moyen âge, mais on cessa de le déplorer[1]).

Dans la glose du »Doctrinale« d'Alexandre, la grammaire est appelée, suivant les idées du temps, la servante de la logique, »logicae ministra«, et la maîtresse »magistra« de la rhétorique. La rhétorique s'ajoutait donc à cette étude des règles et des formes grammaticales. On

---

[1]) Voir à ce sujet Specht: Geschichte des Unterrichtswesens in Deutschland, Stuttgart, 1885, p. 126, et Kaufmann, Geschichte der deutschen Universitäten, 1888, I, 45.

l'enseignait d'après le »De inventione« de Cicéron, le »Labyrinthus« d'Evrard de Béthune (vers 1124), manuel rimé de grammaire et de style, enfin et le plus souvent peut-être, d'après la »Poetria nova« de l'Anglais Godefroid de Vino Salvo (XIII-e siècle), traité de versification et de style, très goûté au moyen âge.

Les cours que suivait l'étudiant dans ses premières années d'université ne sortaient guère du domaine de la logique et de la grammaire. Quelques-uns cependant s'en écartaient; telles étaient par exemple les leçons »de anima«, celles sur les »physica« d'Aristote, certaines notions sur les divisions et la composition du calendrier, sur la sphère, c'est-à-dire sur la forme de la terre, la climatologie et le mouvement des corps célestes[1]). Toutefois ces leçons sur des connaissances positives étaient en général reservées aux études postérieures du jeune homme: il fallait préalabablement l'initier aux mystères de la dialectique, plier son esprit à toutes les finesses de cet art, lui faire subir son examen de bachelier.

Nous avons sous les yeux le certificat d'un étudiant cracovien qui, inscrit en 1416, passa, en 1419, son examen de bachelier. Sur ce certificat figurent tous les cours obligatoires qu'il a suivis et tous les exercices auxquels il a assisté. L'ensemble est bien conforme au programme que nous venons de tracer. Cet étudiant était Jodocus de Ziegenhals, chanoine régulier de Breslau et, plus tard, prieur de ce couvent[2]).

---

[1]) Le «Computus cyrometralis» et le «liber spere materialis» sont prescrits pour les commençants, dans les vieux statuts de la faculté des arts. Muczkowski, Liber Promotionum, p. XII. Voir ibid. p. CXLI.

[2]) Dans le registre matricule il est nommé: Fr. Jodocus de Czegenhals canonicus regularis d. totum, à la date de 1416. Dans un MS. univ. Vrat. Nr. 36 Cl. IV (in quarto), sur une feuille volante, entre les feuilles 233 et 234, nous lisons: Nota quod ingressus (Jodoci de Czegınhals) mei ordinis fuit Vratislavie sub an. MCCCCXVI,

Beaucoup quittaient l'université après l'obtention du baccalauréat. Celui qui, comme Jodocus de Ziegenhals, ne se contentait pas de ce grade, s'efforçait d'acquérir encore les connaissances exigées à la faculté des arts pour obtenir la maîtrise.

VI fer. ante Conv. s. Pauli: et plus loin: Item eodem anno transivi ad studium Cracoviense... Et applicui me ad studium sive intravi collegium iuristarum III f. post Francisci etc.... Item an. Dni MCCCCXIX prox. Vta f. ante fest. Praesentationis virginis Mariae promotus sum in baccalarium et facta determinacione recessi. Il fut reçu maître, en 1421. Il étudia plus tard les décrets. Dans un manuscrit de Breslau I Q. 94 f. 231, nous lisons: Jodocus Czigenhals mgr. in artibus ac baccalaurens in decretis. Il y est nommé «prior conventus ac monasterii» (1426). Il enseigna aussi les décrets, à Cracovie, notamment la somme de Raimond de Pennaforte. Plus tard, abbé de son couvent, il écrivit la chronique de ses prédécesseurs. Il mourut en 1447. M. Ulanowski, au cours de notre commune excursion archivale, a découvert, dans le Ms. Nr. 36 cl. IV de la bibliothèque de Breslau, le certificat de bachelier en question, document de premier ordre, eu égard à son ancienneté.

En voici la copie;

Intitulatus an. Dn. MCCCCXVI sub venerabili viro mgro Nicolao Baudissin audivit lecciones gradum baccalariatus concernentes secundum hunc ordinem:

Primo secundam partem Alexandri a mgro Benedicto Hesse de Crac., qui incepit f. III post Inv. S. Crucis et finivit secundum statuta.

Item veterem artem a m. Johanne Radekoncze, qui incepit f. II post Inv. S. Cr. et finivit sec. stat.

Item librum de anima a m. Benedicto Hesse de Crac., qui incepit III f. p. fest. s. Galli et finivit iuxta stat.

Item librum phisicorum a m. Petro de Zenno III fer. ante Sim. et Jude et finivit sec. stat.

Item librum primum a m. Johanne Radekoncze, qui incepit II f. post fest. OO. SS. et finivit iuxta stat.

Item librum Elencorum a m. Jeorimo Schultis, qui incepit II f. ante f. purif. M. et finivit III f. post Judica in Quadragesima.

Item librum posteriorum a m. Laurentio de Rathbor, qui incepit f. II post Georgii et finivit sec. stat.

Item tractatus Petri Hyspani a m. Michaele, qui incepit f. II post Georgii et finivit sec. stat.

La liste des cours suivis par Nicolas de Münsterberg qui, en 1437, subit cet examen supérieur, est parvenu jusqu'à nous [1]; elle nous offre le tableau le plus exact de ce qu'on apprenait à l'université de Cracovie, pendant les dernières années des études artistiques. On y voit au premier plan la philosophie d'Aristote et le »quadrivium«

Item speram materialem a mgro Francisco Legnicz protunc baccalario, qui incepit in diebus canicularibus et finivit.

Item computum cyrometralem a Nicolao Oskowicze baccalario, qui incepit et finivit.

Item stetit in exerciciis.

Primo stetit in exercicio parvorum loycalium cum mgro Jeronimo Schultis.

Item stetit in exercicio veteris artis cum m. Benedicto Hesse.

Item in exercicio nove loyce cum mgro Paulo de Zathor.

Item in exercicio phyzicorum cum mgro Stanislao de Pyotrikowa.

Item stetit in exercicio Donati cum m. Francisco de Legnicz.

Item stat pronunc in exercicio physicorum cum dno decano.

Item respondit magistris iuxta statuta.

Quorum omnium obtinuit favorem.

Item pronunc moratur in bursa mgri Johannis Sneschwicz n collegio iuristarum.

Frater Jodocus Czeginhals canonicus regularis de monasterio b. Marie V. extra muros Wratisl. in arena.

D'après cette liste nous voyons que le jeune bachelier suivait les cours de maîtres en majeure partie formés à Cracovie. Le personnel de la faculté des arts se recrutait parmi les jeunes gens instruits que l'université était déjà en état de fournir. Hesse devint maître en 1415, Jean de Radochonce, en 1408, Pierre de Sienno, de même, Laurent de Ratibor, en 1416, Paul de Zator, en 1415, Stanislas de Piotrkow, en 1412, Jérôme Sculteti, bachelier en 1414 et maître en 1416. Nicolas d'Oszkowice fut bachelier en 1416, François de Lignitz, maître en 1417. Joh. Sneschewicz, Lipczensis... assumptus, en 1415 (Cf. Liber Prom. p. 9, d'où nous avons tiré ces dates), c'est-à-dire que son grade de Leipzig fut reconnu cette année-là à Cracovie.

[1]) Muczkowski, Liber prom. p. CXLII.

médiéval. Nicolas de Münsterberg, bachelier en 1431 [1]), se prépara à l'examen supérieur, pendant un temps exceptionnellement prolongé. Il se mit, durant ces années, au courant de la métaphysique, »première philosophie« d'Aristote, de la philosophie morale ou éthique du même maître, suivit nombre de cours sur la philosophie des sciences naturelles, et, par conséquent, renouvela ses exercices sur les »physiques« du Stagirite, assista à des leçons de météorologie (meteora), à des commentaires sur le livre »de coelo et mundo, de generatione et corruptione«. Ce qu'on appelait les »Parva naturalia«, c'est-à-dire divers opuscules d'Aristote, tels que »de anima, de sensu et sensato, de divinatione«, complétaient la liste des leçons de philosophie de la nature. Il avait en outre approfondi les topiques d'Aristote; Jean Dombrowka lui avait expliqué la politique, et maître Jean Kanty les économiques du penseur grec.

A cette interprétation des oeuvres d'Aristote qui formait le fond et l'essence même de l'enseignement et où le professeur »était tenu de ne pas s'écarter du texte d'Aristote et de son commentateur, à moins toutefois que ce texte ne fût en contradiction avec la foi ou la vérité« [2]), venaient encore s'ajouter des leçons du »quadrivium«. C'est ainsi que Nicolas de Münsterberg suivit le cours d'»arithmetica communis« de maître Clément de Brzeg, sans doute d'après l'ouvrage universellement adopté »de algorithmo« de l'Anglais Jean de Sacrobosco (Holywood). Ce même Clément lui apprit aussi la théorie de la musique, d'après le maître parisien, Jean de Muris (XIV-e siècle). Maître Pierre de Zwanów lui expliqua la géométrie, d'après les trois livres d'Euclide; Pierre de Zwanów enseignait encore la »theorica planetarum«, ou astronomie,

---

[1]) Muczkowski, Liber prom. p. 24 et 29.

[2]) Voir Winkelmann, Urkundenbuch der Universität Heidelberg I, 41.

sans doute d'après Gérard de Sabbionetta. La »perspectiva communis«, cours d'optique, d'après l'ouvrage du franciscain Jean Peckam (XIII-e siècle)[1]), complétait l'ensemble de connaissances sur les sciences naturelles, que le jeune étudiant en quête de la maîtrise pouvait puiser à l'université,

Mais ce n'était que rarement qu'on poursuivait ainsi ses études. La plupart des étudiants quittaient l'université sans y avoir obtenu aucun grade, même de la faculté la moins élevée. On a admis — et sur des données sérieusement étudiées — qu'un quart seulement des étudiants inscrits parvenaient au baccalauréat, un vingtième à la maîtrise. Les nécessités de l'existence n'exigeaient pas en effet la possession de ces grades. Au moyen âge, les carrières ne dépendaient pas absolument de l'instruction universitaire: pour l'obtention des emplois et l'avancement, il n'était pas tenu grand compte des titres académiques. Ce qui assurait une position, c'était l'Eglise qui remplissait alors de ses membres les cours, la diplomatie, les chancelleries et les tribunaux. L'université ne pouvait qu'indirectement contribuer au succès d'un jeune homme, en lui ouvrant les portes de l'Eglise. Sans doute l'instruction universitaire facilitait l'avenir et attirait l'attention sur celui qui la possédait; mais cette instruction, ces capacités eussent percé sans les certificats, sans les diplômes qu'aucun dispensateur d'emplois ne demandait à personne au moyen âge.

Et c'est précisément ce qui répandit dans ces foyers de lumières une certaine athmosphère idéaliste, malgré toutes les défectuosités des universités, malgré cette sorte de pétrification des études d'alors et l'absence de ce ferment qu'à notre époque, le progrès du savoir et la soif de l'acquérir introduisent dans la vie. La pensée humaine

---

[1]) Voir Schmid, Geschichte der Erziehung II, et le travail de Kämmel: Die Universitäten des Mittelalters, p. 447.

y travaillait dans un détachement de la réalité, elle cultivait l'art et même l'ombre de l'art, pour l'art; elle s'abimait dans cette »superfluitas meditationis«, dont les contemporains eux-mêmes lui faisaient un reproche. Les paroles tombaient à flot du haut des chaires et le disciple qui les recueillait ne songeait pas à les transformer au plus vite en pain quotidien, mais il en vivait pour ainsi dire. Rien ne manifesta avec plus de force que les universités l'idéalisme du moyen âge et son mépris des vanités de ce monde.

Ce sont surtout les études de la faculté artistique, qui respirent ce détachement des besoins journaliers; car si les décrets rendaient facile l'accès aux hautes et influentes situations, si la médecine préparait à une profession pratique, au contraire, les notions acquises à la faculté des arts ne pouvaient aisément trouver d'application courante, ni procurer des richesses. Une fois en possession de son diplôme, le maître ès arts libéraux avait devant lui une existence sans profit, et, dans le meilleur cas, chargée des plus lourdes obligations. Jérôme de Prague, au concile de Constance, disait en parlant des Tchèques étudiant à Prague [1]): »Après avoir obtenu un grade à la faculté des arts, le Tchèque, s'il n'a pas d'ailleurs d'autres ressources, se voit forcé d' aller dans les villages ou les petites villes et d'y prendre la direction des écoles locales pour s'assurer un morceau de pain« [2]). Cette remarque sur les Tchèques, faite avec l'intention de piquer les Allemands, aurait pu être applicable à toutes les autres universités de l'Europe.

Le maître ès arts était libre de rester à l'université pour s'y adonner à des études supérieures. Tout au plus

---

[1]) Voir Hardt: Acta Concilii Constant. IV. 757: Et quando unus Bohemus fuit graduatus in artibus, si alias non habebat vivere, oportuit eum ire per villas et oppida et regere scholas particulares, acquirendo cum hoc victum suum.

lui était-il permis de solliciter une place de professeur dans sa faculté; mais s'il ne l'obtenait pas et qu'il eût à gagner sa vie, il n'avait d'autre recours qu'en son propre savoir-faire.

Le professeur ou »magister artium«, était au dernier degré de la hiérarchie universitaire. A Cracovie, comme partout, c'était lui qui avait la moindre rétribution et les devoirs les plus onéreux; le nombre des postes rémunérés était d'ailleurs fort limité. Celui que ces circonstances ne décourageaient pas attendait et, professeur sans émoluments, »non salariatus«, cherchait ses moyens d'existence dans les redevances des étudiants.

Parmi les charges des professeurs à ressources restreintes, il y en avait dont le champ d'action était exactement circonscrit et qui avaient été créées pour guider les jeunes étudiants dans leur exercices de langue, de grammaire et de rhétorique latine. Ainsi la chaire de Nowko (Novconis), établie en 1406, imposait à son titulaire l'obligation »les jours de cours, de faire une leçon de grammaire ou de rhétorique, et d'organiser deux fois par semaine des exercices sur ces mêmes matières« [1]), et elle conserva toujours cette même destination. Celui qui la détenait était »altariste« de Saint-Alexis et Sainte-Marie l'Egyptienne, à la cathédrale, et jouissait du revenu d'une maison, appelée Zerwikaptur, située sur la place et en face de l'église Saint-André. Ce bâtiment délabré, construit moitié en pierre, moitié en bois, ne rapportait pas grand'chose [2]); aussi l'université s'en débarrassa-t-elle au commencement du XVI-e siècle. La chaire »Novconis« avait été créée avant tout pour enseigner la rhétorique; aux termes d'une conclusion du »Collegium magno«, en 1449, le professeur doit »faire des exercices de

---

[1]) Codex diplom. univ. Crac. 1, 70.

[2]) Długosz, Liber beneficiorum I, 228.

rhétorique ou des lectures, notamment des nova poetria Ganifredi, du laborintus et de la rhétorique de Tullius«[1]).

Le titulaire de la chaire Menzyk, auquel le chapitre de Saint-Florian payait douze marcs annuellement, devait lire »in poesi«, c'est-à-dire s'occuper de littérature et de l'explication des auteurs. On recommandait en première ligne le célèbre ouvrage: »De consolatione philosophiae« de Boëce, auteur du commencement du VI-e siècle. Ce livre maintenait une certaine liaison entre le moyen âge et l'antiquité classique dont c'était en quelque sorte le chant du cygne. D'autre part, Boëce, par ses traductions et ses commentaires de la logique d'Aristote fut l'aïeul de la scolastique. C'est ce qui explique sa vogue si prolongée et si universelle. On prescrivait aussi le poëme d'Alanus »de planctu naturae«; cette oeuvre d'un maître parisien du XII-e siècle, faisait autorité au moyen âge, en philosophie et en poésie.

Il fallait en outre que ce même titulaire lût et interprétât une série d'auteurs classiques, par exemple: Valère Maxime, parmi les prosateurs, et, parmi les poëtes: Virgile, Ovide, Horace, Térence, Stace, Martial, Tibulle et Properce[2]). L'abondance des matières de ce cours est réellement surprenante; à la vérité, les grands écrivains latins, Cicéron et Sénèque, de même que les poëtes appelés »auctores« et plus tard »actores«, ne furent jamais complètement négligés à cette époque; Ovide et Virgile surtout jouirent d'une grande faveur. Mais l'énumération citée plus haut est par trop longue, et on ne saurait douter qu'au commencement du quinzième siècle ce vaste programme ne fût exécuté qu'en partie.

Il est fort possible que l'on ait confié aux notaires royaux le soin de seconder les maîtres dans la tâche d'enseigner le latin à la jeunesse. Dans les chancelleries

---

[1]) Voir Codex diplom. univ. Crac. III, 47.

[2]) Conclusiones Domus Maioris. Ms. (1449).

royales florissait l'art de rédiger des actes et des lettres en latin, selon les formules officielles et les préceptes de la rhétorique et des manuels du style élégant. Nous avons un de ces traités de rhétorique du temps de Jagellon. L'auteur, un certain Georgius, s'adresse directement aux élèves [1]). Nous savons d'autre part que cet énigmatique personnage avait des cours et dirigeait des exercices pour les étudiants de l'université de Cracovie [2]). Nous ne pouvons exactement déterminer quelle corrélation existait entre ces cours et l'organisation générale de l'université.

Parmi les titulaires des chaires inférieures de la faculté des arts, celui de la chaire dite »Stobner« était tenu à deux »actes« mathématico-astronomiques; il devait expliquer Euclide ainsi que quelques autres traité sur le même sujet, et, de plus, publier l' almanach ou calendrier »pro honore universitatis«. Le maître de la chaire »Szafraniec«, l'altariste de Saint-Barthélemy au château, autrement dit »maître de Trontnowice«, le prébendier de Saint-Adalbert, le »senior« de la bourse des pauvres et l'altariste de Scheffer, à l'église de Tous-les-Saints, étaient aussi chargés de préparer à leurs futures études les jeunes élèves débutant à la faculté des arts.

Ces situations aux émoluments modestes ouvraient la carrière et conduisaient aux meilleurs bénéfices (beneficia pinguiora); on y arrivait par rang d'ancienneté et par

---

[1]) Voir Ulanowski, Libri formularum (1888), p. X—XI.

[2]) Voir Cod. Vrat. (univ.) II F. 23 f. 12. Georgius ad studentes excusat se de exercitio. Ce Georgius notarius se justifie universis et singulis alme universitatis studii Crac. studentibus, de ce que propter varias quibus tunc implicatus extiti curas rhetoricalibus non potuissem exercitiis insudare. Il est maintenant prêt à satisfaire à tous les désirs des étudiants. Il est peut-être bon de rappeler ici que dans le privilège de Casimir-le-Grand il est dit: de lectionibus scolares ad practicam transeant et sumant audaciam allegandi. Ils devaient s'exercer chez l'official de Cracovie. Voir M. l'abbé Fijalek: Etudes, 4 et Jacques de Paradis, 275.

ordre de priorité »secundum prioritatem, senium et ordinem«, ainsi que s'exprime la formule réglementaire [1]).

Les chaires supérieures auxquelles, après avoir passé par ces postes subalternes, on parvenait »per ascensum« [2]), étaient les chaires royales, dotées d'une pension (salarium) de cent marcs, d'après les dispositions de Jagellon. Les documents de l'université mentionnent »sex regales«, six professeurs royaux [3]). C'était à eux qu'incombait l'obligation d'expliquer et de commenter les ouvrages d'Aristote, par conséquent l' enseignement principal à la faculté des arts. »Libros Aristotelis summo studio praelegerent« lisons-nous encore dans un décret de 1538 [4]). Nous trouvons la même prescription dans les statuts de 1603 [5]). Les six professeurs royaux qui en trois ans sont tenus d'achever le cours sur Aristote (cursum Aristotelicum tenentur absolvere), répartiront entre eux les leçons. C'est donc sur eux que reposait la tâche la plus lourde et la plus essentielle de la faculté, c'est-à-dire l'initiation des écoliers aux secrets de la logique et de la philosophie d'Aristote, la préparation des intelligences, l'exercice de la pensée en vue de l'étude fructueuse de toutes les autres sciences, de toute la science du moyen âge. Les paroles qu'à l'université de Paris on appliquait à la plus haute école et à ses élèves:

Omnis hinc excluditur, omnis est abiectus,
Qui non Aristotelis venit armis tectus [6]),

pouvaient aussi se rapporta à la vie en général. Aristote

---

[1]) Cod. diplomat. univ. Crac. I, 43.

[2]) Conclusiones domus maioris s. a. 1444. L'altariste de Saint-Barthélemy arrive «per ascensum ad collegiaturam regalem».

[3]) Voir par exemple Muczkowski: Statuta nec non liber promotionum, p. CXLVI.

[4]) Ibid. p. LVIII.

[5]) Ibid. CLVI.

[6]) Denifle. Chartularium univ. Paris, I, Introduct. p. XXVII.

fournissait l'arme avec laquelle on marchait à la conquête des droits, des situations, de la notoriété, de la gloire.

Enfin l'ascensus amenait le professeur royal au plus haut sommet que put rêver un maître ès arts, au chapitre de Saint-Florian. En atteignant à ce bénéfice envié, il voyait se réaliser ses plus chères ambitions: il obtenait la récompense ardemment convoitée de ses travaux. Dès lors il était au nombre des »promoti ad S. Florianum« [1]).

A qui étaient réservés ces bénéfices de Saint-Florian? Il ressort des lettres de fondation et de documents postérieurs qu'ils devaient être accessibles aux professeurs de toutes les facultés. Dans l'acte de 1409 [2]), il est expressément stipulé que le maître promu au chapitre de Saint-Florian est astreint à enseigner, conformément au programme de la faculté à laquelle il appartient. Néanmoins nous savons d'autre part que, de même qu'à Paris la Sorbonne avait été fondée pour les maîtres »artium« qui auraient l'intention de se livrer à des études plus hautes, à la théologie, de même, à Cracovie, la collégiale de Saint-Florian eut un but identique. On posa comme obligation principale que celui qui serait nommé à Saint-Florian devrait travailler »in artibus per duos actus«, c'est-à-dire faire des cours dans cette faculté et y organiser des exercices philosophiques [3]); telle est en effet la signification que donnent à ces »duo actus« les documents universitaires [4]).

Tous les maîtres étaient assujetis à cette prescription; ils n'en étaient relevés que lorsqu'ils passaient à une fa-

---

[1]) Conclusiones domus maioris Ms. s. a. 1440.

[2]) Codex dipl. univ. Crac. I, 81.

[3]) Voir Conclusiones universitatis (1444): Promotus ad ecclesiam s. Floriani tenetur laborare per duos actos in artibus.

[4]) Muczkowski, Lib. Prom. CLVIII: antiquo universitatis nostrae instituto regii professores ad duos actus obligati fuerunt, nimirum ad lectionem legendam et exercitia in artibus facienda.

culté supérieure. Pour faire son droit, il fallait avoir des dispenses du recteur, du chancelier, des professeurs; on pouvait par contre s'adonner sans aucune dispense aux études théologiques que d'ailleurs chacun avait en vue. Quiconque »s'appliquait au cours« d'une faculté supérieure pouvait être exempté d'un »acte« dans la faculté des arts, au cas où celle-ci disposerait d'ailleurs d'un personnel suffisant. Les jeunes théologiens jouissaient de cette exemption, sans restriction aucune [1]).

Mais toute obligation envers la faculté des arts cessait, lorsque le »magister artium« parvenait au plus haut grade d'une des trois facultés supérieures, au doctorat Il

---

[1]) Nous avons puisé ces renseignements dans les documents suivants:

Cod. univ. Crac. I, 96: quod si quis magistrorum ad ecclesiam s. Floriani vel ad aliquem ex Cancellariatibus promotus fuerit et (non) se applicaverit ad aliquam superiorem facultatem ex dispensatione cancellarii vel vice cancellarii et rectoris cum magistris collegiatis... super quo eidem facultatem auctoritate nobis commissa per praesentes indulgemus, quantum ad facultatem iuridicam, sed sine omni dispensatione ad theologiam, cui specialiter intendimus providere, extunc ad duos actus obligabitur faciendos sicut prius, donec sufficentia aut copia fuerit laborantium magistrorum; quorum si copia fuerit..., si se applicaverit superiori facultati; ad unum tantum actum obligabitur faciendum. Nous avons mis «non» entre parenthèses, parce que c'est évidemment une faute. Dans un manuscrit de la bibliothèque Ossoliński (601, f. 374), nous lisons des dispositions analogues-malgré quelques légères différences: Taliter promotus (scil. ad s. Florianum) non se poterit applicare ad iuridicam facultatem sine dis pensatione rectoris et cancellarii et collegiatorum, sed ad theologicam poterit sine dispensatione. Donec tamen fuerit applicatus, obligabitur ad duos actus, sicut prius, nisi sufficentia magistrorum laborantium fuerit. Tunc enim promotus et applicatus superiori facultati ad unum tantum actum tenebitur. Voir enfin Conclus univ. 1444: promotus ad ecclesiam s. Floriani tenetur laborare per duos actus in artibus nisi se ad altiorem facultatem applicaverit, et quidem si ad canonicam facultatem se applicaverit, cum dispensatione poterit in eadem laborare, si autem ad theologicam sine omni dispensatione per unum actum laborabit.

abandonnait alors définitivement la faculté inférieure, mais il était aussi forcé de renoncer aux bénéfices, ainsi qu'aux chaires dont il avait joui jusqu'à ce moment [1]).

Le professorat à la faculté des arts était donc quelque chose de transitoire et de temporaire; mais il n'en imposait pas moins aux jeunes maîtres des obligations qui devenaient souvent des entraves pour leurs travaux et leurs progrès ultérieurs; on appartenait en effet à cette faculté, tant qu'on n'avait pas acquis le doctorat d'une des trois autres [2]). Il en était cependant tout autrement en réalité. Le jeune homme, candidat à un grade des hautes facultés, bachelier en théologie, en médecine ou en Décret, se dérobait autant que possible à l'accomplissement de ses devoirs, négligeait les cours et exercices qu'il aurait dû faire à la faculté des arts. Parfois, une dispense formelle justifiait cette manière d'agir: on se la procurait aisément lorsque le nombre des maîtres à la faculté des arts pouvait parer à tous les besoins de l'enseignement (sufficentia aut copia laborantium magistrorum) [3]). Néanmoins les abus et les conscientes trangressions de la loi n'étaient que trop fréquents. En ces circonstances, la faculté des arts exigeait que tous les engagements fussent intégralement remplis (pro laborum facultatis artium integritate) et maintenait

---

[1]) Voir Conclusiones un. (1530): quod de collegiatis maioribus collegii Wladislai regis servetur statutum in vigore ut nequaquam admittantur ad promotiones in doctoratum theologiae, iuris et medicinae, qui ad duos actus in artibus sunt obligati, nisi prius satisfaciant statuto cedendo realiter de collegiatura. Voir aussi Kaufmann: Geschichte der deutschen Univ. II, 197: nur wer den Doctorgrad einer oberen Facultät erwarb, verlor die ihm als magister artium überwiesenen Kollegiaturen und sonstigen Beneficien und trat regelrecht in die obere Facultät über.

[2]) C'est pour cela qu'à Heidelberg, par exemple, l'ordonnance qui réglait le choix du doyen des artistes statuait: nullus in decanum promoveatur, nisi simplex fuerit magister in artibus, in alia videlicet facultate nondum birratus. Urkundenbuch der Univ. Heidelberg I, 31.

[3]) Codex diplom. univ. I, 97.

ses droits. Elle tenait à conserver le plus longtemps possible à son service les maîtres qu'attiraient les grades des facultés supérieures. Nous rencontrons à chaque pas des résolutions prises à ce sujet, dans les »conclusions« de l'université. Quand Jacques de Lyssow voulut, en 1454, obtenir la licence ès décrets, l'assemblée des professeurs décida que pour éviter un relachement dans les travaux de la faculté des arts (occurvendo neglectui laborum in facultate artium), ce maître s'obligerait formellement au préalable, à y continuer son cours. Répétition du même fait, en 1459. Jean d'Ilkusz, professeur royal, concourt pour la licence en médecine, mais il doit promettre de remplir encore par la suite les obligations attachées aux chaires royales de la faculté des arts. Martin Bełza de Cracovie, professeur au collège du roi Ladislas, en sollicitant la licence en Décret, en 1507, contracte les mêmes engagements [1]).

Voilà comment la faculté des arts veillait à sa propre défense. Malgré ces précautions, nous pouvons cependant être certains que les »magistri artium«, une fois en possession d'un grade d'une faculté supérieure, fut-ce du moins important, du baccalauréat, abandonnaient leurs occupations antérieures, que les »promoti ad ecclesiam S. Floriani« ne se croyaient que fort rarement tenus à travailler encore à la faculté artistique. Les bacheliers en médecine, en droit, en théologie, couraient aux facultés supérieures où l'on utilisait volontiers ces jeunes talents en des occupations nouvelles. Sur les listes des cours des artistes, conservées, à partir de l'année 1487 dans le »Liber diligentiarum«, nous ne trouvons pas souvent des leçons de chanoines de S. Florian [2]). Aussi, en 1523, se plaint-on

---

[1]) Voir Conclusiones universitatis à ces dates, et Kaufmann, Geschichte der deutschen Univ. II, 161 et 197.

[2]) Ainsi nous connaissons par exemple la composition du chapitre de 1486 (Cod. univers. Crac. III, 124). Sur sept chanoines professeurs, il n'y en a qu'un, André de Labiszyn qui figure au Liber diligentiarum des artistes (p. 3). Un Mathieu de Kobylin qui s'y

énergiquement de ce que »certains maîtres rétribués (salariati), et spécialement des »collegiati majores«, des bacheliers en théologie omettent leurs leçons à la faculté des arts et ne font que des cours de théologie, en s'abstenant même des disputes habituelles du samedi«[1]). On décida donc ou plutôt on rappela la décision aux termes de laquelle le devoir de participer aux disputes ne cessait, pour un maître, qu'avec l'obtention du doctorat de théologie. Tous ces désordres se perpétuaient en dépit des règlements qui prescrivaient aux chanoines de S. Florian des cours à la faculté des arts. Ce n'est qu'en 1603 que prit fin cette contradiction entre la pratique et la lettre de la loi. Nous lisons en effet dans le statut de cette année sur le nombre des maîtres à la faculté des arts: »Considérant que, par la grâce de Dieu et la libéralité de nos ancêtres, ainsi que d'autres bienveillantes personnes, le nombre des professeurs s'est accru à la faculté des artistes, nous réservons à la faculté de théologie les »promoti« de Saint-Florian, et reconnaissons comme suffisants à la faculté des arts les maîtres suivants[2])....« L'abondance des maîtres — sufficicentia magistrorum — fit prendre cette résolution qui coupa court aux incertitudes, aux illégalités, aux inconséquences usitées jusqu'alors.

Notre exposé montre donc clairement que les chanoines de Saint-Florian ne rendaient que fort peu de services à la faculté élémentaire de l'université et que toute cette organisation profitait surtout aux hautes facultés, en particulier à la théologie. Le roi, en accordant cette dotation, avait insisté à plusieurs reprises sur la conversion de la Lithuanie et la propagation du christianisme; or, les vicissitudes de cette fondation répondirent par la suite aux desseins et aux intentions du monarque généreux.

---

trouve, n'est pas le Mathieu de Kobylin, chanoine de Saint-Florian, à la même époque.

[1]) Conclusiones univ. année 1523.

[2]) Muczkowski, Liber Promot. CXLV.

En attendant, on cultivait dans cette faculté des arts les connaissances »sine quibus caeci sunt in aliis omnibus facultatibus«, comme s'expriment les conclusions de l'université de l'année 1536. On s'efforçait d'instruire les adolescents de quinze à vingt ans, de les préparer aux difficultés de la vie ou aux exigences de leur future carrière scientifique [1]), au moyen des leçons dont nous avons parlé plus haut et des exercices qui s'y rattachaient. On ne séparait pas les »lectiones« des »exercitia:« ceux-ci complétaient celles-là. L'exercice n'est que la répétition de la leçon, une manière de la faire pénétrer, de la graver plus profondément dans la mémoire et l'esprit de l'élève Ces exercices prenaient surtout une importance considérable dans cette faculté qui jetait les fondements de l'instruction et aplanissait la voie vers d'autres études. En outre, les discussions ou disputes y jouaient aussi un rôle prépondérant. Si les cours donnaient le savoir, les disputes apprenaient à s'en servir, »usus scientiarum qui in modo legendi, arguendi et respondendi consistere videtur« [2]). Présenter une thèse, la soutenir ou combattre celle d'autrui, trouver avec à propos des arguments pour ou contre, voilà en quoi consistaient ces disputes, brillants tournois où se complaisait, où s'épanouissait, la faculté des arts. Une fois par semaine, à un jour fixé à l'avance, le samedi habituellement, avait lieu cet acte, le principal de tout ce système scolaire, »praecipuus facultatis artium actus [3])«, appelé aussi »disputatio ordinaria«; tous les membres du collège du roi Ladislas étaient appelés à y prendre part tour à tour, et les étudiants y assistaient comme auditeurs des joutes oratoires de leurs anciens. Avant de passer ses examens, il fallait prouver qu'on avait pris part à un certain nombre de ces controverses. Car c'était bien

---

1) Voir Paulsen, Deutsche Rundschau 1894, Sept. p. 341.
2) Muczkowski, Liber promotionum XVII.
3) Muczkowski, Liber promotionum XXVII.

la dernière expression d'une science qui se perdait dans les subtilités et y entraînait tous les esprits, d'une science qui, armée par Aristote, considérait comme ses plus brillantes manifestations, les combats habiles et l'escrime compliquée, et comme son but extrême la promptitude et la souplesse dans l'attaque et la riposte. Au moyen âge, les universités attachaient la plus grande importance à ces disputes; elles apportaient tous leurs soins à les rendre solennelles et animées; c'étaient des parades où l'on faisait montre des mouvements agiles et des détours ingénieux qu'on venait d'apprendre. Aussi n'est-il pas étonnant que cette fleur de l'intellectualité médiévale se soit fanée la première sous le souffle de la renaissance vivifiant l'ancienne école, et que le souci d'en prolonger la durée ait été le plus énergique stimulant des défenseurs du vieil état de choses; et ce souci annonce en même temps l'aurore des temps nouveaux et des idées nouvelles.

Nous ne citerons pas beaucoup de noms de professeurs qui, par leurs travaux à la faculté des arts, soient parvenus à de hautes situations et à la célébrité. Ces personnages, fameux plus tard, devaient pourtant tous débuter dans cette modeste faculté. Nous nous en occuperons longuement lorsque nous les trouverons à l'oeuvre sur d'autres champs d'activité: les contemporains ne parlent pas de la renommée qu'ils acquirent à la faculté des arts; l'histoire en effet ne s'arrête guère à glorifier les mérites, le zèle et le succès de simples écoliers. Or, le maître ès arts, marchant à la conquête d'un grade supérieur, n'était au fond, lui aussi qu'un étudiant. Et si un maître ès arts n'a pas monté plus haut, s'il est resté, s'il est mort dans sa position infime, à quoi bon le mentionner; son nom ne serait qu'un vain son, comme sa personnalité et son autorité scientifique furent jadis insignifiantes [1]).

---

[1]) Un sermon imprimé dans le Codex epistolaris saec. XV (Szujski-Sokołowski) Pars posterior, p. 337, nous donne toute une

La liste des professeurs de Jodocus de Ziegenhals ne porte presque que les noms des jeunes gens qui venaient à peine d'obtenir le »magisterium in artibus«. Il n'eut pas de professeurs plus âgés: ceux-ci n'étaient déjà plus à la faculté des arts; car parmi les jeunes maîtres des arts, quiconque se sentait plus de capacité, ou nourrissait plus d'ambition, ne songeait qu'à s'évader au plus tôt de cette faculté pour aller occuper dans les autres un poste plus élevé et meilleur.

On est surpris de rencontrer dans la chronologie des doyens de la faculté des arts le Scandinave Olavus d'Upsal. Reçu à cette faculté (assumptus), en 1416, en vertu d'un grade qu'il justifiait lui avoir été conféré ailleurs [1]), il se mit à y enseigner et ne tarda pas à en être nommé le doyen. C'est une curieuse particularité. Dans le registre matricule des étudiants de la même époque, on lit encore quelques autres noms d'étrangers venus de l'extrême Nord.

En 1418, Laurentius d'Upsal s'inscrit au nombre des étudiants; il devient bachelier, en 1421, maître, en 1424. Nous trouvons quatre étudiants d'Upsal, en 1425; encore un autre, en 1426. Les élèves affluaient donc tous les jours davantage à Cracovie; il en venait des contrées même fort éloignées, à mesure que se répandait la réputation de la nouvelle école. Si le premier ban des professeurs de l'université fut en majorité originaire de Prague, ces maîtres formèrent à Cracovie des successeurs dignes d'occuper leurs chaires après eux. Jean Kanty, dont l'éclatante vertu ne contribua pas peu à accroître la renommée de l'université, y entra comme élève, en 1413. Beaucoup d'in-

---

série de ces noms. Il n'y en a qu'un à relever: celui de Stanislas de Sobniow qui joua plus tard un rôle assez marquant au concile de Bâle.

[1]) Muczkowski, Liber prom. 10. Sur la liste des professeurs figure, page 2, «magister Laurentius de Upsalia». Il arriva sans doute de Prague, conjointement avec le thomiste Paul de Worczyn, dont parle M. l'abbé Fijałek, Etudes etc. p. 108.

dividualités qui se distinguèrent plus tard dans des charges ecclésiastiques ou laïques défilent en ces années-là sous nos yeux, le long des pages du registre matricule.

En 1417, s'inscrit à l'université Alexandre Piastowicz, fils de Ziemowit de Mazovie, neveu de Jagellon, le même qui, en 1422, se trouve à la tête de l'école de Cracovie en qualité de recteur. Un autre prince, mais de l'esprit celui-là, le fameux historien national Jean Dlugosz, en franchit le seuil comme jeune écolier, en 1428; à la même date paraît Grégoire de Sanok qui, par sa vaste instruction et sa vive intelligence, devança son siècle et ses contemporains. La sécheresse des registres universitaires se trouve tout à coup animée par ces noms que l'histoire devait recueillir: ils forment une sorte de couronne glorieuse au front de l'institutrice qui forma leurs âmes. Sur ces registres on remarque aussi quelques noms de Lithuaniens: en certaine année [1]), ils figurent même au premier rang, comme pour répondre aux intentions du roi et réjouir son coeur; du reste en général nous voyons des personnalités marquantes en tête de ces listes.

Tous ces disciples accouraient à Cracovie, à la faculté des arts tout au moins, pour y apprendre à manier »l'arme d'Aristote«, y acquérir une instruction générale, suffisante dans les circonstances ordinaires de la vie, ou, ce qui sans doute se présentait plus rarement, avec l'intention de faire de ces études élémentaires le point de départ d'études spéciales ultérieures.

Cette faculté des arts s'organisa de bonne heure sur le modèle de celle des autres universités. L'ébauche de ses statuts est parvenue jusqu'à nous. En 1403—4, André de Marienbourg étant doyen, une commission composée des maîtres Stanislas de Skalmierz, docteur du Décret, Adalbert de Mlodziszewice, Erasme de Nissa et François Creysewitz de Brieg élabora, sous la direction du

---

[1]) Voir Album Studiosorum, 1419 (à deux reprises).

doyen quelques règlements pour la faculté. Ce travail fut terminé en 1405—6, sous le décanat d'Erasme de Nissa[1]). Cette même année, Antoine Tempelfeld[2]) ayant succédé à Erasme, on promulgua de nouvelles prescriptions rédigées par André de Marienbourg, Erasme da Nissa, François Creysewitz et Elie de Wawelnica réunis en comité, sous la présidence du doyen. Enfin, en 1415, pendant que Nicolas de Budziszyn était à la tête de la faculté des arts, ces premières dispositions furent complétées[3]).

Ces antiques statuts s'occupent des droits et attributions du doyen, du programme des études et des examens, des jours fériés universitaires, des disputes qui, comme on le sait, jouaient alors un si grand rôle. Nous reviendrons sur ces règlements, lorsque nous aurons à examiner en détail l'organisation de l'université.

IV.

La faculté de médecine, dans les universités du moyen âge, venait immédiatement au-dessus de celle des arts. Jagellon, lors de la fondation du »Studium« cracovien, en 1400, créa une faculté distincte de »physique«, destinée à vivre de sa vie propre, et à se développer pour le plus grand bien de la nation, à côté des autres facultés; et quand Stanislas de Skalmierz prononça sa »recommandation de l'université récemment érigée« il dit qu'au pied du trône de Dieu, parmi les élus se trouvent aussi des maîtres de l'art médical. Dans le style imagé de l'époque, les quatre facultés sont souvent comparées aux quatre fleuves

[1]) Nous ignorons s'il y eut des statuts plus anciens. Ceux de 1404—6 ont été reproduits par Muczkowski, Liber Prom. p. I et suivantes.

[2]) Ibid. p. XX.

[3]) Ibid. p. XXIV. De la page I à la p. XXVIII de cette publication se trouvent les plus anciens statuts des artistes, ou tout au moins des fragments de ces pièces.

qui viennent arroser et féconder le paradis de leurs eaux rafraîchissantes.

Cependant dans les universités du moyen âge les facultés de médecine furent loin de prospérer: pour la plupart elles n'eurent qu'une existence précaire, une ombre de vie. On n'éprouvait pas alors comme aujourd'hui le besoin de s'adresser à des médecins instruits; des praticiens empiriques, dilettantes de l'art, des étuvistes, des rebouteurs suffisaient pleinement. En Allemagne, les villes importantes et opulentes avaient seules leur médecin municipal, et on n'appelait des secours d'ailleurs qu'en cas d'épidémie [1]. Ce dédain pour la médecine devait nécessairement entraîner l'étiolement de cette faculté dans les universités et cette science qui ne reposait, ni sur l'expérience, ni sur la connaissance du corps humain, mais s'enveloppait des liens pédantesques de la philosophie scolastique, ne pouvait éveiller la confiance de ses adeptes ni attirer et retenir beaucoup d'étudiants. Sur ce terrain aussi Aristote triomphait, était l'oracle, avec Hippocrate et Galien servilement respectés: en sorte que cette science qui aurait dû se guider avant tout sur l'observation devenait esclave de la lettre, superstitieuse des autorités vieillies et livresques. Au XIII-e siècle, l'influence des Arabes introduisit encore dans cette médecine du moyen âge une foule de puériles pratiques astrologiques; si bien que tout progrès en fut paralysé et que la science de la vie dépérissait dans la torpeur et le détachement de toute vie. L'Italie seule s'arracha à ces funestes traditions; Salerne et, plus tard, Bologne cultivèrent la médecine avec plus de méthode. Au XIV-e siècle, Bologne et Padoue devinrent de sérieux foyers d'études médicales, par les hardies recherches anatomiques qu'on y tenta, recherches auxquelles l'esprit du moyen âge répugnait si

[1]) Paulsen, Hist. Zeitschrift 45, p. 305.

généralement. De là, la lumière pénétra lentement jusqu'au Nord, au cours du XV-e siècle.

Dans les universités septentrionales les facultés de médecine ne font que végéter misérablement. A Heidelberg, par exemple, l'université fonctionne dès 1386, mais pendant les années du début la faculté de médecine n'existe que sur le papier, faute sans doute de maîtres compétents. Ce n'est qu'en 1390 qu'on organise réellement cette faculté qui d'ailleurs ne prend aucun essor de tout un siècle [1]), D'ordinaire, dans ces universités du Nord, la médecine entière n'a qu'un seul représentant. Encore ce dernier ne fait-il pas régulièrement son cours; les nécessités de sa profession lui imposent des absences prolongées, et, s'il vient à mourir, ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'on parvient à lui trouver un successeur. C'est habituellement en Italie qu'on va chercher des maîtres. On faisait venir de ce pays soit des Italiens, soit des gens qui y eussent conquis leurs grades scientifiques. En 1353, paraît à Prague le premier professeur de médecine, un certain Balthasar, sans doute Italien de naissance.

C'est également la science italienne qui fournit les premiers médecins de Heidelberg: trois d'entre eux vinrent de Pavie, quatre de Padoue, deux de Bologne, un de Sienne [2]). Il est évident qu'alors l'Italie avait la prééminence en ce qui concerne la médecine.

A Cracovie, il semble que ce soit Jagellon lui-même qui ait attribué aux médecins et à la médecine une maison sise rue Grodzka, auprès du collège des légistes; cette maison est quelquefois qualifiée de »collegium«. Dans un manuscrit d'une époque moins ancienne, nous lisons que Jagellon, entre autres dotations en faveur de l'université.

---

[1]) Voir Thorbecke, Geschichte der Universität Heidelberg, I, 17 et 95.

[2]) Thorbecke l. c. (notes) p. 79.

créa, rue Grodzka, un collège pour les médecins [1]). Une note d'un almanach cracovien de 1455 constate qu'un incendie a ravagé la ville, détruisant tous les édifices, depuis l'église de Tous-les-Saints jusqu'au château, et nommément »le collegium des juristes et des médecins« [2]). Cette maison des médecins devait néanmoins être dans un état lamentable. Ce n'est qu'en 1441 que l'université décide »d'approprier la plus vaste salle de la maison ou collège des médecins à un lectorium pour tous les cours de médecine« [3]), tandis qu'un arrêté de 1456 nous apprend que Bernard Hesse, docteur en médecine, ne voulant pas habiter le collège des médecins, fait ses leçons au collège des artistes [4]). Tout cela démontre clairement que cette faculté eut de bonne heure certaines ressources, mais fort modiques et tout à fait insuffisantes.

Cependant nous trouvons çà et là mention de quelques médecins de cette époque à Cracovie.

En 1419, un médecin est pour la première fois recteur de l'université: c'est le docteur Jean Cro de Cottbus. Il venait de Prague où il avait été reçu bachelier, en 1404, maître ès arts, et professeur à cette dernière faculté, en 1408 [5]). Le doyen des artistes, en 1425, est Nicolas d'Oszkowice ou Oczkowice qui, dans un acte de 1432, est qualifié de docteur en médecine et de chanoine de Saint-Guy, à Kruszwica [6]). C'est vraisemblablement à la même famille qu'appartenait Jean de Dobra, plus tard professeur de médecine à l'université de Cracovie; ce personnage, mort en 1447, légua à l'université un grand nombre d'ouvrages

---

[1]) Cod. Bibl. Jag. Nr. 59 (16—17 siècle) p. 62. Voir Conclusiones univ. (1495): domus medicorum vicina collegio dr. canonistarum.

[2]) Monum. Pol. II, 927.

[3]) Conclus. univ. s. a. 1441.

[4]) Ibid. s. a. 1450.

[5]) Liber decanorum Fac. philos. Univ. Prag. I (1830), p. 382, 397, 401.

[6]) Codex univ. Cracov. I, 170.

de médecine [1]. Długosz l'appelle en effet Jean Oszkowski de Dobra et fait l'éloge des aspirations humanitaires de ce maître qui, de concert avec le docteur du Décret Jacques Zborowski, dont nous aurons à parler dans la suite, fonda un hôpital à Wislica [2].

Mais le plus remarquable de tous ces médecins fut un étranger, Jean de Saccis qui vint à Cracovie de Pavie, muni sans doute du doctorat de l'université de cette ville. La création de l'université de Pavie ne précéda que de quelques années celle de la première université de Cracovie [3]. Elle eut lieu en 1361 et depuis lors l'établissement traversa les vicissitudes les plus variées, tantôt florissant, tantôt en décadence, victime des guerres du temps ou des écoles rivales. Philippe Marie Visconti résolut, en 1412, »famosum olim et laudabile studium civitatis Papiae in novum et statum pristinum reformare«, c'est-à-dire d'infuser à l'université mourante une nouvelle vie, une nouvelle âme. De ce moment date une ère de prospérité et de gloire pour l'université de Pavie qui, au XV-e siècle, attirait presque autant d'élèves du Nord, et surtout d'Allemands, que celle de Padoue. Pavie devint la cité universitaire de Milan et de ses environs, comme Pise l'était de Florence, et Padoue de Venise [4].

Nous ne croyons pas nous tromper en supposant que les intimes rapports qui unissaient Jagellon à la famille des Visconti, et notamment au prince Philippe, rénovateur de l'université, valurent à la Pologne, sans compter des chiens et d'infimes employés de chancellerie, le docteur qui eut, ou du moins tenta d'exercer une influence décisive sur le développement subséquent de la science médicale dans ce pays.

---

[1] Catalogue des manuscrits de la Bibl. Jag. I, n. 802.
[2] Liber benef. I, 435.
[3] Denifle: Die Entstehung der Universitäten, p. 581.
[4] Rashdall: The universities of Europe, vol. II, 1, 54.

En 1422, maître Jean, »egregius doctor in medicinis«, appose sa signature au bas d'un acte de l'évêque Jastrzembiec [1]). Il s'agit sans doute ici de Jean de Saccis, recteur, en 1425, de l'école jagellonienne. Il introduisit à l'université la science nouvelle et peut-être est-il le premier laïque qui comme maître ait franchi le seuil de la vieille école: Jean de Saccis était marié, cas qui se présenta mainte fois dans la suite parmi les professeurs de médecine. Dans une note municipale de 1426, nous lisons textuellement: »Magister Johannes, medicus, Italus uxoratus, qui tenet scholas medicorum« [2]). En 1433, il résolut de régénérer, de réorganiser de fond en comble la faculté de médecine. A cet effet, sous le rectorat de Thomas Strzempinski, le chancelier de l'université, Zbigniew Oleśnicki, évêque de Cracovie, convoqua tous les maîtres et doyens à une délibération commune. Jean de Saccis qui, en cette circonstance, figure comme doyen de la faculté de médecine, soumit alors à cette assemblée les statuts de cette faculté, statuts qu' il avait sans doute rédigés et qui furent aussitôt approuvés [3]). Il semble donc que cette faculté n'avait eu jusque là ni fonctionnement précis, ni règlements spéciaux. Les statuts déterminent le champ des études et spécifient les matières sur lesquelles rouleront les examens des étudiants. Nul ne saurait être promu médecin, sans avoir au préalable obtenu le grade de maître ès arts et suivi ensuite, pendant cinq ans, les cours de médecine. Ces cours devront être faits conformément aux antiques et vénérables autorités« qui radices scientiarum et origines veritatis existunt«. Dans la ville et le diocèse de Cracovie, ne peut pratiquer comme médecin que celui qui a été promu docteur en l'université de cette capitale,

---

[1]) Cod. univ. Crac. I, 143.

[2]) Grabowski, Informations sur l'ancien Cracovie, p. 231.

[3]) Catalogue des msc. de la Bibl. Jag. n. 2019 et Annuaire de la faculté de médecine I, (1838), p. 55.

ou, ayant conquis le même grade ailleurs, en a obtenu la confirmation par un examen particulier à Cracovie. Cet article visait les praticiens »practici« qui, sans connaissances sérieuses, mettaient en péril par de pernicieux remèdes non seulement le corps mais l'âme de leur patients, à laquelle ils devaient s'intéresser aussi. Le médecin est en effet tenu avant tout de rappeler aux malades qu'il leur faut d'abord songer aux secours spirituels et de ne leur offrir qu'ensuite les siens.

Au surplus, ces statuts contenaient un plan d'études, un recueil de prescriptions générales pour la faculté de médecine. Il est vraisemblable que, sous l'impulsion de Jean de Saccis, ils entrèrent en vigueur et même animèrent pour quelque temps cette faculté. Par un étrange concours de circonstances, cette même année 1433, la réforme des statuts de la faculté de médecine fut aussi accomplie à l'université de Vienne, et c'est encore un Italien, Galeazzo di S. Sofia, professeur de médecine de Bologne et de Padoue, qui fut l'âme de ces améliorations[1]. Un codex de la Bibliothèque jagellonienne de 1426—7[2], qui contient divers traités de médecine, nous fournit assez de détails sur ce qu'on lisait et étudiait alors à l'université. C'était d'abord Hippocrate et Galien; puis des auteurs arabes très en renom. C'est ainsi qu'on apprenait en guise d'introduction à la médecine Isagoge in artem parvam Galieni, écrit du Nestorien de Syrie Joannicius qui fut, au neuvième siècle, médecin du calife des Abassides; on se servait encore du »liber Abubeci Arasi«, grand ouvrage du Persan Rhazès qui, au X-e siècle, rédigea, en puisant aux sources grecques et arabes, un traité complet de médecine en dix livres. De Salerne et de Montpellier, foyers les plus anciens de la science médicale, ces productions du savoir arabe se répandirent dans tout l'Occident, sous

---

[1]) Aschbach, Geschichte der Wiener Univers. (1865) p. 311—312.
[2]) N. 2027.

forme de traductions latines. Les Aphorismes et les autres traités d'Hippocrate, le Tegnum (Techne) de Galien, traduits en latin d'après des adaptations arabes, initiaient les élèves aux secrets de la sagesse grecque.

Mais à Cracovie, comme ailleurs, cette faculté végétait, faute de gens capables. D'ordinaire, dans les universités du moyen âge, un seul professeur, parfois deux[1]) étaient chargés de tout l'enseignement. Il n'en était pas autrement à Cracovie. Lorsque cet unique représentant de la médecine quittait la ville pour quelque temps, ce que ses devoirs professionnels le forçaient de faire assez fréquemment, tout travail cessait à la faculté. Pendant tout le XV-e siècle nous voyons l'université en lutte contre ces déplorables inconvénients, cette indigence de maîtres: cette faculté essaye en vain de s'élever au niveau des autres.

Aussi, quand l'évêque Jastrzembiec publia, en 1422, un règlement pour l'université où il est stipulé que le recteur de l'université en exercice, assisté des trois doyens de théologie, de droit et des arts, serait chargé de la régir et d'y maintenir l'ordre[2]), n'est-il fait nulle mention de la médecine, parce que sans doute cette faculté existait à peine de nom. A la fin du siècle, en 1490, 1492, 1495, des documents nous parlent encore des trois doyens constituant le pouvoir administratif; et celui de la médecine est toujours passé sous silence[3]).

Ce sont là des preuves péremptoires de l'existence précaire et obscure de cette faculté. Aussi quoique Jagellon eût destiné à un collège des médecins la maison de la rue Grodzka, située dans le voisinage du collège des juristes, l'usage s'accrédita de ne citer dans les actes que

---

[1]) Voir Paulsen. Histor. Zeitschrift 45, 306 et Thorbecke, Geschichte der Universität Heidelberg, p. 95.

[2]) Codex univ. I, 141.

[3]) Voir Acta Rectoralia n. 1325, n. 1515, n. 1752. Dans ce dernier nous lisons: convocatis decanis trium facultatum, ad quos pertinet omnes differentias determinare.

deux collèges »utrumque collegium«, ceux des artistes et des juristes; quant au troisième, celui des médecins, il n'en est même pas fait mention. Ce dernier d'ailleurs ne fut pas d'une grande utilité à la faculté. Nous avons déjà dit qu'en 1450 le docteur Bernard Hesse refusa d'y demeurer, et qu'alors on décida qu'il aurait son cours au collège des artistes. A ce propos, il est noté dans les conclusions de l'université que ce professeur de médecine est marié: c'était une brèche dans l'organisation tout ecclésiastique et religieuse du corps enseignant. Bernard touchait une rétribution de vingt marcs pour son »lectorat« [1]).

La fusion des cours de médecine avec ceux des arts mérite qu'on s'y arrête. Un chroniqueur de l'université, d'une époque plus récente, en mentionnant le collège de médecine ajoute qu'il n'a guère acquis d'importance, parce que les médecins se sont réunis aux philosophes... Medici cum philosophis se coniunxere [2]). Cette intime connexion entre les médecins et les artistes régna souvent dans les universités italiennes, où ils avaient une organisation commune et cohabitaient dans le même collège [3]). Une certaine analogie dans la méthode d'enseignement unissait encore les deux facultés: artistes et médecins interprétaient des traductions latines d'auteurs arabes et grecs, en faisaient l'essence même de leurs leçons [4]); artistes et médecins attachaient une grande importance aux disputes.

---

[1]) Conclusiones univ. 1441 et 1450. Si l'on voit à Cracovie. en 1426 et en 1441, un professeur de médecine marié, c'est un phénomène tout à fait prématuré. La sécularisation de l'université du moyen âge a commencé par les médecins. A la fin du XV-e siècle, les maîtres mariés ne sont plus une rareté. Mais à Paris, ce n'est qu'à partir de 1452, qu'il fut permis aux médecins professeurs de prendre femme; à Heidelberg, ce n'est qu'en 1482 que l'on accueillit le premier maître en médecine laïque. Voir Thorbecke l. c. 97.

[2]) Cod. bibl. Jag. 59, p. 62.

[3]) Rashdall. The universities of Europe I, 233, 237,

[4]) Kaufmann: Geschichte der deutschen Univ. II, 72.

Enfin l'autorité souveraine d'Aristote, au grand détriment de la médecine, la rapprochait de la philosophie.

A Cracovie, comme pour consolider et cimenter ces rapports traditionnels, le medicus ou le physicus donnait ses leçons, lorsque toutefois il les donnait, dans le collège destiné aux artistes. A cet égard, les débuts, sous Jagellon, furent des plus heureux. Jean de Saccis apportait son savoir et se mit vaillamment à l'oeuvre. Après avoir mené à bien sa tâche organisatrice, il mourut bientôt, vers la fin de 1433 ou au commencement de 1434 [1]). Il laissa après lui une mémoire vénérée. Le prédicateur qui prononça son oraison funèbre loue sa charité pour les malades et les pauvres, son zèle à leur prodiguer les secours de son art. Il dit que Jean, dans les dernières années de sa vie, déjà courbé par l'âge, s'adonna à l'étude du droit par amour pour l'Ecriture sainte. Ce discours est terminé, selon la coutume de l'époque, par une invocation à la clémence de Dieu, et une recommandation des bienfaiteurs de l'université au souvenir et aux prières des fidèles [2]).

---

[1]) C'est ce que nous apprend un discours prononcé à ses obsèques et contenu dans le codex de l'université de Breslau I. Q. 381. On y parle de Szafraniec qui venait de mourir, le 28 juillet 1433, et on y célèbre le roi Jagellon encore vivant. Le roi mourut le 31 mai 1434.

[2]) Voir p. 182: ut licet iam esset vir aetate confectus, tamen ad tantum dilexit studia scripturarum quod illis novissimis etiam temporibus ad studium iuris canonici se diligentissimus exhibuit.

Voici la péroraison, p. 184:

Et quia in congregationibus huius alme universitatis consueti sunt fieri exhortaciones obsecracionum et oracionum pro statibus ecclesie et benefactorum universitatis, ideo primo recommendo vobis statum universalis ecclesie, sanctissimum in Christo patrem ac dominum Eugenium papam modernum nec non omnem congregationem tocius concilii Basiliensis in spiritu sancto congregati et omnium dominorum prelatorum et doctorum ibidem congregatorum et signanter venerabilium patrum, doctorum et magistrorum a regno nostro pro communi bono ibi laborancium, ut clementissimus deus gracia sua eos illustrare dignetur, quatenus pro consolatione tocius ecclesie

Après sa mort, le sort de la faculté passa par diverses alternatives de prospérité et de décadence: il dépendit des hommes, ou plus souvent encore, de l'homme qui se trouva à sa tête. Quand ce maître disparaissait, l'inertie née de l'interruption des études, paralysait pour un temps toutes les bonnes volontés. Au moyen âge, où il n'était pas absolument nécessaire que les universités eussent quatre facultés, puisque beaucoup d'universités italiennes ou françaises n'en avait que trois, et quelquefois même que deux, ces intermittences ne choquaient point, ne semblaient pas une étrange anomalie, comme elles le paraîtraient de nos jours.

Quoiqu'on parlât des quatre fleuves du paradis et

---

negocia eiusdem feliciter tractare poterint et salubriter consumare. Insuper commendo vobis Reverendum in Christo patrem dnum Sbigneum ecclesie cracoviensis antistitem, universitatis nostre cancellarium, dominum nostrum Rectorem, doctores, magistros ac benefactores et supposita huius alme universitatis. Recommendo insuper specialissime oracionibus vestris serenissimum principem et dnum nostrum Wladislaum Dei gracia Regem Polonie universitatis nostre fundatorem, illustrissimamque Reginam nostram dnam Zophiam ac inclitos natos eorum cum tota Baronia ac regnicolis, ut deus omnipotens statum eorum in tranquillitate et pace conservet diuturna. Ceterum recommendo Reverenciis vestris inter defunctos inclitam dnam Hedwigim olim Reginam Polonie fundatricem huius alme universitatis et presertim Reverendum in Christo patrem dnum Johannem olim episcopum Wladislaviensem precipuum universitatis nostre benefactorem et singularissime venerabilem virum magistrum Johannem de Papia egregium medicine doctorem felicis memorie, cuius ad presens peragimus exequais una cum omnibus benefactoribus, doctoribus, magistris, baccalariis et cunctis suppositis universitatis nostre defunctis quorumcunque nomina in generalibus missis huius universitatis singularius edicuntur, qua propter pro omnium consolatione dignemini dicere unum Pater noster et Ave Maria, ut Deus omnipotens det vivis gratiam, defunctis misericordiam et nobis suam pacem et tandem gloriam eternam. Amen. Demum oracionibus vestris vos una mecum recommendo et gracia dni nostri Jesu Christi sit semper nobiscum. Amen.

qu'on leur comparât les quatre facultés faisant fructifier la vie [1]), ce nombre n'était pas toujours atteint.

V.

La faculté de droit eut plus d'importance et prit de plus larges développements. Nous avons déjà touché ce point précedemment, et signalé la situation favorisée des canonistes à cette époque.

Comme nous l'avons fait remarquer aussi, le droit romain, dont il est question dans la plupart des actes d'érection, fut loin de briller dans la première période des universités du moyen âge. Dans le Nord surtout, il fut dédaigné; l'Italie resta son domaine, tandis que Paris qui si souvent exerça une influence décisive sur les études de l'Orient entier, le tenait en suspicion. L'Eglise ne voyait pas de bon oeil la science du droit civil, l'envisageant comme trop absorbante pour la pensée humaine qu'elle détachait des idées surnaturelles. Petrus Blesensis écrivait vers 1160: Res plena est discriminis in clericis usus legum; totum enim hominem a Deo sibi vindicat, ut eum.., a divinis avellat [2]). Aussi une bulle d'Honorius III, promulguée en 1219, défendit-elle l'étude du droit civil à Paris et l'interdit-elle en général au clergé. C'était assurer le libre et complet épanouissement de la théologie [3]).

---

[1]) Cod. bibl. Jag. 2216, p. 181: (Recommendatio rectoris dris Kozlowski:) quod ex paradiso quattuor flumina ad totius terrae irrigationem ac fructificationem, sic ex universitate quattuor scientiarum facultates profluunt ad germanitionem fructuum vitae. O paradisus sanctae universitatis, dit un auteur anonyme, dans le Liber formularum p. 15, publié dans les Miscellanea ex Archivo Colleg. iurid. 1895, p. 225.

[2]) Denifle, Chartularium univ. Par. I, 32. Sur l'opinion de l'Eglise, voir Rashdall, univ. of Europe II, 2, 740.

[3]) Voir ibid. II. 1, 156: Le roi Philippe IV, s'adressant à l'université d'Orléans, parle de Paris en ces termes: «ut autem liberius

D'ailleurs l'étude du droit romain n'aurait eu ni but ni avantages pratiques. Le droit canon donnait aux ecclésiastiqes des connaissances relativement étendues sur l'administration spirituelle, l'organisation et les lois de l'Eglise; et l'université du moyen âge ayant un caractère nettement religieux, il n'est pas surprenant que cette science y ait rapidement conquis une place prépondérante, au détriment du droit romain, du droit impérial entièrement mis à l'écart ou rejeté au second plan. Ce dernier en effet ne fut enseigné à Prague qu'en 1390, bien longtemps après la fondation de l'université. A Heidelberg, il végète jusqu'au milieu du XV-e siècle: faute des ressources nécessaires pour attirer des maîtres instruits, la chaire resta le plus souvent vacante. Ce ne fut qu'à partir de 1452 que cet état de choses s'améliora et que l'enseignement devint normal et régulier. A Vienne, on n'eut pas de professeur stable de droit romain, jusqu'en 1494. A plus forte raison cet enseignement n'exista-t-il que de nom pendant tout un siècle, à Cracovie, encore plus éloignée de tout le mouvement intellectuel et des grands foyers du midi. Quoiques les »leges« figurent sur l'acte érectif de Jagellon, à côté du droit canonique, il n'y eut que celui-ci de cultivé, tandis que les autres restaient un vain détail de programme. Ce ne fut que dans la première moitié du XVI-e siècle qu'on se préoccupa de combler cette lacune; on s'adressa naturellement aux Italiens, et, grâce à la vigoureuse initiative de Pierre Tomicki, évêque de Cracovie, qui, ici comme en beaucoup d'autres circonstances, se montra plein de zèle, l'affaire prit une tournure avantageuse.

Par contre, dès le début de l'université, on trouva à Cracovie même des maîtres capables d'enseigner le Décret, c'est-à-dire le droit canon, et du coup cette étude y devint florissante. En 1403, fut institué le collège des juristes,

---

ibidem studium proficeret theologiae progenitores nostri non permiserunt legum saecularium seu iuris civilis studium ibidem institui».

qui, avec celui des artistes, constitua le vrai noyau de l'université. Ce collège des canonistes était situé dans la rue Grodzka. La maison, assez vaste, contenait outre les salles de cours, des logements pour les maîtres de droit. De plus, des professeurs d'autres facultés y demeuraient parfois, moyennant indemnité de loyer, de même que certaines personnes ne faisant pas partie de l'université.

Les canonistes tiraient leurs émoluments de diverses sources. A l'église cathédrale, l'un des deux canonicats universitaires fut réservé aux juristes; le maître gratifié de cette dignité percevait les dîmes de Karniow et de Wronin; docteur ou tout au moins licencié en Décret, il devait professer le droit canon, à moins d'en être empêché par le poids de l'âge [1]. En 1422, le premier recteur de l'université Jagellonne, Stanislas de Skalmierz, est en possession de ce bénéfice, le plus considérable de tous ceux qui étaient attribués à la faculté des Décrets.

Un règlement de l'évêque Jastrzembiec, en 1422, spécifie expressément les rémunérations assignées aux maîtres de droit canon. Les deux tiers des revenus des salines de Bochnia seraient, ainsi que cela s'était d'ailleurs pratiqué jusque là, affectés au traitement de deux docteurs ou licenciés, de telle sorte que le professeur principal (principalis ordinarius) recevrait au moins 40 marcs, et que le restant des fonds disponibles serait versé à l'autre maître, chargé d'enseigner ce qu'on appelait les »nova iura«. Il est encore fait mention d'un troisième professeur de droit canon, auquel l'université payerait 20 marcs, sur la dîme de l'église de Luborzyca. De plus, la prébende de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine devrait être accordée aux docteurs ou licenciés en droit canon [2]. Un document

---

[1]) Voir Cod. univ. Crac. 1, 140 et Dlugosz, Liber benef. 1, 59. Voir sur les privilèges et dispenses de ce maître habituellement fort âgé la «Revue des questions de droit» (Cracovie, 1864), II, XXII.

[2]) Cod. diplom. univ. I, 139 et suiv.

un peu plus récent (1441) nous apprend que, sans compter l'ordinarius, il y avait encore trois docteurs faisant alors des cours de droit canon à l'université de Cracovie[1]).

Le nombre des professeurs à la faculté de droit canon était, on le voit, assez restreint; à cet égard le personnel de la faculté des artistes était de beaucoup supérieur. Du reste les cours des Décrets n'étaient pas aussi variés, avaient une exacte délimitation et ne comprenaient qu'une spécialité précise. Le Decretum de Gratien, recueil de citations tirées de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise, des décisions des conciles et des décrets pontificaux, relatifs à l'hiérarchie ecclésiastique, au culte et au bon fonctionnement de la vie religieuse, était la base essentielle de ces leçons. Ce livre fut le manuel scolastique de tout le droit canon. On enseignait encore les décrétales en cinq livres de Grégoire IX, les »Nova iura«, ou sixième livre des décrétales et les »Clementinae«.

Il ne fallait pas beaucoup de maîtres pour embrasser et expliquer ces matières. Quatre y suffisaient dans les universités du moyen âge; aussi voit-on quelquefois chacun de ces professeurs mentionné avec son titre particulier: lector Decreti, lector Decretalium, lector Sexti, lector Clementinarum[2]).

Le plus important d'entre eux était l'ordinarius, à qui incombait la plus lourde tâche, mais qui jouissait aussi de la plus haute autorité. »Le lector ordinarius doit être plus assidu que ses collègues; il est tenu d'organiser fréquemment des »repetitiones«, et de ne pas chômer les jours de leçons«, lisons-nous dans des conclusions de

---

[1]) Cod. diplom. II, 4: doctores iuris canonici actu legentes, puta ordinarium cum aliis tribus.

[2]) Voir Aschbach: Geschichte der Wiener Universität (1865), p. 104.

l'année 1451[1]). Ses cours n'étaient que des commentaires des décrets; et le texte même de la loi noyé sous le flot des éclaircissements, sous la recherche des »casus« compliqués, recherche qui avait tant d'attrait pour l'esprit des hommes du moyen âge, disparaissait presque sous l'enchevêtrement des conclusions et des gloses touffues. Les répétitions avaient pour but d'inculquer dans la mémoire des auditeurs ce chaos de subtilités où leur raison s'égarait parfois[2]). Ce fut un temps béni pour les décrétistes, en Pologne surtout, où ils furent en haute estime et parvinrent aux fonctions les plus éminentes. Pierre Wysz, doctor in utroque iure, occupa, en 1412, le siège épiscopal de Cracovie; Jacques de Kurdwanow, élève de l'université de Bologne, devint évêque de Plock, André Laskary, sorti de Padoue, fut évêque de Posen, de 1414 à 1426.

Sous leur impulsion, une vie nouvelle commença à germer dans l'Eglise de Pologne. Leur instruction juridique leur inspira l'amour de l'ordre et de la discipline, et ils apportèrent tous leurs efforts à ramener le clergé de leur pays à la stricte observance des règles. Le synode que Nicolas Tromba tint à Kalisz, en 1420, fit époque dans ce mouvement réglementateur; il donna l'essor à tout un développement du droit particulier de l'église de Pologne, développement que vinrent encore aviver les statuts de Plock, en 1423, et les constitutions cracoviennes d'Adalbert Jastrzembiec de la même année. Le concile de Constance avait déjà nettement posé cette question de la réforme

---

[1]) Conclus. univ. de 1451: lector ordinarius primus et praecipuus... non faciat sibi festivitates de non festivitatibus.

[2]) L'accusation postérieure du chapitre de Cracovie contre les professeurs de l'université (Collectanea ex archivo Collegii iuridici, Crac. 1895, T. I, p. 425) eût été certes justifiée bien auparavant: Lectores non meditati, non instructi veniunt ad lectionem, itaque frigide legunt, leviter docent et nonnisi glossemata auditoribus ex vetustis quodlibetis tradunt, non artem.... aperiunt.

de l'Eglise. Le pape Martin V avait aussi solennellement promis de la soulever à nouveau et de donner satisfaction aux réclamations universelles des peuples chrétiens.

Les collèges des décrétistes pouvaient, en ces conjonctures, rendre des services éclatants à l'Eglise et à l'épiscopat; aussi leur voix se fit-elle entendre à mainte reprise parmi les appels à l'amendement et à la pénitence. Les pages de l'histoire de l'université sont illustrées par les noms des maîtres qui, à cette époque, prirent une part notable à cette oeuvre de rénovation. Nous avons déjà parlé de Stanislas de Skalmierz, premier recteur de l'université. Il fut constamment sur la brèche, pendant tout le règne de Jagellon. Il multiplia les discours et panégyriques dans le style fleuri en vogue au moyen âge, tant aux solennités académiques qu'aux obsèques des personnages de marque. La mort le frappa en 1431. Le grand décrétiste, Paul Vladimiri, survécut d'une année à Jagellon; mais, comme nous l'avons dit précédemment, il passa ses dernières années dans la retraite, peut-être même dans une cellule de monastère. Les remplaçants pourtant ne lui manquèrent pas. A partir de 1420, nous trouvons à la tête de l'université jagellonienne toute une suite de docteurs des Décrets connus par leur science et par leurs actes. En 1420, et, pour la seconde fois, en 1424, Jacques Zaborowski remplit les fonctions de recteur. C'était un élève de l'université de Cracovie; il y avait du moins obtenu le grade de maître ès arts, en 1411 [1]). Décrétiste renommé, il attira sur lui l'attention de ses contemporains dont la confiance le porta aux affaires publiques. Simultanément proviseur de la bourse des pauvres [2]), chanoine de la cathédrale de Cracovie, prébendier de la chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, il était encore en possession de tous ces titres et

[1]) Muczkowski. Liber Prom. p. 7.
[2]) Codex diplom. univ. Crac. II, 57 et 135.

bénéfices lorsqu'il mourut, en 1449 [1]). Généreux bienfaiteur de l'humanité, il fonda, conjointement avec le médecin Oszkowski de Dobra, l'hôpital de Wiślica [2]), et, en 1448, la chaire qui porta son nom à la faculté des arts.

En 1426, le recteur de l'université est Ladislas Oporowski, docteur des Décrets, qui avait sans doute puisé sa science juridique en Italie, plus connu comme homme politique que comme savant et dignitaire de l'Eglise. Issu d'une ancienne et puissante famille, il fut redevable de son élévation aux charges que nous le voyons occuper successivement, plutôt à son savoir en droit qu'à son illustre naissance. Appelé de bonne heure aux affaires, il attira sur lui l'attention de Jagellon qui le nomma, en 1422, son plénipotentiaire dans le fameux conflit avec les Teutoniques. Il succéda, en 1427, à Stanislas Ciolek, qui abandonnait les fonctions de vice-chancelier de la couronne pour l'évêché de Posen. Dès lors il accompagna presque partout le roi, dont il fut un des serviteurs les plus éclairés. En 1433, il devint évêque de Kujavie, après Jean Szafraniec. A la mort de l'archevêque Vincent Kot, survenue en 1449, il fut transféré au siège primatial de Gniezno. Son administration, assez stérile sous le rapport ecclésiastique, se passa en démêlés avec son chapitre et en violentes compétitions de préséance avec Zbigniew Oleśnicki, devenu cardinal, et à qui il avait autrefois cherché querelle, n'étant encore que vice-chancelier. C'était une invidualité fière et ambitieuse, joignant à des aspirations personnelles une certaine avidité [3]); le type d'un courtisan de la science qu'il considérait avant tout comme un marchepied pour s'élever dans la vie [4]).

---

[1]) Codex epistol. saec. XV, ed. Szujski, 2 pars, 67.

[2]) Dlugosz. Lib. benef. I, 435.

[3]) Dlugosz. Opera omnia I, 374.

[4]) Sur sa vie voir Korytkowski: Les archevêques de Gniezno, II, 211—244. Il envoya à Londres, son neveu Stanislas, sous la tutelle de la Hanse, afin que ce jeune homme pût y séjourner quelques

Jean de Lgota, plus souvent appelé Elgot, fut le successeur d'Oporowski au rectorat, en 1427. Il avait été promu bachelier ès arts, à Cracovie, en 1417, maître, en 1420 [1]). Il se consacra ensuite au droit, et, lorsque lui fut conférée la licence, Stanislas de Skalmierz lui adressa une allocution [2]). Ses relations avec Zbigniew Oleśnicki et son étroite amitié avec lui ne contribuèrent pas peu à faciliter sa carrière. Nous le retrouverons plus tard en rapports intimes avec les personnes de l'entourage du grand évêque et, entre autres, avec le célèbre historien Jean Dlugosz. Oleśnicki le nomma son official et son vicaire général »in spiritualibus«, charges dans lesquelles Elgot fit montre de la plus brillante activité, notamment dans les questions de juridiction ecclésiastique; les actes rédigés par lui diffèrent très avantageusement de ceux des officiaux ses successeurs ou ses contemporains. Sa profonde connaissance du droit et des hommes lui procura évidemment cette supériorité. Dans les conflits que la dîme provoqua alors entre le clergé et la noblesse, Elgot dut jouer un grand rôle; c'est peut-être lui qui rédigea la convention de Warta, en 1434, destinée à mettre fin à ces déplorables contestations [3]).

Il parut bientôt avec éclat sur une plus vaste scène, en qualité d'envoyé d'Oleśnicki au synode de Bâle. Nous l'y rejoindrons plus tard et pourrons alors mieux l'apprécier comme orateur et comme homme politique. Il était lié à Dlugosz, dont il avait le même blason, par une vive amitié qui inspira à l'historien les belles louanges qu'il adresse dans son livre à cette noble figure: »C'était un

---

semaines et y étudier les moeurs anglaises. Voir Sokolowski, Fragments d'histoire et d'art (1897), p. 18.

[1]) Muczkowski, Liber Prom. p. 11, 13.

[2]) Cod. bibl. Jag. n. 2400.

[3]) Ulanowski: Laudum Vartense, dans les Comptes rendus de l'Acad. Classe d'Hist. XXI, (1888) p. 173, et principalement p. 208—209.

homme, écrit le grand chroniqueur (V, 117), remarquable par sa circonspection, sa science, son aménité, (omnium bonarum virtutum officina et sedes); possédant à fond le latin, il s'en servait très éloquemment et ne le cédait à personne dans l'art d'écrire des lettres élégantes et persuasives; il fut le port et l'asile des pauvres, des orphelins et de tous les malheureux«. Il y a dans cet éloge une émotion qui rayonne autour de la mémoire de cet honnête homme et le présente à la postérité comme un savant de valeur et une nature d'élite. Dlugosz l'appelle un excellent (eximius) docteur des Décrets, et c'est aussi ce qu'on proclamait à Bâle, où Elgot brille au milieu de la députation polonaise par sa droite raison et son talent de parole [1]).

Nous noterons encore parmi les autres décrétistes: Derslaw de Borzynow, qui fut recteur, pour la première fois, en 1422, et remplit ensuite, pendant plusieurs années, la fonction de juge des affaires ecclésiastiques au consistoire de Cracovie [2]). Son successeur au rectorat fut Thomas de Strzempin: ils assistèrent tous les deux au concile de Bâle. Thomas, beaucoup plus remarquable que son prédécesseur au rectorat, devint évêque de Cracovie, en 1455.

L'incendie qui, en 1719, détruisit le collège des juristes, nous a sans aucun doute fait perdre à jamais quantité d'ouvrages dus aux savants, dont nous venons de parler. Aussi n'en éprouvons-nous que plus d'intérêt pour Nicolas de Blonie, écrivain dont nous pouvons encore aujourd'hui mesurer la portée et dont les oeuvres se répandirent bien au delà des frontières du pays, auquel elles étaient destinées tout d'abord.

---

[1]) Etienne de Catis. Cod. epist. saec. XV. ed. Szujski. — Pars I, p. 120.

[2]) Acta Offic. Crac. V (1434, II junii) Derslaus de Borzynow, decr. dr. iudex generalis causarum spiritualium in consistorio Crac. motarum et movendarum.

Nicolas de Blonie s'inscrivit à l' université en 1414; l'année suivante il était bachelier »in artibus«, et maître, en 1421. Thomas Strzempinski et Nicolas de Kalisz qui, dans la suite, se distinguèrent à l'université, obtinrent leur maîtrise presque en même temps. On ignore les dates précises des promotions de Nicolas de Blonie aux grades de la faculté de droit. Il est néanmoins permis de supposer qu'il fut professeur pendant quelque temps à l'université son nom se trouvant inscrit dans le registre matricule parmi ceux des »doctores et magistri«[1]). Il ne tarda pas à se rapprocher d'un homme éminent, Stanislas Ciolek qui, de 1422 à 1427, fut vice-chancelier, et de là, passa à l' évêché de Posen. Nicolas de Blonie travailla sous les ordres de Ciolek, sans doute comme chapelain royal dans la chancellerie de la cour, et partagea les occupations des notaires royaux. Les relations ainsi nouées devaient être durables. Lorsque Ciolek se transporta à Posen, il fit venir Nicolas et le nomma son chapelain[2]). De ces rapports naquit un petit ouvrage que nous allons examiner de près.

Il répondait aux besoins pratiques et n'avait aucune prétention scientifique. Le clergé polonais, surtout celui de paroisses rurales, était loin d'avoir une instruction suffisante, aux XIV-e et XV-e siècles. Au milieu de leurs occupations quotidiennes, les prêtres oubliaient les notions acquises à l'école; il n'était pas rare que leurs lumières laissassent beaucoup à désirer au point de vue même des plus importantes cérémonies du culte, telles que la célébration de la Sainte Messe et l'administration des sacrements. »Des ordonnances promulguées dans le but d'extirper les abus et illégalités enracinés partout, ne pouvaient aucunément à elles seules remédier au mal, parce que la cause

---

[1]) Voir Album Studiosorum, p. 6.

[2]) Voir Ulanowski, Nicolas de Blonie, dans les Comptes rendus de l'Académie (Classe d'histoire) Tom XXIII (1888) p. 22—23.

principale de ce triste état de choses était l'ignorance des clercs, peu familiarisés avec les principes de la foi et rebelles à toute discipline ecclésiastique. Pour être à la hauteur de leur mission, les évêques devaient répandre dans le bas clergé des manuels où fussent réunis, avec brièveté mais exactitude, tous les préceptes indispensables à un bon pasteur«. En dehors donc des constitutions diocésaines, on fit paraître des guides, des manuels »ad usum simplicium clericorum« [1]).

C'est ainsi que l'évêque de Cracovie Nanker, fit rédiger, en 1323, un traité de ce genre, et qu'il fut imité, en 1423, par Adalbert Jastrzembiec. Nicolas de Blonie, sur l'injonction de l'évêque de Posen, Stanislas Ciolek, écrivit son »Tractatus de sacramentis et divinis officiis ac eorum administrationibus«, pour obvier aux mêmes inconvénients. Cet opuscule, antérieur à l' année 1431, est »le fruit le plus remarquable des efforts de l'épiscopat polonais pour répandre dans le clergé diocésain les connaissances les plus élémentaires sur les sacrements et le droit canon«.

Ce travail, analogue aux manuels dont nous avons parlé plus haut, est cependant beaucoup plus étendu et dénote des études beaucoup plus sérieuses. L'auteur puise aux productions scientifiques qui avaient alors le plus de succès en Europe. Outre saint Thomas et saint Bonaventure, ce sont les noms de Henry de Segusio, des Calderini, de Guido de Baysio, de François Zabarella qui reviennent le plus fréquemment sous sa plume, sans compter les autorités théologiques les plus vénérées.

A chaque instant, des digressions sur des questions locales et des renseignements fournis par l'expérience et la pratique de la vie viennent vivifier la sécheresse de cette compilation et donner de précieuses indications sur

[1]) Ulanowski. Quelques remarques sur les statuts synodaux.. au XIV-e et XV-e siècle. Scriptores rerum Polon. XIII, 16 (1889).

l'histoire du droit canon en Pologne [1]. L'auteur défend aussi les coutumes spéciales à l'Eglise nationale, contre les tendances unificatrices des courtisans, des Romipetae, comme il les appelle. Parfois une réminiscence de ses études faites à Cracovie se glisse dans ses démonstrations [2]. Il y avait suivi les cours de Stanislas de Skalmierz qu'il nomme »dominus meus«; à un autre endroit il cite François Creisewitz de Brega [3]. Ce petit ouvrage d'une bonne ordonnance et d'une compréhension facile, fut promptement populaire en Pologne et même ailleurs. On en multiplia les copies manuscrites; et à la première édition, imprimée à Breslau, et à celle de Strasbourg de 1476, vinrent bientôt s'ajouter celles de Cracovie, de Paris, de Venise et de Lyon [4]. En sorte que, Nicolas de Blonie, élève de l'université de Cracovie, porta au loin le renom de l'école dont il était sorti. Nicolas s'acquit encore une glorieuse réputation dans un autre domaine. Comme son maître, Stanislas de Skalmierz, il fut un prédicateur de talent. Ses sermons »de tempore« et »de sanctis« témoignent d'une sûre érudition théologique, et ses citations d'auteurs de l'antiquité décèlent un humaniste en herbe. C'était bien le digne confident et ami de Stanislas Ciolek dont la haute culture classique tranchait si brillamment sur l'inélégance contemporaine. Aussi, les sermons de Nicolas de Blonie

---

[1] Ulanowski. Des travaux préparatoires à l'histoire du droit canon en Pologne. 1887, p. 24.

[2] De extrema unctione: De qua (scil. quaestione) cum audirem sententiarum libros, dubitabatur a lectoribus et a formatis baccalariis s. theologiae.

[3] De Eucharistia: Secundum mag. Fr. de Brega in quadam quaestione disputata.

[4] Ulanowski. Comptes rendus de la classe de phil. 1888. T. 23, p. 17. Dans les arch. diocés. de Breslau se trouve le manuscrit de 1476. Ancienne note E. 3.

comme son traité, furent-ils particulièrement goûtés à l'étranger, où ils eurent une rapide popularité [1]).

En cette circonstance, le décrétiste consacra ses talents à seconder les desseins de son évêque; mais le roi et l'Etat eurent aussi plusieurs fois recours à sa science et à son appui, notamment en 1430, lorsque l'idée de faire de la Lithuanie un royaume distinct, idée fomentée par les ambitions de Witold et les intrigues de Sigismond, semblait sur le point de se réaliser, menaçant la Pologne d'un amoindrissement funeste. Nous n'avons pas à raconter ici les péripéties de ces machinations ni les préparatifs de cette scission; nous ne parlerons pas non plus du congrès de Luck, en 1429, ni de l'intervention de la diplomatie allemande ainsi que de celle du Saint-Siège dans cette affaire [2]).

Finalement, du côté polonais on mit en doute la légitimité du droit en vertu duquel Sigismond prétendait pouvoir créer un nouveau roi, et la cause fut déférée à un tribunal de jurisconsultes chargés d'émettre un avis, comme cela s'était pratiqué naguère, lors des querelles avec les Teutoniques.

Deux facultés de droit, celle de Cracovie et celle de Vienne se trouvèrent alors en présence. Cette dernière à qui fort souvent on soumettait les questions litigieuses [3]), se prononça catégoriquement en faveur de Sigismond. Jean Guarleich, Gaspard von Maiselstein, plus fameux encore, et d'autres jurisconsultes rédigèrent un mémoire sur la question, tandis que simultanément l'Italien Jean Baptiste Cigala, docteur en droit, soutenait que l'empereur romain élu pouvait légitimement conférer la couronne royale [4]). Les décrétistes de Cracovie firent à cette thèse la plus vive

[1]) Voir Brückner: Sermons du moyen âge. Bibliothèque varsovienne, 1891, février, p. 245.

[2]) Voir à ce sujet Caro, Geschichte Polens III, p. 605 et suiv.

[3]) Aschbach, Geschichte der Wiener Univ. (1865) 308.

[4]) Voir Lewicki, Codex epistolaris saec. XV, T. II, p. XIII.

opposition: le roi des Romains, élu mais non couronné empereur, affirmaient-ils, ne saurait disposer à son gré des trônes royaux, et par conséquent les prétentions de Sigismond à cet égard seraient absolument illégales. Les professeurs de Cracovie s'en référaient à ce sujet à l'autorité reconnue d'Hostiensis, autrement dit d'Henry de Segusio [1]). Nous trouvons au bas de cette réfutation les signatures de Stanislas de Skalmierz, de Jacques Zaborowski et de Jean Elgot, que nous connaissons déjà, enfin celles de Thomas de Chroberz et d'Adam de Bandkow. Ce dernier après avoir teiminé ses études à Eologne, se trouvait à Rome, en 1424, lors de l'acte par lequel Jean Falkenberg rétracta les calomnies lancées contre Jagellon [2]).

Il est fort possible que ce mémoire ait été écrit en 1430 et que Zbigniew Oleśnicki l'ait emporté en Lithuanie pour en faire usage contre Cigala qui s'y trouvait alors. Mais les plans de Witold échouèrent pour des raisons plus graves, et, en premier lieu à cause de la mort de ce grand-duc ambitieux, survenue le 27 octobre de la même année. Néanmoins cette controverse prouve que la tradition de Paul Vladimiri restait vivante à la faculté des Décrets, que, comme lui, ses successeurs combattirent par la parole et par la plume, et furent les hardis champions de la cause royale et nationale. C'était d'ailleurs à eux qu'une telle tâche était naturellement dévolue; mais elle les arrachait à la science pour les entraîner dans l'arène des luttes politiques et en faire des hommes d'action plutôt que d'enseignement.

Ce qui enlevait encore les Décrétistes à leurs études, c'était la théologie. Ils désertaient souvent le droit, attirés par des émoluments plus rémunérateurs, ou tout simplement pour suivre le courant de l'époque, et se vouaient à

---

[1]) Ce mémoire se trouve ensemble avec d'autres traités sur la même affaire dans le Cod. de la bibl. Czartor. n. 233. Nous y lisons entre autres: ..nec est dicto Johanni credendum, quia erat teutonicus!

[2]) Voir Lewicki, Cod. Epist. s. XV, T. II, p. 252 et 172.

la science sacrée[1]). Cette théologie, sommet du savoir, point culminant de la carrière professorale, dépouillait les autres facultés de leurs maîtres. Ceux-ci en effet considéraient leur passage dans ces facultés inférieures comme un arrêt transitoire, et, une fois parvenus à l'Elysée de leurs rêves, ils n'étaient que trop souvent disposés à s'y endormir dans une douce oisiveté, repos gagné, moins par leurs travaux antérieurs, que par les manoeuvres multipliées pour atteindre à cet asile doré. C'était là le vice radical de l'organisation des universités, le germe des désordres les plus funestes et les plus nuisibles.

VI.

La faculté de théologie était la reine des autres, de même que la théologie était la reine des sciences. Le fait même que la fondation de l'université de Cracovie avait été inspirée en majeure partie par une pensée religieuse, pour faire rayonner la foi vers l'Orient, contribua encore à exalter l'importance de cette faculté.

Dans les universités du moyen âge, la faculté de théologie, la plus importante, ne comptait cependant que peu de maîtres. La plupart du temps elle n'avait que trois professeurs qui, assistés par des bacheliers, se déchargeaient sur ces derniers de la majeure partie de leur besogne. A Cracovie comme ailleurs, les professeurs préposés aux cours théologiques n'étaient pas nombreux. Un des canonicats du château était réservé à un théologien, maître, licencié, ou tout au moins bachelier (formatus). C'est encore aux théologiens qu'était assigné le tiers des revenus des salines de Bochnia[2]).

---

[1]) Voir dans Lewicki, Codex epist. III, 24, une lettre écrite au sujet de Jean Dombrowka, vers 1450: quia se ad facultatem theol. transtulit, adeo quod et canonicatum inter theologos in ecclesia s. Floriani pro alio beneficio suo accipere voluerit.

[2]) Cod. univ. Crac. I, 140 et I, 71. Nous ajouterons ici que

Le maître appelé »ordinarius lector theologiae«, venait en tête de la faculté et était choisi par les titulaires de toutes les chaires de l'université. Ce poste servait d'échelon pour atteindre à l'un des canonicats de la cathédrale [1]). Mais les membres du chapitre de Saint-Florian ne tardèrent pas à s'immiscer dans cette faculté, surtout lorsque après l'attribution de la custodie à l'université, et la création d'un nouveau canonicat par Zbigniew Oleśnicki, en 1427, huit maîtres de l'université siégèrent dans ce chapitre. Nous avons déjà parlé de ces bénéfices et nous nous sommes efforcé d'en définir la nature, d'en retracer les vicissitudes. Ils finirent par ne pas répondre à leur destination primitive; et les chanoines de Saint-Florian que les statuts de fondation obligeaient à des travaux à la faculté des arts, se dispensèrent à la longue de plus en plus de ces obligations auxquelles l'université les rappela mainte fois en vain. Un demi-siècle ne s'était pas écoulé que les chanoines de Saint-Florian étaient considérés exclusivement comme des théologiens, de telle sorte que les professeurs »promoti« ne figurent plus désormais que très rarement dans les cadres de la faculté des arts, et dans les listes des cours qui y étaient donnés. Vers la moitié du siècle, quand Jean Dombrowka passa de la faculté de droit à celle de théologie, un de ses amis disait de lui, dans une lettre à Zbigniew Oleśnicki, qu'il avait obtenu »un canonicat chez les théologiens de Saint-Florian«, ce qui prouve que l'on identifiait déjà alors les chanoines aux professeurs de théologie. Dans les anciens documents il est déclaré que le collège du roi Ladislas est destiné à loger les »promoti«

l'on peut encore mettre au nombre des théologiens le «magister Trontnovicianus» qui, d'après la fondation, devait enseigner «in artibus vel in theologia» (Cod. univ. Crac. I, 83) et l'altariste de Tous-les-Saints, qui doit professer (Cod. univ. I, 181) in aliqua facultatum, theologica videlicet vel artium. Plus tard néanmoins ces deux maîtres furent attachés aux arts.

[1]) Conclusiones univ. 1491 et 1497.

et les maîtres royaux, tandis que dans les actes plus récents, il n'est question à ce propos que des théologiens et des »magistri regales«. C'est ainsi qu'avec le temps s'accrédita la coutume, sanctionnée d'ailleurs par les faits, de considérer le chapitre de Saint-Florian comme une dotation des théologiens exclusivement.

Ces théologiens possédaient divers grades scientifiques. Il faut noter tout d'abord que le baccalauréat qui, à la faculté des arts, ne constituait qu'un titre secondaire, devenait, à la faculté de théologie, un grade ambitionné, auquel étaient attachées de sérieuses obligations.

On a souvent fait remarquer justement la corrélation entre l'organisation des universités au moyen âge et celle des corporations de métiers. Dans ces dernières le travail se répartissait entre les apprentis, les compagnons et les maîtres; dans les universités, les simples »scholares« correspondaient aux apprentis, les bacheliers aux compagnons, tandis que la licence et le doctorat élevaient à la maîtrise.

Or, à ces compagnons universitaires ou bacheliers incombait dans chaque faculté un double devoir: celui d'apprendre et celui d'enseigner. Mais dans la faculté des arts, cet enseignement ne pouvait être qu'élémentaire et sans portée, car le bachelier, jeune homme que ni son âge, ni son expérience n'autorisait à cette mission, manquait en outre de l'instruction qui y eût été nécessaire. Dans les facultés supérieures au contraire, ceux qui concouraient pour l'obtention des grades pouvaient, en leur qualité de maîtres des artistes, se prévaloir d'environ cinq années d'études et d'une certaine pratique pédagogique. Il était donc tout naturel que les bacheliers de ces facultés y jouassent un rôle actif et que le fardeau des cours y reposât en grande partie sur eux. A Cracovie, ce rôle, plus effacé chez les médecins et chez les juristes, fut éclatant à la faculté de théologie. Parmi les théologiens, beaucoup se contentaient même des grades inférieurs et dédaignaient de cueillir les lauriers du magisterium ou doctorat. Aux termes des statuts

de 1521 [1]), l'étudiant qui, à Cracovie, commençait ses études de théologie, devait prouver qu'il avait suivi pendant cinq ans les cours »in artibus liberalibus« et obtenu la promotion de maître ès arts. Après deux ans d'assiduité à la faculté de théologie, il pouvait passer bachelier, c'est-à-dire baccalarius cursor ou cursor biblicus. Dès lors il était autorisé à professer et à interpréter dans ses leçons certaines parties de l'Ecriture. Mais ce cursor devait en outre continuer ses études, suivre les cours, afin d'atteindre au grade supérieur, celui de bachelier »sententiarius«, qui permettait de commenter la dogmatique. Une fois en possession de ce titre, il lisait et expliquait, pendant une année, le premier et le second livre des sentences de Lombardus, et, lorsqu'il abordait le troisième, il était promu bachelier »formatus«, ce qui constituait une fort honorable situation. Après avoir terminé son cours de sentences, il pouvait se préparer à la licence et subir cet examen. La licence lui ouvrait les cours de théologie proprement dite et l'accès au doctorat.

La carrière théologique était donc des plus pénibles; elle exigeait de longs travaux et, de plus, comportait des frais d'examen et d'autres dépenses fort onéreuses. Dans les universités de l'Occident il fallait dix à douze ans pour arriver au but: cela dépendait de la durée des intervalles réglementaires d'un grade à l'autre. Le dernier grade, le grade suprême était non seulement difficile à obtenir mais encore coûtait fort cher. Celui qui se présentait au doctorat devait gratifier les maîtres, les massiers, ainsi que ses condisciples de présents en argent ou en nature, obligation qui sans doute détournait beaucoup d'étudiants de la recherche de cet honneur. Le pape Clément V, en 1311, dans un décret pour Bologne, défendit que ces dépenses excédassent la somme de 4800 florins d'Autriche. Au XV-e

---

[1]) Archive de l'histoire littéraire I (1878) p. 73. Ces premiers statuts de la faculté de théologie contiennent des prescriptions fort anciennes.

siècle, Nicolas de Clémanges prémunissait contre la poursuite du doctorat en théologie et la proclamait folle vanité [1]). Quant à ce qui se passait à cet égard à Cracovie, nous pouvons en juger par une lettre fort curieuse adressée à Dlugosz, en 1466, par Sendziwoj Czechel [2]). Il y raconte son séjour à l'université et parle des études qu'il y fit. Le »magisterium« théologique le tentait, mais il n'y parvint pas (magistralis apex quem non attigi, quamvis aliquando concupivi). Il en fut surtout écarté par les grands frais, peu conformes à l'esprit théologique, dit-il, que nécessitait cet acte. Il se plaint de cet état de choses »qui rend la promotion inabordable pour les gens pauvres et doctes, et accessible en revanche aux riches ignorants«. On aurait en effet pu vivre de longues années avec l'argent gaspillé en ces circonstances.

Ces abus que déplore Czechel avaient de graves conséquences. On se contentait en général de la licence, sans prétendre à un doctorat si dispendieux. Aussi les universités tinrent-elles compte en une certaine mesure de ces difficultés et accordèrent-elles à des licenciés, les privilèges attachés au doctorat [3]). On agit ainsi à Cracovie. Le titre de docteur est très clairsemé parmi les théologiens cracoviens, licenciés ou simples bacheliers pour la plupart [4]).

Au collège de théologie on commentait l' Ecriture sainte et l'on enseignait la dogmatique. Toutefois ceci

---

[1]) Voir Kämmel, dans la Geschichte der Erziehung de Schmid, II, 480.

[2]) Dlugosz, Opera omnia vol. I (Cracoviae 1887), p. 172.

[3]) Kaufmann, Geschichte der deutschen Univ. II, 301.

[4]) Wislocki dans les Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences de Cracovie, en 1890 (Cracovie 1891, classe d'hist. et de phil. p. 38) présume que ce n'est qu'en 1454 que parut à notre université le premier professeur, réellement docteur en théologie. Cependant Jean de Kluczborg avait obtenu ce titre à Cracovie, en 1423. Il est certain qu'on prit l'habitude de donner le titre de maître, équivalent à celui de docteur, à tout professeur, alors même que ce professeur n'y avait aucun droit.

primait de beaucoup cela, car les controverses, les distinctions dialectiques, les disputes séduisaient infiniment plus les intelligences d'alors que la compréhension, l'explication pure et simple des textes de l'Ecriture. Les universités du moyen âge firent délaisser les anciens classiques: on les abandonna pour Aristote et sa dialectique. Il en fut de même pour la théologie: »Les Pères de l'Eglise qui, au XI-e et même au XII-e siècle étaient dans toutes les mains, surtout dans les écoles des couvents, firent place aux méthodes systématiques et raisonneuses« [1]. Superfluitas meditationis, l'excessif penchant aux subtilités et aux luttes d'arguments écarta aussi de la lecture des livres saints. Sous le texte de l'Ecriture, même le plus précis, se cachent, prétendait-on, des secrets et des mystères qu'il faut découvrir, »multiplicitas mysteriorum intrinsecus latet«. Et c'est à la recherche de ce sens caché, renfermé dans les phrases les plus limpides, qu'on s'épuisait en efforts persévérants. La lettre se perdait sous le commentaire, la signification principale sous la signification détournée que l'on infligeait à la Bible. On prêtait à l'Ecriture un quadruple sens pour l'interprétation duquel on appliquait quatre genres de méthode. Il y avait le sens littéral qu'on traduisait literaliter, et, selon l'expression polonaise, corporellement; il y avait le sens allégorique qu'on faisait ressortir spirituellement, le sens théologique ou moral, expliqué par des exemples, enfin le sens mystique qu'on traduisait »anagogice«.

La bibliothèque de l'université possède plusieurs des traités explicatifs de l'Ecriture Sainte alors en usage. On employait notamment les oeuvres du dominicain Nicolas de Gorram (1210—1295) et du franciscain Nicolas de Lyra qui mourut en 1340. Le premier était fameux par ses postilles sur l'Ancien et le Nouveau Testament [2]), ouvrages

[1]) Denifle: Die Entstehung der Universitäten 758—759.

[2]) Voir à son sujet Féret, La faculté de théologie de Paris, Paris 1894—96, T. II, 511.

dont les manuscrits passèrent à la bibliothèque, légués par les premiers maîtres de l'école, tels que Sczekna, Isner, et ceux qui leur succédèrent un peu plus tard, André de Kokorzyn et Thomas Strzempinski [1]).

Nicolas de Lyra était encore plus populaire. Juif d'origine, son éducation rabbinique lui avait permis d'étudier l'Ancien Testament dans l'original. Sa glose et ses postilles sur l'Ancien et le Nouveau Testament étaient tellement répandues que les théologiens avaient coutume de citer le proverbe: Si Lyra non lirasset, totus mundus delirasset [2]). Isner et Strzempinski ont transmis à la grande collection jagellonienne les manuscrits de Lyra qui leur appartenaient [3]). C'étaient les sources où puisaient pour eurs cours les théologiens et les bacheliers, qui débutaient comme professeurs à la faculté de théologie par des lectures des Livres Saints.

L'étude de l'Ecriture était un acheminement à la dogmatique, la plus difficile et la plus importante des sciences théologiques et leur couronnement. Le manuel usité était l'ouvrage de Pierre Lombard, évêque de Paris, mort, en 1160: Cet ouvrage divisé en quatre livres de »Sententiae« embrassait la dogmatique dans un ensemble systématique et jouissait d'une si grande faveur que l'étude de la dogmatique fut appelée étude des »Sentences«. A Cracovie, on se servait principalement des commentaires de Saint-Thomas d'Aquin et de Scot, de Pierre de Tarantaise qui mourut pape, sous le nom d'Innocent V, en 1276 [4]), de l'augustin Thomas de Strasbourg [5]),

---

[1]) Voir Wislocki, Catalogue des manusc. n. 1314 et suivants.

[2]) Voir Féret, ibid. III, 331.

[3]) Catalogue 1470 et suiv.

[4]) Catalogue 1539 et suiv.

[5]) Catal. n. 1754. Propriété de Jean Isner. Voir sur ce Thomas, Féret ibid. III, 494.

des explications et questions d'Henry de Oyta, célèbre professeur de théologie, à Paris, à Prague et en dernier lieu à Vienne, où, à la fin du XIV-e siècle, il donna une forte impulsion aux études théologiques [1]). On expliquait enfin assez généralement les sentences d'après les commentaires du dominicain anglais, Robert de Holkoth [2]).

C'était de Paris que venait surtout la lumière. Les professeurs de cette université avaient écrit les traités de théologie les plus répandus, et cette école elle-même passait sans contredit pour le foyer le plus éclatant et le plus glorieux de la science théologique. Dans les leçons sur »Lombardus« les thèmes étaient divisés en diverses quaestiones, étudiées ensuite séparément. Après avoir formulé des arguments pro et contra, on posait une brève conclusion ou résolution. Chaque question était rattachée à la suivante par de courts résumés (summae), faisant ressortir leur liaison réciproque et assurant ainsi la cohésion et la solidité de tout le travail [3]). Cette méthode aiguisait sans doute les intelligences, mais elle exposait aussi les leçons à se délayer dans des détails oiseux et inutiles; la meditatio s'exagérait et s'enivrait de ses propres artifices. Roger Bacon, le célèbre franciscain, se plaint de ce que les études bibliques dépérissent par suite de cette absorption intense dans la dogmatique et en rend responsable le livre des sentences. »Impossibile est, dit-il, quod textus Dei sciatur propter abusum libri Sententiarum«.

Et cependant il vivait au XIII-e siècle, au moment où la scolastique, c'est-à-dire la théologie armée de la logique et de la philosophie remportait les plus grands triomphes, au siècle des franciscains Alexandre de Hales

---

[1]) Voir le Catalogue n. 1361—1362 (exemplaires de Jean Isner et de Nicolas Vigandi). Voir sur Henry de Oyta, Aschbach, Geschichte der Wiener Univ. p. 402.

[2]) Voir le Catalogue, n. 1374 et suiv.

[3]) Voir Hergenröther, Handbuch der allgemeinen Kirchengeschichte II, 526.

et Bonaventure, des dominicains Albert-le-Grand et Saint Thomas d'Aquin. Ce ne fut qu'à partir du XIV-e siècle que la scolastique commença à tomber en décadence et que l'école des franciscains l'emporta sur celle des dominicains, des thomistes. L'ordre de Saint-François produit à ce moment les plus éminents théologiens et voit aussi naître les plus violentes contradictions. La vieille querelle philosophique des »universalia«, soulevée au IX-e siècle et perpétuée à travers tout le moyen âge, s'anime et devient alors d'une acuité singulière. Il s'agissait de l'essence des catégories et des conceptions générales, de leur nature et de leur existence; les uns affirmaient que les idées existent en dehors des individus, qu'elles sont »ante rem«, et qu'à elles seules appartient la réalité, tandis que les choses sont des chimères. Cette école se nommait réaliste; elle fut souveraine au moyen âge et trouva sa plus énergique expression dans les écrits du franciscain Duns Scot, au XIV-e siècle. L'école opposée, celle des nominalistes, soutenait au contraire que les objets seuls ont une existence réelle, que ce qu'on appelle »universalia« n'est qu'un vain mot (merae voces), que »ces universalia« sont »post rem«, une abstraction en dehors des choses. Un autre franciscain, Guillaume Occam se fit, au XIV-e siècle, le champion du nominalisme contre Duns Scot. La lutte s'envenimant, on vit surgir la passion que l'on qualifia de »odium metaphysicum«. Au milieu de cette tempête, l'élan hardi de la pensée scolastique du XIII-e siècle alla décroissant; l'acharnement à des disputes minutieuses et la manie de ressasser les idées d'autrui, paralysèrent toute énergie et toute faculté créatrice. Les universités de l'Europe se partagèrent en deux camps, selon qu'elles avaient épousé l'une ou l'autre des deux théories.

La reine des universités, celle de Paris, est, au moyen âge, tout acquise au réalisme; cependant, au XIV-e siècle, Buridan (1350) fait prévaloir un moment le nominalisme qui ne fut définitivement vainqueur que dans la seconde

moitié du siècle suivant. A Prague, les Allemands acceptèrent le nominalisme, tandis que les Tchèques tenaient pour le réalisme [1]). A Vienne, c'est le nominalisme qui l'emporte; à Heidelberg, les deux doctrines se développent côte à côte [2]). Les »antiqui« ou Scotistes et les Occamistes ou »moderni« y déployaient simultanément leur activité et les études avaient lieu ou bien »de via antiqua«, ou bien »de via moderna«. Ces deux appellations n'étaient pas du tout synonymes, l'une de stagnation, l'autre, de progrès. Quelques-uns des plus hardis penseurs contemporains et postérieurs furent réalistes, selon la »via antiqua«. Si le nominalisme contenait en soi les germes du développement subséquent de la pensée humaine et brisait les liens qui l'avaient enchaînée jusque là, la »via antiqua« avait plus d'affinité avec Platon que les progressistes opposaient souvent avec succès à Aristote et à ses commentateurs arabes, souverains maîtres de la science universitaire.

Il n'est pas facile de discerner quelle tendance prit le dessus à Cracovie. Toutefois la liste des manuscrits cracoviens suggère des hypothèses vraisemblables. On n'y rencontre presque jamais Occam, tandis que Scot y figure fréquemment. Néanmoins, on y remarque aussi nombre de commentaires sur la physique et l'éthique d'Aristote, écrits par le nominaliste Buridan. Que l'école de Cracovie penchât plutôt du côté de Scot, c'est ce qu'on peut inférer du fait que Prague lui fournit ses premiers maîtres et guida ses premiers pas, comme aussi des nombreuses mentions qui, jusqu'au XVIII-e siècle, ont été inscrites en marge des manuscrits, comme notes pour les cours: »ad mentem Scoti, secundum viam Scoti« [3]). Il paraît donc

---

[1]) Voir Burdach, Vom Mittelalter zur Reformation (Halle, 1893), p. 77.

[2]) Thorbecke, Geschichte der Univers. Heidelberg, p. 88 et 74 (en note).

[3]) Voir par exemple dans le Catalogue des manuscrits le n.

évident que la suprématie du »docteur subtil« régna dans l'école de Jagellon et y poussa des racines aussi fortes que durables.

En dehors de ces investigations dans le domaine des abstractions, les théologiens de Cracovie ont une tâche plus pratique et plus urgente. Peu de temps après la réorganisation de l'université à Cracovie, éclataient à Prague les troubles hussites qui, pendant de longues années, devaient remplir l'Orient de l'Europe du fracas des armes et du tumulte des controverses théologiques. Les ouvrages de Wiclef, professeur et théologien à Oxford, au commencement du XV-e siècle (1401—1402), rencontrèrent à Prague un favorable accueil auprès des théologiens tchèques, et, en dépit des remontrances des autorités ecclésiastiques aussi bien que de l'université elle-même (1403 et 1408), virent leur popularité grandir de plus en plus. Le réalisme de ce réformateur plut à ses collègues tchèques; le radicalisme de ses aperçus et de ses critiques sur la hiérarchie du clergé trouva là un terrain tout préparé et fit adopter en même temps quelques-unes de ses théories et de ses affirmations. L'inflammable Jean Huss qui fut recteur en 1403, devint le plus grand et le plus ardent partisan de Wiclef, son commentateur et son apôtre. Des froissements nationaux vinrent s'ajouter à ces tendances et amenèrent enfin l'explosion des colères. Dès la fin du XIV-e siècle, les Tchèques s'étaient sentis frustrés par les Allemands dans les collèges universitaires. L'organisation de l'université en effet les plaçait dans une situation fort désavantageuse; cette université était divisée en quatre nations dont deux, celles de Saxe et de Bavière, étaient totalement composées d'Allemands; la troisième, celle de Pologne, comptait aussi une forte majorité allemande, en sorte que les Tchèques ne disposant que d'une seule voix se trouvaient

---

1996 de l'année 1641: Cursus philosophici Aristotelico-Scotistici in univ. Cracov.

réellement lésés. Par suite des réclamations des Tchèques et pour d'autres motifs ecclésiastiques d'ordre général, les choses changèrent subitement de face: le 18 janvier 1409, le roi Venceslas rendit une ordonnance attribuant trois voix à la nation tchèque et une seule aux autres nations. Cette mesure détermina l'»exodus«, c'est-à-dire l'abandon de Prague par les étrangers qui, pour la plupart, se rendirent à Leipzig où on ouvrit une nouvelle université, dans l'automne de 1409. Prague commença dès lors à péricliter et à déchoir de son ancienne splendeur, au milieu des combats et des incendies de guerre. Jean Huss se mit à la tête du mouvement religieux et populaire qui ne tarda pas à ébranler les institutions fondamentales de la catholicité et à transformer des discussions universitaires en attaques contre l'Eglise.

Nous devons en premier lieu rechercher quel fut le contre coup de ces orages dans la Pologne voisine et à l'université de Cracovie. Si Jagellon se proposait de relever de leur abaissement les vastes régions de l'Orient, en y semant les bienfaits de la civilisation occidentale, s'il considérait l'union avec l'Occident et avec Rome comme le pivot de sa politique, et l'université de Cracovie comme la forteresse destinée à former des champions de ses desseins et à assurer ses conquêtes, cette pensée se trouvait menacée, au début même de sa mise en oeuvre, par le mouvement national tchèque qui pouvait gagner les contrées slaves limitrophes et relacher les rapports tout récemment contractés avec l'Occident.

Le péril était d'autant plus grand que les relations entre Polonais et Tchèques ne furent jamais, ni avant ni après, aussi étroites qu'au commencement du XV-e siècle. Il y avait beaucoup de Tchèques en Pologne, encore plus de Polonais en Bohème [1]). Une foule de jeunes gens allaient alors de Pologne à Prague, pour y poursuivre leurs études

---

[1]) Palacky, Geschichte Böhmens, IV, 302.

En 1416, l'archevêque Tromba écrivait au roi de Bohème Venceslas: »Votre seigneurie sait bien que depuis longtemps les habitants de son royaume trouvent un accueil bienveillant en Pologne, et que réciproquement nos compatriotes, surtout les étudiants, éprouvent une affection fraternelle pour leurs collègues de l'université de Prague [1]«. Nous avons précédemment parlé des échanges de savants et d'idées qu'il y eut à cette époque entre les deux pays. L'ami le plus attaché et le plus bouillant confesseur de la doctrine de Huss, Jérôme de Prague, au cours de ses nombreux voyages, se montra en Pologne. Dans ses pérégrinations, il affichait hautement ses opinions enthousiastes des théories de Wiclef, ce qui mit plus d'une fois sa personne en danger et le força à fuir de Paris, puis d'Heidelberg, ensuite de Bude et de Vienne [2].

En 1410, il vint à Cracovie, à ce que nous apprennent des documents postérieurs: il y avait été mandé, affirment-ils, pour prêter la main à l'organisation de la nouvelle école [3]. On a des renseignements beaucoup moins vagues sur un séjour qu'il fit plus tard dans la même ville, alors que l'hérésie de Huss avait déjà gagné du terrain en Bohème. Albert Jastrzembiec écrivait, en 1413, à Venceslas, patriarche d'Antioche: »Jérôme appelé, à ce qu'il dit, par notre roi et par le prince Witold son frère (ce que du reste ignorait notre bon et pieux souverain), est arrivé ici en personne... et, quoiqu'il n'y ait passé que quelques jours, a provoqué dans le clergé et dans le peuple les plus grands troubles que, de mémoire d'homme, on ait jamais vus«. Il est cité »ad examen« devant l'évêque, où ont lieu des controverses avec des docteurs en théologie, ès décrets et ès arts. »En définitive on l'a renvoyé dans

[1] Cod. epist. saec. XV, tom II, 82.

[2] Palacky, Geschichte von Böhmen, III, 301.

[3] Voir Wiszniewski, Hist. de la littér. IV, 355. Le témoignage de Balbinus dans l'Epitome rerum Bohemicarum, p. 419, est assez évasif: quidam affirmant.

son pays natal, où il trouvera sans doute un sol moins ingrat que le nôtre à ses semences, et cela, parce que notre bon peuple, et, à plus forte raison, celui de Lithuanie et de Ruthénie ne saurait comprendre les arguments d'un si grand philosophe (quod simplex plebicula tanti philosophi dogmata comprehendere non valet)« [1]).

Comme on le voit par cet écrit très caractéristique, le succès de l'apôtre de Wiclef et de Huss fut nul en Pologne. Les esprits polonais — simplex plebicula — ne prirent aucun intérêt aux démonstrations théologiques de ce missionnaire. A Prague au contraire, ces nouveautés formaient le complément du mouvement tchèque et des aspirations nationales; pour passionner la Pologne, ces théories n'avaient pas ces puissants leviers; elles n'y pouvaient trouver un si vif écho. Il en eût peut-être été autrement, si quelque personnalité marquante du pays s'était mise à la tête du mouvement et l'avait rattaché aux besoins et aux aspirations de la nation. La froide théologie prêchée par un étranger n'était pas capable, seule, d'émouvoir les foules. Cette lettre nous fait toucher du doigt les causes du peu de retentissement qu'eut la doctrine hussite dans les territoires polonais [2]).

D'autres éléments encore réagirent contre elle et en entravèrent l'essor. Au commencement du siècle, plusieurs maîtres, il est vrai, émigrèrent de Prague à Cracovie; mais il y eut parmi eux quelques uns des plus zélés défenseurs de l'orthodoxie catholique. Jean Sczekna, l'un de ceux qui les premiers quittèrent la Bohème, avait composé un vigoureux mémoire contre Wiclef [3]). Maurice Rvačka,

---

[1]) Palacky, Documenta mag. S. Hus (Prague 1869), p. 506.

[2]) Voir Palacky III, 302. au sujet du rôle de Jérôme en Lithuanie et en Ruthénie, auprès du grand-duc Witold.

[3]) Voir Höfler: Geschichtsschreiber der hussitischen Bewegung, II, 227. Il était de l'entourage d'Hedvige, comme le dominicain Henry de Bittervelt. Ce dernier écrivit pour la reine un traité «De contemplatione et vita activa». Cod. epist. ed. Szujski I, 1, 145. Ce qui nous

autre transfuge de Prague, professeur de théologie à l'université de Cracovie, dans le procès intenté à Huss, en 1409, remplit les fonctions d'inquisitor haereticorum de l'archevêque de Prague [1]). Enfin, vers 1418, arrive à Cracovie le plus implacable adversaire de Jean Huss, Etienne Palecz qui, au concile de Constance, fut l'un des agents les plus actifs de la condamnation du réformateur.

Tous ces Tchèques réfugiés à Cracovie ne manquèrent pas d'influence sur leur patrie d'adoption. Mais l'élément venu de Prague resta toujours assez restreint. Après l'abandon de la capitale de la Bohème par les nations étrangères, en 1409, c'est Leipzig qui recueillit les mécontents en foule; tandis que le nombre des inscrits, en 1409 et 1410, à Cracovie, prouve péremptoirement que ce n'est pas vers cette cité que se dirigea l'exode universitaire.

Les nouvelles doctrines théologiques ne trouvèrent pas, comme nous venons de le dire, un accueil empressé en Pologne. Mais si l'on n'y comprit point les théories, on n'en eut pas moins une vive sympathie pour les théoriciens, fils éminents d'une nation-soeur. Les membres laïques de la députation polonaise au concile de Constance eurent vis-à-vis de Jean Huss une attitude bienveillante et conciliatrice; Huss, avant de monter sur le bûcher, remercia les seigneurs polonais de s'être entremis en sa faveur. Cette disposition amicale pouvait, en définitive, amener un rapprochement plus intime. Le danger s'accrut positivement quand, en 1420, la politique polonaise commença à se mêler activement aux affaires intérieures de la Bohème.

---

intéresse beaucoup plus, c'est sans doute le même qui écrivit plus tard un mémoire contre Jean Huss. Voir Index bibl. Batthyanianae Fehervar 1871 (VII): Libellus Henrici de Cracovia doctoris s. script. in univ. Crac. contra Joh. Hus. C'est peut-être lui qui, à la suite du roi Sigismond, prêche, en Hongrie, contre les Hussites, en 1422. Voir Höfler, Geschichtsschreiber der huss. Bewegung, II, 437.

[1]) Voir Palacky, Documenta Joh. Hus, 164 et 184.

A la mort du roi Venceslas, en 1419, Sigismond étant devenu l'héritier du trône de Bohème, les Hussites portèrent leur vue sur Jagellon et Witold et leur offrirent la couronne royale. Jagellon déclina catégoriquement ces avances; quant à Witold il y répondit évasivement. Mais dès lors les intérêts polonais et tchèques s'enchevêtrent pour toute une suite d'années et la question hussite devient, de 1421 à 1428, l'axe autour duquel se meut la politique polonaise [1]). Nous ne pouvons retracer ici toutes les péripéties de ces évènements. Tantôt il semble que la Pologne appuie résolument la révolution hussite: elle lui envoit même des renforts; tantôt, sous le coup des remontrances du Saint-Siège, le roi répudie hautement toute entente avec les hérétiques et s'engage à fournir son contingent dans une ligue contre eux, ce que d'ailleurs il ne mit jamais à exécution. Tout avorta par la faute de Sigismond et de sa politique vacillante ou hostile à l'égard de la Pologne. On ne désespérait cependant pas de réconcilier pacifiquement les Tchèques avec l'Eglise. Martin V se berçait du rêve de »réduction« et voyait en Jagellon l'instrument capable d'amener ce résultat. Jagellon, Witold, et le chef des Hussites lui-même, Sigismond Korybut, croyaient en la possibilité de cette solution.

C'est l'université jagellonienne et ses théologiens qui furent la cheville ouvrière de ces essais de »réduction«. En l'absence de documents il n'est pas aisé de se rendre compte de l'attitude que prit l'université en face du mouvement tchèque. Toutefois, si l'on juge du présent par l'avenir, il faut penser que Rvačka et les autres poussèrent de tous leurs efforts au retour à l'orthodoxie. Il est très probable que l'université manifesta au concile de Constance ses sentiments sur le Hussitisme [2]). Nous savons que

---

[1]) Lewicki, Codex epist. s. XV, t. II, XXXIV.

[2]) Janozki dans les Kritische Briefe (Dresde, 1845, p. 46) parle d'un recueil de manuscrits de Tuchola, acquis par les Archives de

les professeurs de Cracovie disputèrent avec Jérôme de Prague, en présence de l'évêque Albert Jastrzembiec, en 1413. Lorsque Jagellon, après 1420, commença à se mêler aux affaires de Bohème et adopta une politique où les plans de conquête des territoires se croisaient avec ceux de conquête des âmes, où il flottait indécis entre l'appât de la puissance, la sympathie pour les frères slaves, d'une part, et de l'autre, les menaces et adjurations de Rome et de l'Allemagne, les professeurs et théologiens de Cracovie furent à plusieurs reprises appelés à concilier, à apaiser les esprits, en un mot à être les ouvriers, les apôtres de la paix et de la concorde.

Au commencement de 1421, une députation tchèque vint à Cracovie offrir à Jagellon la couronne de Bohème. Parmi les délégués se trouvaient les maîtres de Prague, Jean, surnommé Cardinalis, et l'Anglais, Pierre Payne. Entre autres choses, ils demandèrent qu'il leur fût permis d'exposer en public et de justifier les quatre propositions hussites suivantes: 1-o contre la propriété ecclésiastique; 2-o, la liberté de prêcher pour le prêtre interdit; 3-o, la communion sous les deux espèces; 4-o, l'indignité du pape, des évêques, des prêtres en état de péché mortel. C'est au roi qu'ils adressèrent leur requête à ce sujet, et ils prièrent en même temps le recteur de l'université de leur désigner un endroit où auraient lieu les débats. Le recteur de l' université — sans doute Nicolas Goltberg — leur opposa un refus. Après entente avec l' archevêque de Gniezno, les évêques de Cracovie, de Posen et de Plock, il n'accorda pas l'audience sollicitée, alléguant que les quatre articles avaient été déjà réprouvés par l'Eglise, et que dès lors c'est à Rome que les envoyés devaient aller chercher l'approbation de leurs thèses[1]. Malgré cette fin

Czenstochowa: Der Krakauer Professoren Meinungen von den Hussitischen Lehren an das Kostnitzer Concilium.

[1] Palacky, Ital. Reise, Prague 1838, p. 108. Voir en outre Goll: Mittheil. des Instit. für oest. Geschichtsforschung. XV, 461.

de non recevoir, on en vint à une sorte de controverse religieuse, à laquelle l'université prit principalement part. C'est du moins ce que les conseillers du roi Sigismond affirmèrent en 1424, disant qu'une »audience« avait été tenue à Cracovie[1]). Quoi qu'il en fût, elle n'aboutit à rien, et le but poursuivi par l'ambassade ne fut pas atteint. Les professeur de Prague, en réponse aux admonitions des maîtres cracoviens, leur jetèrent ces fières paroles: »Nous sommes venus ici, non pour recevoir mais bien pour donner des leçons (informare et non informari)».

Néanmoins les années suivantes on revint plusieurs fois à l'idée d'une audience. Le grand-duc Witold, le roi Jagellon songeaient sans cesse à cette »réduction» des Tchèques; le roi Sigismond consentit enfin, en 1425, à accorder cette audience si désirée[2]). Elle devait avoir lieu à Brunn, au commencement de l'année 1424. Les maîtres cracoviens furent invités à y prendre part, mais ils refusèrent formellement de se rendre à l'appel de Sigismond. De même que le recteur de Cracovie, en 1421, ils se retranchèrent derrière cet argument: les quatre propositions hussites ont été condamnées par l'Eglise; il n'y a donc plus à les discuter comme douteuses. Le roi Sigismond adressa à Jagellon une lettre où, pour faire revenir les théologiens sur leur résolution, il assurait qu'on ne mettrait pas en question les articles de foi, et que la conférence avait surtout pour but de ramener dans la voie de la vérité des esprits égarés et pervertis[3]). Toutes ces tentatives échouèrent. Remarquons que les maîtres de Cracovie, en 1423 aussi bien qu'en 1421, sont conséquents et restent fidèles au principe adopté. Ils se tiennent sur la

---

[1]) Palacky: Urk. Beiträge zur Gesch. des Hussitenkrieges I, 325: habuerunt etiam in Cracovia (audientiam) coram dominis praelatis, baronibus regni Poloniae ac magistris et doctoribus universitatis.

[2]) Voir Goll: Mittheil. des Inst. für oest. Gesch. XVI. 225-232.

[3]) Voir Caro, Liber Cancellariae Stan. Ciolek II, 230.

défensive et, dans les deux cas, motivent leur résistance de la même façon. Il est donc manifeste que l'opposition aux Hussites était alors dominante à l'université de Cracovie.

En attendant, on laissait aller les choses sans prendre un parti décisif, et cela à cause de la discorde des princes allemands et des tergiversations de Sigismond qui, tantôt invitait la Pologne à une croisade commune, tantôt, inquiet et jaloux de la Pologne, craignant le succès des projets de Jagellon en Bohème, faisait échouer tous les plans d'action concertés ensemble. Quoique les électeurs allemands eussent conclu une ligue antihussite à Bingen, en 1424, quoique, cette même année, les états de Pologne se fussent confédérés pour combatre le hussitisme, personne n'entra en campagne [1]. Aussi les bandes hussites commencèrent-elles, après 1425, à se répandre hors de la Bohème, ravageant les pays limitrophes, épouvantés devant cette terrible invasion. En présence de ce péril, Rome, sentant qu'elle ne pouvait compter sur l'inertie et l'incapacité de la Confédération germanique, tourna toutes ses espérances vers la Pologne. Martin V, voyait maintenant en Jagellon et en Witold les instruments de la »réduction«, autrement dit les élus de la Providence, destinés à réprimer par les armes la révolte hussite. En 1429, il donna à cet effet de larges pleins-pouvoirs à Jagellon et à Witold [2]. Il envoyait en même temps en Pologne le dominicain André, professeur de théologie, afin d'y soutenir les vues du Saint-Siège et de les y faire triompher. Ce diplomate était en outre le porteur d'un bref spécial du pape à l'université de Cracovie [3]. Dans cette mission, le Souverain-Pontife, après avoir loué l'université pour ses efforts antérieurs »in resistendo Wiklevistis et hussitis hereticis«, signale le danger

---

[1]) Voir sur ces ligues Prochaska, Revue trim. hist. 1897. p. 689.
[2]) Długosz IV, 378.
[3]) Archives de l'univ. de Crac. document orig. n. 12597.

imminent pour la Pologne, »en raison du voisinage territorial, de la parenté des langues et de la fréquence des rapports entre les deux royaumes«. Il désigne Jagellon et Witold comme les plus propres à soutenir la bonne cause, et il prie l'université de gagner les princes et la noblesse à cette guerre sainte, de les convaincre que chacun d'eux, selon ses moyens, doit coopérer à cette oeuvre de salut [1]).

Sur ces entrefaites, les dissentiments et les troubles intérieurs, provoqués en majeure partie par les machinations ourdies entre Sigismond et Witold, dissipèrent toutes ces espérances. L'année 1430 fut vraiment terrible: les Hussites envahirent la Saxe, la Hongrie et la Silésie. La tempête restait suspendue sur la Pologne et semblait devoir éclater avec d'autant plus de violence, que les hérétiques tchèques pouvaient facilement donner la main à la rébellion de Swidrygiello, aux Ruthènes orthodoxes qui alors tentaient vigoureusement de s'arracher à l'union contractée naguère. Au commencement de 1431, pendant que l'Allemagne se préparait à marcher contre les Tchèques et que Rome prodiguait les encouragements et les exhortations à la guerre, la Pologne essaya d'amener pacifiquement l'extinction de la scission et des haines.

Le roi Ladislas a plus tard écrit, qu'il manda les Tchèques auprès de lui, pour remplir la volonté de Martin V qui, tant de fois, avait assigné au roi de Pologne le rôle de médiateur et d'arbitre dans les troubles de l' Eglise de Bohème. Néanmoins il est très probable, qu'en faisant ces démarches, il obéissait aussi, en 1431, à des considérations moins élevées et beaucoup plus mondaines. On se préparait alors en Pologne à une expé-

---

[1]) Cet André de Constantinople, Grec converti, excellentis ingenii et singularis doctrinae vir, comme s'exprime Długosz qui, en 1428, venait de s'inscrire à l'université,(Hist. Pol. IV, 375) compta, plus tard, au nombre des maîtres de cette école. M. l'abbé Fijalek, dans ses Etudes sur l'histoire de l'université de Cracovie, p. 115, présume qu'il y fit incidemment quelques cours extraordinaires.

dition contre les Teutoniques. Le manque d'alliés, les dispositions malveillantes de la Lithuanie, celles de Sigismond encore plus hostiles, tout faisait souhaiter l'appui des Tchèques [1]). Au commencement de 1431, Jagellon consentit à une audience et avertit simultanément son université d'avoir à se préparer à un colloque avec les hérétiques. Les délégués tchèques, Procope Holy, Biedrzych, maître Pierre Payne, Guillaume Kostka et plusieurs autres arrivèrent en mars à Cracovie. Avec eux se trouvait aussi le duc Sigismond Korybut qui, d'abord au nom de Witold, puis, de sa propre initiative, avait combattu à la tête des Hussites.

Długosz nous a laissé le récit de cette »audience« [2]). Elle eut lieu au château de Cracovie, dans une grande salle dont les fenêtres donnaient sur les maisons des chanoines, en présence du roi, des prélats et des barons du royaume. La dispute dura plusieurs jours et fut, de part et d'autre, soutenue généralement en polonais. Długosz énumère les membres de l'université qui y prirent part; il mentionne Stanislas de Skalmierz, Nicolas Kozlowski, André de Kokorzyn, François de Brzeg, Jean Elgot, Benoît Hesse, Jacques de Paradis et Elie de Wawelnica. Cette liste pourtant est légèrement suspecte. Il semble que Długosz ait cité conjecturalement les maîtres en théologie et les Docteurs des Décrets les plus fameux en ce moment; tout au moins Stanislas de Skalmierz ne put assister à cette joute théologique, puisque, selon un passage d'un calendrier de Cracovie, il mourut en janvier 1431 [3]). Malgré cette inexactitude, la narration de Długosz n'en reste pas moins fidèle. Il ne dit, il est vrai, que des généralités au sujet des questions agitées, et il ajoute que les Tchèques, battus sur tous les points, refusèrent néanmoins

---

[1]) Szujski, Hist. de Pologne, en douze livres, p. 102.
[2]) Długosz, IV, 438.
[3]) Monum. Pol. II, 908.

de se laisser convaincre. Nous trouvons ailleurs de meilleurs renseignements sur cette audience. Jagellon, en effet, au mois d'avril suivant, en fit une relation succincte à Sigismond [1]); il lui écrivit que l'assemblée avait été fort nombreuse et qu'il avait tenté de ramener les Hussites dans le sein de l'Eglise. En définitive, on s'arrêta à l'envoi au concile de Bâle d'ambassadeurs tchèques munis d'un sauf-conduit du roi de Pologne. Mais des dissentiments nacquirent aussitôt au sujet des conditions auxquelles ces délégués seraient admis au concile, et rendirent presque vaines ces tentatives de conciliation. Le roi et les Polonais étaient pour la soumission pure et simple aux décisions du concile. Les Tchèques s'engageaient à reconnaître »ce qui, au concile, aura été démontré conforme à l'Ecriture Sainte et à l'opinion des saints docteurs«. C'était ouvrir la voie aux jugements arbitraires et individuels. Cette réunion d'ailleurs prit fin au milieu d'altercations injurieuses qui ne firent qu'envenimer le différend.

D'où partait l'impulsion qui faisait pencher le roi vers les Hussites tchèques? Il serait fort difficile d'indiquer jusqu'à quel point le Hussitisme se fit des partisans en Pologne; en ces circonstances il s'agissait, pensons-nous, plutôt de sympathies hussito-tchèques que de convictions religieuses. Le péril allemand, la défiance à l'égard de Sigismond aussi bien que les luttes incessantes contre l'Ordre teutonique, disposèrent nécessairement quelques patriotes à envisager avec bienveillance un mouvement qui arborait l'étendard slave en face du germanisme envahisseur. Aussi plus d'un grand seigneur polonais fut-il de coeur avec les frères de Bohème. Au nombre de ceux qui affichèrent alors leur inclination pour les Tchèques nous voyons le chancelier Jean Szafraniec et le vice-chancelier Ladislas Oporowski qui tous deux tenaient à cette époque, en Pologne, le gouvernail de l'Etat.

---

[1]) Palacky. Urk. Beiträge zur Gesch. des Hussitenkrieges II, 205.

C'est à Witold que nous devons toutes ces informations. Ce prince, de 1428 à 1430, est toujours hanté par le rêve de la royauté lithuanienne, rêve suggéré et constamment entretenu par Sigismond. Ce dernier, après avoir préalablement affaibli la Pologne, voulait conclure avec le royaume de Lithuanie et l'Ordre teutonique une alliance qui eût porté à la Pologne le coup mortel. C'est pourquoi nous observons une vive opposition polonaise aux projets de Witold, d'une part, et, de l'autre, de continuelles et amicales relations de celui-ci avec Sigismond et les Teutoniques. Tandis qu'en Pologne le danger de la situation déterminait un certain courant en faveur d' une alliance avec les Hussites, Witold semble, en ces conjonctures, la sentinelle de l'orthodoxie. C'est lui qui dénonce toute menée contre la foi, fait planer les soupçons sur Jagellon, et, par dessus tout, accuse ceux qui, prétend-il, font l'opposition la plus acharnée à ses desseins et sont les plus zélés partisans des Hussites, c'est-à-dire Szafraniec et le »docteur«, désignation qu'emploie généralement Witold pour Ladislas Oporowski. Szafraniec et Oporowski qui dirigent maintenant les affaires publiques ont été autrefois membres de l' université. Jean Szafraniec a rempli la charge de recteur en 1404, et le vice-chancelier Oporowski, en 1426. Ils ne se sont pas, il est vrai, signalés dans la science; en revanche leur action a été marquante en politique. Witold se plaint de ce que leur influence prépondérante ait, pour ainsi dire, capté Jagellon; il fulmine contre ce »novum et privatum concilium«, contre leurs rapports secrets ou avérés avec les Hussites, contre la tolérance du roi qui, dominé par eux, permet que des détachements hussites traversent la Pologne, accueille et écoute des hérétiques tchèques, et souffre la diffusion du Hussitisme dans le pays [1]).

Il y a sans doute beaucoup d'exagération dans ces

---

[1]) Codex Vitoldi, p. 827 et suiv., 833 et 838.

paroles de Witold irrité et rempli d'animosité; mais cependant on ne saurait contester que les Szafraniec et leurs amis n'aient été alors les représentants les plus résolus de l'antagonisme contre les Allemands, et que cet antagonisme ne leur ait inspiré du penchant pour les Hussites, chez qui ils cherchaient du secours en présence des appréhensions qu'éveillaient Sigismond et l'Ordre teutonique.

Dlugosz n'aime ni Szafraniec, ni Oporowski. Il reproche au premier son ignorance, au second, son avidité. Sans doute de tels essais de politique opportuniste indignaient le catholique Dlugosz; mais le blâme sévère qu'il leur inflige est aussi dicté par l'animosité de Zbigniew Oleśnicki, l'éminent protecteur de l'historien, adversaire déclaré de la politique des Szafraniec.

L'évêque de Cracovie en effet, lorsque les hérétiques furent reçus dans cette ville, prononça l'interdit et fit suspendre toutes les cérémonies du culte. Et, malgré que cette mesure fût fort désapprouvée parce qu'elle nuisait à la »réduction«, le prélat n'en persista pas moins à la maintenir, si bien que les fêtes de Pâques approchant, le roi Jagellon lui-même décida que les Tchèques se retireraient dans la ville de Kazimierz. L'agitation des esprits en devint fiévreuse. On raconte que bientôt après, lorsque les Tchèques quittaient Cracovie et la Pologne, Sigismond Korybut aurait proféré ces menaces contre Saint Stanislas: »Stani, Stani, sache que je suis ton ennemi«.

En somme, l'impression qu'emportèrent les Tchèques de Cracovie fut mauvaise; froissés, quelques-uns d'entre eux se vengèrent dans la suite en s'unissant aux adversaires de la Pologne. Pendant ce temps le gouvernement polonais aux prises avec les difficultés soulevées par la révolte de Swidrygiello que soutenaient moralement Sigismond et l'Ordre teutonique, exaspéré par une invasion du pays par les Chevaliers, en septembre 1431, alors que les armées polonaises étaient engagées au loin, en Orient, en

conçut une suspicion, une haine profonde contre toute la nation allemande, et se sentit en devoir de se rapprocher des voisins slaves, malgré leurs hérésies et leurs violences. Ce rapprochement avec les Tchèques devint formel, en 1432. La Pologne conclut avec eux une alliance dirigée contre l'ennemie commune, l'Allemagne. Jusqu'à ce moment la politique polonaise, vacillant entre les Tchèques et l'Occident, avait plutôt suivi une ligne anti-tchèque; on faisait maintenant une brusque volte-face [1]): les Tchèques furent accueillis à la cour royale, et, du consentement des évêques, les offices religieux étaient célébrés en leur présence.

Cette fois encore, de même que l'année précédente, Zbigniew Oleśnicki protesta vivement, se séparant en cette occasion des autres membres de l'épiscopat, qui avaient adopté une attitude moins intransigeante. Quand les envoyés tchèques furent sur le point d'entrer à Cracovie sous escorte polonaise, l'évêque déclara que l'interdit serait renouvelé, dès qu'ils auraient franchi les portes de la cité. Dlugosz assure que cette résolution du prélat reçut l'approbation unanime du clergé et de l'université de Cracovie [2]); et le roi Jagellon ayant ensuite à ce propos accablé de reproches Oleśnicki, celui-ci en appela »aux doctes personnes, aux maîtres en droit divin et humain de l'université de Cracovie, d'après le conseil desquels il avait agi de la sorte«. Les maîtres cracoviens, cités en conséquence devant Jagellon, prirent la défense de cet acte de leur chancelier. Finalement on en vint à une ardente discussion dans laquelle les savants de la cour, Jean Szafraniec, le dominicain Jean, confesseur du roi, enfin le vice-chancelier, Ladislas Oporowski, prirent parti pour le roi. L'excommunication lancée contre les promo-

---

[1]) Lewicki, La rébellion de Swidrygiello, p. 130.

[2]) Dlugosz IV, 474.

teurs de l'hérésie ne s'étend pas à leurs adeptes, soutinrent-ils (dominis interdictis familiares non esse interdictos). Les docteurs de l'université n'eurent pas de peine à réfuter ces arguments, rapporte Dlugosz [1]), ce qui d'ailleurs ne dissipa nullement l'irritation des esprits contre Zbigniew; elle parvint même à un tel degré qu'on alla jusqu'à attenter à sa vie.

L'évêque de Cracovie se prononce donc avec force et sans concession contre tout ménagement à l'égard du Hussitisme. Il se pose en défenseur de l'Eglise polonaise contre l'hérésie slave, et restera jusqu'au bout immuable dans sa conduite. L'université, dont il est le chancelier, se place aux côtés de ce grand prélat et le seconde dans toutes ses démarches. Ces voix autorisées furent indubitablement d'un grand poids. Cela n'empêcha pas certains brouillons de profiter de ces dissensions religieuses pour entrer en guerre avec le clergé, au sujet de questions de propriété, ni des volontaires polonais de s'enrôler sous les étendards hussites et de se créer même en Bohème une situation marquante. Par contre le Hussitisme n'eut que de rares et insignifiantes manifestations dans le domaine de la pensée et de la science [2]).

Vers 1429, on instruisit le procès d'un certain maître Henry de Brega, qualifié d'astrologue et accusé de Hussitisme, parce qu'il avait blâmé comme abusif le culte de la Mère de Dieu, et, avec l'assistance du diable, s'était livré à des recherches de trésors. On l'emprisonna sur l'ordre de Zbigniew Oleśnicki [3]). Ils'agit probablement ici de ce même Henri, professeur de l'université de Cracovie, que mentionne Dlugosz [4]). De par ses dispositions naturelles et par suite

---

[1]) Ibid. IV, 476.

[2]) Il y en eut cependant, ainsi qu'en témoigne un sermon anonyme du XV-e siècle, sermon à tendance hussite qu'analyse Brückner dans «La Bibliot. de Varsovie» (mars 1892), p. 459.

[3]) Codex epist. s. XV, T, II, 227.

[4]) Dlugosz IV. 349.

de ses vastes études, il était, dit l'historien, très versé en astrologie; de plus, il s'adonnait à la magie et il avait prédit à la reine Sophie, femme de Jagellon, le sort de chacun des fils de cette princesse, le jour même de leur naissance. C'était un Tchèque, ajoute Dlugosz. Ce fut une exception parmi les maîtres de Cracovie si attachés à la foi catholique, si fermes dans leurs croyances, et toujours prêts à entrer en lice contre le Hussitisme. Le serment que prêtait alors tout nouveau membre de l'université ne fait que corroborer cette opinion; il s'engageait: »quod opinionem Hus heretici dampnati non servabo« [1]). Nous avons déjà cité, d'après Dlugosz, les noms des professeurs qui prirent part à la dispute de 1431. Mais d'autres encore, dit-il, se trouvèrènt mêlés à ces débats; d'où l'on peut conclure que le chroniqueur s'est borné à donner les noms des plus fameux membres de l'université. Il y a parmi eux des décrétistes et des théologiens, parce que ces deux sciences avaient une grande connexité et que les décrétistes passaient très aisément à la faculté de théologie. Nous allons, avec Dlugosz, passer en revue ces personnalités.

Stanislas de Skalmierz, ainsi que nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, mourut en 1431. Si Dlugosz le mentionne avec les autres maîtres, c'est sans doute parce qu'il fut un des plus illustres professeurs de la jeune école; il prit souvent la parole dans les solennités scolaires ou publiques, et, en outre, écrivit un mémoire contre les Hussites, l'un des premiers en date des ouvrages de ce

---

[1]) Sołtykowicz dans son travail «Sur l'état de l'académie de Cracovie», p. 165, assure que ce serment fut imposé, en 1409, par le recteur Elie de Windelnica. Cette affirmation repose sur l'hypothèse que ce serment fut exigé l'année même de l'abandon de Prague par les étrangers. Caro a déjà fait justement remarquer que Jean Huss, en 1409, n'était pas encore réprouvé comme hérétique (Geschichte Polens III, 513). Il est plus vraisemblable que ce ne fut que vers 1420, au moment où l'on se décida à des mesures énergiques contre les Hussites, que ce serment devint obligatoire.

genre littéraire, si riche en Pologne. En voici le titre: Determinatio mgr. Stanislai de Skarbimiria, decr. dr., contra sectatores Wyklef et Johannis Hus, per s. Constanciense Concilium generale condempnatos [1]. L'auteur réfute la doctrine de Huss, il combat surtout longuement la communion sous les deux espèces, et çà et là son style se revêt des couleurs pompeuses qui distinguent ses allocutions.

Nicolas Kozlowski et André de Kokorzyn étaient les théologiens les plus remarquables de cette période initiale de l'université de Cracovie, sous le règne de Jagellon Kozlowski, au blason Lis (renard), devint bachelier, à Prague, en 1398, et maître ès arts libéraux, en 1402 [2]. De retour dans son pays, il y conquit une si rapide renommée, qu'il fut nommé recteur, en 1410; il enseigna ensuite la théologie pendant de longues années. C'était un de ces maîtres auxquels on songeait lorsqu'il fallait pourvoir à une haute charge ecclésiastique; Kozlowski, fort modeste, n'eut jamais d'ambition, mais il n'en avait pas moins su attirer l'attention sur sa personne. André Laskary, évêque de Posen, décédé en 1424, avait exprimé l'ardent désir d'avoir pour successeur Nicolas Kozlowski [3]. Conformément à cette dernière volonté d'André, Jagellon proposa ce dernier au choix du chapitre conjointement avec Stanislas Ciolek [4], et si ce dernier fut élu, c'est que le roi l'avait appuyé de toute son influence et placé en première ligne. Kozlowski occupa une situation exceptionnelle et privilégiée parmi les chanoines de Saint-Florian. Dans un document de 1427, Zbigniew Oleśnicki constate, que maître Nicolas est dispensé de certaines obligations auxquelles sont astreints les autres membres du chapitre,

---

[1] Manuscrit de la bibl. Jagel. n. 1484, p. 459—478.

[2] Monum. Univ. Pragensis I, 1, 333 et 369.

[3] Dlugosz, Catalogus episc. posn. Opera 1, 508.

[4] Codex Vitoldi, p. 737.

et cela »à cause de ses nombreux mérites» [1]). Aussi son panégyriste funèbre dit-il, qu'il brillait parmi ses collègues, comme Lucifer entre les étoiles [2]). Sa grande collection de livres témoigne honorablement de son zèle à l'étude. Elle contenait une foule d'ouvrages sur parchemin ou sur papier, ayant trait en général à la théologie, et conservés à Cracovie ou à Wilna. En 1439, Kozlowski les légua au collège jagellonien; il en estimait alors la valeur à 1000 marcs [3]). Dans son apologie posthume, on le loue de n'avoir épargné, depuis son jeune âge, ni dépenses, ni soins, pour réunir ce précieux trésor [4]). En 1443, il vivait encore. Nous le perdons ensuite complètement de vue, ce qui permet de présumer qu'il mourut vers cette date [5]).

Il a laissé des leçons sur la philosophie d'Aristote [6]), des sermons et quantité de discours [7]).

Comme orateur il s'était fait une réputation extraordinaire, car, non seulement dans le pays, mais encore à Bâle, durant le concile, il monta en chaire. Au milieu des citations de l'Ecriture sainte et des Pères de l'Eglise, le nom de Pétrarque dont il goûtait particulièrement les oeuvres, brille à chaque pas dans ses harangues [8]). Dans un panégyrique de Saint-Stanislas, prononcé à Bâle, après

---

[1]) Codex univ. Crac. I, 160.

[2]) Manusc. de la bibl. Jagell. n. 173, p. 314.

[3]) Codex univers. Crac. I, 191.

[4]) D'après cette oraison funèbre, très impersonnelle du reste et ne sortant pas des généralités, comme malheureusement presque toutes les productions de ce genre au moyen âge. Ms. de la bibl. Jagell. 173.

[5]) Le Ms. 444 de la bibl. Jagell. est, d'après les notes, legatus testamentaliter universitati a. 1443, par Kozlowski. Le legs fut fait en 1439. M. l'abbé Fijalek fixe à octobre 1444 la date de la mort de ce maître. Voir Jacques de Paradis, p. 255.

[6]) Manusc. de la bib. Jag. n. 738 et 1907.

[7]) Bibl. impér. de Pétersbourg. I. f. M. 429 (g): quadragesimale super evangelica.

[8]) Voir Ms. de la bibl. Jag. 1614, p. 32—33—35.

avoir tracé l'image idéale d'un bon pasteur, il raconte à ses auditeurs étrangers le conflit entre le roi et l'évêque de Cracovie, suivi du martyre de ce dernier. Nous le retrouverons sur notre route. Qu'il suffise maintenant de noter encore, qu'il fut considéré, en Pologne, pendant tout le XV-e siècle, comme la plus grande autorité en théologie[1]).

Son ami et collègue, André de Kokorzyn, près de Koscian, fut presque aussi fameux. Il avait fait ses études à Prague, en même temps que Kozlowski. S'étant ensuite transporté à Cracovie, le reste de sa vie s'y écoula dans l'étude et l'enseignement. Il fut réélu trois fois recteur de l'université, en 1408, 1426 et 1429. Nous avons dit quelques mots de sa mission à Constance, en 1417. On tenta dans la suite de l'arracher à sa chaire pour lui confier de hautes fonctions; en 1420, le chapitre de Przemyśl le désigna pour le siège épiscopal de cette ville. Mais André refusa cette proposition[2]). Il était alors custode de Sandomir. Nous le voyons, en 1424, chancelier de la reine Sophie, femme de Jagellon[3]). Il fut aussi l'archidiacre de Zbigniew Oleśnicki, évêque de Cracovie. Cette charge onéreuse ne

---

[1]) Le Ms. n. 158 du chapitre de Gniezno est curieux sous ce rapport. Nous lisons, pag. 61 et suiv. des Casus pulchri, c'est-à-dire des dissertations sur certains cas se rapportant à la célébration de la messe, à la confession, au mariage, en un mot à la théologie pastorale et au droit canon. Ces cas, par leur étrangeté, rappellent étonnamment les thèmes des déclamations rhétoriciennes de l'antiquité finissante. Les théologiens de l'époque s'y intéressaient et en disputaient avec acharnement dans les universités. Dans le dit manuscrit sont consignées les opinions des théologiens et décrétistes de Cracovie sur quelques problèmes particuliers. Le plus souvent l'auteur du manuscrit s'en réfère au «Magister et Doctor theologiae Nicol. Kozlowski». Une note écrite à la fin de la partie théol. de ce manuscrit nous apprend qu'il fut écrit en 1478. On y cite aussi les opinions d'André de Kokorzyn, dr. theol., de Derslaw de Borzynow, doct. des Déc., de Jean Kanty, maître ès arts et bachelier en théol., d'Elgot dr. des Décrets.

[2]) Codex Vitoldi, p. 460.

[3]) Monumenta medii aevi Pol. VII, p. 536.

fut pas sans influence sur sa carrière d'écrivain. S'étant convaincu au cours de ses tournées dans le diocèse, que les prêtres étaient loin de comprendre le sens et la portée du sacrifice de la messe, il se plaignit amèrement de cette ignorance dans les relations envoyées à son évêque, qui lui confia alors la rédaction d'un manuel populaire à l'usage du clergé des paroisses. Telle fut l'origine de l'»Interpretatio Canonis«, simple et clair exposé des cérémonies de la messe, oeuvre pratique de l'archidiacre plutôt que du professeur [1]). Ce petit traité est fort analogue à celui de Nicolas de Blonie sur les sacrements. André de Kokorzyn, tout comme Kozlowski, combattit énergiquement les Hussites. Il écrivit notamment une dissertation sur la communion sous les deux espèces, où il censure avec vigueur l'enseignement des hérétiques [2]). Personne n'eut plus de prestige que lui parmi les théologiens de Cracovie. En 1449, Galka de Dobczyn, dans une lettre à l'évêque de Cracovie, rappelle les écrits et les doctrines d'André de Kokorzyn »qui maximus artista in studio Cracoviensi omnium famabatur« [3]). Sa mémoire était donc restée en vénération dans la postérité. Au lieu de ses traités sur les »universalia« que d'après l'avis d'André Galka, le meilleur artiste de l'université ne pouvait entièrement comprendre, vu son ignorance des ouvrages de Wiclef, nous préférerions avoir son histoire de l'Eglise. Cette »Historia Ecclesiastica sui temporis«, ne nous est malheureusement connue que par une indication bibliographique; l'ouvrage lui-même semble perdu [4]). C'est à déplorer. Elle eut été un précieux

[1]) Voir Mss. jag. n. 2213 et 2600, et en outre Ulanowski, Scriptores rer. pol. XIII, p. 217. Voir sur cet ouvrage M. l'abbé Fijalek, Etudes, p. 125, et l'abbé Miaskowski, Beiträge zur Krakauer Theologengeschichte, p. 19.

[2]) Manusc. de la bibl jag. 425.

[3]) Ce mot «Maximus artista» est ici dit ironiquement pour désigner le meilleur théologien logé au collège des artistes.

[4]) Janozki en parle dans ses «Janociana» III, 182. selon les Mss. de la bibl. jagel.

témoignage du mouvement historiographique inspiré et dirigé par Zbigniew Oleśnicki.

A côté de ces deux coryphées de la théologie, nous devons citer encore quelques personnages de moindre importance.

Un peu plus âgé que Nicolas Kozlowski et André de Kokorżyn, François Creisewitz de Brega, c'est-à-dire originaire de Brzeg, en Silésie, arriva à Cracovie de Prague, où il avait obtenu, en 1396, le grade de »magister artium« et commencé, en 1397, sa carrière professorale [1]). Doyen des artistes, en 1402, il devient recteur, en 1407, et une seconde fois, en 1429. En 1432, il est doyen des théologiens. Il est probable qu'il mourut cette même année, car son nom cesse dès lors de figurer dans les documents. Tandis que ses collègues se voyaient offrir des évêchés, il obtint à la cathédrale le canonicat laissé vacant par la retraite de Jean Szafraniec, en 1428 [2]). Il fut en tout cas un des plus actifs théologiens de Cracovie. Il possédait une riche bibliothèque qui devint ensuite la propriété de l'université. Quelques écrits sortis de sa plume sont conservées à Cracovie et dans d'autres endroits [3]).

Il venait aussi de Prague, cet Elie de Wawelnica ou Windelnica, dont nous avons parlé à plusieurs reprises. Après avoir obtenu, en 1399, le grade de maître ès arts, il enseigna pendant plusieurs années à Prague, et passa de là à Cracovie, où, en 1409, il est recteur, au titre de bachelier en théologie [4]). Il se distingua en Pologne, par

---

[1]) Monum. univ. Prag. III, 33.

[2]) Cod. univ. I, 164.

[3]) Manusc. de la bibl. jag. 1275. Summa de septem mortalibus peccatis, pronuntiata per mag. Franc. Creis. (1415). Traité de praeceptis, Cod. univ. Pestensis, n. 108.

[4]) Jusqu' en 1413 il figure dans la liste des maîtres de l'université de Prague. Il en obtient du moins un congé ou dispensatio à cette date, en raison de son absence. Mon. univ. Prag I, 1, 424.

ses aptitudes pédagogiques. Dlugosz, dans sa biographie de Zbigniew Oleśnicki, dit que le grand évêque de Cracovie fut un des élèves de maître Elie [1]). Ce maître occupa plus tard un poste politique et pédagogique tout à la fois. Après le traité de 1421, conclu avec l' électeur de Brandebourg et aux termes duquel Frédéric, fils de ce prince, devait épouser Hedvige, fille de Jagellon et d'Anne de Cilli, lorsque le jeune Allemand arriva à Cracovie, en 1422, Jagellon confia à maître Elie, professeur de théologie, l'éducation de son futur gendre et héritier présomptif de la couronne. On sait que ce projet de mariage ne fut jamais exécuté, Jagellon ayant eu plusieurs enfants mâles dans la suite. Cela n'en montre pas moins en quelle haute estime on tenait Elie, pour lui donner une mission de si grande responsabilité [2]).

Nous venons de passer en revue la série des théologiens les plus remarquables qui, dans la seconde moitié du règne de Jagellon, continuèrent la tradition inaugurée par Sczekna, Isner et les maîtres de la première heure. Quelques uns de ces anciens professeurs de l'université commençante vivaient et enseignaient encore, entre autres le Silésien Jean Kruczborg. Cependant à côté de ces vétérans grandissait une jeune génération de théologiens qui, plus tard, devait avoir ses illustrations, comme Jacques de Paradis, Benoît Hesse et Saint Jean Kanty. Nous les retrouverons dans tout l'éclat de leur renommée, et nous

---

[1]) Opera I, 533. Mag. Heliam theol. dr., habuit in artibus liberalibus praeceptorem. Il est probable qu'il s'agit ici de notre Elie. Il n'est pas certain qu'il fût docteur en théologie. Les écrivains du moyen âge sont assez peu précis sur ce point et appellent très souvent docteur tout professeur de théologie.

[2]) Dlugosz IV, 289 et dans le Liber Benef. I, 312, l'appelle doyen de Sandomir. Dans un âge avancé il quitta Cracovie et se retira dans ce doyenné où il «se consacra entièrement au relèvement des revenus de sa prébende et au service de Dieu». Voir M. l'abbé Fijalek, Jacques de Paradis, 254.

parlerons alors des succès des deux premiers, de la vie austère et sainte du dernier.

VII.

Jean Kanty édifia ses contemporains non par son éloquence, mais par son humilité profonde. Autour de lui retentissaient alors les voix les plus éclatantes, soit en latin, pour le groupe choisi des doctes, soit en polonais, pour la foule; l'université jagellonienne donnait l'élan au développement de la parole nationale. L'art oratoire latin avait d'anciennes traditions en Europe; la vie publique et intérieure des universités, les solennités, la collation des grades, mille circonstances donnaient prétexte à l'éclosion des fleurs de rhétorique. Le principal représentant de cette élocution pompeuse fut incontestablement Stanislas de Skalmierz, d'une faconde inépuisable, toute parsemée de ces arguties redondantes mises en faveur par la philosophie scolastique du moyen âge. On trouve dans ces discours ces sonorités creuses dont Dante parle dans son Paradis (XXIX):

Gonfia 'l capuccio e più non si richiede.

On abordait pourtant parfois dans ces harangues latines ampoulées les plus sérieux problèmes théologiques; c'était dans cette forme ridiculement boursouflée qu'étaient écrits les mémoires, qu'avaient lieu les disputes des universités médiévales, champs propices et fertiles pour de telles prouesses de la parole. En outre, dans les nombreux offices religieux de l'université, les théologiens, et non pas seulement les plus âgés, les plus élevés dans la hiérarchie, mais les jeunes gens, leurs disciples, étaient tenus de prononcer des sermons, d'étaler leur savoir. D'après un antique usage, tous les trimestres, les bacheliers en théologie devaient, dans un sermon, célebrer la mémoire des bienfaiteurs de l'université. Un des historiens de l'univer-

sité de Vienne prétend, et non sans raison, que le but de tout l'enseignement de la faculté de théologie se bornait à ces »sermones« ou »collationes« [1]). Sous cette dernière désignation on comprenait généralement les allocutions de l'après-midi. Elles ne péchaient point par la brièveté. Le statut d'Ingolstadt fixe à leur durée cinq quarts d'heure, comme extrême limite; à Vienne, il est loisible de parler une heure et demie, deux heures tout au plus [2]). Le traité de rhétorique employé au moyen âge et donnant des préceptes sur la composition des discours porte ce titre très caractéristique: Tractatus de dilatatione sermonum — la dilatation; on serait tenté de dire, le délayage des discours.

Les maîtres de l' université de Cracovie nous ont laissé une foule de ces »sermones«, de ces »collationes« prononcés, soit à l'école même, soit dans les églises [3]). En les lisant, on est saisi du regret que cette profusion de verbiage contienne si peu de substance, qu'ils écartent si rarement le rideau sous lequel se dérobent la personne de l'orateur et celles de ses auditeurs, que leur impersonnalité soit si monotone et si fastidieuse.

Mais ce mouvement a néanmoins un autre côté très attachant pour nous; il donna naissance à l' éloquence polonaise.

En Occident, l'épanouissement de l'éloquence de la chaire en langue vulgaire prit son essor culminant au XIII-e siècle, avec les Franciscains et Dominicains. C'est à Saint Dominique que revient presque uniquement la gloire de ce mouvement, à la création de l'»ordo praedicatorum«. Mais nous n'avons pas à étudier ici l'énorme développement que prit à partir de ce moment l'éloquence sacrée dans l'Ouest de l'Europe et surtout en France. En Pologne, la prédication en langue nationale (sermo vulgaris) n'eut

---

[1]) Aschbach, Geschichte der Wiener Universität (1865), p. 294.
[2]) Rashdall, Univers. of Europe, I, 468.
[3]) Man. de la bibliot. Jagel. n. 173, 2216, 2231, 2232, 2325, 2400.

rien de marquant jusqu'au XV-e siècle. On ne saurait pourtant douter que les prêtres ne s'adressassent au peuple en polonais; mais l'instruction insuffisante du clergé et la négligence pour la langue indigène rendirent vains et infructueux ces essais oratoires. Les prédicateurs polonais au moyen âge, se bornaient à une concise explication de la parole divine et des prescriptions du catéchisme. Il ressort d'une constitution de l'évêque Nanker (1320) que, dans la première moitié du XIV-e siècle, on ne faisait pas encore de sermons proprements dits. Ce n'est qu'à partir »de l'époque de la reine Hedvige qui, ainsi que nous l'apprend Dlugosz, aimait à voir célébrer en polonais les offices religieux, et du roi Ladislas Jagellon qui, en 1389, fit venir à Cracovie des Benédictins slaves et les installa à Kleparz, qu'on se mit à multiplier les copies de sermons polonais, telles que celles qui sont conservées à Sainte-Croix et à Gniezno, témoignages irrécusables d'une certaine animation dans le domaine de l'éloquence sacrée en langue nationale« [1]).

Dlugosz néanmoins fait un tableau fort sombre de ce qui se passait sous ce rapport au commencement du XV-e siècle. »Il était rare, très rare, dit-il, que dans toute l'Eglise de Pologne on prêchât au peuple en polonais. Ce n'était que par exception qu'on pouvait entendre un sermon exposant la loi de Dieu avec pleine connaissance du sujet, car, en raison du peu de diffusion des lumières et des livres, il y avait peu de gens en état de prêcher convenablement et doctement, et tous les Polonais, à part une poignée de savants et de religieux qui d'ailleurs étaient pour la plupart étrangers d'origine et de langue, se vouaient à la vie mondaine et laïque, loin de l'étude et des travaux de l'enseignement évangélique [2])«. Et il continue

---

[1]) Voir Nehring, Comptes rendus de l'Acad. des sciences, Classe de philologie XXV, 25—26.

[2]) Dlugosz, Liber beneficiorum 1, 261.

par ces paroles, que l'histoire de l'université recueille avec orgueil: »La création du »studium« cracovien fit enfin cesser cette négligence, cette incurie déplorable, pratiquée depuis tant de siècles«. Cette fondation fut donc, d'après Dlugosz, le point de départ d'une renaissance scientifique; dès lors les livres pénétrèrent partout; et non seulement les basiliques des cités, mais les églises des villages retentirent de sermons en polonais.

On ne pourrait invoquer à l'honneur de l'université un meilleur et plus formel témoignage. Cette institution a contribué à briser les grossières entraves qui paralysaient l'essor de notre langue, et, la faisant servir à propager la gloire de Dieu, lui a donné cette dignité, cette élévation, cette beauté qui la distinguèrent désormais; elle a ennobli ce verbe, dont devaient être fières les générations à venir, dont elles devaient vivre pour ainsi dire au milieu des malheurs dont elles furent frappées; et c'est ce qui restera à jamais le plus beau titre de gloire de l'école de Jagellon et donnera des droits immortels à la reconnaissance nationale.

Et réellement cette sollicitude pour l'emploi du polonais dans les églises s'affirme souvent dans les pages des anciens documents de l'université [1]); bien plus, elle se traduisit en actes.

Les apparences toutefois semblent nous contredire, car, si le quatorzième siècle nous a légué un recueil de sermons polonais, il n'en a pas été de même du quinzième [2]). Les manuscrits de ce dernier siècle qui nous sont parvenus sont remplis de productions de l'éloquence religieuse de l'époque, mais toutes sont en latin, et ce n'est que de loin en loin qu'on y voit des phrases ou des mots polonais. Comment expliquer ce phénomène? Peut-on supposer

---

[1]) Voir Codex diplom. I, 107, 140.

[2]) Brückner, Bibl. de Varsovie (1891), p. 243.

que le peuple, auquel on s'adressait, comprenait alors la vieille langue classique? Nullement. En Pologne, comme partout ailleurs du reste, le prédicateur parlait au peuple dans sa propre langue, puis, voulant donner à ses paroles une forme littéraire, les rendre digne d'être lues par d'autres ecclésiastiques même étrangers, il leur donnait le vêtement de la langue universelle de l'Eglise; il les écrivait en latin [1]). Car le langage vulgaire, selon l'expression du moyen âge, »coram clericis saporem suavitatis non habet«.

Nous possédons beaucoup de ces sermons. Ils se divisent en deux catégories: les sermons »de tempore«, prônes dominicaux, commentaires de l'évangile des dimanches et jours de fête, et les sermons »de sanctis«, consacrés aux Saints qu'honore l'Eglise. Nos recueils, qui proviennent du XV-e siècle, trahissent tous les défauts de cette époque de décadence de la chaire dépouillée de la splendeur, dont elle avait brillé au XIII-e siècle. Ce ne sont que citations de l'Ecriture sainte et des Pères, accompagnées d'éclaircissements bizarres, subtils, trop subtils, parfois allégoriques, avec, hélas! un détachement absolu du temps et du lieu, et, par conséquent, un flot incolore de généralités. Bien rares sont les prédicateurs qui daignent s'intéresser à ce qui les entoure immédiatement. Leurs sermons sont alors une source incomparable pour l'étude des moeurs de l'époque et des localités, de précieux matériaux pour la connaissance des usages, des croyances et des préjugés populaires [2]).

L'un des plus anciens maîtres de Cracovie qui se soient distingués dans ce genre oratoire, fut le Cracovien

---

[1]) Voir Lecoy de la Marche: La chaire française au moyen âge. Paris 1886, p. 263.

[2]) Mr. Brückner dans des études très remarquables s'est occupé de ces sermons et les a analysés. Voir Bibl. de Varsovie, février 1891; mars 1892, et Comptes rendus de l'Acad. des sciences de Crac., classe de philol. XXIV, p. 38 et 317; XXV, p. 115.

Nicolas Wygandi (Weygand). Il avait enseigné à Prague, dès 1379[1]), et était venu à Cracovie après 1390. La ville lui paya, on ne sait à quel titre, une redevance annuelle pendant longtemps, jusqu'en 1405[2]). Il publia son recueil de »Postillae« prononcées sans doute à Przemyśl, où il était doyen du chapitre, sur l'injonction de l'évêque de Przemyśl, Mathias (1392—1413); toutefois il avoue ne pas se sentir de vocation pour un tel travail, et déclare qu'il n'a fait que recueillir les opinions des anciens maîtres, y ajoutant fort peu du sien. Néanmoins son nom mérite de ne point périr, car plus tard on le cita toujours avec respect parmi ceux des premiers théologiens de Cracovie; ses sermons furent amplifiés et utilisés dans la suite par les prédicateurs. Enfin il s'assura des titres à la gratitude de la nouvelle université par les dons qu'il fit à la bibliothèque jagellonne[3]). En somme, sa part dans le mouvement que nous étudions fut tout à fait secondaire, d'autant plus qu'il fit exclusivement usage de l'allemand dans ses sermons[4]).

Nicolas Kozlowski se fit remarquer parmi les prédicateurs polonais. Cependant ce furent ses allocutions latines, adressées à un auditoire choisi, qui établirent surtout sa renommée. Nous en reparlerons plus tard. Citons encore Nicolas de Blonie, le décrétiste, dont les sermons »de tempore« furent fort goûtés et même publiés à l'étranger.

---

[1]) Mon. univ. Prag. I. 1, 186.

[2]) Monum. medii aevi hist. (Piekosiński) IV, p. 314, 318, 341.

[3]) Voir Szujski dans les Archives de l'histoire litt. T. I, (1878) p. 85. — Les manuscrits de ses sermons à la bibl. jag. notamment 1488 à 1491. — Voir encore Brückner, Comptes rendus de l'Ac. XXIV, p. 48. Ce fut d'ailleurs un personnage peu connu. Il y eut, paraît-il, deux maîtres de ce nom, s'il faut en croire une note du Cod. jag. n. 1770: Commentarius. mgr. Nicol. Wygandi s. theolog. baccalaurei, qui decessit 1394.

[4]) Le premier évêque résident de Przemyśl, Eryk de Lunebourg s'entoura de savants allemands. L'un d'eux était le prédicateur Henry, élève de l'université de Prague. Voir Brückner l. c. p. 47—49.

Dlugosz signale »comme éminent et fameux prédicatenr en langue polonaise«, maître Sigismond de Pyzdry [1]. Tout ce que nous savons de lui c'est qu'il fit ses études à Cracovie, où il devint maître en 1417, en même temps que Jean Kanty, et, en 1426, doyen de la faculté des arts. Nous possédons en revanche de copieux détails sur le plus illustre représentant de la prédication polonaise à cette époque, Paul de Zator. Maître à l'université, en 1415, il y conquiert plus tard le doctorat des Décrets. Il ne fut jamais recteur, et nous n'avons que fort peu de renseignements sur son passage à l'université dont il semble avoir été détourné par d'autres occupations. Il succéda à Elgot dans la charge de »vicarius in spiritualibus«, auprès de Zbigniew Oleśnicki. En 1439, il remplit déjà ces fonctions qu'il exerça jusqu'à sa mort [2]. Lorsqu'en 1454, l'évêque de Cracovie institua la charge de prédicateur à la cathédrale de Cracovie, il jeta immédiatement les yeux sur son second »in spiritualibus« qui, déjà avancé en âge, occupait ce poste depuis de longues années. Pour aspirer à la charge qui venait d'être créée et que les dîmes rétribuaient, il fallait être maître en théologie, docteur des Décrets, ou tout au moins maître ès arts, et »perfectus in idiomate Polonico« [3]. Paul de Zator fut donc désigné pour cet emploi par l'évêque de concert avec le chapitre. Personne n'était en effet plus digne de ce choix. Lors des obsèques de Jagellon, en 1434, son élocution avait brillé avec éclat. Dlugosz raconte qu'en cette circonstance maître Paul, devant un immense auditoire, prononça un discours en polonais, où il célébra les actes de piété et les hauts faits du roi Ladislas, avec tant de suavité que »suo dulci eloquio« il arracha des larmes à toute l'assistance [4]. Malheureusement cette oraison funèbre n'est pas parvenue jusqu'à nous; mais nous avons

[1] Liber benef. II, 12.
[2] Cod. univ. Crac. I, 190.
[3] Cod. univ. Crac. II, 140.
[4] Dlugosz, IV, 530.

d'autres sermons de Paul de Zator. Ils sont tous en latin et destinés aux dimanches et fêtes ou aux solennités des Saints du Seigneur[1]). Frappantes de simplicité, ses productions se distinguent sous ce rapport de toutes celles du temps. Les citations de l'Ecriture sainte et des Pères y sont fréquemment suivies des interprétations de Gorran ou de Lira. Parfois, mais rarement, apparaît le nom de Pétrarque que tout savant de cette époque aimait à faire montre de connaître[2]). Mais l'autorité favorite de Paul de Zator était Simon de Cassia qu'il invoque à chaque instant. Ce moine augustin a écrit quinze livres sur la vie du Sauveur, »de gestis Domini«, et son récit de l'évangile accompagné de commentaires mystiques devint une source, où ne cessèrent de puiser les prédicateurs[3]).

La part personnelle de Paul de Zator dans ces sermons est assez difficile à déterminer. Liberté complète était alors accordée aux prédicateurs de s'approprier les oeuvres d'autrui et maître Paul ne manqua pas sans doute de profiter de cette latitude, dans ses allocutions quelque peu fastidieuses, trop détachées du milieu et des évènements. Aujourd'hui nous n'entendons pas la voix, nous ne voyons pas le geste qui animait ces pieuses argumentations. Les contemporains les trouvaient admirables. Dans un calendrier cracovien nous lisons, à l'année 1463, date de la mort de Paul: il a rempli pendant quarante ans les fonctions de prédicateur à la cathédrale, »cet homme illustre

---

[1]) Cod. bibl. jag. 491, 1506, 1507.

[2]) Manuscr. jagel. 491, p. 276, on cite: de remediis utriusque fortunae.

[3]) Nous voyons ici, non seulement une production littéraire, mais l'atelier d'où elle sortit. Lorsque Zbigniew créa la charge de prédicateur à la cathédrale, il mit en même temps une collection d'ouvrages à la disposition du titulaire. Maître Paul y introduisit «Simonem de Cassia super quattuor libros Evangelistarum, per dominum Johannem Scolasticum (Elgot)... specialiter pro usu praedicatoris eccl. Crac. comparata». Cod. un. Crac. I, 143.

qui n'eut pas son égal dans ses sermons polonais au peuple, in vulgari sermone ad populum in aetate sua nulli secundus« [1]).

Nous voici au terme de notre enquête sur les principaux théologiens de cet âge. Conformément à la pensée des fondateurs, d'Hedvige et de Jagellon, ils édifiaient d'une main, et combattaient de l'autre; et il est certain que les André de Kokorzyn, les Kozlowski, les Paul de Zator contribuèrent puissamment à sauvegarder, à raffermir le catholicisme en Pologne.

Les professeurs de théologie habitaient avec les maîtres royaux des artistes le plus beau collège, offert par le roi Ladislas. Ces favorisés formaient un corps distinct et prépondérant dans l'université; ils avaient leur organisation propre, leur autonomie, l'administration particulière de leurs biens [2]). Leur maison était l'objet d'une sorte de vénération; la théologie qu'on y étudiait l'entourait comme d'une auréole. Maison consacrée à Dieu, »domus Deo dicata«, lisons-nous dans les statuts [3]). En 1511, l'université résolut d'acquérir la propriété d'un voisin, dont le métier troublait la tranquillité indispensable aux hôtes studieux du collège. A ce propos, les actes de l'université font usage pour parler de cette demeure de termes si caractéristiques, que nous croyons devoir les citer intégralement: »C'est la maison de Dieu, le port [4]) où chacun peut aborder afin d'acquérir les sciences nécessaires pour le service du Seigneur; c'est là qu'on enseigne l'Ecriture sainte, ainsi que toutes les nobles connaissances libérales, études qui demandent le plus grand recueillement«.

---

[1]) Monum. Polon. II, 939.

[2]) Voir sur cette organisation les Archives pour l'hist. litt. I, p. 1: Statuta Collegii maioris.

[3]) Ibid. p. 5.

[4]) Aedes dei et emporium. Conclus. univ. (1511).

Le rénovateur, ou plutôt le vrai fondateur de l'université, Ladislas Jagellon, s'éteignit en 1434. A sa mort prend fin la période juvénile de cette institution. Sans éducation, sans instruction étendue, ce prince n'en devint pas moins aux mains de la Providence un instrument de progrès, un semeur de lumières, un messager de la civilisation. Il put contempler avec fierté son oeuvre de jour en jour plus prospère, lui qui n'avait épargné ni peines, ni argent pour en assurer les succès. »Tous les ans, à la Noël et à Pâques, il offrait un cerf et un sanglier aux maîtres et docteurs [1]), eût-il été alors éloigné de deux cents lieues de Cracovie«. Ce simple fait caractérise bien le fils de cette Lithuanie qui émergeait à peines des ténèbres; c'était son denier de la veuve. Et cette sollicitude continuelle pour son pays natal, mobile de la fondation de cette université et de la protection dont il l'entoura, n'est-elle pas un trait humain et, tout ensemble, fort élevé, touchant et hardi? »Il entretient de ses deniers les étudiants Lithuaniens et Ruthènes«, dit son apologiste posthume; et pour être agréable au fondateur, on inscrivit souvent en tête du registre matricule les noms de ces boursiers royaux. Il prodigua les marques de sa bienveillance à ses compatriotes. En 1427, la reine Sophie prie le pape de confirmer dans la dignité de custode du chapitre de Gniezno son cousin Herman »qui est élevé aux frais de mon mari et à qui je m'interesse tout particulièrement; il veut devenir prêtre et passe ses journées à l'université, dans le travail et dans la pratique de la vertu« [2]).

La mort du roi fut un grand deuil pour l'université renonnaissante des bienfaits dont ce prince l'avait comblée. Nicolas Kozlowski fit son éloge devant l'Europe, au con-

---

[1]) Codex epistolaris s. XV, II, 327.

[2]) Codex Vitoldi, p. 766. Il s'agit sans doute ici de Hermannus de Lithuania alias de Kedorothe, inscrit en tête du registre de 1419, immédiatement au-dessous d'André de Bnin.

cile de Bâle, dans un discours où se croisent les citations des Pères avec celles de Sénèque, où la pompe laisse percer la profonde impression personnelle. Paul de Zator fit verser des larmes à son auditoire polonais par son oraison funèbre de Jagellon. Dans le registre matricule de l'université on inscrivit la date de sa mort avec la recommandation: »sine intermissione orandum pro eo«. Aussi toute âme polonaise bénit sa mémoire, qu'exalte en même temps le »dulce eloquium« qui, en 1434, magnifia les mérites du souverain défunt.

PB-30612
18